



1 RAPPORT DE PRESENTATION

1.2 Diagnostic territorial

SCoT arrêté par délibération du Conseil syndical le 25 juin 2013

SCoT approuvé par délibération du Conseil syndical le 18 mars 2014

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AOT	Autorité Organisatrice des Transports
ASPA	Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution atmosphérique en Alsace
AURM	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
BEPOS	Bâtiment à Energie POSitive
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CIGAL	Coopération pour l'Information Géographique en Alsace
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGI	Direction Générale des Impôts
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GERPLAN	Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain
GES	Gaz à Effet de Serre
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LGV	Ligne à Grande Vitesse
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (SCoT ou PLU)
PCT	Plan Climat Territorial
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
POS	Plan d'Occupation des Sols
PTD	Pays Thur Doller
RD	Route Départementale
RFF	Réseau Ferré de France
RN	Route Nationale
RP	Recensement de la Population
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'Information Géographique
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SNIT	Schéma National des Infrastructures de Transports
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport en Commun
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TER	Transport Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMD	Transports de Matières Dangereuses
TVB	Trame Verte et Bleue
UTN	Unité Touristique Nouvelle
ZA	Zone d'Activités
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

Document réalisé avec le concours des bureaux d'études :

- Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)
- M2 Arnold Consultant
- ECOSCOPE
- AID Observatoire

SOMMAIRE

1. LE SOCLE TERRITORIAL ET LE FONCIER	7
1.1 Positionnement territorial et polarités urbaines	7
1.1.A Identité géographique : entre plaine et montagne	7
1.1.B Thur Doller dans le grand territoire	8
1.1.C Armature urbaine du territoire	9
1.2 L'urbanisation des communes	11
1.2.A Les structures urbaines historiques	11
1.2.B La morphologie urbaine ancienne : mixité et compacité	14
1.2.B Une urbanisation récente plus lâche	14
1.2.C Et maintenant : quelle urbanisation ?	19
1.2.D Réhabilitation et renouvellement urbain : une amorce	22
1.2.E Un patrimoine bâti : identité locale	23
1.3 Modes d'urbanisation et leurs conséquences	25
1.3.A Une consommation explosive du foncier	25
1.3.B Une déstructuration des villes et des villages	29
1.4 Le paysage urbain : des atteintes par le développement	29
1.4.A Les conséquences des extensions urbaines	29
1.4.B Des espaces publics dédiés principalement à la voiture	30
1.4.C Les espaces paysagers à l'intérieur des villes et villages : potentiels d'un cadre de vie de qualité	31
1.5 Le potentiel d'accueil du territoire	32
1.5.A Le renouvellement urbain : un gisement sous-exploité	32
1.5.B Quels lieux d'extension ?	37
1.6 Les enjeux territoriaux et fonciers	37
2. LES RICHESSES HUMAINES ET RESIDENTIELLES	38
2.1. Démographie	38
2.1.A Une croissance globale modérée et concentrée sur la partie est du territoire	38
2.1.B Une croissance démographique due en majorité aux apports migratoires	40
2.1.C Des familles et des personnes de plus en plus âgées	41
2.2. Habitat	43
2.2.A Près de 30 000 logements en 2009	44
2.2.B Un taux de vacance assez faible... mais en augmentation	44
2.2.C Un parc important de logements anciens	44
2.2.C Un territoire touché par la crise immobilière	45
2.2.E Un marché de la maison individuelle encore moteur	46
Le logement individuel groupé est encore peu développé sur le territoire (Cernay).	47
2.2.F Le poids grandissant des propriétaires	47

2.2.G Un faible parc locatif social et une demande de logements accessibles	49
2.3. Les équipements structurants	52
2.3.A Culture et lecture publique : une offre correcte mais disparate	52
2.3.B Equipements sportifs : légèrement saturés	53
2.3.C Santé, personnes âgées et secteur social	55
2.3.D Formation initiale et continue	57
2.3.E D'autres équipements et services publics : un panel de services à la population	60
2.3.F Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	61
2.4. Société et modes de vie	65
2.4.A Dynamiques périurbaines et généralisation d'un mode de vie urbain	65
2.4.B Les évolutions sociétales qui déterminent les parcours résidentiels	65
2.4.C Les trois facteurs de choix résidentiels	66
2.4.D Vers un développement territorial durable	66
2.5 Les enjeux liés à la socio-démographie et à l'habitat	67
3. L'ESPACE ECONOMIQUE	69
3.1. L'emploi du territoire Thur Doller et ses évolutions	69
3.1.A. Un chômage supérieur aux chiffres départementaux, régionaux et nationaux	69
3.1.B L'évolution des CSP : moins d'ouvriers et plus de cadres	69
3.1.C. Une localisation « spécialisée » de l'emploi	70
3.2. Le poids des activités historiques	72
3.3. Une économie dynamique mais territorialement contrastée	74
3.3.A. Une concentration des constructions de locaux à vocation économique dans le piémont	74
3.3.B Un tissu économique qui se modifie	77
3.3.C Les dynamiques communales : des taux de croissance des établissements variables	80
3.3.D Des dynamiques intercommunales différenciées	80
3.4 Les zones d'activités spécialisées	83
3.4.A Des zones consommatrices de foncier et peu denses	83
3.4.B Deux sites majeurs d'activités économiques	86
3.4.C Des pépinières d'entreprises	86
3.5 Focus sur différentes activités	87
3.5.A Les activités artisanales en croissance	87
3.5.B Les activités commerciales concentrées	88
3.5.C Les activités agricoles	93
3.5.D L'économie sylvicole	96
3.6 L'économie touristique	98
3.6.A Les facteurs d'attractivité touristique : le plein-air et le patrimoine	98
3.6.B Les aménagements et équipements	105
3.6.C Les déplacements touristiques	107

3.6.D L'hébergement touristique	108
3.6.E Les emplois dans le secteur du tourisme	112
3.7 Les enjeux économiques	114
4. MOBILITES ET TRANSPORTS	116
4.1. Des déplacements influencés par la géographie	116
4.1.A Des déplacements locaux et de transit	116
4.1.B Un territoire polarisé	116
4.2. Les infrastructures routières : une réelle ossature	119
4.2.A En plaine : un réseau routier maillé.	119
4.2.B La RD 466 et la RN 66 : des axes aux fonctions différentes.	119
4.3. Le rail : la principale alternative à la voiture individuelle.	122
4.3.A L'atout ferroviaire	122
4.3.B Décembre 2010 : l'arrivée du tram-train.	123
4.3.C La LGV Rhin-Rhône déclarée d'utilité publique	124
4.3.D La ligne Cernay/Senheim à vocation touristique	124
4.3.E Un réseau ferroviaire en apparence riche mais présentant des faiblesses	125
4.4. Un réseau d'autocars	126
4.4.A Un maillage apparent	126
4.4.B Les navettes locales et le covoiturage	127
4.5. Les modes doux	128
4.4.A Les aménagements cyclables segmentés	128
4.5.B Les aménagements piétons	129
4.6. La desserte et l'urbanisation : un lien ténu à renforcer	130
4.6.A Des territoires aux fonctionnements bien différents	130
4.6.B Le tram-train, un véritable tramway urbain pour le territoire	130
4.7 Les enjeux de la mobilité	131
5. LE QUESTIONNEMENT EN CARTE	133
6. LES ENJEUX TRANSVERSAUX	134
6.1 Des dysfonctionnements à enrayer	135
6.1.A Les atouts du territoire	135
6.1.B Quatre sujets transversaux	135
6.2 Energie	135
6.2.A Dysfonctionnements : transport et bâtiments « énergivores »	135
6.2.B Objectifs : déplacements et bâtiments vertueux ?	136
6.2.C Moyens : les questions posées	136

6.3 Foncier	136
6.3.A Dysfonctionnements : une consommation foncière non optimisée	136
6.3.B Objectifs : un étalement urbain à maîtriser ?	137
6.3.C Moyens : les questions posées	137
6.4 Structuration du territoire	137
6.4.A Dysfonctionnements : une composition territoriale affaiblie	137
6.4.B Objectifs : une polarisation à renforcer ?	137
6.4.C Moyens : les questions posées	137
6.5 Société/Cadre de vie	138
6.5.A Dysfonctionnements : un territoire en perte de caractère	138
6.5.B Objectifs : une vie collective à retrouver ?	138
6.5.C Moyens : les questions posées	138
ANNEXES	139
Annexe 1 : Règles d'urbanisme, densité et taille d'un jardin	139
Annexe 2 : Les communes des vallées et du piémont/plaine	140
Annexe 3 : La question foncière dans les documents locaux de programmation	141
Annexe 4 : Habitat	142
Annexe 5 : Economie	149
Annexe 6 : Les déplacements	162

Depuis le premier janvier 2013, les Communautés de Communes de Cernay et environs et du Pays de Thann ont fusionné pour former la Communauté de Communes Thann-Cernay.

Rédigé en 2010, le diagnostic territorial fait référence aux deux EPCI. Les éléments graphiques ou tableaux présentent les données propres aux deux communautés de communes.

SCOT THUR DOLLER

FOND DE CARTE



- Route principale
- Autoroute et voie rapide
- Voie ferrée

Source(s) : BD CARTE, IGN 2003 ;
Réalisation : AURM, A.B. juin 2009

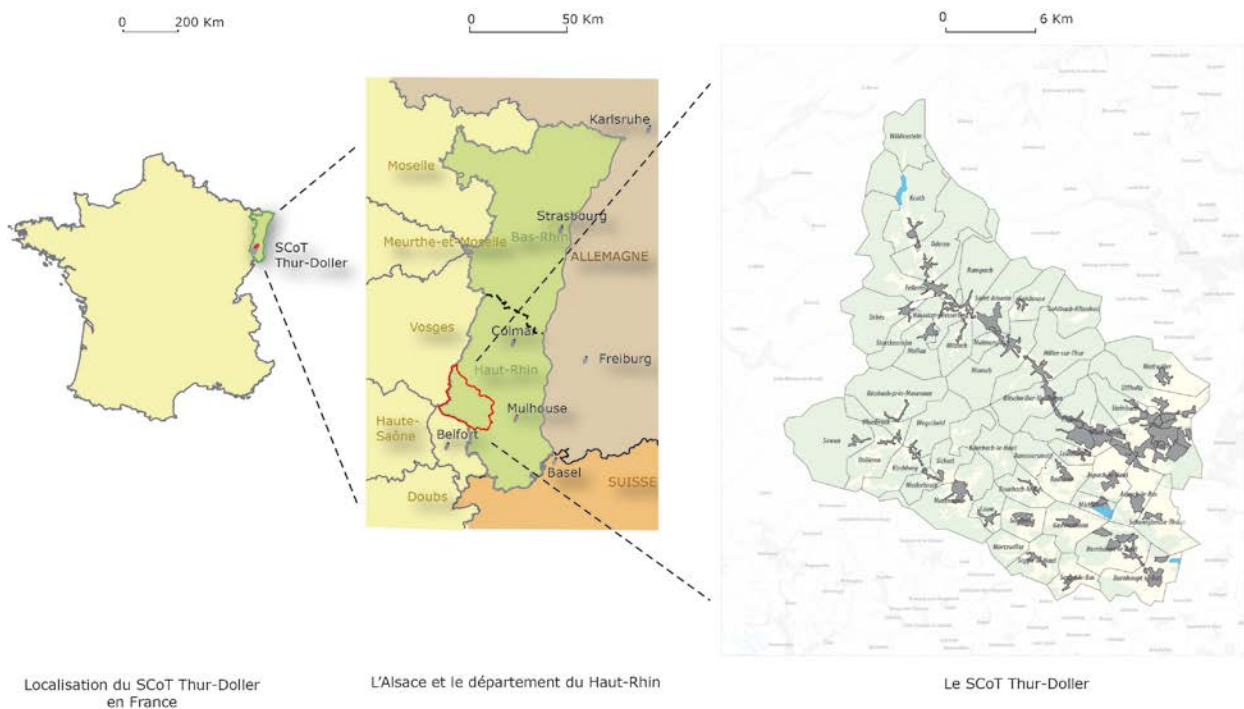


Le territoire est structuré par les vallées de la Thur et de la Doller. Les déplacements se font principalement en fond de vallée. La RN 66 est l'infrastructure majeure du territoire et notamment de la vallée de la Thur. Elle a son pendant dans la vallée de Masevaux, à une échelle moindre de structuration : la RD 466. Le piémont, secteur très actif et en développement, a une orientation plutôt nord-sud. Les flux routiers de marchandises en transit et de circulation des personnes y sont importants. Mais c'est également à partir de ces axes que l'économie et le développement urbain du territoire se structurent.

1. LE SOCLE TERRITORIAL ET LE FONCIER

1.1 Positionnement territorial et polarités urbaines

Situés à l'interface de plusieurs territoires et à proximité d'un réseau de villes métropolitain dynamique, le territoire du SCoT et les polarités urbaines existantes ou naissantes qui le composent, se fondent dans le contexte de régionalisation française et européenne.



1.1.A Identité géographique : entre plaine et montagne

Le territoire d'une superficie de 486 km² s'étend d'est en ouest de la plaine d'Alsace aux montagnes vosgiennes. Son altitude varie entre 500 et 1 424 m (Grand Ballon). Il se caractérise également par ses collines sous-vosgiennes dont l'altitude se situe autour de 300 m, les abords du Sundgau occidental (vallon du Soultzbach), la vallée de la Doller et la vallée de la Thur. Les bois et les forêts couvrent la majorité du territoire. Les fonds de vallées sont principalement dédiés à l'agriculture, et le piémont à la viticulture. L'évaluation environnementale du SCoT fait un état précis de l'occupation végétal du sol du territoire.

Les vallées de la Doller et de la Thur séparées par le massif du Rossberg (1 100 m) présentent une topographie contrastée. La vallée de la Doller est relativement large et à fond plat tandis que la vallée de la Thur est relativement bien encaissée pour s'élargir à l'aval de Thann. Au fond de chacune, coule une rivière du même nom que ses vallées : la Thur et la Doller.

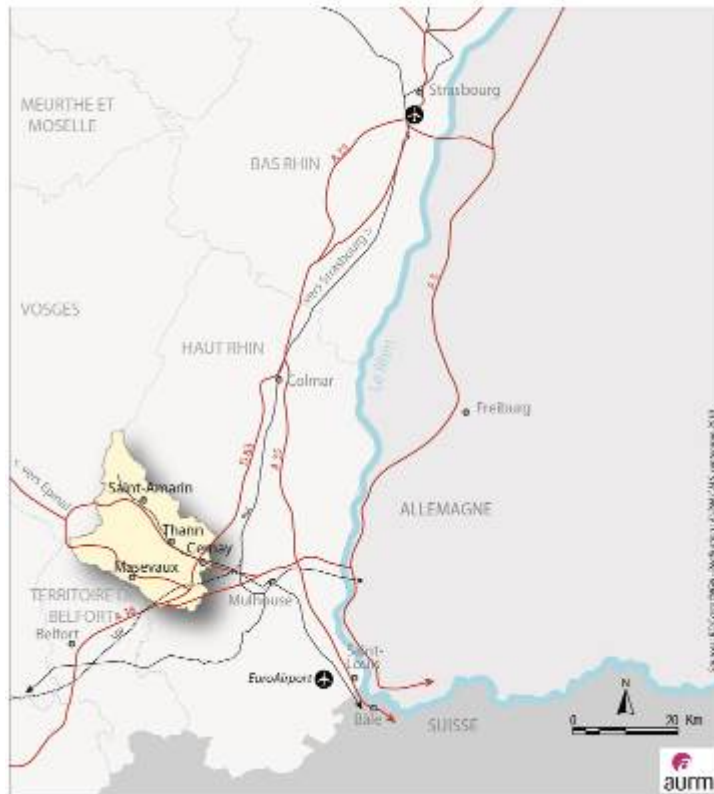
1.1.B Thur Doller dans le grand territoire

Un positionnement au sein de l'Europe et de l'Alsace

A proximité d'un corridor de transit européen

Situé en région Alsace, dans le Sud-Ouest du département du Haut-Rhin, le territoire Thur Doller appartient au corridor naturel du Rhin Supérieur, axe de circulation européen des personnes et des marchandises. A l'échelle européenne et transfrontalière, le territoire Thur Doller s'inscrit au cœur de l'axe de développement Nord-Est Européen délimité par les métropoles de Londres, Hambourg, Munich, Milan et Paris, et à proximité de grands pôles urbains régionaux : Colmar, Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Freiburg et Bâle, voire Strasbourg, Besançon et Epinal.

Le territoire est relativement accessible de par la proximité de l'aéroport de l'Euroairport Bale-Freiburg-Mulhouse et des gares de Mulhouse et de Belfort. L'arrivée de la LGV Rhin-Rhône dans ces gares et la mise en place du tram-train entre Mulhouse et la Vallée de la Thur en 2011 sont déterminants pour le territoire Thur Doller dans un contexte national (*voir le chapitre 6 Mobilités et Transports*).



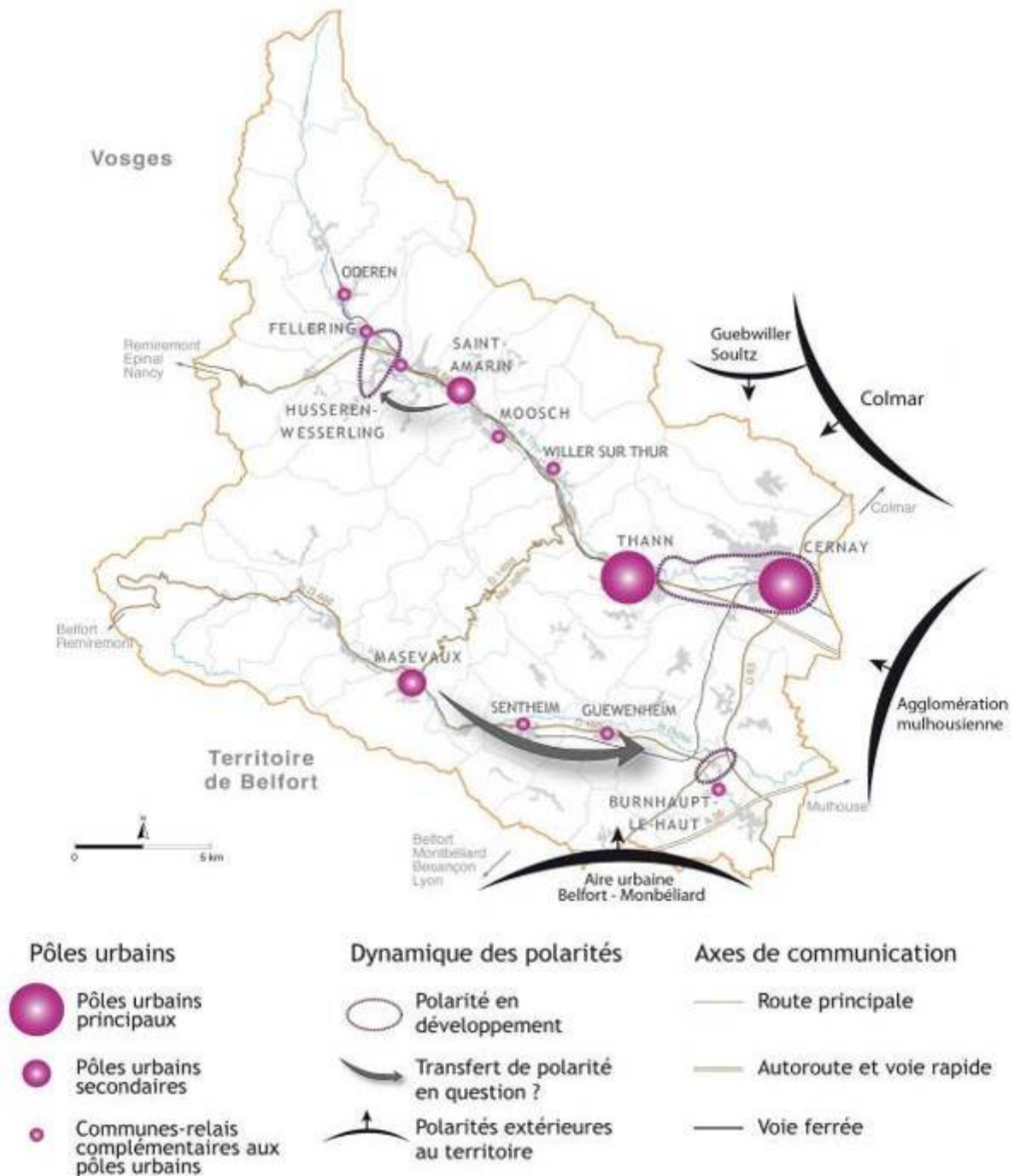
Un territoire de frottements au croisement de régions administratives

Situé à l'interface de plusieurs territoires, régions et départements, le territoire Thur Doller occupe une situation particulière. Il est en contact avec les régions Lorraine et Franche-Comté, et avec les départements des Vosges et du Territoire de Belfort. Ainsi il s'inscrit, pour partie, dans l'axe métropolitain Rhin-Rhône qui regroupe un ensemble de villes et agglomérations. Cet axe a pour ambition de promouvoir la mobilité, l'économie de la connaissance et de l'excellence, la science et la recherche, la culture et le tourisme.

Dans l'aire d'influence de l'agglomération mulhousienne

Situé à 20 km de l'agglomération mulhousienne, le territoire entretient avec elle de fortes relations. La vallée de la Doller a pour débouché « naturel » Mulhouse, et la vallée de la Thur est facilement accessible par les voies de communication (RN 66 et voie ferrée). Jusqu'à à une époque récente, l'essor industriel des vallées s'est produit grâce à la synergie avec celui de Mulhouse. Les habitants profitent des équipements et des infrastructures sportives, culturelles, commerciales, universitaires... de l'agglomération et des événements qui leur sont liés. Le territoire a accueilli une part de la population mulhousienne ce qui explique, pour partie, la part relativement importante des actifs du territoire qui travaillent sur la zone de Mulhouse.

L'ARMATURE URBAINE ET SON EVOLUTION



Source(s) : BD OCS, Gégé ;
Réalisation : AURM, C.M.S, novembre 2008



Situé à l'interface de plusieurs territoires et soumis aux influences de polarités extérieures au territoire, le territoire du SCoT a une armature urbaine évolutive avec l'émergence de pôles urbains tels que Wesserling et le Pont d'Aspach-Burnhaupt-le-Haut. Ainsi, l'armature urbaine tendrait progressivement à se développer dans le secteur de la plaine du territoire avec aussi de possibles transferts de polarité.

1.1.C Armature urbaine du territoire

Peuplement des vallées : industries puis périurbanisation

Les fonds de vallée, le piémont et la plaine sont historiquement les foyers de peuplement du territoire qui se sont développés au rythme du développement des activités économiques. A l'époque romaine, la vallée de la Thur est tout d'abord un lieu de transit pour le commerce international. Au XVII^{ème} siècle, l'économie des deux vallées s'appuie sur les activités agricoles liées au défrichement des espaces forestiers et à l'exploitation des richesses minérales. Au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècle, la révolution industrielle modifie profondément le paysage économique et urbain des deux vallées. Grâce aux progrès techniques et à l'utilisation de l'énergie hydraulique, des usines et des industries s'implantent le long des rivières. Les industries textile, mécanique et chimique voient le jour. L'apogée industrielle des vallées correspond à la construction de la 1^{ère} voie ferrée reliant les industries mulhousiennes et thannoises au XIX^{ème} siècle. La population des villes et des villages des vallées est alors bien souvent supérieure à celle d'aujourd'hui. A la fin du XX^{ème} siècle et au XXI^{ème} siècle, le développement des vallées est guidé par la périurbanisation : un retour à la campagne. Un foncier peu cher et la hausse de la motorisation des ménages notamment permettent à de nouveaux habitants de s'installer sur le territoire. Dans le même temps, les activités industrielles tendent à décliner et inversement les activités tertiaires à se développer. Le territoire tente aujourd'hui de trouver un équilibre entre ces différentes activités.

Trois entités socles de l'armature

Le territoire se caractérise par trois grandes entités, socle de l'armature urbaine.

La vallée de la Thur : une répartition linéaire des fonctions

La vallée de la Thur se distingue par une urbanisation quasi ininterrompue le long de la RN 66. L'aspect de la vallée s'est sensiblement modifié par l'industrialisation entre 1780 et 1890 : implantations industrielles à proximité immédiate de la Thur et construction de l'habitat ouvrier. Cette urbanisation linéaire induit également un fonctionnement urbain spécifique. Les services, les emplois sont répartis tout au long de l'épine dorsale que constitue la RN 66, avec une tendance à la concentration des fonctions à l'aval de la vallée. L'imbrication des fonctions résidentielles, productives ou commerciales, diffusées le long du réseau de voirie « atténué » le rôle de centralité de Saint-Amarin, chef-lieu de canton.

La vallée de la Doller : une plus grande concentration des fonctions

Les communes forment des entités encore bien identifiables et lisibles. Masevaux, chef lieu de canton, joue pleinement son rôle de bourg-centre. Par la concentration de nombreuses fonctions, elle structure l'aval et surtout l'amont de la vallée. Une différence notable distingue les deux vallées : Thann et Cernay jouent le rôle de « verrou » pour la vallée de la Thur. La vallée de la Doller débouche sur la Plaine d'Alsace, et en particulier sur Mulhouse.

Le piémont : un développement plus récent

Le « piémont » est une entité à part entière du territoire. Néanmoins, ses limites sont assez floues, voire varient d'une institution à l'autre et selon l'image « mentale » des usagers du territoire. Il a été l'hôte des dernières grandes évolutions du territoire en termes d'habitat et de zones d'activités. La topographie, la qualité des sites, sa connectivité et son accessibilité... le soumettent à des pressions foncières importantes.

Polarités anciennes et devenir

Etat de l'armature ancienne¹ : historiquement, le territoire était structuré autour des quatre communes de Thann, Cernay, Masevaux et Saint-Amarin.

Thann : une fonction centrale historique

Comptant plus de 8 850 habitants au milieu du siècle dernier, la ville de Thann a connu une baisse démographique entre 1968 et 2009. Depuis lors, elle a conservé les structures administratives (Sous-Préfecture, services déconcentrés de l'Etat...), de services (hôpital, banques, assurances, professions libérales...) et commerciales qui y correspondaient. Un certain nombre d'équipements complémentaires, dépassant la

¹ Voir également le chapitre 2.3.F sur la description de l'armature urbaine au regard des services à la population

satisfaction des besoins propres de la ville, s'est même ajouté (Lycées, Relais Culturel Régional). Les possibilités d'extensions urbaines sont très limitées sur le ban de Thann.

Cernay : le renforcement d'une polarité

Contrairement à Thann, la ville de Cernay dispose d'un niveau d'équipements et de services inférieur à ce qui correspondrait à la taille de son agglomération. Ceci s'explique notamment par sa proximité avec Thann, à 5 km, et de son rôle historique, dont la population cernéenne profite. Néanmoins, elle a développé une offre commerciale rayonnant à l'échelle de l'ensemble de la vallée. Le chapitre 3.5.B portant sur les activités commerciales développe davantage le poids commercial de Cernay. De même, un ensemble d'équipements créés récemment sont d'intérêt supracommunal (Centre sportif, Jardins de la Thur...)

Masevaux : le pôle du haut de vallée

Masevaux a enregistré une chute démographique ces dernières années, similaire à celle qu'ont subi les autres villes de vallées comparables. La ville conserve encore toutes les caractéristiques traditionnelles d'un chef-lieu de canton et joue effectivement ce rôle pour la vallée de la Doller (entreprises industrielles et artisanales, commerces, spectacles, hôpital, collège, services de proximité). La ville offre la vitalité nécessaire à tout l'arrière pays de haut de vallée.

Saint-Amarin : une polarité moins prégnante

Les fonctions urbaines sont concentrées autour de la RN 66. La plupart des activités s'égrènent le long de cette « rue principale » : mairie, services administratifs, commerces, hôtels, restaurants, églises, places publiques, et même les principales entreprises. De ce fait, la ville de Saint-Amarin n'apparaît pas vraiment comme « le » pôle central de cette vallée, contrairement à Masevaux, mais concentre néanmoins la majorité des structures d'importance supra-communale (siège de l'intercommunalité, musée, commerces spécialisés, collège...).

Les polarités émergentes

Quelques secteurs, plus que des centralités urbaines, ont capté récemment un grand nombre d'emplois et des services. Ils structurent un territoire et sont générateurs de trafic. Il s'agit de :

Pont d'Aspach-Burnhaupt-le-Haut : un nouveau pôle générateur de trafic

Ce territoire, réellement créé sur le socle de desserte routière, concentre des activités commerciales et économiques. Il a accueilli très récemment un nouveau collège. L'attractivité du débouché de la vallée et de la région mulhousienne réduit peu à peu le rôle phare de Masevaux.

Wesserling : une polarité économique historique en reconversion

Il s'agit d'un site de reconversion industrielle. Ses fonctions actuelles sont culturelles, économiques et commerciales. Elles pourraient se développer en synergie avec celles de Saint-Amarin.

Le débouché de la vallée de la Thur

Ses implantations récentes et le développement économique entre Thann et Cernay font de ce territoire un pôle en émergence. Des questions relatives à la (re) structuration de ces pôles se posent : desserte alternative à la voiture individuelle, mixité des fonctions, impact du phénomène de « vase communicant » ...

Territoires ruraux ou périurbains ?

Les villages du territoire Thur Doller ont fortement évolué depuis quelques décennies. Ils sont devenus attractifs. Les collectivités ont parfois déployé des moyens importants pour les rendre attractifs (périscolaire, internet haut débit,...). Ces mêmes collectivités sont tenues de renforcer l'investissement pour garantir la qualité d'accueil. Elles continuent à accueillir une nouvelle population, ayant justement choisi une implantation résidentielle sur ces critères de services.

1.2 L'urbanisation des communes

L'urbanisation, historiquement dense et mixte des communes, a progressivement été abandonnée au profit d'une diffusion et d'une spécialisation résidentielle et économique des espaces. Néanmoins, un urbanisme de la mixité des fonctions et des typologies, du renouvellement urbain et de la réhabilitation se développent.

1.2.A Les structures urbaines historiques

Une déterminante géographique et urbanistique

Les structures urbaines sont historiquement induites par les sites géographiques dans lesquels elles se sont inscrites, soit cinq grands secteurs géographiques (voir l'état initial de l'environnement) :

- les vallées vosgiennes,
- le débouché de la vallée de la Thur,
- le piémont,
- la plaine agricole,
- le début du Sundgau.

Elles sont aussi déterminées par l'organisation des parcelles, du bâti et du réseau viaire. Ainsi on distingue une structure plus lâche, éclatée ou groupée en plaine et une organisation plus linéaire dans les vallées.

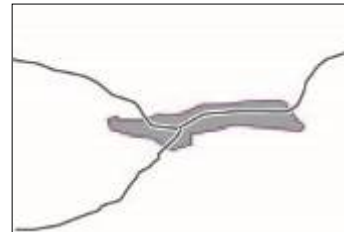
Les villes et villages se sont implantés de manière différente selon les caractéristiques géographiques. La configuration urbaine est diverse selon que l'on soit en plaine, dans un fond de vallées ou sur les flancs de versants.

Quatre structures urbaines sur le territoire²

Les structures urbaines linéaires - villages rues

Majoritairement les villages ou bourgs de montagne ou de vallée présentent une urbanisation linéaire, développée le long d'une voie de communication et/ou d'un cours d'eau comme Lauw. L'organisation de la trame bâtie est tournée vers la rue.

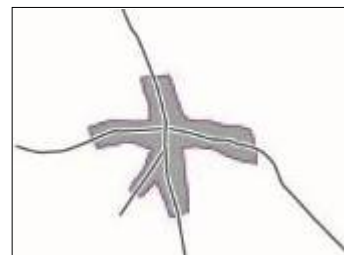
>Soppe



Les structures urbaines en étoile

On peut distinguer le développement de certains villages en forme d'étoile. L'urbanisation s'est étendue sur plusieurs axes linéaires partant d'un point central.

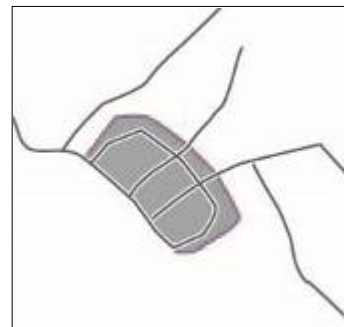
>Dolleren



Les structures urbaines groupées

Quelques villages se sont développés autour d'un noyau. Le point de départ de l'urbanisation est principalement un carrefour routier.

>Wattwiller



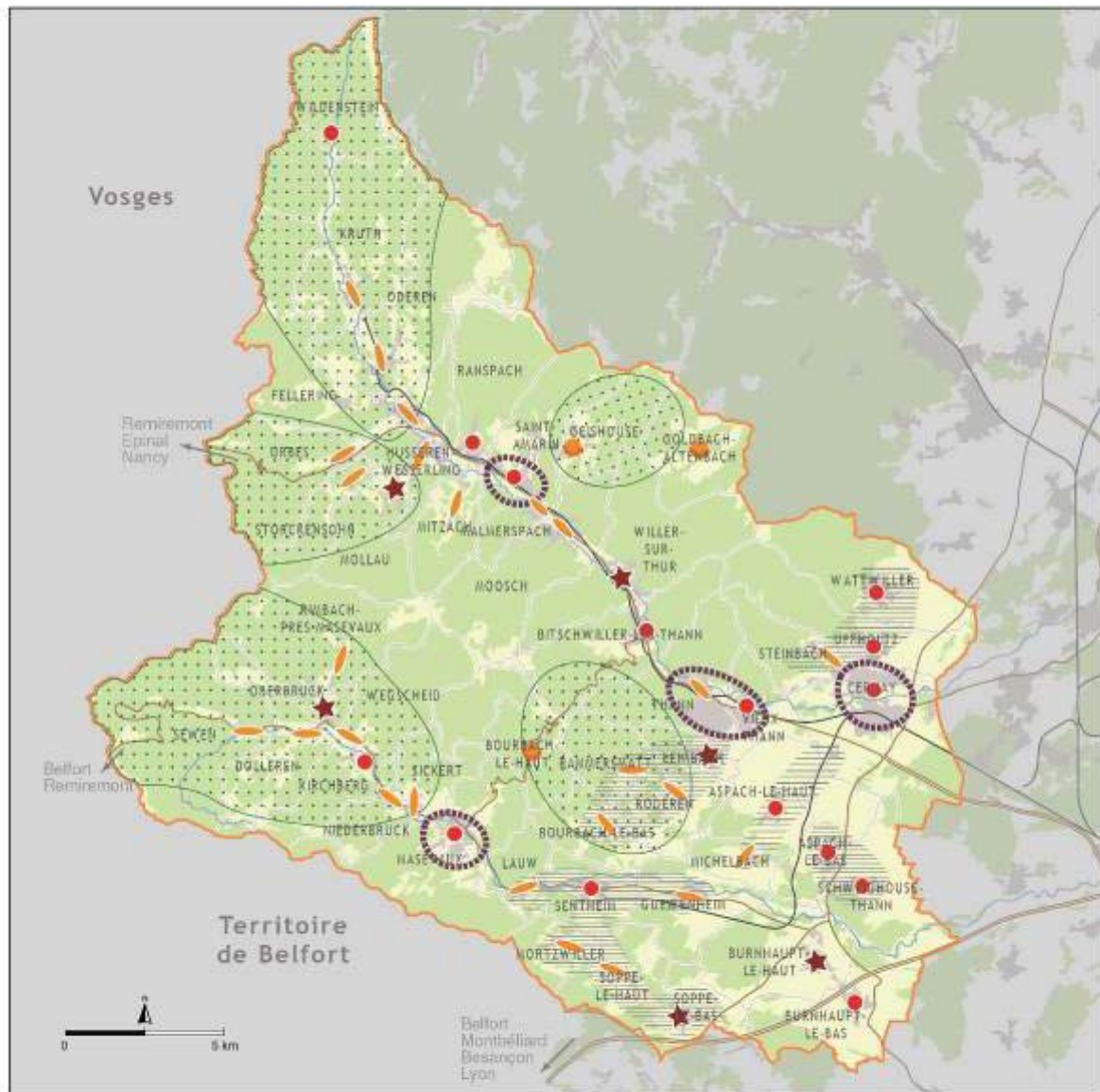
Les structures urbaines - villages-balcons

Implantées sur les reliefs, ces structures se sont organisées autour d'un vallon rassemblant parfois plusieurs hameaux telle la commune de Geishouse.



² Pour une analyse exhaustive de la structure urbaine du territoire, il faut se référer aux études de structures villageoises et du patrimoine bâti du canton de Saint-Amarin, au GERPLAN du Pays de Thann, et au guide conseil architectural pour l'entretien et la transformation de l'habitat rural d'Husseren-Wesserling.

MORPHOLOGIE URBAINE ANCIENNE



- Route principale
- Autoroute et voie rapide
- Voie ferrée
- Structure urbaine linéaire
- ★ Structure urbaine en étoile
- Structure urbaine groupée
- "Village balcon"
- ⊙ Ville et bourg
- ⊙ Communes rurales
- ⊙ Communes périurbaines

Source(s) : BD CARTO ©IGN 2003 ;
Réalisation : AURM, C.H, Février 2010



1.2.B La morphologie urbaine ancienne : mixité et compacité

L'urbanisation ancienne des villes et des villages s'est opérée de façon relativement compacte. Les centres historiques et les extensions anciennes entrent dans les grandes catégories suivantes :



Centres anciens : une compacité foncière

Il s'agit des immeubles et maisons de ville en front bâti des villes de Thann, Cernay, Masevaux notamment. Le nombre de logements et d'activités ramené à la surface du foncier est important.

> Cette rue comprenant des commerces en rez-de-chaussée et quelques services à l'étage compte près de 40 logements à l'hectare (Rue de Gerthoffer à Thann).



Tissu urbain de type faubourg : un tissu encore dense

Les villes et villages se sont développés le long des axes de communication. Les maisons construites sont souvent adossées à une fonction économique (ateliers, jardins potagers...).

> Ce secteur de faubourg, développé de part et d'autre d'une voirie large sous une forme mixte (garages, fermes...) compte globalement 14 logements à l'hectare. Sa fonction économique ancienne et la voirie sont prédominantes (Rue principale à Guewenheim).



Centre villageois : maisons volumineuses et beaux jardins

Le centre présente une mixité des fonctions avec un bâti compact, offrant des vocations mixtes : granges, jardins potagers, vergers insérés dans le tissu résidentiel.

> Ce secteur villageois constitué principalement de bâtisses volumineuses et de jardins imposants offre un nombre de logements à l'hectare assez important (24) (Rue de la Victoire à Wattwiller).

1.2.B Une urbanisation récente plus lâche

A partir de la constitution du faubourg dans les années 30 à 50, l'urbanisation des communes a connu une franche rupture. Rupture tant par l'organisation de la trame de voirie, que par l'architecture des bâtiments. En termes de nombre de logements à l'hectare, le contraste est également fort.

Typologie de l'habitat : un marquage fort

On relève cinq principales morphologies urbaines de cette époque :

Un produit dominant : le développement pavillonnaire pur

La maison individuelle avec jardin est une forme d'habitat qui a été largement plébiscitée. Elle s'implante sur une parcelle de taille assez standard dans le cadre d'opérations de lotissement ou non. Les formes urbaines qui découlent de ce mode d'urbanisation sont peu variées : découpage des terrains sans considération forte pour les espaces publics, exceptée la place donnée à l'automobile, accroche urbaine peu travaillée... Les lotissements les plus récents ne sont pas les plus vertueux en termes de rationalisation foncière³ (*voir le chapitre 2.2.E Un marché de la maison individuelle encore moteur*).

³ Voir annexe 1.



>Quartier pavillonnaire de 15 logements à l'hectare structuré par un schéma de voirie et disposant d'un espace public en cœur d'ilot (Masevaux).



>Développement pavillonnaire lâche de 11 logements à l'hectare de long de la route (Dolleren).



>Lotissement résidentiel d'environ 11 logements à l'hectare. La voirie constitue le seul espace public collectif (Fellinging).



>Secteur pavillonnaire de 12 logements à l'hectare situé en entrée de village, dénué d'espaces publics, doté d'une large impasse (Aspach-le-Haut).



>Sur un secteur en pente - avec des hauts de pentes inconstructibles - un effort de densité et d'insertion paysagère de 16 logements sur près de 2 hectares (Storckensohn).

Les ensembles collectifs : de faible ampleur



Les ensembles collectifs de 3 à 4 étages sont peu représentés. Ils se trouvent dans les centres urbains tels que Thann et Cernay. Les opérations collectives sur de plus petites unités (1 à deux étages pour une dizaine de logements) sont privilégiées et sont davantage présentes sur l'ensemble du territoire.

>Ce quartier de 190 logements offre de larges espaces publics et des ensembles de garages fermés. Il est bâti sur un terrain de 4 hectares soit une densité de 50 logements/ha. (Rue Louise Marie à Cernay)

L'habitat diffus en extension : un coup par coup parfois dévastateur

La diffusion de l'habitat se caractérise par une dispersion de résidences pavillonnaires et un éloignement des habitants des équipements et des services situés dans le centre-bourg. Cet habitat diffus se développe particulièrement dans les vallées de la Doller et de la Thur à partir des chemins ruraux et pastoraux, et à flanc de montagne. Il est difficile d'accès. Généralement dispersé aux milieux de la végétation, l'habitat s'insère difficilement dans le paysage.



>Une urbanisation diffuse en pente : un impact paysager fort (Saint-Amarin).

Les zones spécialisées : une fonction d'accueil au spectre large

De nombreuses zones d'activités se sont fortement développées sur le territoire Thur Doller, et notamment sur le secteur piémont/plaine. Les zones d'activités accueillent tous types d'entreprises. Ainsi, les petites entreprises, les bureaux et les artisans s'implantent aussi dans ces



zones faute de réserves foncières disponibles ou de bâtiments facilement mobilisables dans le tissu urbain... mais aussi au regard du coût économique attractif. Le chapitre 3 Espace économique et notamment le chapitre 3.4 abordent plus précisément les zones d'activités spécialisées.

>Le développement des espaces commerciaux en sortie de village (Soppe-le-Bas).

L'habitat touristique de loisirs : des secteurs spécifiques ayant muté



Ce territoire a été mité dans le passé pour de l'habitat de loisirs. Cette tendance est quasi stoppée. Des villages de résidences secondaires ont été créés, mais petit à petit occupés par des résidents permanents (« Vue des Alpes » à Geishouse, « Bel air » à Oderen...). Ces villages ont été édifiés en secteur discontinu de l'urbanisation. Ce changement d'usage pose des soucis quant aux questions de dessertes et d'accès aux services des habitants permanents.

>Un habitat de loisirs (Mollau).

L'urbanisation des communes : une absence de projet structurant

L'urbanisation des communes, notamment les villages, révèle des dysfonctionnements assez graves en termes de consommation foncière, de structuration urbaine.

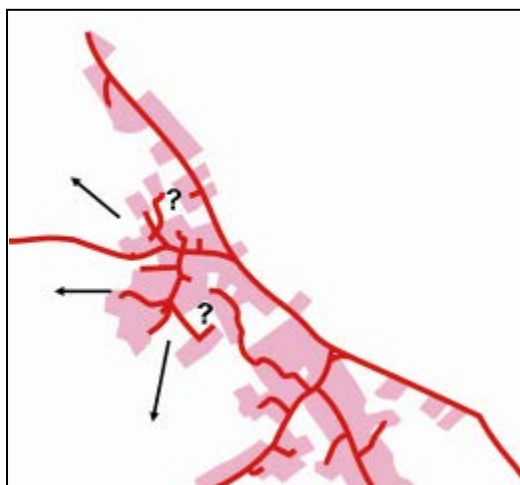
Urbanisation et schéma de voirie : un développement peu guidé

Dans une période récente, les schémas d'urbanisation des communes ont contribué au développement de tissus urbains lâches, à la création de délaissés fonciers, à l'éloignement des habitants des centre-bourgs... Voici quelques représentations de cette urbanisation sans projet appuyé : les exemples ci-après sont l'illustration de développement de communes à dominante rurale ou périurbaine du territoire Thur Doller. Parce que non isolés, ces cas sont représentatifs de la structuration actuelle de l'urbanisme communal.



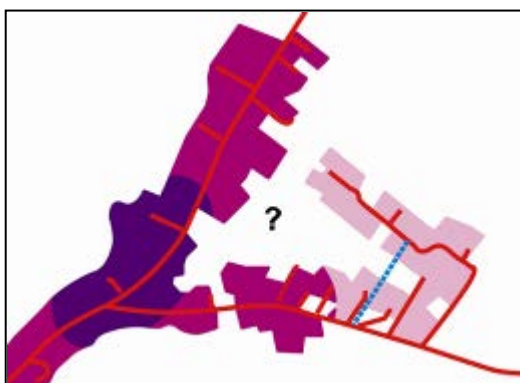
Le maillage viaire rural support de l'urbanisation.

Le long des chemins agricoles et viticoles, des constructions se sont ponctuellement développées au gré des opportunités foncières, créant localement des dents creuses. Des problèmes d'usages des cœurs d'îlots se posent, de même que celui de l'éloignement du centre. Sur l'exemple, les habitations récentes les plus éloignées sont situées à 900 mètres du centre-village.



La constitution d'une structure en « arête »

A la suite de réalisation d'une enfilade de rues, d'importants délaissés fonciers se sont constitués en cœur d'îlot sans aucun accès possible. La desserte des habitations n'est pas optimisée en multipliant les voies d'accès. Sur cet exemple, les dernières maisons construites sont édifiées à plus de 1 km du centre. Leur assiette foncière dépasse parfois les 1000 m².



Une prolongation de voirie

La voie a été prolongée au fur et à mesure de la progression de l'urbanisation. De par la distance et l'organisation de la voirie, l'accessibilité au centre-bourg est plus difficile pour les piétons que pour l'automobiliste. La question de la vocation et de la desserte future des espaces interstitiels se pose.



Un urbanisme au coup-par-coup : construire en 2ème et 3ème rang...

L'urbanisation en 2ème et 3ème rang est fréquente sur l'ensemble du territoire. Les voies privées pour desservir les maisons en second et troisième rang sont très consommatrices de foncier. Les voies se multiplient pour desservir des constructions pourtant proches les unes des autres. La rationalisation des espaces, l'intimité dans la parcelle, l'existence d'espaces publics de convivialité, la gestion du ramassage des déchets... sont autant de questions posées par cette forme de développement.



>Des dessertes de pavillons peu rationnelles (Lauw).

>Une maison construite en 2ème ou 3ème rang nécessite jusqu'à 200m² de terrain uniquement pour la voirie d'accès (Rammersmatt).

Construire en recul : en rupture avec la trame ancienne

Dans le cœur des villages, les maisons sont construites à l'alignement le long de la route. Ponctuellement des habitations ont été édifiées légèrement en recul. Le centre-ancien présente une structure urbaine compacte. Les constructions sont souvent mitoyennes. Parfois seule une petite cour ou un jardinet sépare les maisons.

A l'inverse, dans les espaces périphériques récents, la maison pavillonnaire en milieu de parcelle est privilégiée. Ces implantations ont été encadrées réglementairement par des POS. Le recul d'implantation, l'orientation des habitations et la taille des jardins sont en discontinuité avec les formes urbaines traditionnelles. L'absence de front urbain structuré et une faible densité rompent avec le tissu urbain ancien.



>La rupture de la trame urbaine ancienne : 2 clichés pris du même point en pivotant de 180° (Rue du Printemps à Urbès).

Des zones d'activités au « costume large »



L'ensemble des zones d'activités du territoire présente une structure et une architecture urbaine quasi similaire. Elles sont constituées de nombreux bâtiments, de grandes aires de stationnement, de grandes voies de desserte...

>Des voies de dessertes disproportionnées (Avenue Josué Hellmann à Vieux Thann).



Ces espaces sont fortement consommateurs d'espaces et peu denses par nature. Le nombre de constructions à étage y est faible. L'urbanisation à l'horizontale est privilégiée avec des bâtiments présentant une architecture communément appelée « boîte à chaussures », pauvre et dénouée d'intérêt architectural et paysager. Le Parc de Wesserling, espaces d'entreprises, présente une structure urbaine et architecturale originale. Il s'agit d'une ancienne friche industrielle réhabilitée.



>Un début de densification des zones d'activités (ZA de l'Allmend à Masevaux).
>Des possibilités d'extension sur site, des marges de recul toujours importantes en zones d'activités (ZA Est à Cernay).

1.2.C Et maintenant : quelle urbanisation ?

La poursuite des tendances

De nouvelles opérations se réalisent sous une forme classique tant par la procédure (lotissement) que la forme urbaine (parcelle à vendre en diffus pour du pavillonnaire).

Le règne du lotissement résidentiel

Les surfaces de terrain commercialisées restent très importantes (700 m² pour la majorité). D'ailleurs, certains règlements de POS rendent obligatoires des tailles de lot importantes. En revanche, l'emprise de la chaussée roulante tend à se réduire. L'espace public est mieux traité, mais les places urbaines y sont rares.

De l'habitat diffus toujours consommateur d'espace

Les parcelles ont une assiette foncière extrêmement importante : 1 500 m², 2 700 m² ... Cet urbanisme au coup par coup s'est réalisé au grès des opportunités, à défaut d'une rationalisation foncière.

Des zones spécialisées encore « mangeuses de foncier »

Les zones d'activités économiques et commerciales se déploient sur des surfaces très importantes. La logique est une architecture à la verticale (parking, bâtiment...) et des réserves d'extension.

Une plus grande mixité

Néanmoins, on assiste à une diversification de l'habitat, parfois notable, notamment à Thann et Cernay. Ainsi, entre 2000 et 2007, sur l'ensemble du territoire du SCoT, les logements collectifs et l'habitat groupé représentent en moyenne plus de 45% des nouveaux logements commencés annuellement, contre 35% avant 2000. Cette mixité se fait par petites touches dans les plus petites communes, mais aussi les villages.

L'habitat groupé : une place timide mais bien diffusée

L'habitat groupé est principalement le fait de promoteurs privés, bailleurs sociaux : maisons accolées, « Carré de l'habitat »... Cette forme a trouvé une place timide dans l'urbanisme communal (6% des logements commencés entre 2000 et 2007). Elle reste pourtant source de sobriété foncière. Fait positif, elle se retrouve



dans beaucoup de communes, même les plus petites, participant ainsi à la mixité résidentielle des villages.



>L'habitat groupé : une forme qui se développe même dans les plus petites communes (Roderen, Bourbach-le-Haut, Kruth et Thann).

Les collectifs contemporains : une architecture plus attrayante

L'habitat collectif récent reste de petites dimensions (3 niveaux maximum), excepté dans les villes de Thann, Cernay et Masevaux (4 à 5 niveaux). Leur architecture aux formes et couleurs contemporaines répond aux attentes (balcons, terrasses, stationnement au pied d'immeuble...). Des petits espaces publics ou jardins en rez-de-chaussée sont des lieux de convivialité, de rencontre entre les habitants et des espaces de jeux pour les enfants.



>La qualité est nécessaire pour rendre l'habitat collectif attractif : balcon, terrasses, espaces verts, orientation, proximité des services... (Aspach-le-Haut, Guewenheim, Lauw, Moosch et Uffholtz).



Un nouveau visage des constructions

Les formes d'urbanisation font apparaître une architecture dont l'aspect actuel extérieur est en rupture avec l'habitat ancien. Elles sont essentiellement de trois ordres.

L'habitation bois : un matériau, des conceptions

Les conceptions sont très disparates pour un mode constructif apparemment identique. L'insertion des pavillons est parfois peu « heureuse ». D'autre part, ces constructions architecturales originaires d'autres régions rompent avec l'architecture traditionnelle alsacienne. On peut donc s'interroger sur l'identité architecturale de la région tout en intégrant les préoccupations environnementales.





>L’habitat bois se décline de façons extrêmement diverses sur le territoire (Rimbach, Bourbach-le-Bas, Storckensohn et Urbès).

Les couleurs : une mosaïque au spectre large

La couleur du bâti fait partie du paysage urbain. Elle peut être source d’animation et de diversité paysagère. Néanmoins, la palette de couleurs utilisée peut parfois être disgracieuse et rompre l’ambiance paysagère locale.



>Le choix des couleurs peut impacter fortement les paysages des communes (photos prises à Masevaux, Cernay, Masevaux et Rimbach). Une réflexion globale peut être avantageusement envisagée dans le cadre réglementaire mais aussi par une approche plus didactique (nuancier, conseils aux particuliers...).

De nouvelles silhouettes

La prise en compte des aspects bioclimatiques génère des formes de construction nouvelles. Les panneaux solaires sur les toits sont de plus en plus fréquents, même dans le tissu ancien. On observe des bâtiments ayant intégré en amont des techniques telles que les toitures végétalisées. L'adoption de ces préoccupations environnementales génère une architecture parfois très différente de l'architecture traditionnelle alsacienne.



>Une toiture végétalisée (Urbès) et un panneau solaire sur un bâtiment ancien (Soppe-le-Bas).

1.2.D Réhabilitation et renouvellement urbain : une amorce

Les anciens bâtiments des centre-bourgs sont réinvestis pour une vocation résidentielle, mais pas seulement.

Mixité : des fonctions urbaines retrouvées

Après une période de « sortie » d'activités économiques du cœur des villages à sa périphérie, voire dans les zones spécialisées, on assiste à un timide réinvestissement des centres. Des fonctions de services trouvent leur place à proximité des citoyens. Ils participent au dynamisme des communes. Aussi, après avoir été oubliés des politiques urbaines d'extension, les espaces publics sont créés dans de nouveaux quartiers. L'ensemble de ces fonctions relèvent d'une notion essentielle du développement durable : « le vivre ensemble » (absence de dissociation des fonctions urbaines : habitat, travail, divertissement ...).



>La mixité des formes urbaines va de pair avec la mixité des fonctions urbaines : à ne pas occulter pour « vivre ensemble ».

Photo d'un cabinet dentaire (Moosch), d'une entreprise artisanale (Rammersmatt) dans un bâtiment ancien, et création d'un espace public (Thann).



Bâtiment ancien : des formes urbaines revisitées

L'habitat ancien est parfois inadapté aux fonctions résidentielles actuelles. On assiste dans beaucoup de communes au réinvestissement du bâti traditionnel. Il s'accompagne en général de son extension : aménagement des combles ou des anciens ateliers, rehaussement du bâti, ajout d'un escalier et d'un sas d'entrée pour un redécoupage immobilier pertinent... Ces transformations ne sont possibles qu'accompagnées d'un document d'urbanisme réglementaire adapté.



>Les réhabilitations : un potentiel d'accueil d'une nouvelle population (Sentheim, Moosch, Sewen, Lauw et Wattwiller).



1.2.E Un patrimoine bâti : identité locale

Le territoire révèle quelques ensembles patrimoniaux remarquables.

Les ensembles patrimoniaux anciens

Les villes : 3 sites identitaires

Le territoire compte des ensembles urbains de qualité. Il s'agit des villes de Thann, Cernay, Masevaux.

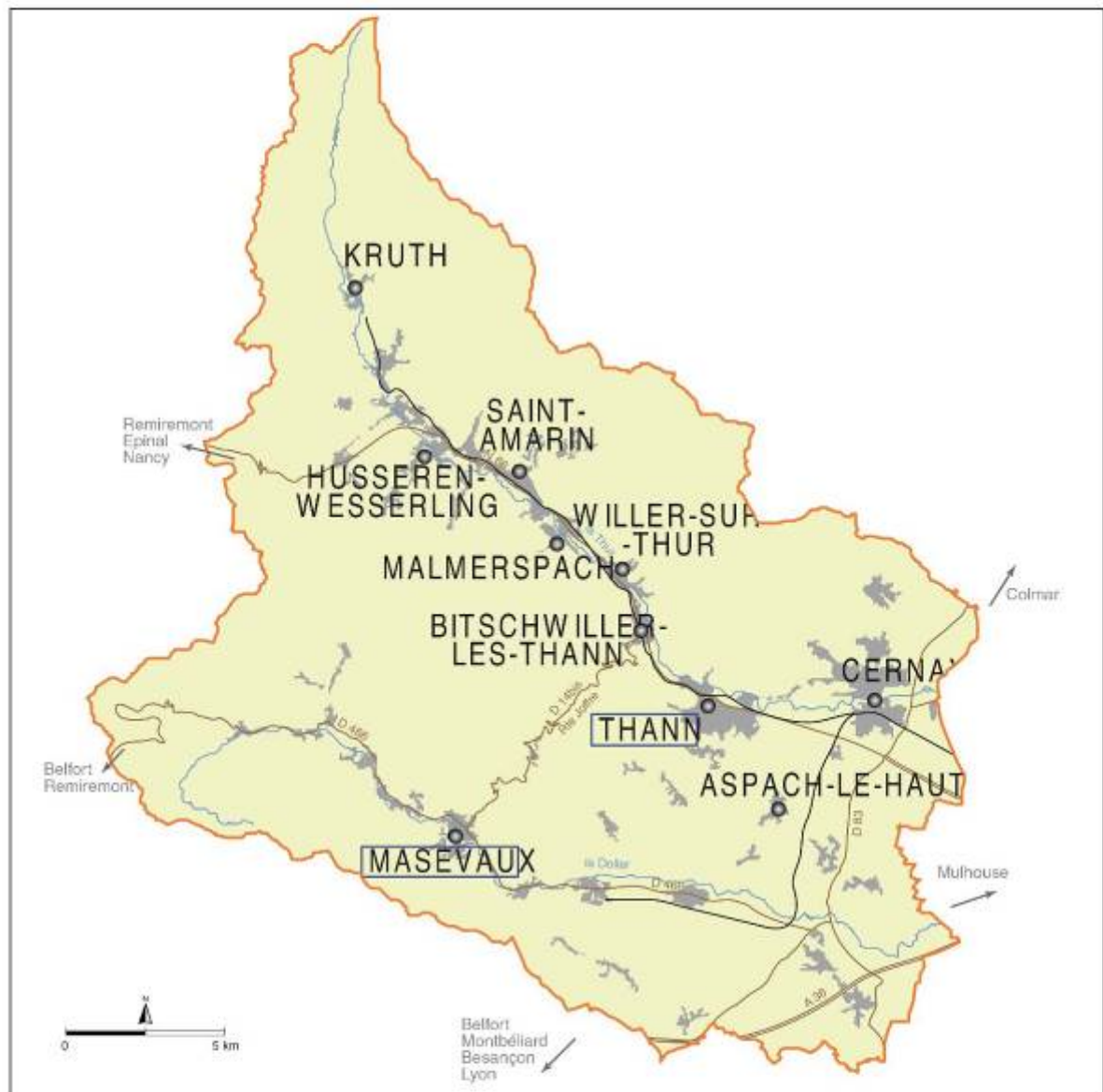
Le bâti agricole : des transformations à encadrer



Les communes sont toutes dotées d'un patrimoine traditionnel agricole. Il est en général assez bien réhabilité. Ayant changé d'usage, celui-ci est parfois transformé. Néanmoins, les évolutions, si elles ne sont pas encadrées, sont parfois préjudiciables à leur caractère ; ce dernier participant à l'identité des lieux.



>Un patrimoine témoin du passé rural en cœur de village : de beaux ensembles architecturaux (Moosch).

CENTRE URBAIN HISTORIQUE ET HABITAT INDUSTRIEL



-  Ville dotée d'un centre historique important de caractère
-  Communes dotées d'au moins un quartier d'habitat industriel spécifique

Source(s) : BD CARTO, ©IGN 2003 ;
Réalisation : AURM, CM.S, novembre 2009





L'habitat industriel : un témoin important

Le patrimoine bâti historique du territoire comprend les cités relatives à l'habitat industriel. Elles sont en général de petites dimensions, mais on en recense un grand nombre. Elles ont subi parfois des transformations, certes nécessaires à l'évolution de ce bâti souvent petit, mais préjudiciables à son identité. Leur localisation est parfois en rupture avec le cœur historique de la commune. Leur insertion à la vie urbaine est délicate.



>Un patrimoine bâti de qualité participe à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des territoires, dont la préservation peut aussi être assurée par les documents d'urbanisme (Malmespach Cité et Masevaux).

1.3 Modes d'urbanisation et leurs conséquences

Entre 1982 et 2007, près de 900 ha ont été consommés pour l'habitat, les activités, les équipements... Cette consommation foncière s'est même accélérée avec l'urbanisation d'1 hectare par semaine entre 2000 et 2007. Le secteur de plaine est particulièrement concerné. Sur l'ensemble du territoire, il en résulte une déstructuration des villes et villages.

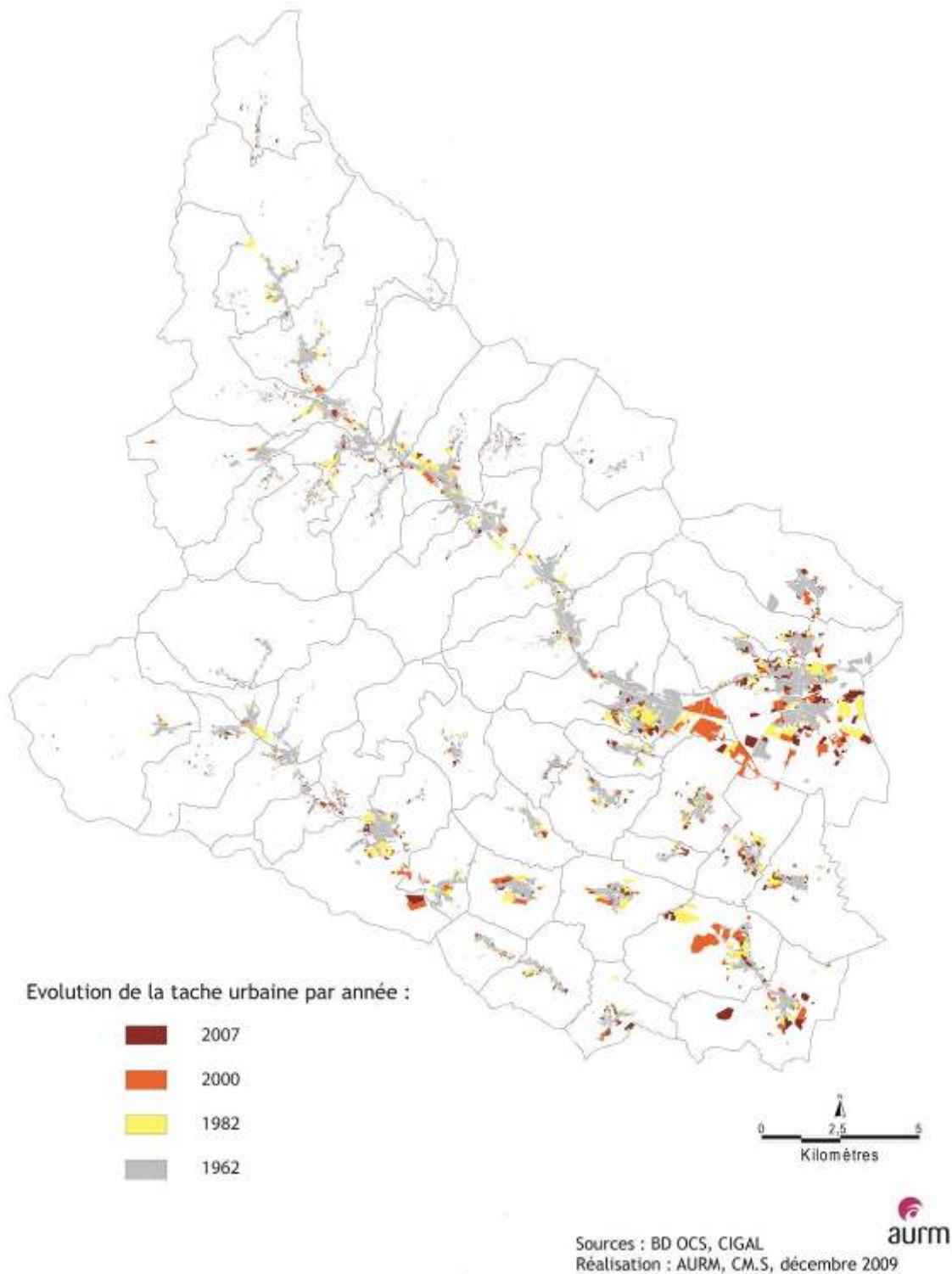
1.3.A Une consommation explosive du foncier

Le rythme galopant de la consommation !

1982 à 2000 : 1 hectare consommé tous les 15 jours

Entre 1982 et 1999, le territoire Thur Doller a vu sa population augmenter de 8 %, passant de 58 000 à 63 000 habitants. Dans le même temps, entre 1982 et 2000, plus de 400 hectares ont été utilisés, soit 1 hectare tous les 15 jours. Bien que cette consommation foncière reste similaire à celle de territoires aux contextes géographiques et socio-économiques identiques, elle est néanmoins relativement élevée. 17% d'espaces supplémentaires ont été construits. Le territoire est proche de la moyenne départementale (18%) et se situe au-dessous de la moyenne régionale (25%).

Evolution de la tache urbaine du territoire Thur Doller



Entre 1962 et 2007, les communes du territoire n'ont eu de cesse de se développer. Les limites communales tendent de plus en plus à se toucher pour former des conurbations, notamment dans les vallées, mais aussi en plaine au niveau de Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut. Par ailleurs, les structures urbaines des communes telles que celle de Cernay sont éclatées : les dessertes routières et les disponibilités foncières ont bien souvent guidé cette urbanisation tentaculaire.

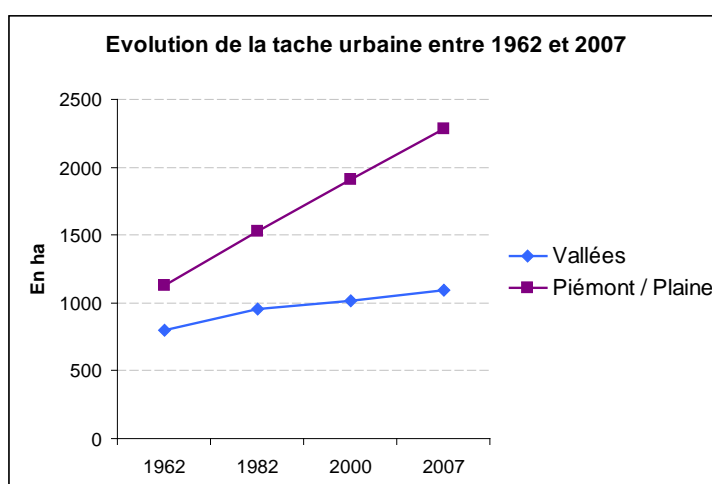
Evolution de la consommation foncière entre 1982 et 2000

	Consommation foncière totale (en hectares)	Consommation foncière totale (en %)	Consommation foncière annuelle (en hectares/ an)
SCoT Thur Doller	433	+17%	24
SCoT Montagne Vignoble Ried ⁶	431	+48%	27
SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon ⁷	522	+24%	30

2000 à 2007 : 1 hectare par semaine urbanisé

Entre 2000 et 2007, 460 hectares ont été urbanisés soit autant qu'entre 1982 et 2000, mais à un rythme deux fois plus élevé. La consommation foncière annuelle est passée de 24 hectares à 66 hectares. Ainsi, de 2000 à 2007, 1 hectare par semaine est urbanisé.

Entre 2000 et 2007, l'accueil d'un habitant supplémentaire a entraîné l'utilisation globale d'environ 2 000 m² de foncier (activités, résidentiel, loisirs).

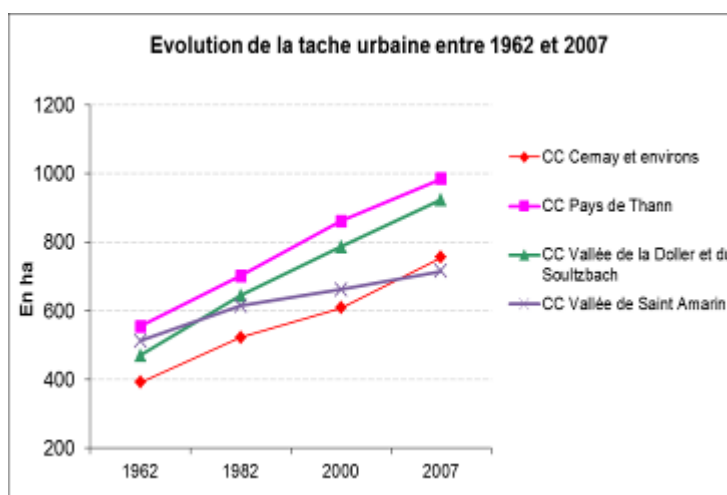


Une consommation essentiellement sur le secteur piémont / plaine

Entre 1962 et 2007, le secteur plaine/piémont⁸ a connu la plus forte évolution. La tache urbaine a été multipliée par deux en un demi-siècle sur ce secteur.

Sur cette même période, l'ensemble des communautés de communes s'est développé de manière constante. Cette dernière décennie, la communauté de communes de Cernay enregistre la plus forte évolution de la consommation foncière.

Par ailleurs, entre 1982 et 2007, la communauté de communes de Saint-Amarin connaît une croissance urbaine plus modérée par rapport aux trois autres communautés de communes (+16% contre +43%).



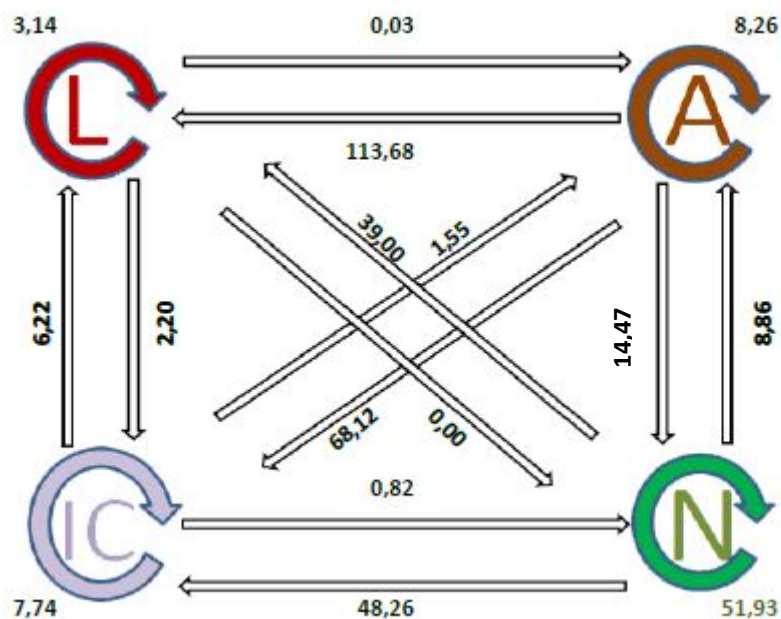
⁶ Le territoire du SCoT Montagne Vignoble Ried, situé au nord du département, est constitué des communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg et la commune de Niedermorschwihr.

⁷ Le territoire du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon est situé au centre du département entre les territoires de Colmar et la région mulhousienne. Il est constitué des communautés de communes de la Région de Guebwiller, de la Vallée Noble, du Pays de Rouffach, Centre Haut-Rhin et Essor du Rhin, et la commune de Merxheim.

⁸ Voir annexe 2.

La tendance de la consommation foncière confirmée par l'outil BD MUT

La chambre d'agriculture du Haut-Rhin a développé un outil afin de déterminer les mutations urbaines, il permet ainsi de répartir l'utilisation du foncier en quatre pôles : logements, agriculture, naturel et les activités industrielles et commerces.



>Le schéma permet de visualiser les mutations des différentes utilisations du sol, ainsi 113,68 ha de terres agricoles, 39 ha de zones naturelles et 2,20 ha de zones urbanisées sont devenus des zones résidentielles.

Entre 2002 et 2007 (données disponibles au moment de l'étude), les espaces agricoles, naturels et forestiers sont devenus des espaces à vocation résidentielle et d'activités à raison de 154 ha pour la première et 114,5 ha pour la deuxième.

Changement de destination des sols

Unités:	Logement 2002-2007	soit par an	Activités 2002-2007	soit par an	Total 2002-2007	soit par an
Montagne Doller	17	3,4	1	0,2	18	3,6
Montagne Thur	17	3,4	3	0,6	20	4
Piémont	55	11	48,5	9,7	103,5	20,7
Pôle urbain	65	13	62	12,4	127	25,4
Total Pays	154	30,8	114,5	22,9	268,5	53,7

(Surface en hectares)

Les 53,7 hectares consommés par an entre 2002 et 2007 serviront de base au calcul des objectifs de consommation foncière pour les années à venir. L'effort de réduction du rythme de consommation de surfaces devra être de l'ordre d'environ la moitié de celui observée entre 2002 et 2007 (objectif régional).

Parallèlement, la Région et la DDT 68 ont également mis au point des méthodes de calcul de la consommation foncière.

A titre de comparaison, la consommation foncière issue des autres méthodes donne en moyenne annuelle 33,76 ha pour le calcul fait par la DDT (source fichiers Majic) et 40,44 ha en prenant la méthode basée sur la BDOCS dans le cadre de la plateforme régionale d'échanges sur la consommation foncière (PREFACE). Ces différences peuvent s'expliquer par le pas de temps

d'analyse différent, les échelles variables, la prise en compte ou non des infrastructures et autres utilisations du sol.

La Région et la DREAL affichent une proposition d'objectif régional de réduction de moitié du rythme de consommation des espaces (agricoles, naturels et forestiers) par rapport à la période précédente. Il ne s'agit pas d'un objectif inscrit dans la loi mais celui-ci fait l'objet de la concertation lancée par cette plateforme.

Ces objectifs de surface doivent être mis en rapport avec la population effectivement accueillie (soit l'« efficacité » de cette consommation). C'est pourquoi un ratio de consommation en « ares consommés par habitant accueilli » est un indicateur de consommation modérée.

L'objectif serait de passer, au niveau régional, de 6,5 à 4 ares consommés par habitant accueillis. Il s'agit d'une moyenne en Alsace, à relativiser par rapport au territoire Thur Doller, majoritairement rural. Effectivement actuellement le ratio est de 13⁹ ares par habitant.

1.3.B Une déstructuration des villes et des villages

Les délaissés fonciers

L'une des conséquences importantes du mode d'urbanisation décrit précédemment est la génération de délaissés fonciers importants : maille de voirie rurale support de l'urbanisation, structure en arête, construction en prolongation de voirie, parcellaire de grande taille.

Un urbanisme des « longues distances »

Les distances intra-communales s'allongent fortement. L'urbanisation produit de nouveaux quartiers de plus en plus éloignés des centres vitaux des communes. Cette distance est accentuée par un manque de prise en compte des déplacements alternatifs à la voiture particulière. Le chapitre 4 Mobilités et transports fait également état de la faiblesse des aménagements pour les modes doux et de la nécessité de densifier les abords des lignes de transport en commun.

Un urbanisme de « zoning » encore prégnant à l'encontre de la mixité

La spécialisation à outrance des sites vide parfois inutilement les centres urbains. Par exemple, certaines des activités implantées en zones d'activités pourraient être avantageusement implantées en milieu urbain constitué. Le manque d'anticipation global génère des absences de prise en compte de certaines fonctions essentielles à la vie d'aujourd'hui et notamment les espaces publics de sociabilité. Il va souvent à l'encontre de la question de la circulation des modes doux.

1.4 Le paysage urbain : des atteintes par le développement

Une urbanisation diffuse et extensive, des implantations diverses sur les parcelles, des limites de parcelles traitées de manière incohérente, l'omniprésence de la voiture ne vont pas sans porter atteinte aux paysages urbains : ruptures des perspectives et vues paysagères, rareté des espaces publics conviviaux... Toutefois, les potentiels urbains paysagers existant : cours d'eau, vergers et jardins... offrent un cadre de vie de qualité à exploiter.

1.4.A Les conséquences des extensions urbaines

L'organisation de la structure villageoise influe considérablement sur le cadre de vie de celui-ci. En milieu rural, une structure compacte où la mairie, l'église, l'école dominant le milieu du village permet de concentrer les lieux de vie au centre et laisser des espaces agricoles à l'extérieur.

⁹ Ratio 2002-2007 : consommation totale (268,5 ha soit 26850 ares)/ population (soit 2067 hab.) > ratio= 13 ares/hab.

NB : Ce ratio peut varier en fonction des bases de données utilisées. Notre chiffre est calculé à partir des résultats de l'étude de la Chambre d'Agriculture. Si on utilise la base « occupation du sol » de la Région, on obtient 10 ares par habitants entre 2000 et 2008.

La rue où s'alignent les maisons tout le long avec ou sans léger retrait devient un vrai espace public qu'il est important de conserver et restituer dans les futures extensions. Le jardinet joue alors le rôle d'un espace de transition entre l'espace privé et espace public.

Il peut également en être tout autre.

Aux morphologies typiques des noyaux villageois se greffent des extensions urbaines qui ne se sont pas nécessairement adaptées, privilégiant le modèle de développement urbain commun qu'est le lotissement, uniformisant les formes d'habitats réduites souvent au pavillonnaire. Hormis l'impact conséquent sur le foncier (consommation excessive voire gaspillage), l'impact sur l'identité et la typicité des villages ainsi que sur le grand paysage (dont l'analyse est prise en compte dans l'état initial de l'environnement), est également considérable.



>Des extensions urbaines déconnectées des centres villageois (Aspach-le-Bas ou Michelbach) : banalisation des habitations, impact des nouvelles voiries.



>Exemple contrasté de Masevaux entre la rue constituée en centre ancien et « l'absence » de rue dans l'extension urbaine.

L'atteinte au paysage réside dans le traitement des limites de

parcelles : une haie compacte d'une essence unique ou un mur de soutènement en pierre s'insèrent difficilement au paysage.



>Exemples à Husseren-Wesserling où le végétal de par sa compacité fait mur, et à Rammerstatt où l'enrochement très important pose la question du « prix à payer » pour urbaniser les versants.

Les Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) soulèvent également cette question des extensions urbaines. Ils déclinent une série d'actions : le maintien des franges boisées ou de vergers, la préservation de poumons verts dans le tissu urbain, la préservation et la valorisation du patrimoine bâti... Le SCoT pourra transcrire ces actions de façon réglementaire dans son document d'orientations générales.

1.4.B Des espaces publics dédiés principalement à la voiture

Dans les centre-villes et villages, les espaces publics sont souvent voués au stationnement, notamment dans les centres touristiques accueillant des visiteurs en masse.

Rares sont les places publiques uniquement piétonnes présentant des lieux de repos, de rencontre et de convivialité. La voiture est y est souvent présente.



>Des aires de stationnement à Thann, Rimbach et Aspach-le-Haut, au traitement différent selon l'implantation en coeur de ville ou en montagne, à proximité de points de départ de randonnées.

La qualité du cadre de vie passe par la présence, à proximité de son habitation, de commerces, de bureaux, de lieux permettant des échanges dans un cadre harmonieux loin des nuisances liées aux voitures.



>Espace de promenade à Cernay, place publique à Wattwiller et place du marché à Masevaux sont des lieux publics aux usages différents.



>Les arbres de la place de la République à Thann et la composition végétale à Guewenheim renforcent la qualité des espaces urbains.

1.4.C Les espaces paysagers à l'intérieur des villes et villages : potentiels d'un cadre de vie de qualité

Les paysages liés à l'eau

Le réseau hydrographique très développé sur le territoire participe largement à la qualité du paysage urbain et par conséquent à la qualité du cadre de vie. Il est à regretter que l'accès à l'eau soit souvent inexistant en centre-bourg.



>La Petite Doller à Aspach-le-Bas et la Doller à Kirchberg dont les abords ne sont pas aménagés.



>Des cours d'eau en tissu urbain à Saint-Amarin ainsi qu'à Sewen où la prolifération d'essences végétales invasives dénote le caractère d'urgence de traiter les abords de ces cours d'eau.

Le végétal au sein du tissu urbain

Les vergers, prairies ou encore jardins privatifs constituent une trame végétale laissant des espaces de respiration dans le tissu urbanisé. Pour les villages, ils constituent des franges intéressantes créant un écrin de verdure « mettant en scène » leur silhouette.



>Potager à Kruth, place publique à Mollau et jardin décoratif à Vieux-Thann.



>Des « écrins verts » composés principalement de vergers à Wegscheid, Moosch et Uffholtz.

1.5 Le potentiel d'accueil du territoire

Le potentiel de renouvellement urbain est important sur le territoire en termes de mobilisation du bâti existant et de réhabilitation des friches. Il peut permettre de répondre aux besoins à venir en logements et locaux d'activités économiques, tout en privilégiant une moindre consommation foncière et en préservant des espaces verts et agricoles.

1.5.A Le renouvellement urbain : un gisement sous-exploité

Logements vacants : une mobilisation à la marge

La mobilisation des logements vacants pour l'accueil des habitants, des activités et des services est tentante. Il faut amoindrir le volume théorique. Le taux est assez faible, voire incompressible (5 à 7% dans la majorité des communes). Ce parc est mobilisable à la marge.

Les friches urbaines

Les communes disposent de potentialités réelles en termes de reconversion de terrains déjà urbanisés. Il s'agit en général de bâtiments d'activités dont l'usage a été transféré en « sortie » de communes ou a disparu : ancienne menuiserie, industrie textile... Les friches urbaines sont à classer en deux grandes catégories au regard de leur dimension :

Des bâtiments désaffectés de petite taille insérés dans le tissu urbain

Une première estimation de visu indique que la quasi-totalité des communes du territoire est concernée par ces réhabilitations.



>Des sites de reconversion urbaine : des réelles possibilités, dont la mobilisation permet de contrer l'étalement urbain (Fellering et Oberbruck)

De grands ensembles industriels tout ou partie en friche

En 1999, 25 grandes friches économiques étaient recensées¹⁰ sur le territoire Thur Doller. En 2009-2010, plus des deux tiers d'entre elles sont réhabilitées ou en voie de l'être. Le tiers restant est encore inutilisé ou sous-utilisé. La répartition de leur localisation suit globalement ce dénombrement : un tiers en périphérie, un bon tiers en centre-ville, un quart dans le tissu urbain autre.

Ces trois dernières années de nouvelles friches sont apparues. Elles ne font encore l'objet d'aucun projet de réhabilitation.

Evolution des principales friches économiques du territoire

Appellation	Typologie	Catégorie	Etat 1999/2001	Etat 2009-2010	S (ha)	Propriété actuelle	Situation *
<i>CERNAY</i> <i>BIMA : rue des Vignes</i>	Indust.	Terrain	Réhabilitation en cours	Réhabilitée	1,3	Privé	TU
<i>CERNAY</i> <i>La Cartisane : rue Sandoz</i>	Indust.	Bât.	Réhabilitation en cours	Réhabilitation en cours	8	Privé	TU
<i>WATTWILLER</i> <i>Friche Ermel : rue d'Uffholtz</i>	Indust.	Terrain	Non utilisée	Réhabilitation en projet : « Quartier Innovant » ¹¹	1,1	Privé	TU
<i>BURNHAUPT-LE-HAUT : Pont d'Aspach : carrefour RN 83-RN 466</i>	Transp.	Bât + Terrain	Réhabilitée	Réhabilitée	4,5	Etat+Région+Privé	P

¹⁰ Voir tableau ci-après.

¹¹ En 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a lancé un appel à projet « Quartier Innovant » auprès des communes. L'objectif de ce concours d'idées est d'inciter à la réalisation d'opérations exemplaires qui seront demain des références dans le domaine des extensions communales et de l'habitat durable. Ainsi, en 2008, le projet de quartier innovant de Wattwiller a été retenu avec 6 autres communes sur les grands principes suivants :

- concevoir des formes d'habitat intégrant la mixité de statut d'occupation (location et accession) et le brassage social,
- limiter la consommation foncière et l'étalement urbain,
- concevoir des bâtiments et des quartiers économes en énergie,
- réussir la greffe physique du nouveau quartier avec le reste de la commune.

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

MASEVAUX Domaine de l'Abbaye : rue du marché	Indust.	Bât. + Terrain	Réhabilitée	<i>Réhabilitée</i>	4,5	SIVOM	CV
MASEVAUX Ancienne fonderie : rue du Gal de Gaulle	Indust.	Bât. + Terrain	Sous utilisée	<i>Sous utilisée</i>	1,5	Privé	CV
MASEVAUX Peaudouce : rue des Veaux	Indust.	Bât. + Terrain	Réhabilitation en cours	<i>Réhabilitation en cours</i>	2,3	Commune	CV
OBERBRUCK Ancienne filature : rue principale	Indust.	Bât. + Terrain	Non utilisée	<i>Non utilisée</i>	0,6	Privé	CV
OBERBRUCK Usine de tissage : rue de la Renardière	Indust.	Bât. + Terrain	Non utilisée	<i>Non utilisée</i>	0,5	Privé	P
HUSSEREN-WESSERLING MIW : Rue des Bassins	Indust.	Bât. + Terrain	Non utilisée	<i>Réhabilitée</i>	3,5	Privé	P
KRUTH Usine textile / Parc d'activités	Indust.	Bât. + Terrain	Sous utilisée	<i>Réhabilitée</i>	2,5	Commune	P
MALMERSPACH Quartier Kleinau ; ZI	Indust.	Bât. + Terrain	Réhabilitation en cours	<i>Réhabilitée pour partie : encore des disponibilités foncières</i>	15	Privés et C.de C.	P
ODEREN Terrain : rue Gorth	Urbain	Terrain	Non utilisée	<i>2 lotissements ont remplacé la friche</i>	0,5	Commune	TU
RANSPACH Friche MERTZ : 6 route Nationale (RN66)	Urbain	Bât. + Terrain	Sous utilisée	<i>Terrain privé à la location d'emplacements pour voitures, caravanes, camping-cars</i>	0,7	Privé	TU
SAINT-AMARIN BTA : 1 rue J. Léonhart	Indust.	Bât. + Terrain	Réhabilitation à l'étude	<i>Réhabilitée pour partie : encore des disponibilités foncières</i>	2,5	District	P
WILDENSTEIN Entreprise textile : rue de l'Usine	Indust.	Bât. + Terrain	Non utilisée	<i>Non utilisée</i>	1,8	Privé	P
ASPACH-LE-BAS Tuilerie Sturm ; ZA Est : rue de la Tuilerie	Artisa.	Bât. + Terrain	Sous utilisée	<i>Partiellement réhabilitée</i>	3,1	Privé	P
THANN Air Industrie : RN 66	Indust.	Bât. + terrain	Non utilisée	<i>Entreprise en activité : AIF Fidève</i>	1	AIF Fidève	P
THANN Zone dite du « Kerlenbach » (entre AIF et Super U)	Indust.	Bât.+ terrain	Sous-utilisée	<i>Friche en cours de mutation</i>	0,7	Commune	P
THANN Naegelen-Mangold : Faubourg des Vosges	Artisa.	Bât. + terrain	Non utilisée	<i>N'est plus une friche. ZAC Saint-Jacques</i>	1,4 ha	Aménageur, pour le compte de la commune	CV
THANN Blondel : Faubourg des Vosges	Transp.	Bât. + terrain	Sous-utilisée	<i>N'est plus une friche. ZAC Saint-Jacques</i>	0,4	Aménageur, pour le compte de la commune	CV
THANN Lotissement industriel :	Artisa.	Bât. + terrain	Sous-utilisée	<i>N'est plus une friche. ZA</i>	1	Privé	CV

<i>Faubourg des Vosges</i>				<i>artisanale. Entreprises artisanales.</i>			
THANN <i>Minoterie : Rue des Pèlerins/rue Henri Lebert</i>	Artisa.	Bât. + terrain	Sous-utilisée	<i>Il ne s'agit pas d'une friche : le local sert pour du stockage de farine, redistribuée dans la région.</i>	3,5	Privé	TU
THANN <i>GDF-SUEZ</i>	Indust.	Bât. + terrain	En activité jusqu'à 2008 (formation des agents)	<i>En friche depuis 2008.</i>	0,75	Privé (GDF- SUEZ)	TU
THANN TOTAL-ELF : Rue du <i>Gal De Gaulle (à côté de la gare)</i>	Indust.	Bât. + terrain	En activité jusqu'en mars 2009.	<i>Friche depuis avril 2009.</i>	0,13	Privé (TOTAL)	TU
THANN Ancien bâtiment DOMIAL : Faubourg des Vosges	Tertiaire	Bât.	En activité jusqu'à 2007	<i>En friche depuis 2007.</i>	1400 m ²	Commune	P
VIEUX THANN Athanor	Indust.	Bât. + Terrain	Sous-utilisée	<i>Parc d'Activités de Vieux-Thann Centre (reste seulement 2 parcelles en vente)</i>	5,5	Public et Privé (entrepris es)	CV
VIEUX THANN Usine textile : rue de Cernay	Indust.	Bât. + Terrain	Sous-utilisée	<i>Réhabilitée</i>	0,8	Privé	CV

* CV : Centre ville ; TU : Tissu urbain ; ZA : Zone d'activités ; P : Périphérie

Source : Les friches économiques haut-rhinoises : recensement et évolution, processus de reconversion (2001) et enquête auprès des Communautés de communes (2009)

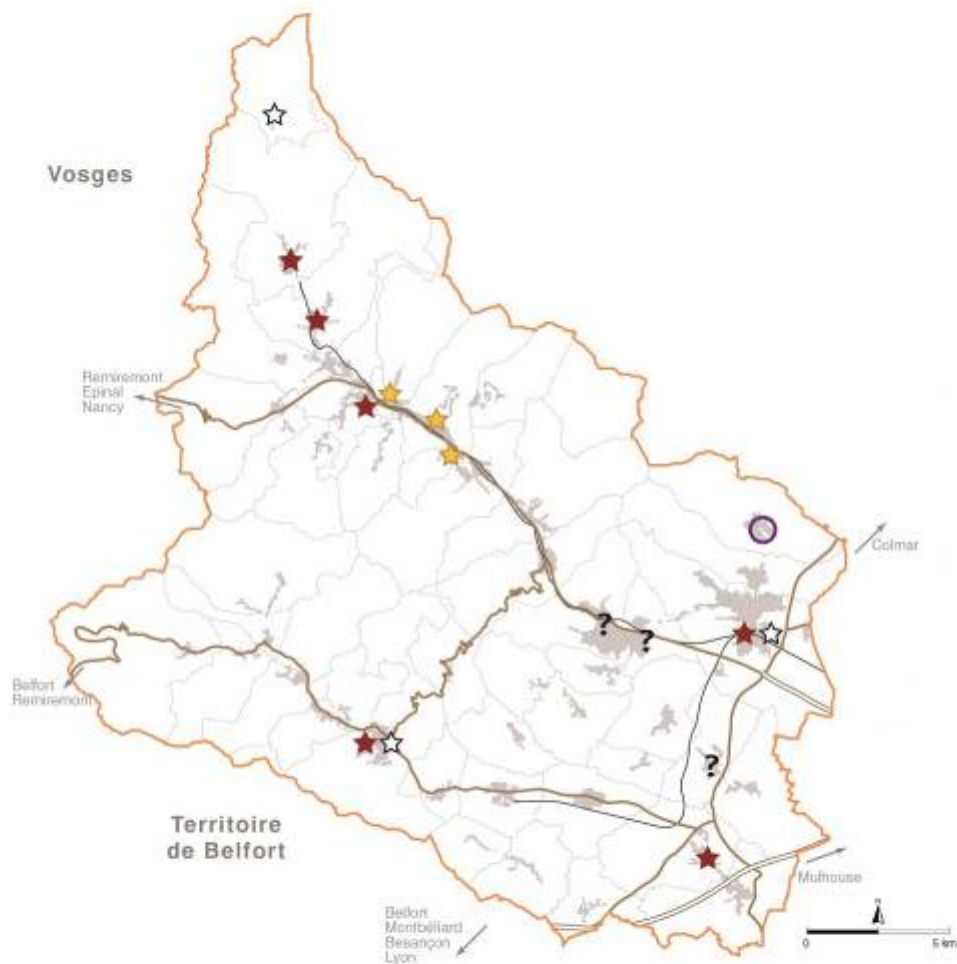
Les dents creuses

Le potentiel d'accueil des « dents creuses » en milieu urbain est réel. L'ensemble des communes dispose de ces réserves foncières. Leur mobilisation est parfois délicate et doit s'envisager dans une stratégie très en amont. Aussi, certaines ont une fonction avérée et une urbanisation n'est pas toujours envisageable (lieu de stockage de matériels agricoles, vergers exploités...) ou souhaitables (espace de « respiration » des habitants...).



>L'accueil par remplissage des « dents creuses » : des réelles potentialités sur l'ensemble du territoire mais un usage des lieux à considérer, une anticipation foncière à amorcer (Roderen, Aspach-le-Haut et Wattwiller).

LES PRINCIPALES FRICHES ET LES POTENTIELS DE RENOUVELLEMENT URBAIN



Friche(s) d'activités économiques (état 2009)

- ★ Réhabilitée(s) ou en voie l'être
- ★ Réhabilitée(s) partiellement ou sous-occupée(s)
- ☆ Non réhabilitée(s)
- ? En attente d'information
- Opération "quartier innovant" (sur une friche industrielle)

Source(s) : BD OCS, Cgaj, collectivités territoriales
Réalisation : AURM, CM.S, avril 2010



En 2009, les friches de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin ont été ou sont partiellement réhabilitées ; néanmoins elles sont parfois sous-occupées. Ce constat est à relier à la politique de reconquête des friches menée par l'intercommunalité. La réhabilitation du parc de Wesserling en est l'exemple même. En plaine, les opérations sont plus minoritaires et principalement réalisées dans les gros bourgs (Masevaux et Cernay) et les communes en développement (Burnhaupt-le-Bas).

1.5.B Quels lieux d'extension ?

Des terrains « nus » convoités

Les POS et PLU des communes regorgent de lieux d'extensions urbaines. Néanmoins, ces terrains « libres » sont des denrées de plus en plus rares. Les règles qui s'y appliqueraient sont aussi sources de dilution foncière. En outre, certains terrains plats sont le support d'une activité agricole vitale pour l'agriculture de montagne.



>L'extension des communes... une tendance naturelle contre-nature (Mortwiller et Willer-sur-Thur).

Une urbanisation des pentes en question

L'urbanisation des pentes est un phénomène ancien. Il se poursuit avec une rationalisation moindre des terrains. Le potentiel d'accueil existe. Ses contraintes sont à intégrer en amont : desserte, impact paysager et environnemental, trame foncière rationnelle...



>L'urbanisation dans la pente... une solution pour préserver les terrains plats nécessaires à l'agriculture de montagne... une intégration urbaine et paysagère nécessaire (Oderen, Kruth et Rimbach).

1.6 Les enjeux territoriaux et fonciers

Le territoire est-il à insérer dans le réseau de villes métropolitaines ?

Le territoire est en lien fort avec les grands pôles urbains du Haut-Rhin et l'aire Belfort-Montbéliard. Son inscription dans le réseau des villes est-elle une chance qu'il convient de saisir ? Les opportunités sont-elles réelles ? Par exemple, quel pourrait-être l'impact positif de l'arrivée du TGV Rhin Rhône dans le département ?

Quels sont les fondements d'un urbanisme différent ? La périurbanisation de demain devra-t-elle être en rupture avec les phénomènes d'étalement du passé ?

L'urbanisation actuelle génère des consommations foncières très importantes. Elle s'accompagne d'une composition peu structurée de l'urbanisme communal. Dans quelle mesure la maîtrise de cette dilution est-elle une question clef du SCoT ? Quels sont les moyens à une meilleure maîtrise de la consommation foncière : une rationalisation et une mixité des formes urbaines, une meilleure prise en compte des politiques de déplacement, des modes d'habiter à revisiter et des lieux d'évolution économique repositionnés ?

La poursuite de la reconquête urbaine est-elle une évidence ?

La post-industrialisation est une donnée de fond. La mutation a généré de nombreuses friches d'activités, un habitat spécifique et une organisation urbaine particulière. Le travail de recomposition de ce territoire est largement amorcé. Comment doit-il se poursuivre ? Quelle prégnance sur les extensions urbaines (foncier nu) ?

Quelles typologies de logement privilégier ?

La maison individuelle est privilégiée, les collectifs sont peu présents sur le territoire, de même que l'habitat individuel groupé. Une plus forte mixité d'habitat et des lotissements denses sont-ils une alternative possible ? Le lotissement dense peut-il concilier les atouts d'une maison individuelle et une moindre consommation

foncière, par une mutualisation des espaces publics, une rationalisation de la voirie et des aires de stationnement, des parcelles de plus petite taille, des formes urbaines innovantes ?

Quel cadre de vie pour demain ?

Le cadre de vie exceptionnel sur l'ensemble du territoire ne doit pas occulter le besoin en espaces de lieux de vie au sein des villages. Les perspectives de développement devront prendre en compte tous les éléments qui y contribuent. Densité urbaine et espace de respiration, comment les articuler ? Le principe de « rue à jouer » est-il transposable en milieu rural ?

2. LES RICHESSES HUMAINES ET RESIDENTIELLES

2.1. Démographie

L'ensemble du territoire connaît une croissance démographique, et plus particulièrement les secteurs de la plaine et du piémont. Elle est principalement liée à une migration résidentielle de mulhousiens. La population est constituée de familles et de plus en plus de personnes âgées. A l'avenir, la part des jeunes devrait diminuer au profit des personnes âgées et des ménages.

2.1.A Une croissance globale modérée et concentrée sur la partie est du territoire

Le territoire du SCoT Thur Doller compte **66 600 habitants** en 2009¹². Entre 1968 et 2009, le nombre d'habitants a augmenté de 19%. Cette évolution correspond à un taux de croissance faible par rapport aux autres territoires de SCoT du département et par rapport au taux de croissance de la population haut-rhinoise (+28% sur la même période).

La population se concentre, pour plus des deux tiers, dans la partie est.

A lui seul, le **pôle urbain Thann-Cernay** regroupe 30 700 habitants, dont 15 900 dans la partie cernéenne qui coïncide avec le territoire de la communauté de communes de Cernay et Environs. Néanmoins, le poids démographique du **pôle urbain** est en recul (*46% en 2009 contre 50% en 1975*). Depuis la fin des années 60, la croissance du pôle urbain se concentre essentiellement dans la partie aval, moins contrainte par la géographie et plus proche des axes de communication.

Le **Piémont**, *hors pôle urbain*, s'affirme avec un poids démographique et économique grandissant. Il regroupe en 2009 22% de la population, contre 14% en 1962. Il contribue pour 65% à l'accroissement de la population dans le périmètre du SCoT entre 1999 et 2009.

La **partie Montagne**, fortement touchée par la crise du textile, maintient tout juste son niveau de population, mais son poids dans le territoire diminue (*33% de la population en 2009, contre 39% en 1962*).

¹² Voir annexe 4.1

Impact des soldes migratoires et naturels dans la croissance démographique

Source : Insee - RP 2009

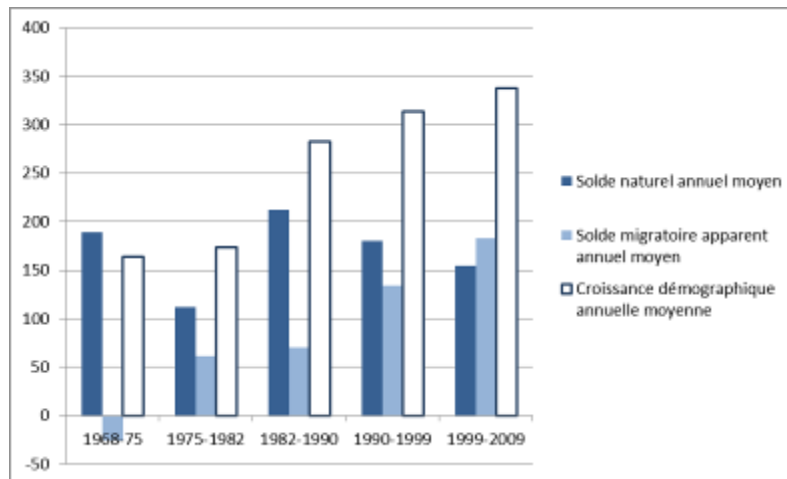
	Population 2009	Evolution 1999-2009				Evolutio n depuis 1968 (%)
		en nombre d'habitants	variation annuelle moyenne (%)	due au solde naturel (%)	due au solde migratoire (%)	
CC Cernay et environs	15 878	1 188	0,78	0,35	0,44	36
CC Pays de Thann	21 698	915	0,43	0,31	0,12	13
dont partie thannoise du pôle urbain	14 830	-169	-0,11	0,25	-0,37	-4
dont autres communes	6 868	1 084	1,73	0,48	1,31	84
CC Vallées Doller et Soultzbach	15 840	1 256	0,83	0,28	0,57	33
dont partie Piémont	7 725	129	0,16	0,54	1,10	83
dont partie Montagne	8 115	1 127	1,59	0,05	0,11	6
CC Vallée de Saint Amarin	13 155	17	0,01	-0,03	0,05	1
SCoT Thur Doller	66 571	3 376	0,52	0,24	0,29	19
Pôle urbain Thann-Cernay	30 708	1 019	0,34	0,30	0,04	14
Piémont hors pôle urbain	14 593	2 211	1,66	0,51	1,20	84
Montagne	21 270	146	0,07	0,00	0,07	3
Haut-Rhin	748 614	40 905	0,56	0,45	0,12	28

2.1.B Une croissance démographique due en majorité aux apports migratoires

Entre 1999 et 2009, le territoire a gagné en moyenne 326 habitants par an. Cette croissance démographique était liée jusqu'en 1999, pour plus de la moitié, à l'excédent naturel. La population se renouvelait sur elle-même (croissance endogène). Depuis 1999, les migrations résidentielles ont pris le pas sur l'excédent naturel : la croissance de la population provient, pour la plus grande part, de l'afflux d'une population nouvelle.

Il semblerait que la ville de Mulhouse alimente plus des deux tiers de l'excédent migratoire du territoire. On observe également une forte attractivité résidentielle des communes du piémont qui accueillent des populations venant du pôle Thann-Cernay et du pôle mulhousien.

Soldes migratoires et naturels bruts selon les périodes intercensitaires
(évolution en nb d'habitants) - source : INSEE, RP 2009



2.1.C Des familles et des personnes de plus en plus âgées

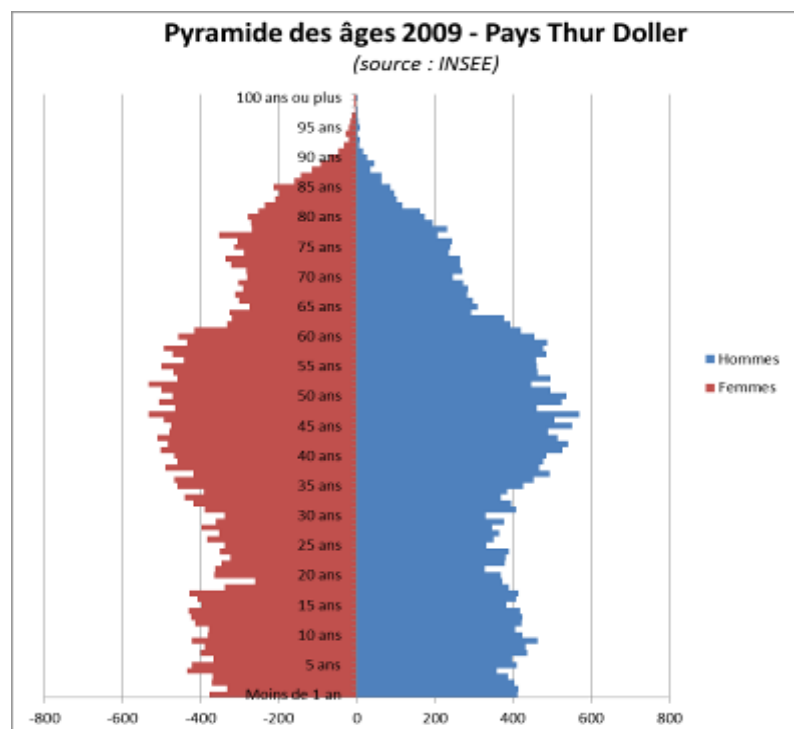
L'analyse de la pyramide des âges du territoire Thur Doller met en valeur trois faits marquants :

Le territoire concentre des familles

Ce constat est basé sur la forte représentation des 30-59 ans, et l'élargissement de la tranche d'âge des 10-17 ans (leurs enfants). Les classes d'âges de 30 à 59 ans représentent 42% de la population en 2009. Entre 1999 et 2009, le nombre d'habitants âgés de 45 à 59 ans a connu une croissance de 27%.

Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses sur le territoire.

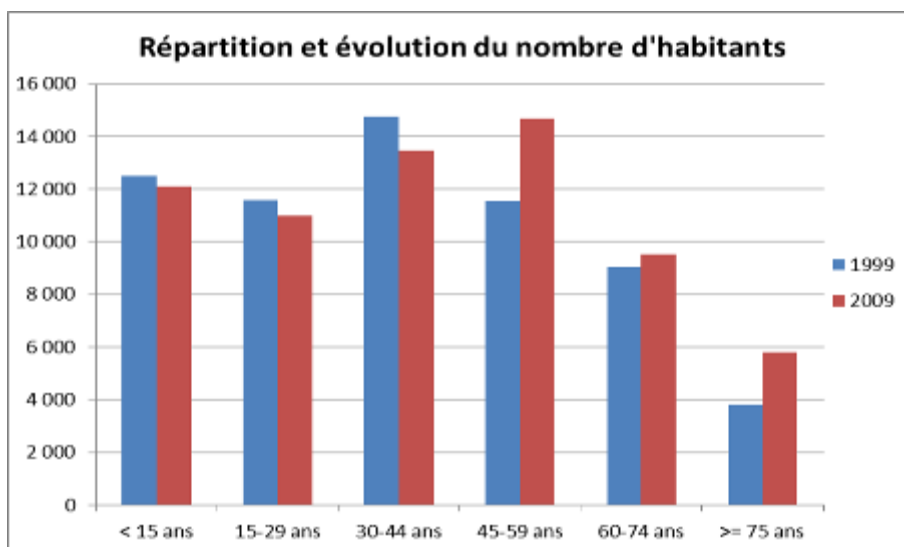
En passant de 3 797 habitants en 1999 à 5 810 habitants en 2009, le nombre des 75 ans et plus a augmenté de 53% (*notamment dans la partie Montagne*). Par rapport à l'évolution de chaque tranche d'âge, il s'agit là du taux de croissance le plus important. En 2009, les jeunes de moins de 20 ans représentent le quart (24%) de la population des ménages, une proportion identique à la moyenne départementale. La part des 60 ans et plus est en revanche supérieure à la moyenne (*23% contre 21%, avec une proportion qui atteint 26% dans la partie Montagne*).



Moins de jeunes couples, moins de jeunes enfants

D'après la pyramide des âges en 2009, on observe un rétrécissement de sa base (jeunes enfants 0-4 ans) ainsi qu'une baisse des tranches d'âges 15-30 ans. Cette situation témoigne d'une baisse, dans les communes du SCoT, du nombre d'habitants qui entrent dans la vie professionnelle, de jeunes actifs, de jeunes couples qui auraient leurs premiers enfants. Cette situation peut également traduire le phénomène de décohabitation : les enfants quittent le domicile parental pour acquérir leur propre logement, en dehors du territoire Thur Doller.

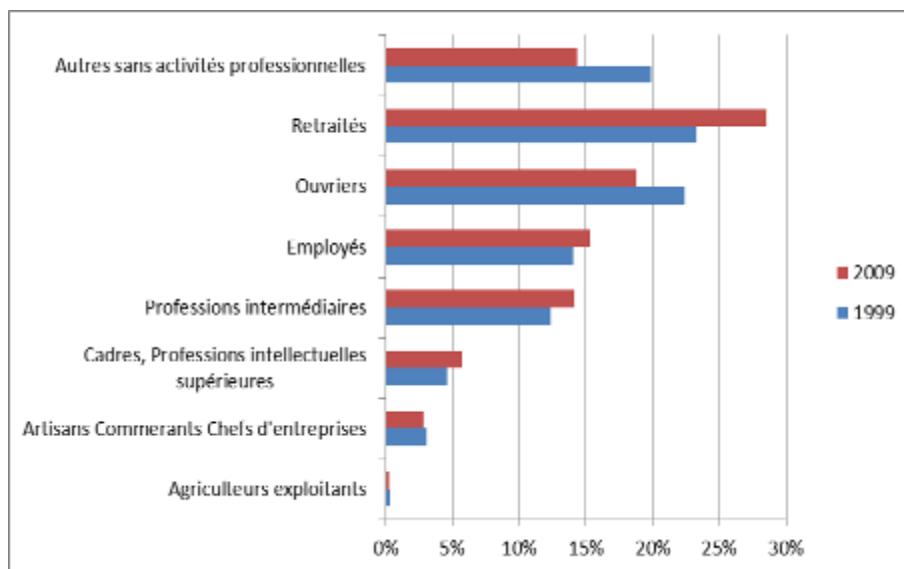
Répartition et évolution du nombre d'habitants dans le périmètre du SCoT par tranche d'âge - Source : INSEE



2.1.D Forte représentation des retraités et des ouvriers, mais forte croissance du nombre de cadres

Le territoire du SCoT concentre 15 520 retraités en 2009, soit 3 755 de plus qu'en 1999. La part des retraités a augmenté de plus de 5 points.

Catégories socio professionnelles des 15 ans et plus dans le territoire Thur Doller - source : INSEE

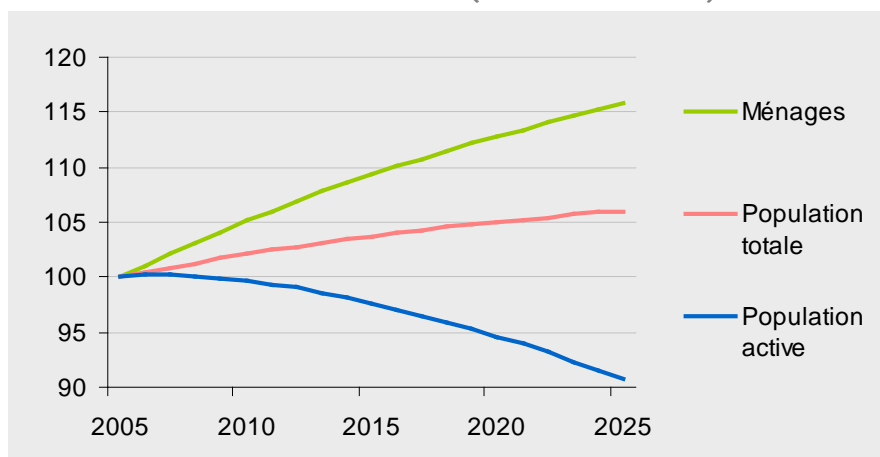


Les retraités représentent 28% de la population de 15 ans et plus dans le territoire Thur Doller, soit une hausse de 5 points entre 1999 et 2009. La proportion atteint 35% dans la Vallée de Saint-Amarin, et 25% en moyenne dans le Haut-Rhin. Les ouvriers représentent 19% de la population de 15 ans et plus en 2009, mais cette part a diminué depuis 1999 (22%). Même si le contingent de cadres est moindre, cette catégorie socioprofessionnelle a peut être connu l'évolution la plus significative. En effet, le nombre de cadres est passé de 2 336 en 1999 à 3 135 en 2009, soit une augmentation de 34%.

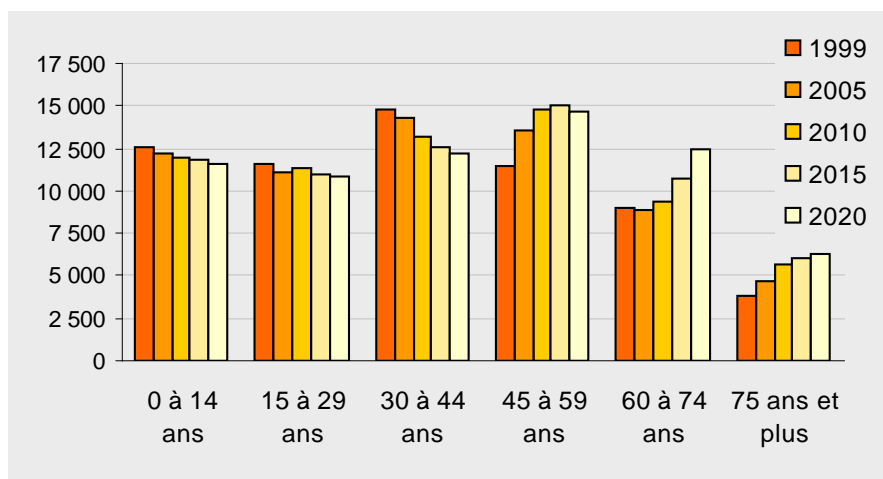
2.1.E Perspectives démographiques : moins de jeunes, plus de personnes âgées, et plus de ménages.

Selon le modèle de projection OMPHALE élaboré par l'INSEE, le scénario tendanciel¹⁴ indiquerait que le territoire devrait dépasser 67 000 habitants en 2015, soit 3% de plus qu'en 2006. Les effectifs de moins de 15 ans devraient aller en diminuant (-6 % par rapport à 1999), alors que la population des 60 ans et plus devrait fortement progresser : + 4 000 par rapport à 1999, soit une augmentation de 31%. La taille des ménages devrait continuer à baisser et leur nombre à augmenter : + 4 200 ménages et autant de logements supplémentaires à prévoir.

Evolution de la population, de la population active et des ménages à l'horizon 2025 dans le territoire Thur Doller (base 100=2005) - Source : INSEE



Evolution de la structure par âge à l'horizon 2020 dans le périmètre du SCoT Thur Doller - Source : INSEE



2.2. Habitat

Le parc de logement du territoire est en hausse entre 1982 et 2009. Il est relativement bien occupé. Toutefois, de nombreux logements sont vacants et dégradés. Malgré un contexte de

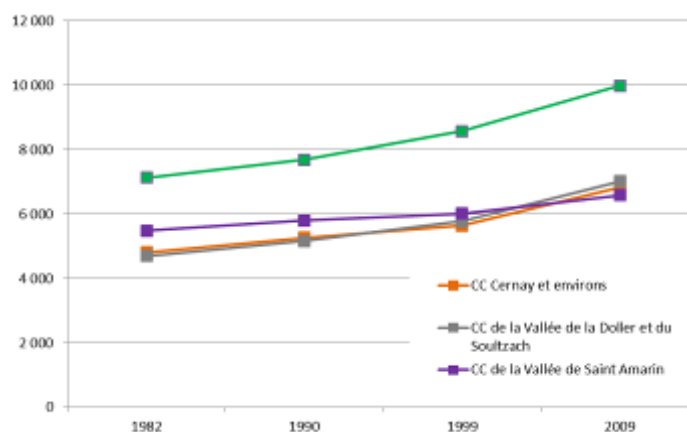
¹⁴ Hypothèse d'un prolongement des tendances démographiques observées : sur la période 1990-2005 pour les taux de mortalité et de fécondité ; sur la période 1990-1999 pour ce qui concerne le taux de migration : avec un calage sur les évolutions régionales.

crise immobilière, la production de maisons individuelles reste élevée. Les occupants du parc sont principalement des propriétaires, toutefois, la demande locative sociale est importante.

2.2.A Près de 30 000 logements en 2009

Entre 1982 et 2009, le parc de logements a augmenté de 38% sur le territoire du SCoT, alors que le nombre d'habitants a crû de 15%. Décohabitation, diminution de la taille des ménages, croissance des familles monoparentales sont des facteurs pouvant expliquer que le contingent de logements ait connu une croissance deux fois plus rapide que celle de la population. Par ailleurs, le parc de logements s'est développé beaucoup plus vite dans les communautés de communes du Pays de Thann (40% entre 1982 et 2009) et Vallée de la Doller et du Soultzbach (+50% entre 1982 et 2009) que dans la communauté de communes de Saint-Amarin (+20%).

Evolution du parc de logements¹⁵ - Source : INSEE



2.2.B Un taux de vacance assez faible... mais en augmentation

Le taux de vacance dans le parc de logements est relativement faible : il oscille entre 7 et 9% du parc selon les communautés de communes du territoire du SCoT en 2009 (8% pour le Haut-Rhin). Depuis 1999, le taux de vacance a néanmoins augmenté sur tous les territoires de 1 à 4 points. La mise sur le marché d'un contingent élevé de logements neufs a peut-être participé à cette évolution : ainsi, entre 2002 à 2009, le rythme de production de logements neufs atteignait 416 logements/an. Cette offre nouvelle a capté des primo accédants mais aussi une clientèle qui occupait le parc existant, ce qui a pu générer de la vacance. Celle-ci touche principalement le parc de logements anciens : en effet, 70% des logements vacants ont été construits avant 1949.

Taux de vacance dans les EPCI du SCoT¹⁶ - Source : INSEE

EPCI	1982	1990	1999	2009
CC Cernay et environs	5,1%	4,4%	4,8%	7,2%
CC Pays Thann	5,6%	3,9%	4,2%	7,9%
CC Vallée Doller et Soultzbach	6,4%	5,9%	4,6%	8,2%
CC Vallée Saint Amarin	6,8%	7,7%	6,3%	7,5%
Territoire Thur Doller	6,0%	5,4%	4,9%	7,7%

2.2.C Un parc important de logements anciens

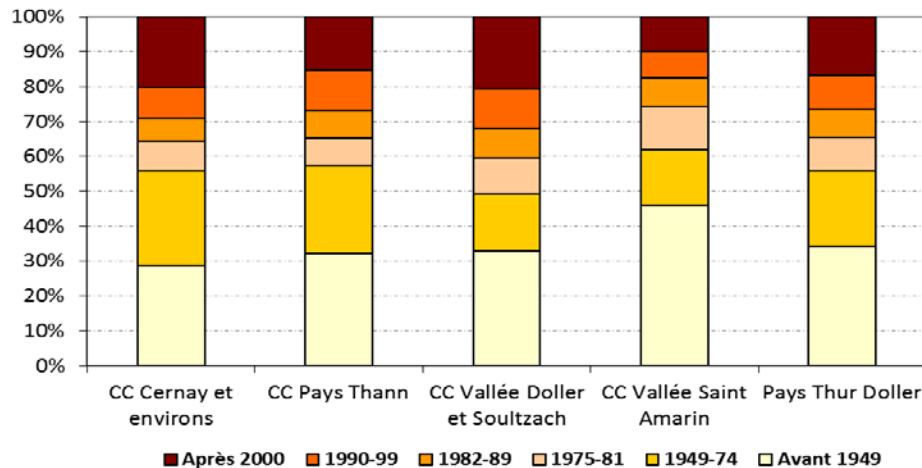
Le territoire Thur Doller dispose d'un contingent de logements anciens important. En effet, on compte en 2011 près de 33% de logements construits avant 1949 (source : DREAL Filocom), ce qui place le territoire au dessus de la moyenne départementale (30%). Cette problématique touche plus fortement encore la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin où le parc de logements anciens atteint 44% du parc total. Aujourd'hui,

¹⁵ Voir annexe 4.2

¹⁶ Voir annexe 4.3

les enjeux sont importants, car, contrairement à des idées reçues, tous les quartiers privés, anciens, sont loin d'être exempts de problèmes de dévalorisation : certains continuent parfois à se dépeupler, à s'appauvrir et à se dégrader. Le parc ancien connaît encore un taux d'inconfort important. Il accueille encore souvent des occupants très modestes, aux revenus peu élevés et conserve un important rôle « social ».

L'âge du parc immobilier résidentiel¹⁷ - source Filocom (DREAL)



Ainsi, la réhabilitation du parc ancien revêt de multiples enjeux. L'enjeu résidentiel réside dans l'amélioration des conditions de vie et d'habitat (confort, mise aux normes, équipement...) des habitants qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires. La réhabilitation concourt à la revitalisation des quartiers appauvris. Elle permet la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain mais aussi la sauvegarde et la réutilisation par le renouvellement urbain qui fonde l'identité de la société locale. Des communes mènent ainsi un politique de réhabilitation comme le démontre le tableau du chapitre 1.5.A. La politique de réhabilitation des centres historiques est aussi un élément essentiel du tourisme urbain. Certains logements anciens constituent de véritables « passoires thermiques ». La réhabilitation permettrait de restreindre la consommation énergétique.



>Un potentiel de rénovation du parc ancien identifié sur tout le territoire et des opérations déjà engagées (Steinbach, Roderen et Kruth).

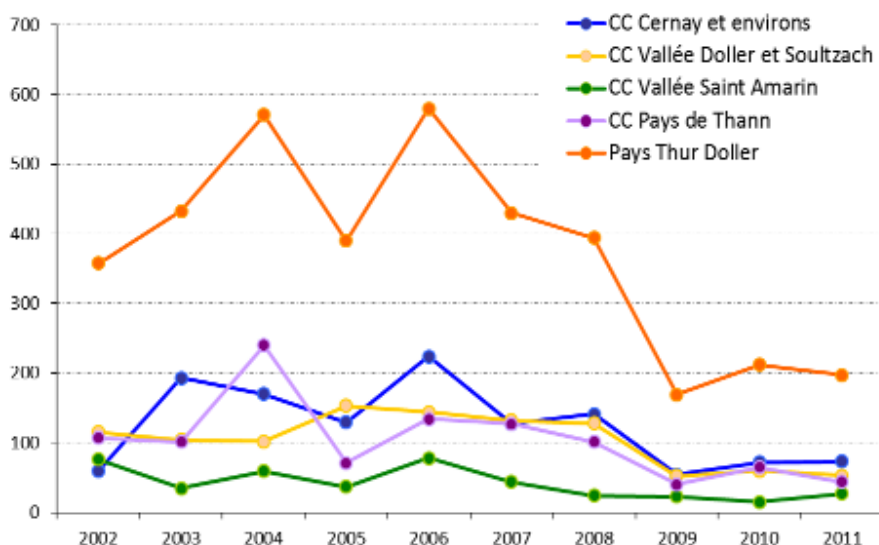
2.2.C Un territoire touché par la crise immobilière

A l'image de la tendance régionale et nationale, le territoire Thur Doller subit la crise des mises en chantier de logements neufs. Entre 2008 et 2009, les autorisations de construire ont diminué de près de 30% sur le périmètre du SCoT Thur Doller. En 2007, le niveau de production de logements neufs est descendu en-dessous des objectifs fixés par le Plan Local de l'Habitat (PLH) soit une moyenne de 375 logements neufs/an. Si le niveau de production est relativement stable dans la communauté de communes de Saint-Amarin, la baisse des mises en chantier touche plus durement les trois autres EPCI.

¹⁷ Voir annexe 4.4

Evolution de la construction de logements neufs par EPCI¹⁸

Source : Fichier SITADEL, DREAL

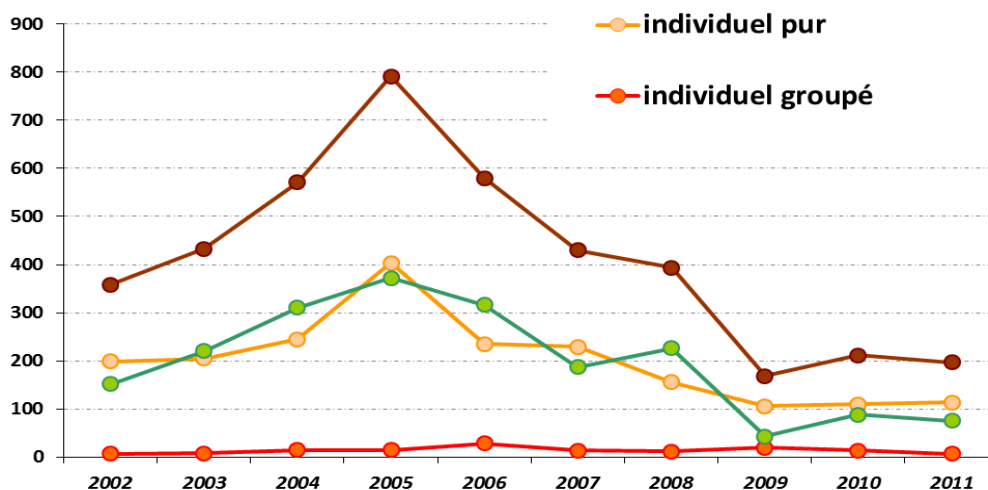


2.2.E Un marché de la maison individuelle encore moteur

La construction de maisons individuelles semble encore épargnée par la morosité du marché immobilier. En effet, la production de maisons individuelles se maintient à un niveau quasi équivalent entre 2004 et 2007 tandis que la production de logements sous forme de collectifs chute plus nettement.

Typologie des logements neufs construits du territoire Thur Doller

Source : Fichier SITADEL, DREAL

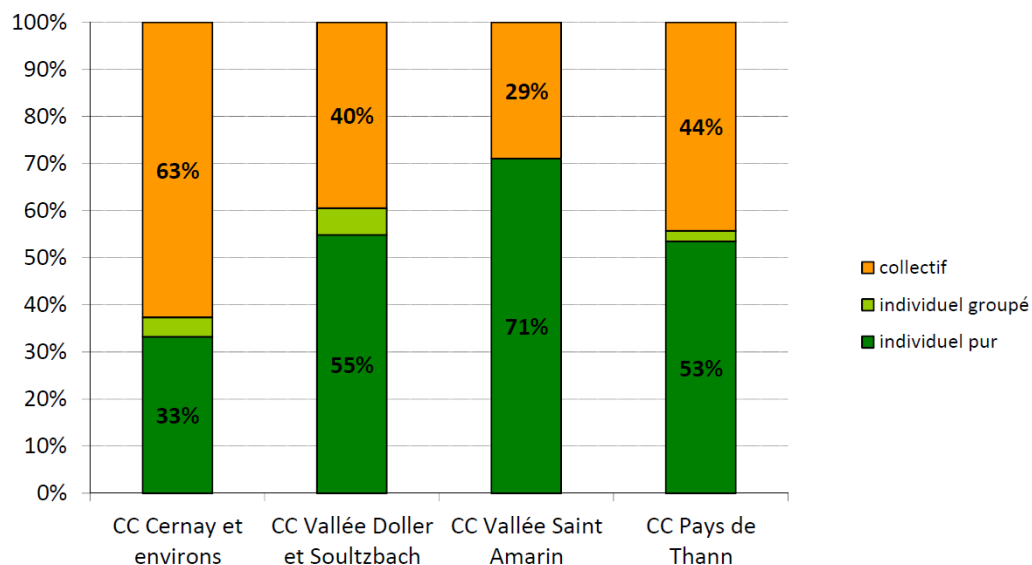


L'objectif inscrit dans le projet des Programmes Locaux de l'Habitat du Pays Thur Doller, de « diversification de la production de logements » a du mal à être atteint à l'exception de la communauté de communes de Cernay et Environs où la construction de maisons individuelles représente seulement 37% des logements neufs construits entre 2002 et 2011. Dans les autres EPCI, plus de 50% de la production de logements neufs se fait sous la forme d'un habitat individuel. A l'échelle du périmètre du SCoT, la maison individuelle représente 68% du parc total de logements, d'après les données du recensement de la population de 2009.

¹⁸ Voir annexe 4.5

Typologie des logements neufs construits depuis 2004

Source : fichier Sitadel, DREAL



>La construction de maisons individuelles est toujours largement plébiscitée (Uffoltz, Vieux-Thann).

Les opérations de logements individuels groupés sont encore peu nombreuses sur le territoire. Elles jouent pourtant un rôle majeur dans le développement résidentiel des communes. Elles constituent d'une part une alternative à la maison individuelle et au collectif qui séduit un public de plus en plus nombreux et répond au principe de développement durable par rapport à une consommation foncière modérée. En moyenne en Alsace, un habitat groupé consomme pour un logement 350 m² et un habitat individuel pour un logement 700 m².



Le logement individuel groupé est encore peu développé sur le territoire (Cernay).

2.2.F Le poids grandissant des propriétaires

90% des résidences principales individuelles sont occupées par leur propriétaire en 2011. Cette proportion est stable depuis 2000. A l'inverse, les logements en collectif sont de plus en plus occupés par des locataires : les résidences principales sont occupées à 37% par leur propriétaire en 2011 contre 41% en 2005.

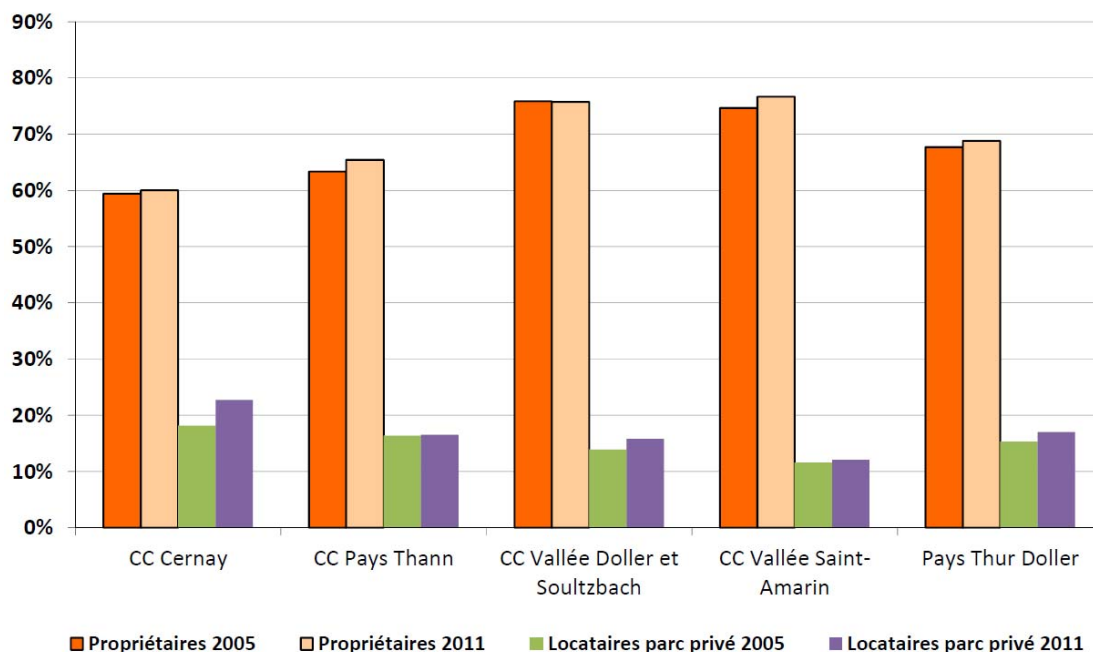
Part des résidences principales en individuel et en collectif occupées par leur propriétaire dans le territoire du SCoT - Source : Filocom (DREAL)

	2005	2007	2009	2011
Nombre de résidences principales	26 433	26 925	27 542	28 215
% de RP occ propriétaire	68%	68%	68%	69%
% de résidences principales en individuel	62%	61%	60%	60%
% de RP en individuel occ propriétaire	93%	93%	90%	90%
% de RP en individuel occ loc parc privé	6%	6%	7%	7%
% de RP en individuel occ loc parc public	1%	1%	1%	1%
% de résidences principales en collectif	38%	39%	40%	40%
% de RP en collectif occ propriétaire	41%	38%	36%	37%
% de RP en collectif occ loc parc privé	30%	29%	30%	32%
% de RP en collectif occ loc parc public	29%	33%	29%	27%

La part des propriétaires est stable ou se renforce dans toutes les communautés de communes du SCoT Thur Doller. C'est dans la communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin que la part des propriétaires occupants est la plus élevée avec un taux de 77% en 2011.

La perspective inscrite dans le PLH d'une « plus grande diversification des statuts d'occupation pour relancer les parcours résidentiels » a du mal à s'affirmer, d'autant plus que la production de maisons individuelles, qui favorise le développement du statut de propriétaire occupant, se poursuit à un rythme élevé.

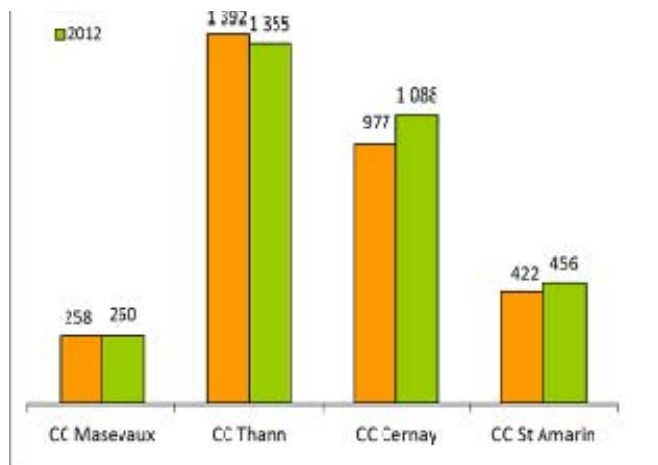
Evolution des statuts d'occupation du parc de logements¹⁹ (2005-2011) - Source : Filocom DREAL



2.2.G Un faible parc locatif social²⁰ et une demande de logements accessibles

Evolution du parc de logements sociaux (2011-2012) - Source : RPLS DREAL

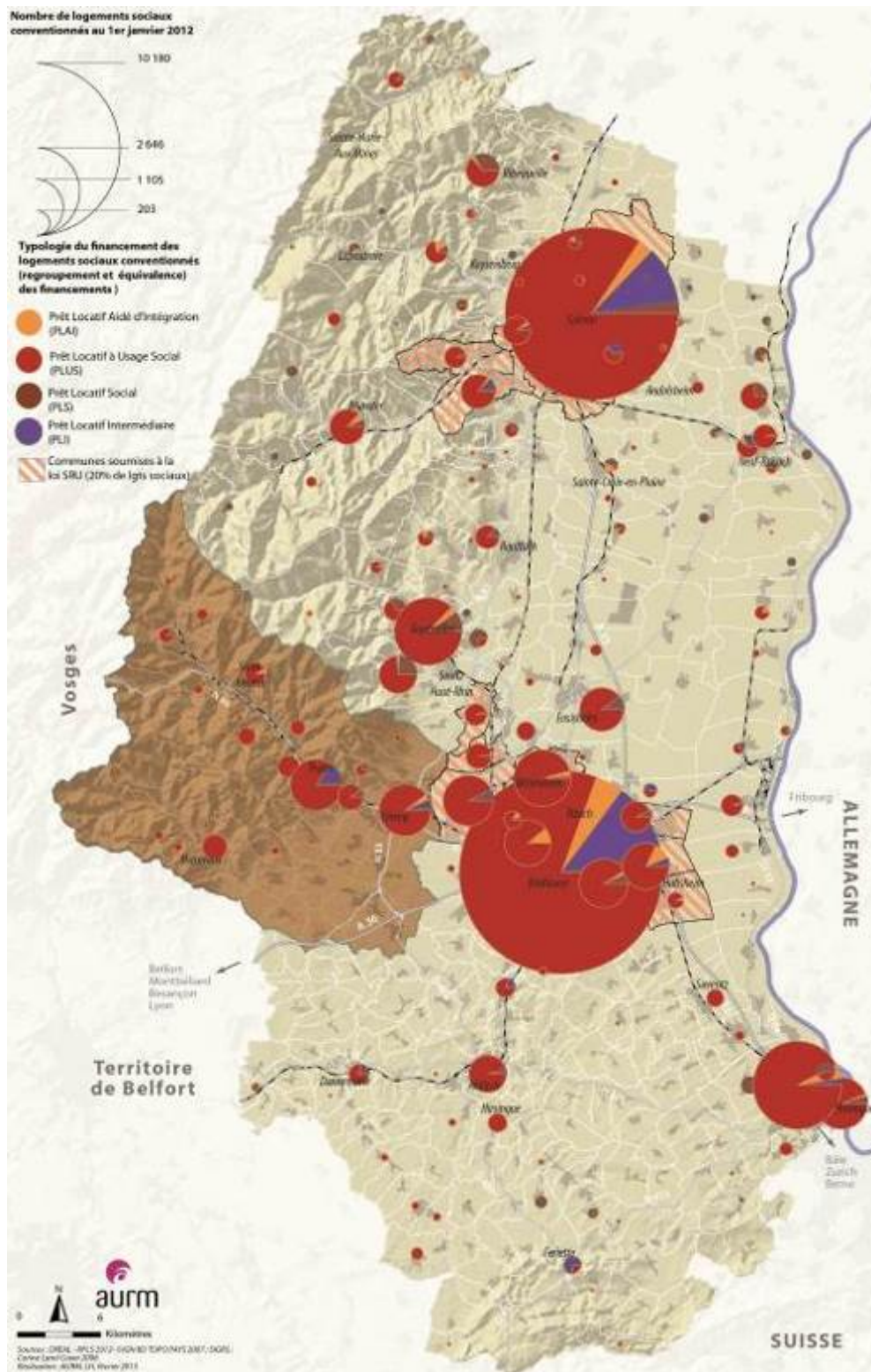
La relance de la production locative sociale, inscrite dans le PLH sous la forme d'une recommandation de production de 70 logements/an, est loin d'être acquise. En effet, le parc de logements locatifs publics a régressé sur tous les territoires, à l'exception de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin où il se stabilise. Certaines communes ont toutefois des programmes en cours de réalisation, comme par exemple une opération de 8 logements à Sickert.



Le territoire Thur Doller concentre, en 2011, 11% de logements locatifs sociaux alors que 65% des ménages du territoire y seraient potentiellement éligibles (compte tenu des niveaux de revenu des ménages du territoire). En 2007, la DDE identifiait 720 demandes en attente pour un logement social dans le périmètre du SCoT Thur Doller.

¹⁹ Voir annexe 4.6

²⁰ Voir annexe 4.7

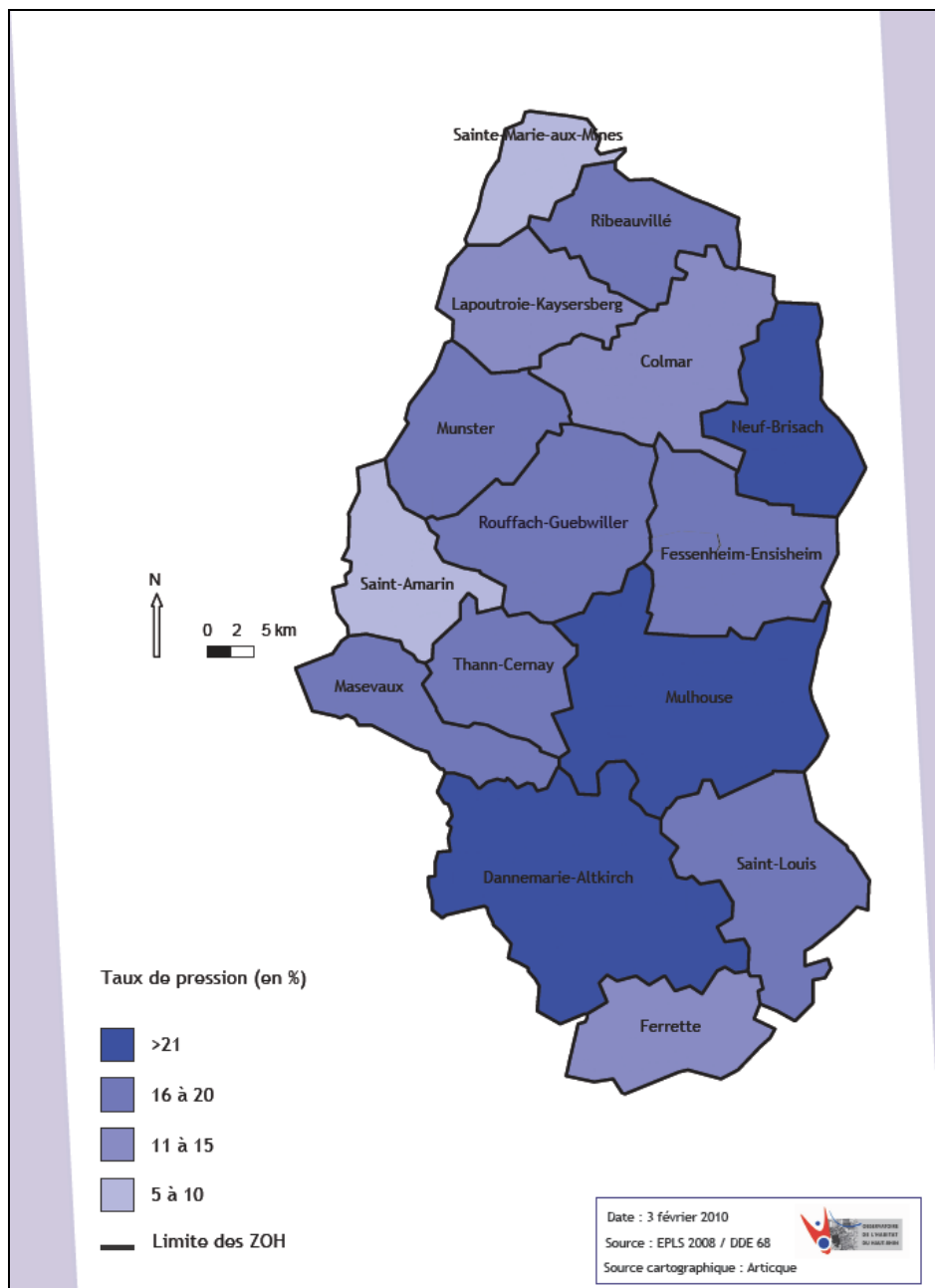


En 2008, la demande de logements sociaux est plus forte sur les secteurs Thann-Cernay et Masevaux que dans le reste du territoire. En effet, les taux de pression de la demande²¹ locative sociale atteignent respectivement 19% et 18% contre 9% dans le secteur de Saint-Amarin. Le marché n'est certes pas aussi tendu que dans la zone

²¹ Le taux de pression de la demande externe est le rapport entre le nombre de demandeurs logés actuellement hors du parc locatif public et le nombre de logements occupés dans le parc locatif public.
Voir annexe 4.8

d'habitat de Mulhouse mais les besoins de production d'un parc de logements adaptés à des ménages modestes se font nettement sentir.

La pression de la demande externe en 2008 par Zone d'Observation d'Habitat (ZOH) - Source : ADIL



2.3. Les équipements structurants

L'offre en équipements est bien développée et diversifiée sur le territoire : équipements culturels, sportifs, médico-sociaux, scolaires et de formations... Toutefois ils sont parfois inégalement répartis ou saturés.

2.3.A Culture et lecture publique : une offre correcte mais disparate

Equipements culturels : récents et de bon niveau

Le territoire bénéficie de plusieurs équipements culturels relativement récents et de bon niveau, proposant des manifestations de diffusion culturelle.

A Thann, un relais culturel régional permet d'accueillir du spectacle vivant et des expositions. Une programmation cinéma conséquente est proposée avec des films grand public et des films d'art et d'essai. Le relais culturel offre 800 places réparties en plusieurs salles, dont une salle de 420 places. 38 à 40 000 billets de cinéma sont vendus à l'année.

A Cernay, l'Espace Grün, équipement récent situé dans les nouveaux quartiers près de la Thur, offre 420 places, une programmation riche de spectacle vivant, théâtre, marionnettes, cirque, musique, des expositions et du cinéma qui accueillent un peu plus de 30 000 spectateurs à l'année.

A Masevaux, la Grange Bürcklé offre 145 places et accueille concerts, théâtre et cabaret toute l'année. La petite salle de cinéma Claude Rich propose des séances de cinéma et des expositions.

Le site de Husseren-Wesserling comprend plusieurs lieux où sont organisées des manifestations culturelles. Le temple (150 places), la ferme, la grange, le hangar peuvent accueillir des événements au cours du festival Jardins métissés ou en dehors.

A Saint-Amarin une toute nouvelle salle, le CAP, permet d'accueillir des concerts de musique amplifiée avec 1 000 places et des manifestations avec 560 places assises. Le lieu accueille notamment des animations locales.

Il y a une soixantaine de salles polyvalentes dans le territoire, soit plus d'une salle par commune. Elles accueillent des activités sportives, de vie locale et très ponctuellement des activités culturelles. Des manifestations sont également possibles au cercle catholique dont jeu de la passion à Masevaux.

Musées : une portée extraterritoriale

Deux musées ont une portée qui dépasse le territoire : la crypte du Hatmannswillerkopf et le Musée du textile et des costumes de Haute Alsace à Husseren-Wesserling. D'autres musées ont un caractère plus local : le Musée Serret à Saint-Amarin, le Musée de l'ouvrier paysan à Stockensohn, le Musée de la Porte Sud de la Route du Vin à Thann, le Musée des Amis de Thann, le Musée de la Porte de Thann à Cernay et la Maison de la Géologie à Sentheim. Ces musées sont des lieux de mémoire et d'attractivité touristique.

La lecture publique : des marges d'amélioration

Deux médiathèques intercommunales irriguent le territoire. La médiathèque de Thann approche les 5 000 abonnés et celle de Cernay dépasse largement les 3 000 personnes qui viennent régulièrement emprunter livres et supports divers. Les chiffres sont en croissance régulière et concernent des habitants de tout le territoire : entre un tiers et un quart des abonnés est issu d'une commune hors communauté de communes d'implantation de la médiathèque. En 2006, 1 400 abonnés domiciliés dans les communautés de communes de la Vallée de Saint-Amarin et 800 de la Vallée de la Doller et du Soultzbach fréquentaient ces deux médiathèques qui accueillent également des abonnés (environ 700) hors territoire de SCoT. La médiathèque de Wesserling complète l'offre sur le territoire.

Les médiathèques jouent un rôle d'animation culturelle qui va bien au-delà de la fonction de prêt et de consultation d'ouvrages : expositions, conférences, événements culturels divers. Des bibliothèques communales existent à Roderen, Dolleren, Masevaux, Sickert et Soppe-le-Haut. Les autres communes non équipées sont desservies par le Médiabus du Conseil Général, à l'exception d'Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Leimbach, Bitschwiller-lès-Thann, Michelbach, Schweighouse et Willer-sur-Thur. Ces communes sont situées à proximité de la médiathèque de Thann.

Maillage territorial : une offre moindre en haut de vallée

Le niveau et le maillage des équipements culturels, le tissu associatif et le nombre de manifestations dans l'année permettent une offre culturelle conséquente dans le territoire. Le Pays a signé avec la Région Alsace une Charte d'Initiative Culturelle, dispositif d'accompagnement financier et garantie de qualité. Pour autant, il faut constater des disparités entre l'offre de bon niveau au débouché de la vallée de la Thur et les secteurs de

la Doller et de Saint-Amarin moins bien desservis. Ces disparités portent notamment sur la lecture publique où manquent des médiathèques dans la vallée de Saint-Amarin et dans la vallée de la Doller.



>Les équipements culturels : une place centrale à prévoir dans la composition urbaine des communes (Michelbach)

2.3.B Equipements sportifs : légèrement saturés

Les équipements sportifs structurants sont les suivants :

Quatre piscines publiques couvertes sont présentes : une par intercommunalité. Elles sont situées à Thann, Cernay, Masevaux et Felling. Certaines piscines ont été construites il y a de nombreuses années et nécessiteraient une remise à niveau. C'est notamment le cas à Cernay.

Cernay dispose du complexe sportif « Eiffel », équipement multisports et d'un Centre Equestre récemment relocalisé. Thann dispose d'un complexe sportif multisports et d'un stade de Rugby. Masevaux dispose d'un COSEC. Dans la Vallée de Saint-Amarin, le gymnase du collège de Saint-Amarin, la salle multisports de Moosch et la salle de sport intercommunale de Felling sont des équipements à caractère structurant.

Un certain nombre d'équipements apparaissent comme saturés (enquête du Pays auprès des communes) : c'est le cas du Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC) de Masevaux, de la salle polyvalente de Wesserling et du gymnase de Saint-Amarin. Le stade et le complexe sportif de Bitschwiller-lès-Thann, qui a moins de fonctions de centralité, sont également saturés.

Par ailleurs, au niveau communal, 48 terrains de football sont implantés dans 24 communes. 39 terrains de tennis sont présents dans 28 communes. Sans surprise, les communes dépourvues de ces équipements sont celles dont le ban est accidenté (piémont et montagne). Le territoire compte également 37 salles multisports auxquelles s'ajoutent les salles polyvalentes qui accueillent des activités sportives.

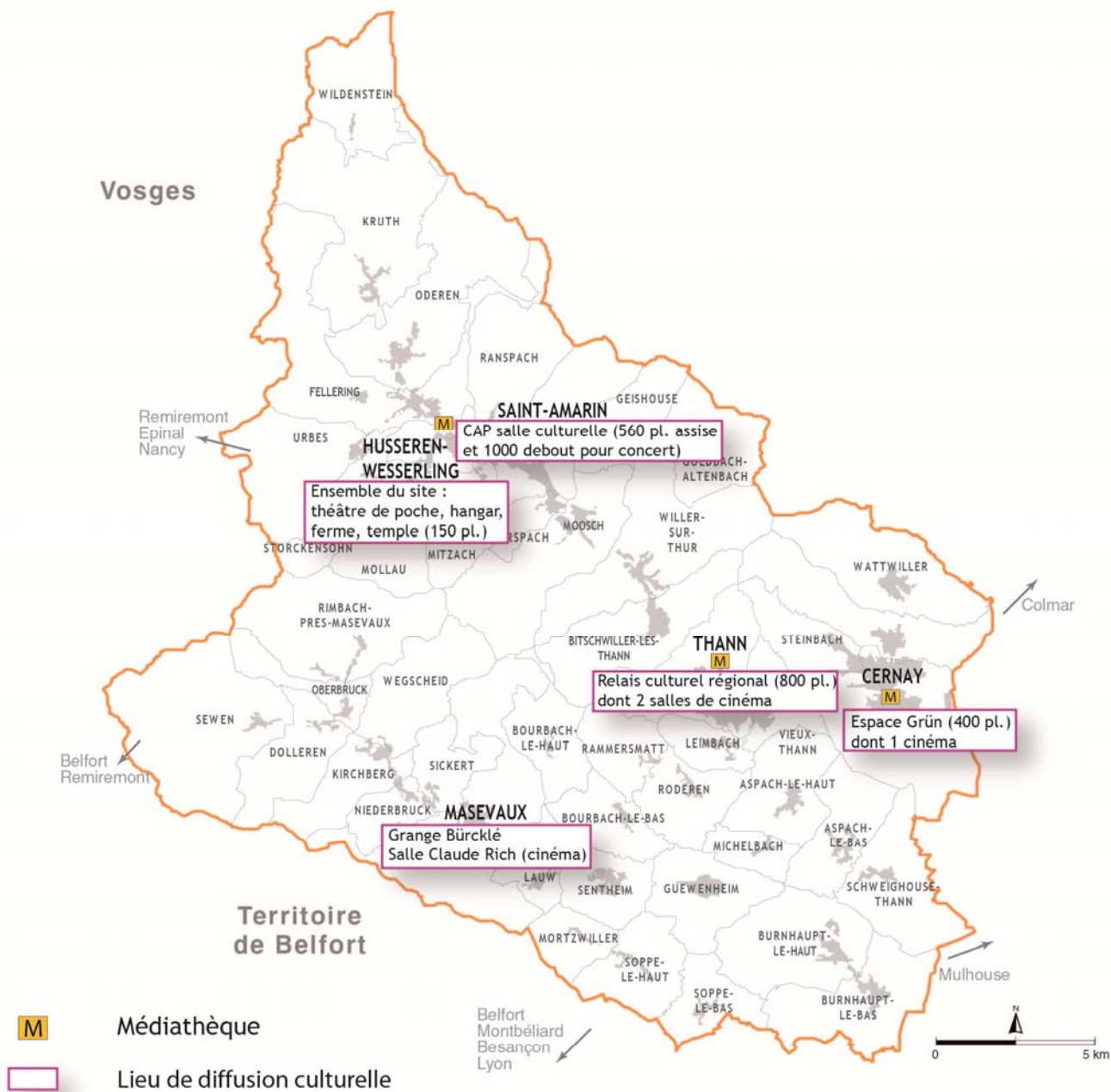
A ces équipements, il faut ajouter les équipements et possibilités offertes par les sports de pleine nature présentés dans la partie tourisme.

Les équipements sportifs sont présents dans les disciplines les plus pratiquées : sports collectifs, natation, judo, tennis... Les associations sportives sont nombreuses et dynamiques sur le territoire.



>Des équipements intercommunaux : pour rationaliser les investissements (salle intercommunale de sport située à Moosch)

LES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS CULTURELS



Source(s) : BD OCS, Cigal, Pays Thur Doller Etude services à la population; Réalisation : AURM, C.H., mars 2014



2.3.C Santé, personnes âgées et secteur social

Les équipements de la santé : pas encore de désertification médicale

Le territoire du SCoT est inclus dans le secteur sanitaire 4 du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) Alsace, avec Mulhouse, Altkirch et Saint-Louis.

Equipement hospitalier (hors long séjour pour personnes âgées, voir plus loin)

L'hôpital de Thann est depuis peu en communauté hospitalière avec l'hôpital de Mulhouse. Avec 190 lits, il offre à l'heure actuelle des services de médecine, chirurgie, gynécologie -maternité-IVG, des activités de soins de longue durée, et de soins de suite et de rééducation. Un service d'urgence y est assuré, y compris de nuit. Le périmètre d'accueil des malades de l'hôpital de Thann correspond au territoire du SCoT.

La communauté hospitalière avec Mulhouse est un gage de pérennité et de qualité, avec moins de risques en cas d'évolution du personnel médical.

Les secours

Outre l'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur la voie publique, les secours sont assurés par le SMUR de Mulhouse, laissant ponctuellement certains secteurs au-delà de la limite d'intervention des 20 min. La décision récente de baser un hélicoptère à Mulhouse va nettement améliorer la qualité de service.

Maisons de convalescence

La maison de convalescence (Saint-Jean-de-Dieu (Diaconat) de Sentheim avec 72 lits accueille également des patients hors territoire. La maison de convalescence « le Schimmel » (CRAMAM) à Masevaux est orientée vers l'accueil de patients âgés.

La permanence de soins

La Maison Médicale et Rurale, implantée à Thann à proximité de l'hôpital, assure une permanence de soins de nuit, week-ends et jours fériés pour tout le territoire.

La densité médicale

La densité médicale en médecins généralistes du territoire est inférieure aux moyennes régionales et nationales : un médecin pour 1 250 habitants sur le territoire Thur Doller pour un médecin pour 980 habitants au plan national. Les disparités sont fortes à l'intérieur du périmètre du SCoT, avec une situation inférieure de 30% à la moyenne du territoire dans la Vallée de Saint-Amarin où de surcroît la démographie médicale est défavorable. Pour autant, on ne peut pas encore parler de désertification médicale au sens du Ministère de la Santé. Pour les médecins spécialistes de spécialités courantes : ophtalmologiste, gynécologues, l'offre n'est présente qu'à Thann et à Cernay. La densité en dentistes est inférieure d'un tiers à la moyenne alsacienne. Les manques en professions paramédicales, infirmiers et kinésithérapeutes sont importants, notamment dans les hauts de vallée.



>Accompagner l'accueil de la population par la création d'équipements : une réflexion en amont (nouveau pôle médical en lien avec les extensions urbaines récentes du Blosen à Thann)

L'accueil des personnes âgées : un bon taux d'équipement

Le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté un schéma gérontologique pour la période 2006-2011. Parmi les 20 pôles gérontologiques prévus par ce schéma, 3 se situent dans le territoire du SCoT : à Cernay, à Saint-Amarin et à Thann pour Thann-Masevaux. Ce sont des lieux d'accueil et d'écoute pour les personnes âgées et leurs familles.

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Le territoire Thur Doller propose ainsi un taux d'équipement de 113 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Il apparaît dans la moyenne d'équipement du Haut-Rhin dans son ensemble. Ce taux d'équipement reste cependant supérieur à la moyenne nationale (98 pour 1 000). Le secteur de Thann et celui de Saint-Amarin sont mieux pourvus que les deux autres communautés de communes.

Sept EHPAD proposent en tout 636 places sur le territoire Thur Doller en 2012 (source : Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Sociale) :

Cernay	Maison de retraite de l'hôpital USLD	108 pl 30 pl
Bitschwiller	Maison de retraite "Jules SCHEURER"	67 pl
Thann	"Les trois sapins"	73 pl
	Maison de retraite du Centre hospitalier	78 pl
Masevaux	Maison de retraite de l'hôpital	119 pl
Moosch	Résidence "Junck"	66 pl
Oderen	Maison de retraite de l'hôpital St Vincent	95 pl



>Différentes formes d'accueil de personnes âgées cohabitent sur le territoire (Nouvelle MARPA à Sentheim et hôpital/maison de retraite à Oderen)

Canton de Masevaux , EHPAD résidence le castel blanc à Masevaux

Cette opération porte sur la reconstruction l'EHPAD de 66 lits d'hébergement temporaire et 14 lits d'unité de vie protégée pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et sur l'aménagement de locaux administratifs. Les travaux ont démarré en mai 2010, leur achèvement est prévu en décembre 2011.

Canton de Saint-Amarin , Hôpital Saint-Vincent à Oderen

Cette opération porte sur la réhabilitation de 17 lits existants d'EHPAD et la création d'une unité de vie protégée de 10 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés sous maîtrise d'ouvrage de l'association Adèle de Glaubitz. Celle-ci intègre également la restructuration de 30 lits de soins de suite et de réadaptation relevant de la compétence de l'Etat (Agence régionale de Santé). L'unité de vie protégée a été achevée en février 2009, dans le cadre d'une première tranche, l'achèvement de l'ensemble des travaux est prévu à la fin de l'année 2013.

Canton de Thann , EHPAD Jules Scheurer à Bitschwiller-lès-Thann

L'opération porte sur la restructuration de 67 lits et la création de 3 lits. Les travaux sont terminés.

Les hôpitaux gériatriques, accueil long séjour

Les hôpitaux gériatriques à Cernay, ont vu leurs places diminuer en long séjour : il reste 30 places à Cernay. Ces hôpitaux sont en liaison sur le plan médical avec l'hôpital de Thann.

Les foyers-logements et Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA)

222 logements, sous forme de foyers-logements ou d'une MARPA (à Sentheim) permettent de loger des personnes âgées relativement autonomes. Chaque communauté de communes a une offre en la matière. Celles de Cernay et Environs et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ont deux structures.

Les accueils spécialisés

Une maison de retraite pour les personnes handicapées mentales existe à Saint-André (lieu dit à Cernay). Elle offre 23 lits. Des unités spécialisées pour des malades Alzheimer sont créées ou en cours de développement à l'hôpital de Cernay (15 places), à l'EHPAD de Bitschwiller (15 places), à l'hôpital de Masevaux (15 places) et à l'hôpital d'Oderen (10 places).

Par ailleurs 15 places en accueil de jour existent à Thann et un projet analogue se développe à Cernay.

Le maintien à domicile

Une politique active de maintien des personnes âgées à domicile s'est développée avec le soutien du Conseil Général et l'intervention de plusieurs associations spécialisées.

L'hébergement de personnes handicapées

Le territoire du SCoT accueille plusieurs institutions destinées aux personnes handicapées dont le bassin de recrutement va bien au-delà du SCoT. Sont ainsi présentes les structures d'hébergement d'accueil de jour ou de travail suivantes : un Hébergement Temporaire et un Foyer pour Adultes Handicapés Graves (FAHG) à Malmerspach, un Foyer pour Adultes Handicapés Graves et un Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT) à Thann, un Foyer pour Adultes Handicapés Graves, un Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs, un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et un centre d'accueil de jour (CAJ) (et une maison de retraite spécialisée mentionnée plus haut) à Cernay.

Par ailleurs, l'établissement d'accueil Saint-Sauveur de Thann détruit par un incendie est en reconstruction. Le foyer de Malmerspach est en cours de développement. Ces structures s'inscrivent dans le cadre des compétences départementales en faveur des personnes handicapées.

Caisses et organismes sociaux : une présence notable



Deux antennes de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sont présentes à Thann et à Masevaux. La Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (CRAV) tient des permanences dans chaque ville-centre des communautés de communes. Le Conseil Général a mis en place un Espace Solidarité en charge de la gestion territoriale de ses compétences sociales à Thann. Son rayon d'action se calque sur le périmètre du SCoT plus la commune de Bernwiller. Il s'organise autour de 6 Centres Médico-Sociaux : deux à Thann, deux à Cernay, un à Masevaux, et un à Saint-Amarin.

En résumé, l'équipement hospitalier est satisfaisant dans le territoire. Par contre, la présence médicale et paramédicale présente des signes de fragilité. L'accueil des personnes âgées est assuré avec cependant une demande croissante due au vieillissement de la population. L'accueil des personnes handicapées en institution rayonne au-delà du périmètre du SCoT. Les services sociaux sont bien implantés dans le territoire, où manquent cependant des permanences de la CAF.

2.3.D Formation initiale et continue

Quatre lycées : un fort rayonnement

Le lycée d'enseignement général de Thann accueille environ 950 élèves issus du territoire Thur Doller, à l'exception des élèves de la communauté de communes de Cernay et Environs scolarisés à Wittelsheim.

Le lycée professionnel Charles Pointet à Thann accueille 540 élèves, au lycée et dans le CFA. Il propose des formations dans l'industrie (ouvrages électriques, maintenance équipements industriels, systèmes électroniques...), dans le tertiaire (secrétariat, commerce), dans l'hôtellerie et la restauration, y compris la restauration rapide.

Le lycée du Bâtiment et des Travaux Publics à Cernay accueille 550 élèves dans le lycée, le CFA et les sections BTS. Il propose différentes formations spécialisées dans le bâtiment y compris les enjeux énergie. Il assure également de la formation continue. Le recrutement va au-delà du territoire du SCoT.

En 2012, le lycée professionnel Joseph Vogt à Masevaux voit ses effectifs diminuer, il accueille 200 élèves dans des filières tertiaires (vente, secrétariat, comptabilité), sanitaire et sociale et aide à domicile, et en électrotechnique.

>Les lycées : une accessibilité nécessaire pour un public captif des transports collectifs (lycée du bâtiment à Cernay : emblème de la formation aux Bâtiments Basse Consommation).

Les collèges : une ouverture à Burnhaupt-le-Haut

Six collèges accueillent les élèves du territoire.

Nom de l'établissement	Nombre total d'élèves pour l'année scolaire 2012-2013	Aire principale de recrutement
collège René Cassin à Cernay	602	Communauté de communes de Cernay et Environs
collège Charles Walch à Thann	571	secteur sud de Thann, Aspach-le-Haut, Bourbach-le-Bas, Leimbach, Michelbach, Rammersmatt, Roderen
collège Rémy Faesch à Thann	370	secteur nord de Thann, de Bitschwiller et Willer-sur-Thur
collège de Saint-Amarin	576	Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin
collège Alexandre Gérard à Masevaux	585	le haut de la vallée de la Doller jusqu'à Sentheim, Bourbach-le-Haut, Soppe-le-Haut et Soppe-le-Bas
collège de Burnhaupt-le-Haut	555	la basse vallée de la Doller ainsi que Aspach-le-Bas et Schweighouse-Thann. L'aire de recrutement de ce collège déborde du périmètre du SCoT vers le secteur de Dannemarie et le Sundgau.

Avec ses deux lycées et ses deux collèges, Thann draine chaque jour 2 500 élèves.

Compte tenu des évolutions démographiques du territoire, on note une légère diminution du nombre d'élèves dans les collèges, cette diminution se répercutera à terme et dans une certaine mesure dans les lycées.

86 écoles primaires, et 4 (ou 5) regroupements pédagogiques : il n'y a pas, jusqu'à présent de village sans école dans le territoire. A noter que les perspectives démographiques pour 2025 prévoient une diminution des effectifs des moins de 15 ans, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les effectifs scolaires et le nombre de classes à long terme (*voir le chapitre 2.1.E*).

Le dispositif de formation initiale du territoire est bien structuré et relativement complet, maintenant que le collège de Burnhaupt-le-Haut a été mis en service. Les résultats du brevet et le niveau de réussite au bac sont très bons dans les établissements. La formation dispensée se situe sur des créneaux porteurs dans le lycée du Bâtiment de Cernay. Les deux lycées technologiques, notamment celui de Masevaux sont plus fragiles sur leurs secteurs de formation.



>Une offre de formation initiale bien structurée (collège de Masevaux)

> L'accueil périscolaire : une carte jouée par certaines collectivités pour rendre leur territoire attractif (Vieux-Thann).

SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES (rentrée 2012)



La formation continue

Les équipements de formation continue du territoire sont :

- le lycée des métiers du Bâtiment et des Travaux publics de Cernay où le GRETA dispense des formations,
- la plateforme de formation BTP de l'Association à la Formation Professionnelle pour Adultes (AFPA) de Mulhouse, délocalisée à Cernay,
- la plateforme de formation à distance créée à Vieux-Thann (« l'Embarcadère ») par la communauté de communes du Pays de Thann,
- l'école du Steinby à Thann où des formations sont assurées par l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) et le GRETA,

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

- le Centre Socioculturel de Thann où des formations sont proposées par l'APP.
- Des projets complémentaires sont en développement :
- à Cernay dans le domaine des énergies renouvelables au lycée du Bâtiment et dans le quartier des Rives de la Thur,
- à Dolleren, dans le cadre du PER, un pôle équipé en très haut débit se mettrait en place,
- à Wesserling un centre de formation pour les entreprises du textile innovant dans le cadre du Système Productif Local (SPL) et du Pôle d'Excellence Rural (PER).

Les formations dispensées dans les structures existantes et projetées dans les structures en développement sont extrêmement mobiles. Elles dépendent de l'offre et de la demande en matière de formation dans le sud du Haut-Rhin et s'adressent à des publics qui ne sont pas limités au territoire du SCoT. De même les habitants du SCoT ont accès à des formations hors du territoire, notamment dans l'agglomération de Mulhouse. Les pépinières d'entreprises hébergent également des centres de formation (*voir le chapitre 3.4.C*).

Il faut remarquer également le rôle du Pays qui a mis en place à Thann en 2006 la Maison de l'Emploi et de la Formation, lieu fédérateur des initiatives locales en matière de formation, d'emploi et d'insertion.

Les équipements en matière de formation continue sont de bon niveau. La FOAD²² peut se déployer dans de bonnes conditions compte tenu du niveau des TIC²³ dans le territoire. Il est par contre plus difficile de porter un jugement sur le contenu des formations, très fluctuant en fonction de l'offre et de la demande.

2.3.E D'autres équipements et services publics : un panel de services à la population

Thann accueille les principaux services de l'Etat : la Sous-préfecture, le Tribunal d'Instance, le centre des impôts et une trésorerie, un bureau foncier, une subdivision de la DDE qui assure le traitement des autorisations de droit des sols pour les communes, une implantation de l'Inspection Académique.

Trois autres trésoreries sont encore présentes dans le territoire - une par bourg-centre -, mais elles seront probablement fermées et regroupées avec le centre des impôts. Les bureaux fonciers encore présents en dehors de Thann sont ou seront fermés dans le cadre de la récente réforme de la carte judiciaire.

La Poste est un élément majeur de service public en milieu rural. Trois niveaux de services de la Poste sont présents, les Bureaux de Poste, les Agences postales communales (gérées par les communes), les Relais Poste (chez un commerçant). La différence majeure entre ces implantations est qu'il n'y a pas de service de Banque Postale en dehors du Bureau de Poste et pas de mandat cash dans les Relais Poste. En 2010, la Poste propose 26 points de contact sur le territoire dont 12 bureaux, 7 agences, 8 relais. Il y a aujourd'hui 23 communes sans Poste.

Le SDIS a un centre de secours par communauté de communes, sauf Thann qui en a deux (en raison de la présence de l'industrie chimique). Pratiquement chaque village a un centre de première intervention.

Le territoire bénéficie d'une bonne desserte des principaux services publics. La fragilité de la desserte de La Poste est un enjeu national qui n'épargne pas les zones rurales du territoire.



>L'étalement urbain et accessibilité des services publics : des enjeux contrastés (la Poste à Lauw)

²² FOAD : Formation Ouverte et à Distance

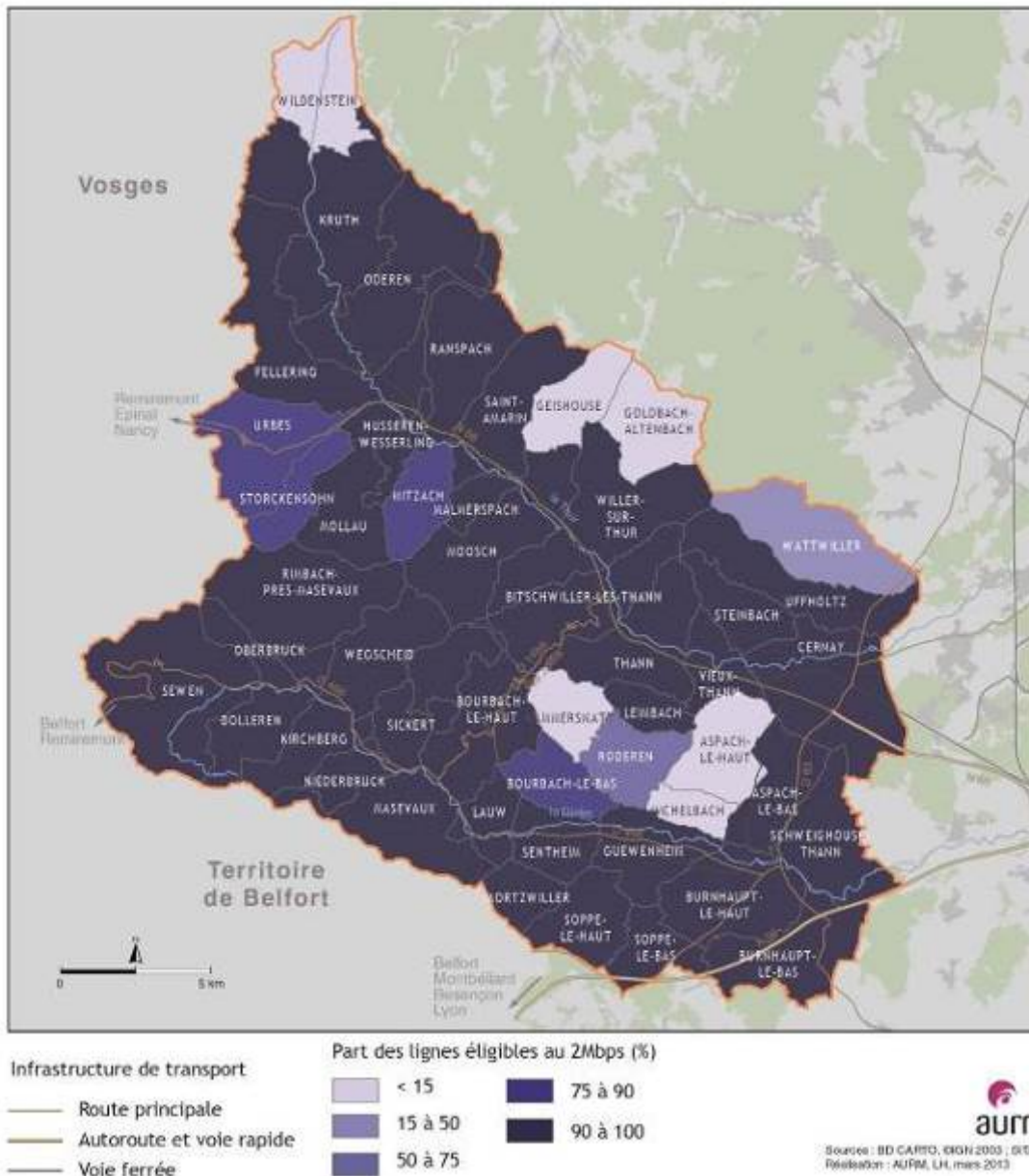
²³ TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

La Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach s'est dotée d'un pôle TIC à Dolleren afin d'axer sa politique de développement en s'appuyant sur le réseau numérique. Cela présente l'intérêt d'accompagner différents projets tels que l'introduction des NTIC au sein des écoles pour la formation des élèves ou le développement à terme du télétravail atténuant le nombre de navettes domicile/travail dans la vallée.

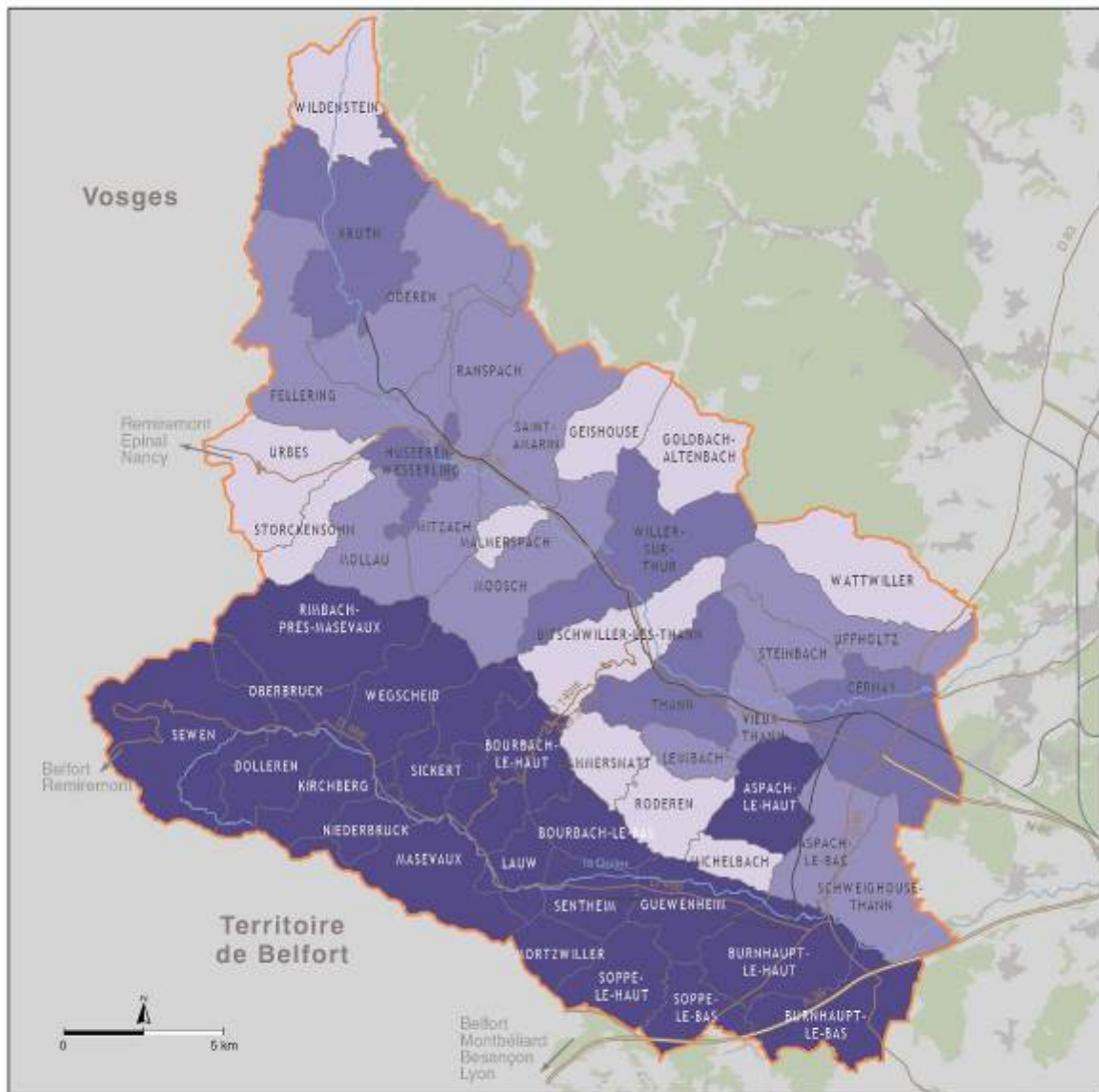
Afin de garantir un déploiement homogène sur l'ensemble des territoires, un Schéma Directeur Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) à l'échelle de la région a été élaboré en concertation avec l'État, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et les opérateurs privés. Approuvé le 30 mars 2012, il s'agit d'un document opérationnel qui précise les objectifs à court, moyen et long termes en matière de couverture haut débit et très haut débit, ainsi que les moyens financiers à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Le montant des investissements à réaliser sur la période 2013-2030 pour l'équipement en très haut débit de la Région Alsace s'élève à 407 millions d'euros. 65 % seront pris en charge par les acteurs publics et 35% par le secteur privé.

LIGNES ELIGIBLES AU HAUT DEBIT



38 des 49 communes qui composent le territoire du SCoT ont 90 à 100% de leurs lignes qui sont éligibles à au moins 2 mégabits par seconde (Mbps), c'est-à-dire au haut débit. 6 communes (Wildensetein, Geishouse, Goldsbach-Altenbach, Rammersmatt, Aspach-le-Haut et Michelbach) ont moins de 15% de leurs lignes éligibles au haut débit.

DEBIT MOYEN EN 2012



L'ensemble des 19 communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach est équipé en haut débit avec un débit fort (de 20 à 30 MB). Concernant la vallée de la Thur, une seule commune a un débit de 20 à 30MB, 5 communes ont un débit moyen de 10 à 20MB, 13 communes ont un débit faible de 5 à 10 MB et 11 communes ont un débit très faible (<5 MB).

2.4. Société et modes de vie

Le territoire Thur Doller s'inscrit dans un contexte social changeant. Il doit répondre aux aspirations d'une population réclamant une qualité de vie mêlant urbanité et ruralité. Il doit s'adapter aux évolutions sociétales et aux choix résidentiels qui impactent la société et les modes de vies actuels.

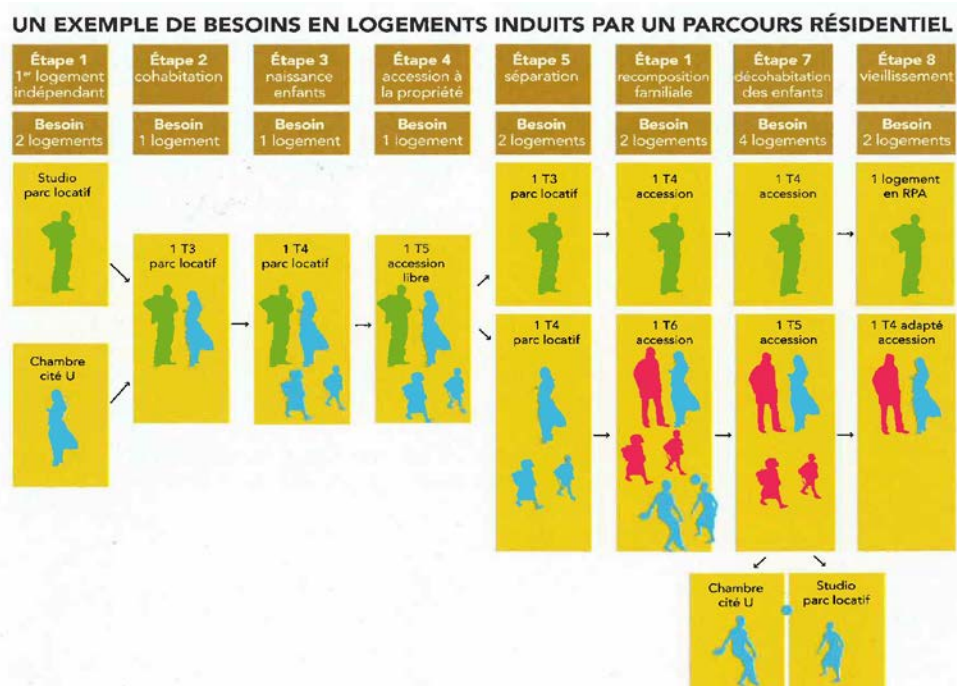
2.4.A Dynamiques périurbaines et généralisation d'un mode de vie urbain

« La pression urbaine s'opère désormais de façon diffuse sur le territoire départemental, phénomène qui finit par affaiblir les villes. La diffusion de la croissance démographique est liée aux aspirations d'une population urbaine à la recherche d'opportunités foncières pour accéder à la propriété à moindre coût. Cette frange de la population, en quête d'un meilleur confort de vie, s'est éloignée des agglomérations et des lieux de travail pour s'installer jusque dans les vallées vosgiennes, phénomène favorisé par des infrastructures routières performantes. Dans ce redéploiement territorial généralisé, quelques secteurs se développent plus rapidement que d'autres : ainsi, une poche d'urbanisation récente et non moins dynamique apparaît sur le secteur Thann-Burnhaupt au débouché des vallées de la Thur et de la Doller, en limite avec le territoire de Belfort. Conséquence de la périurbanisation : le mode de vie urbain se généralise. Les différences de comportement et de mode de consommation entre les habitants des villes et les habitants des villages sont de moins en moins visibles. La diffusion de la culture urbaine renforcée par l'essor des nouvelles technologies de communication, pénètre indifféremment dans tous les milieux dits ruraux. Les habitants adoptent des comportements urbains même lorsqu'ils résident dans des villages et ils y revendiquent les mêmes services. Les dynamiques périurbaines ont par ailleurs entraîné, avec elles, le développement et la diversification des difficultés sociales. Les phénomènes de précarité ne sont plus seulement le fait des grandes agglomérations : le phénomène se diffuse aux petites villes, comme par exemple, celles situées aux débouchés de la vallée de Thann/Cernay ou Guebwiller/Soultz.»²⁴

2.4.B Les évolutions sociétales qui déterminent les parcours résidentiels

« Le marché immobilier est porté par des tendances sociologiques lourdes qui démultiplient la demande au-delà de la seule dynamique démographique et qui demandent de nouvelles réponses pour accompagner les ménages dans leur itinéraire résidentiel »²⁵. Le logement est devenu, et de loin, "le premier poste budgétaire des dépenses des français" selon l'INSEE, devant le transport et l'alimentation. Selon un article paru dans "Le Monde", les français consacrent aujourd'hui près de 25% de leurs revenus à leur logement, contre 19% en 1960. Le logement... on devrait peut-être parler des logements : les évolutions sociétales ont bousculé les parcours résidentiels des ménages et, par conséquent, les besoins en logements qui y sont associés. Comme le montre le schéma ci-dessous, 14 logements différents pourraient être nécessaires pour assurer le parcours résidentiel d'un seul ménage !

²⁴ & ¹⁸ Source : Conseil Général du Haut Rhin, Plan Départemental de l'Habitat, 2009.



2.4.C Les trois facteurs de choix résidentiels

Les critères de choix résidentiels des accédants à la propriété comme des locataires du territoire Thur Doller ont été identifiés dans le cadre d'entretiens réalisés en 2009 auprès des cabinets SQUARE, Immo Doller et MH Immo :

En premier lieu : La proximité de la zone d'emploi

Il constitue le 1^{er} facteur résidentiel. Ainsi, « le piémont est très attractif en raison de la proximité de la zone d'emploi ».

Le cadre de vie

Le second élément essentiel est le cadre de vie : les espaces naturels, les paysages, la qualité des aménagements urbains et ruraux (...) constituent autant d'atouts pour fixer la population et attirer de nouveaux ménages.

La desserte et l'accessibilité territoriale

Il s'agit du troisième facteur déterminant : « le coût du transport joue un rôle très important ». Aussi, la proximité et la qualité des infrastructures de transport (routière ou ferrée) impactent les choix résidentiels. « Le projet de tram train est un facteur de choix résidentiel et un argument de vente pour les professionnels de l'immobilier » (Voir le chapitre 4.6.B Le tram-train, un véritable tramway urbain pour le territoire).



>Paysages viticoles, espaces boisés, nature en ville sont des éléments qui concourent à l'attractivité résidentielle (Steinbach, Roderen).

2.4.D Vers un développement territorial durable

Le 3 août 2009, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a été votée. Parmi une série de mesures concrètes, cette loi oblige les logements neufs à se conformer à la norme du

Bâtiment Basse Consommation (BBC) à partir de fin 2012. Ainsi, les maisons et les appartements, qu'ils soient individuels ou collectifs, ne devront pas consommer plus de 50kWh par m² et par an. A titre de comparaison, un logement neuf consomme aujourd'hui entre 150 et 230 kWh par m² et par an, selon la réglementation actuelle. La nouvelle législation impliquera des équipements en chauffage, eau chaude, une ventilation et un éclairage performants.

Le Pays Thur Doller s'inscrit dans cette volonté de développer « durablement » son territoire. Ainsi, le Pays s'est lancé dans la réalisation d'un plan climat territorial. D'une part, concernant plus particulièrement la thématique « Logement », un Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique et maîtrise de l'énergie » est en cours d'élaboration. D'autre part, le Syndicat Mixte entend déployer son offre aux entreprises en soutenant et en s'appuyant sur quatre pôles de développement d'intérêt du Pays, dont le pôle Energie Renouvelable BBC de la communauté de communes de Cernay et Environs.

Le SCoT, bien que n'ayant pas de prise directe sur cette problématique, permet de sensibiliser les différents acteurs sur la nécessaire prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement.

2.5 Les enjeux liés à la socio-démographie et à l'habitat

Déterminer une stratégie de développement résidentiel

Faut-il favoriser l'augmentation de la population dans toutes les communes ? Faut-il développer des pôles /des centralités vers lesquels orienter la croissance ? A quel rythme ? A-t-on les capacités d'accueillir plus d'habitants (foncier, équipements, parc de logements, rythme de construction...) ? Etre attractif mais pour qui : les seniors ? les familles ? les jeunes couples ?

Construire des logements neufs, est-ce une nécessité ou une possibilité ?

La construction de logements neufs relève de choix politiques en termes de stratégie de développement territorial. Le besoin de logements neufs dépend du niveau d'accueil souhaité de nouvelles populations, du dynamisme et de la structure démographique des communes, des potentiels de renouvellement urbain et de réhabilitation des bâtiments existants, de la capacité des équipements et services existants, des infrastructures de transports, du développement économique et de l'emploi.

Produire une offre en logements diversifiée

La réponse à la « stratégie de développement résidentiel » impliquera de s'interroger sur la diversité des formes d'habitat : quel type de logements faut-il encourager : individuel, collectif, habitat groupé ? et quelle taille : petits / grands logements ? Cette mixité de l'habitat impactera l'évolution des statuts d'occupation : en effet, le développement d'une offre de logements collectifs favorisera plutôt une croissance des locataires. A l'inverse, la promotion de la maison individuelle tend à privilégier le statut de propriétaire. D'autre part, l'offre de logements individuels groupés permettra de diversifier les statuts d'occupation : propriétaires, primo-accédants et locataires.

La mixité de l'habitat favorise également les parcours résidentiels des jeunes seuls ou en couples avec ou sans enfant, des familles monoparentales, des couples vieillissants ou des personnes âgées.

L'offre nouvelle de logements à produire s'adresse à toutes les catégories de la population. Mais quelle réponse spécifique apporter aux personnes âgées qui seront de plus en plus représentées, aux cadres de plus en plus nombreux à souhaiter résider sur le territoire, mais aussi aux populations locales, employés et ouvriers qui éprouvent plus de difficultés à se loger ?

Renouveler « durablement le territoire »

Développer le territoire en prenant en compte les principes du développement durable, constitue un enjeu transversal dans le SCoT puisqu'il touche à tous les chapitres (volets aménagement, urbanisme, paysage, environnement...). En matière d'habitat, leur prise en compte porte autant sur le parc existant que sur la construction de logements neufs.

Ainsi, avec 40% de logements construits avant 1949, le potentiel de renouvellement du tissu existant paraît conséquent et constitue un enjeu tant économique, social, urbain qu'environnemental. Le potentiel offert par la remobilisation des friches industrielles et urbaines permettra également de répondre aux besoins de nouveaux logements. Enfin, aidée par des dispositions législatives, la construction de logements neufs produira des logements de moins en moins consommateurs d'énergie.

Quelle politique de renouvellement urbain conduire ? Comment coordonner l'ensemble des actions conduites sur l'habitat, les espaces publics, les commerces, le patrimoine architectural, les services publics ?

Un enjeu global de dynamisation des équipements et des services publics

L'enjeu global des équipements et services dans le territoire est une dynamique d'armature urbaine et de type de développement.

Le territoire bénéficie d'une armature urbaine claire et équilibrée, avec deux villes moyennes dont les fonctions équipements et services sont complémentaires et deux bourgs-centres qui proposent des fonctions de bon niveau compte tenu de la population desservie.

Il est intéressant de constater un niveau de desserte sous le niveau des bourgs-centres, qui permet de définir des « villages-centres secondaires » qui offrent les services suivants : bureau de Poste, boulangerie, petit commerce alimentaire généraliste, parfois d'autres commerces (boucherie ou autre), coiffeur, restaurant(s), pharmacie, médecin(s), infirmière, dentiste, distributeur de billets et banque, téléphonie mobile, ADSL, un arrêt de transport en commun, au moins un terrain de sport, une salle polyvalente, le cas échéant d'autres équipements sportifs et des associations sportives, une bibliothèque ou un passage du bibliobus.

Ces villages ou groupes de villages sont Felling/Husseren-Wesserling, Oderen, Moosch/Willer-sur-Thur, Burnhaupt-le-Haut et Guewenhein/Sentheim.

En revanche, certains villages ont une desserte en services et équipements très restreinte. 14 villages n'ont pas de commerce alimentaire, 22 n'ont pas de Poste. Les villages qui n'ont ni Poste ni commerce alimentaire : Golbach-Altenbach, Storckensohn, Mitzach, Wegscheid, Sickert, Leimbach, Rammersmatt, Michelbach, Schweighouse-Thann, Mortzwiller, Soppe-le-Bas. Et, parmi ceux-ci, trois n'ont pas d'arrêt de transport en commun : Golbach-Altenbach, Mitzach et Michelbach.

On peut penser enfin que l'évolution constatée des emplois et des modes de vie induira des demandes croissantes en matière de prestations de santé, de culture et lecture publique. Comment répondre à l'avenir à ces attentes ? Une mutualisation intercommunale d'équipements et de services est-elle envisageable ?

Des enjeux spécifiques par typologie d'équipements publics

Le territoire est globalement bien doté en équipements et en services publics. Mais pour les équipements vieillissants et saturés, ne faut-il pas envisager leur mise à niveau ou leur extension, voire leur remplacement par une construction neuve le cas échéant sur un autre site ?

Dans la perspective de maintien de services essentiels au territoire, comment garantir le fonctionnement de l'Hôpital de Thann et le maintien de services médicaux sur le territoire, notamment dans le haut de la vallée de la Thur ?

Compte tenu d'une population vieillissante et d'un nombre grandissant de personnes âgées, quelle structure d'accueil proposée ? Le territoire dispose-t-il de produits logements adéquats, de services permettant le maintien à domicile des personnes peu dépendantes ? Faut-il promouvoir et développer davantage les services de proximité ?

En matière d'équipements scolaires, le Conseil Général veille à donner aux collégiens les meilleures conditions d'études. Par conséquent, la maintenance et la rénovation de collèges se posent comme pour le collège de Saint-Amarin. Par ailleurs, avec la diminution de la part des jeunes, les fluctuations d'effectifs scolaires peuvent impacter les besoins en équipements scolaires ponctuellement et localement.

D'autre part, quelle offre de formation(s) adaptée(s) aux besoins des entreprises et au public peut être proposée ?

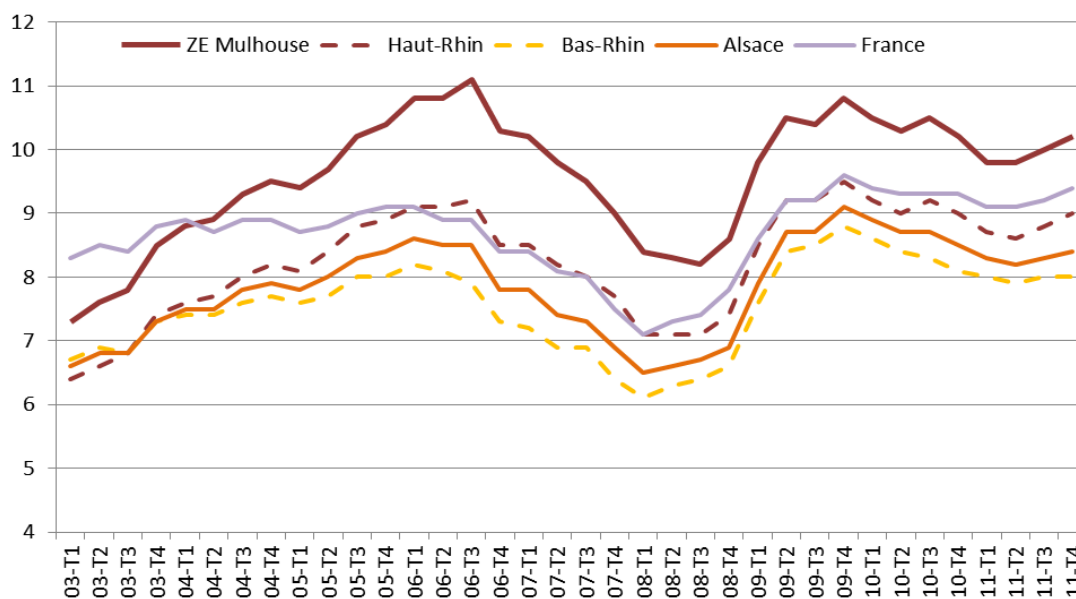
Bien que le climat au sein des collectivités ne soit pas à la création d'équipements nouveaux, il subsiste pourtant un certain nombre de lacunes. Notamment, il manque une médiathèque à Masevaux. Ces attentes seront à examiner le moment venu à l'aune des stratégies de développement retenues par le territoire.

3. L'espace économique

3.1. L'emploi du territoire Thur Doller et ses évolutions

Comme d'autres territoires alsaciens, le territoire du SCoT est touché par la hausse du chômage. Toutefois, il reste attractif pour des salariés qualifiés et diplômés que l'on retrouve inégalement répartis sur l'ensemble du territoire.

3.1.A. Un chômage supérieur aux chiffres départementaux, régionaux et nationaux



Partant même d'une situation légèrement plus favorable, avec un taux de chômage plus faible, le territoire connaît une forte croissance du chômage de 2002 à 2009, qui affecte également le Haut-Rhin et l'Alsace. Cela témoigne d'une profonde modification du système économique local.

La zone d'emplois de Thann-Cernay, le Département et la Région suivent les mêmes tendances, et début 2009, il n'y a plus de différences marquées entre elles et le niveau national. En effet, le taux de chômage national, qui était beaucoup plus élevé que le chômage alsacien à la fin des années 90, a nettement moins augmenté dans les années 2000.

On peut s'attendre à un chômage durable sur le territoire Thur Doller, qui est aggravé par les données conjoncturelles, mais qui a une forte composante structurelle. Compte tenu de la mobilité réduite des demandeurs d'emploi, l'installation de bornes internet reliées à la Maison de l'Emploi et de la Formation, permettant d'accéder aux informations nécessaires, est un atout pour le territoire. De même que l'installation d'une plate-forme de formation ouverte à distance dans le parc du Wesserling.

3.1.B L'évolution des CSP : moins d'ouvriers et plus de cadres

La composition socioprofessionnelle de la population change de manière assez marquée²⁷. (Voir également le chapitre 2.1.D Forte représentation des ouvriers, mais forte croissance du nombre de cadres.)

Deux points méritent d'être relevés. D'une part, l'emploi a faiblement augmenté dans le territoire Thur Doller : 1,7% contre 5,9% au plan départemental entre 1999 et 2009. D'autre part, le poids des différentes

²⁷ Voir annexe 5.1

catégories socioprofessionnelles s'est modifié. Les ouvriers qui représentaient 39,2% de la population active en 1999 ne représentent plus que 32,7% en 2009. La représentativité des agriculteurs est stable.

A l'inverse, les catégories intermédiaires et supérieures ont vu leur part croître. Les professions intermédiaires sont passées de 21,6% à 24,6%, et les cadres de 8% à 10%. La progression de ces catégories est moindre que dans le Haut-Rhin, ce qui est sans doute dû à l'importance locale d'industries manufacturières (comme l'industrie textile) qui emploient relativement peu de cadres. Néanmoins la progression est réelle et les données prospectives des branches prévoient toutes que ce mouvement va perdurer. L'intensité technologique étant amenée à croître, il est probable que de plus en plus de postes seront de niveau intermédiaire ou supérieur. Or ces catégories sociales ont généralement des demandes spécifiques, qu'il s'agisse de cadre de vie, de services ou de logement.

3.1.C. Une localisation « spécialisée » de l'emploi

Les dynamiques d'emploi sont plus fortes dans le piémont que dans les vallées, qui sont néanmoins attractives pour des professions intermédiaires et supérieures.

Dynamiques de l'emploi dans les communautés de communes²⁹

La communauté de communes du Pays de Thann et la communauté de communes de Cernay et environs concentrent une bonne partie (33% chacune) des emplois. Logiquement la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin est celle où la part de l'emploi est la plus faible (21%). Cette inégale répartition des emplois signifie que les déplacements domicile - travail sont nombreux, des hautes vallées vers le piémont.

La composition sociologique des populations distingue les communautés en 2009³⁰.

- La communauté de communes du Pays de Thann a moins d'ouvriers mais plus d'employés et de professions intermédiaires (ce qui est probablement lié au niveau de qualification croissant dans les industries chimiques).
- Les communautés de communes du Pays de Thann et de Cernay et environs ont un profil assez proche avec une part beaucoup plus importante d'ouvriers, d'agriculteurs et nettement moins de cadres et professions intermédiaires.

En termes d'évolution de la composition sociologique des populations entre 1999 et 2009, les dynamiques sont également différentes.

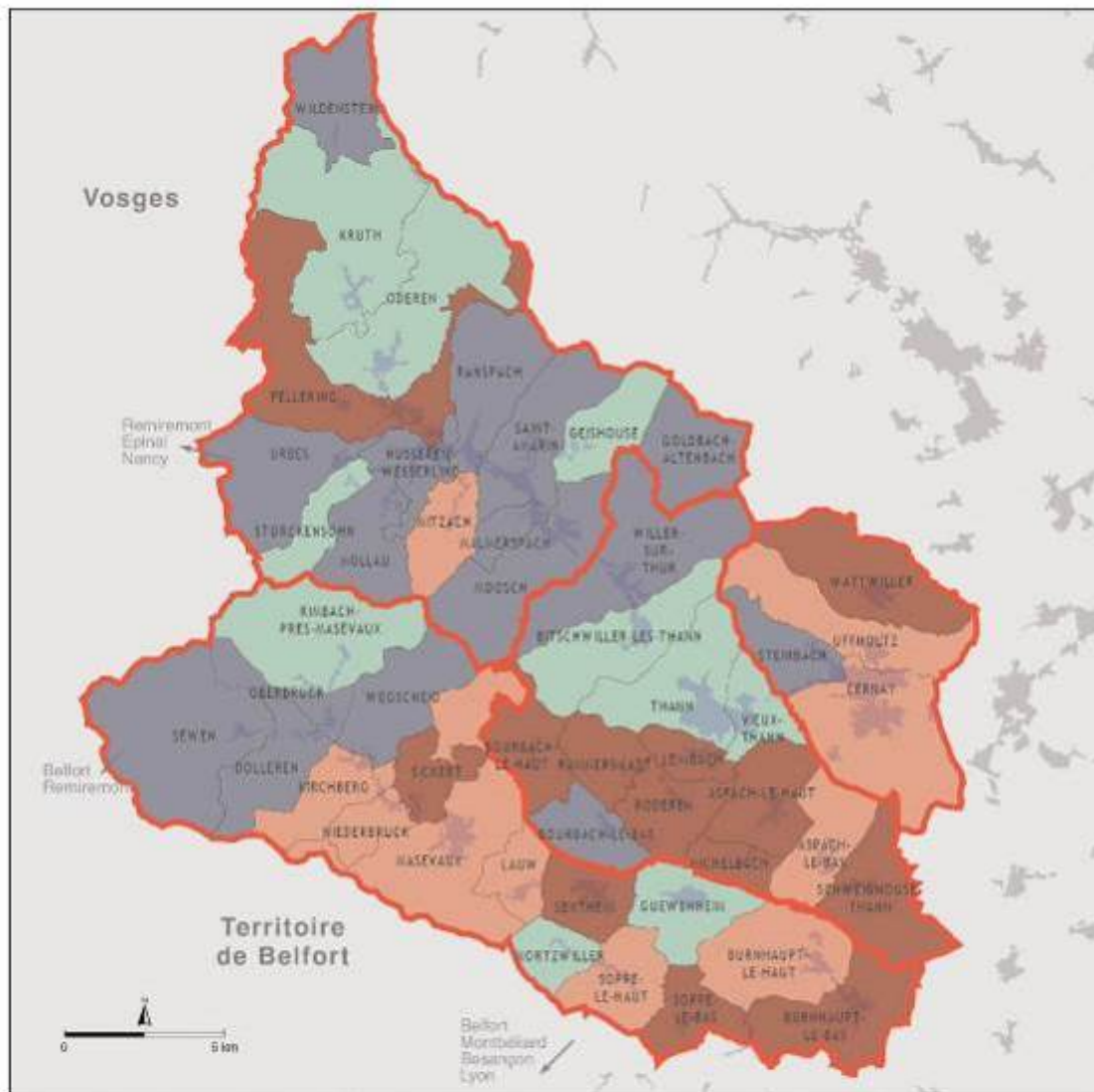
- La communauté de communes de Cernay et Environs gagne des emplois dans toutes les catégories.
- La communauté de communes du Pays de Thann perd des emplois (notamment ouvriers).
- Dans les vallées, les évolutions sont antagonistes. Dans la Vallée de la Doller, la hausse touche toutes les CSP et surtout les professions intermédiaires. A l'inverse, dans la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, les emplois régressent ; seules sont épargnées les professions intermédiaires qui progressent de 14%. Cela signifie peut-être que les deux hautes vallées (surtout la Doller) tendent à être attractives pour des activités et des actifs appartenant à des catégories « supérieures ».

²⁹ Voir annexe 5.2

³⁰ Voir annexe 5.3

Les dynamiques d'emploi au niveau communal³¹

EVOLUTION DE L'EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL ENTRE 1999 ET 2009



Evolution de l'emploi au lieu de travail entre 1999 et 2009 (%)



Haut-Rhin	+ 5,9%
Pays Thur Doller	+ 1,7%
CC Cernay	+15,2%
CC Thann	-3,3%
CC Vallée de la Doller	+10,9%
CC Saint-Amarin	- 22,2%

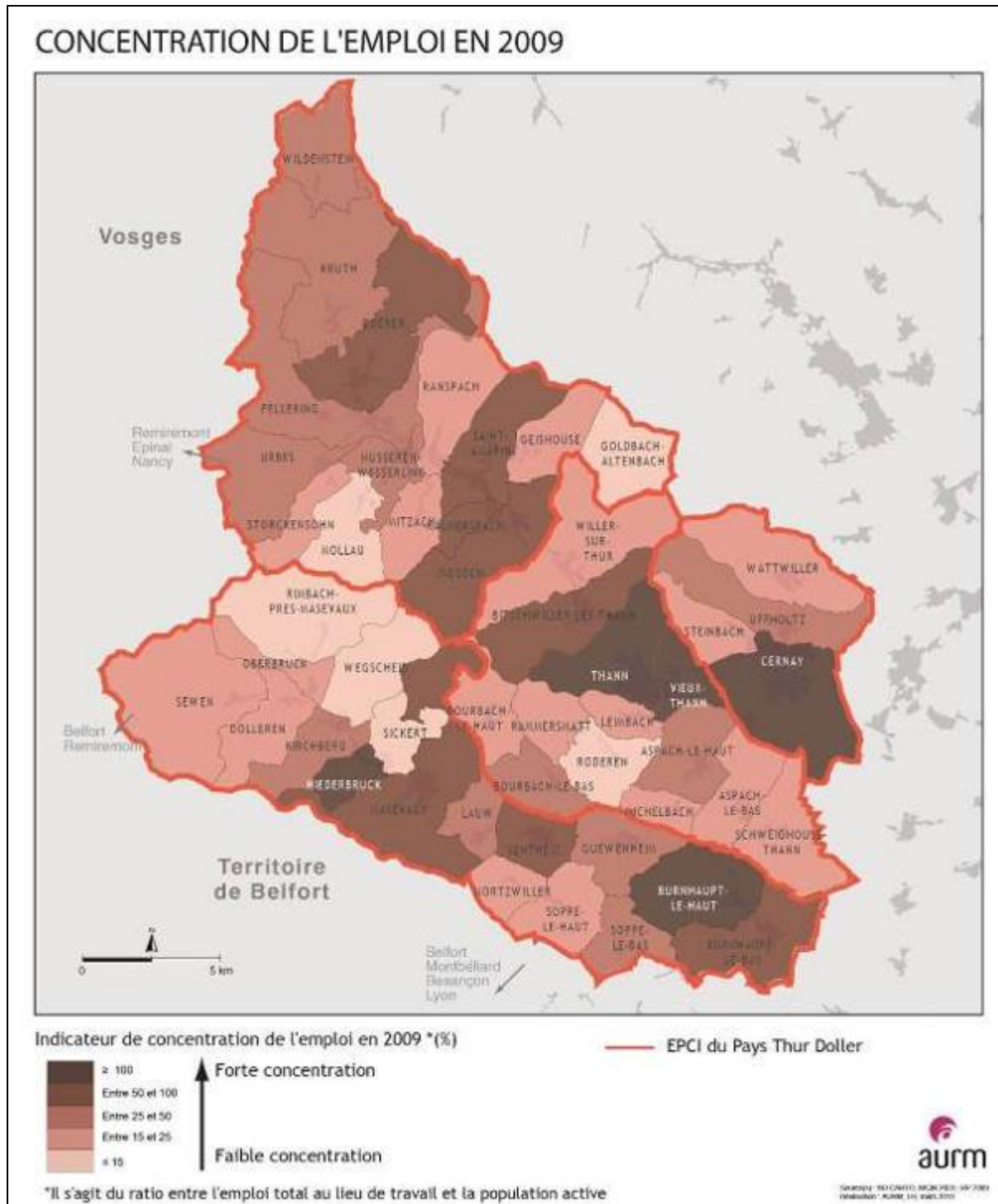


Les dynamiques sont très différentes au sein même des communautés. Mais il apparaît clairement que les plus fortes dynamiques se trouvent plutôt dans le piémont que dans les hautes vallées.

A noter que les données disponibles datent de 2009.

³¹ Voir annexe 5.4

La concentration de l'emploi au niveau communal³²



L'emploi est très concentré dans des communes comme Cernay et Burnhaupt-le-Haut qui « importent » de la main d'œuvre. Viennent ensuite les trois pôles d'emploi : Thann/Vieux-Thann, Masevaux et Saint-Amarin.

3.2. Le poids des activités historiques

Les activités « historiques » du Pays Thur Doller à savoir le textile, la chimie, la mécanique, et la plasturgie perdent des effectifs, mais représentent toujours une part importante de l'emploi local : plus de 30% des emplois salariés privés.

Le territoire Thur Doller, qui représente 8,9% de la population du Haut-Rhin, compte 8,3% des salariés privés du département en 2011.

³² Voir annexe 5.5

Population, emploi et établissements

	Haut-Rhin	SCoT	Part en %
Population (RP 2009, Insee)	748 614	66 571	8,9%
Emploi salarié privé (Acos, 2011)	202 293	16 864	8,3%
Etablissements (REE 2011, Insee)	37 628	3 182	8,5%

L'économie moderne du territoire s'est forgée autour du textile, qui a appelé de la chimie. Plus récemment, les activités liées à la mécanique et l'automobile ont connu un développement important, avec l'implantation d'entreprises comme Faurecia (équipementier), Dangel ou Hymer (constructeurs)... Ces activités représentent toujours un volume d'emploi important dans la zone d'emploi : 5553 salariés³³ en 2008. Peu d'établissements sont présents dans ces secteurs (120 soit 3% du total), mais ils représentent un très gros volume d'emploi : un tiers de l'emploi total. Ces activités connaissent des évolutions structurelles fortes depuis les années 70 ; en atteste la crise de la sidérurgie ou du textile dans le Nord-Pas-de-Calais. Mais le territoire Thur Doller, comme l'Alsace, n'a pas été frappé de la même manière, ni dans le même temps, que les autres régions industrielles. Par contre, depuis 2000, les changements sont notables³⁴.

Les industries textiles ont vu disparaître 40% de leurs établissements. Ce qui pose le problème du traitement des friches notamment dans la vallée de la Thur et des quasi-friches, des bâtiments surdimensionnés dans lesquels subsistent de petites activités.

Analysées en termes d'emploi³⁵, les effectifs sont décroissants sur la période 1993 - 2007. Ils passent de 6655 emplois à 5737, soit une baisse de 14%. Ces évolutions sont plus visibles pour la métallurgie, la chimie, le textile qui perdent de l'emploi. Les industries mécaniques et la plasturgie maintiennent leurs effectifs. L'automobile est la seule industrie à avoir vu ses effectifs augmenter. Les entretiens menés auprès des branches concernées laissent à penser que ce mouvement va continuer voire s'amplifier.

Aujourd'hui ces activités connaissent des changements profonds. Ils sont assez imprévisibles car les entreprises sont le plus souvent intégrées dans des groupes industriels ou financiers mondiaux. Les décisions sont extérieures au territoire. Le territoire subit la concurrence des pays asiatiques ou des PECO³⁶. Il apparaît donc difficile de construire une stratégie basée sur ces industries historiques. Malgré cette imprévisibilité, on connaît les grandes tendances :

- baisse des effectifs peu qualifiés, stabilité de la main d'œuvre qualifiée liée à la disparition progressive des activités de production, notamment pour les activités à faible valeur ajoutée ;
- hybridation industrie/services dans la mesure où on garde l'aval et l'amont de la production. Un développement de l'essaimage est possible. Par exemple, tous les établissements n'ont pas besoin à temps plein de certaines compétences très pointues. Les firmes peuvent donc encourager certains de leurs cadres et ingénieurs à créer leur propre entreprise, de services aux entreprises. Des créations d'activités, d'établissements de petite taille, autour de ces industries historiques n'est pas à exclure. C'est notamment le cas dans la chimie ;
- rupture en 2000, nécessité d'agir pour trouver d'autres « relais de croissance ». En tout état de cause, hormis quelques exceptions possibles, il ne faut plus s'attendre à la création ou à l'implantation d'entreprises aux effectifs pléthoriques, a fortiori en haute vallée. Si implantation il y a, ce sera dans le « carré magique » des 10 km de part et d'autre d'une autoroute. Les activités émergentes sont plutôt portées par des petites entreprises qui ont des besoins spécifiques.

³³ Voir annexe 5.6

³⁴ Voir annexe 5.7

³⁵ Voir annexe 5.8

³⁶ PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale



>Quelques grosses unités sont historiquement implantées en limite, voire en cœur de village (Steinbach, Niederbruck et Kirchberg).

3.3. Une économie dynamique mais territorialement contrastée

Deux indicateurs permettent de juger des dynamiques économiques : la construction de locaux à vocation économique et l'évolution des établissements.

3.3.A. Une concentration des constructions de locaux à vocation économique dans le piémont

Le dynamisme économique, avant de se mesurer en nombre d'établissements de tel ou tel type, peut se mesurer en constructions nouvelles. Le but est de repérer les concentrations et/ou les diffusions d'activités³⁷.

Des disparités communales

4 communes : Cernay (34%), Burnhaupt-le-Haut (13%), Vieux-Thann (10%) et Saint-Amarin (9%), représentent à elles seules plus de 65% des m² à vocation économique construits. Avec Masevaux (5,2%) et Thann (4,1%), on obtient 75% des m² construits³⁸.

Les 43 communes restantes pèsent chacune pour moins de 1% du total des m² construits.

3 communes n'ont connu aucune construction de locaux à vocation économique : (Rammerstatt, Sickert, Storkensohn (2m²) et Geishouse et Kirchberg n'ont que des locaux « autres » pour une centaine de m².

Ces constructions sont essentiellement vouées à l'industrie (60% des mètres carrés construits). Les commerces, bureaux et bâtiments agricoles représentent à peu près 7% chacun, le solde étant constitué de constructions à autre vocation économique.

Une concentration des constructions de locaux sur le piémont

On constate donc une très forte concentration des constructions dans le piémont avec 3 communes qui ressortent : Cernay, Burnhaupt-le-Haut, Vieux-Thann. Elles représentent 64% des constructions de bureaux, industrielles et commerciales sur cette période et quasiment 50% des m² totaux. Les zones industrielles et commerciales implantées dans ces communes, et leur proximité des infrastructures routières, assurent leur attractivité. La question qui se pose est celle du maintien des activités et de l'emploi dans les vallées.

Des constructions à vocation de bureaux centrées sur le pôle Thann/Vieux-Thann/Cernay

Concernant la construction de locaux à vocation de bureaux : on retrouve Cernay qui pèse pour 47% des constructions, suivie par Thann et Vieux-Thann (15,3 et 14,3%). A elles 3, ces communes représentent 77% de la construction de bureaux.

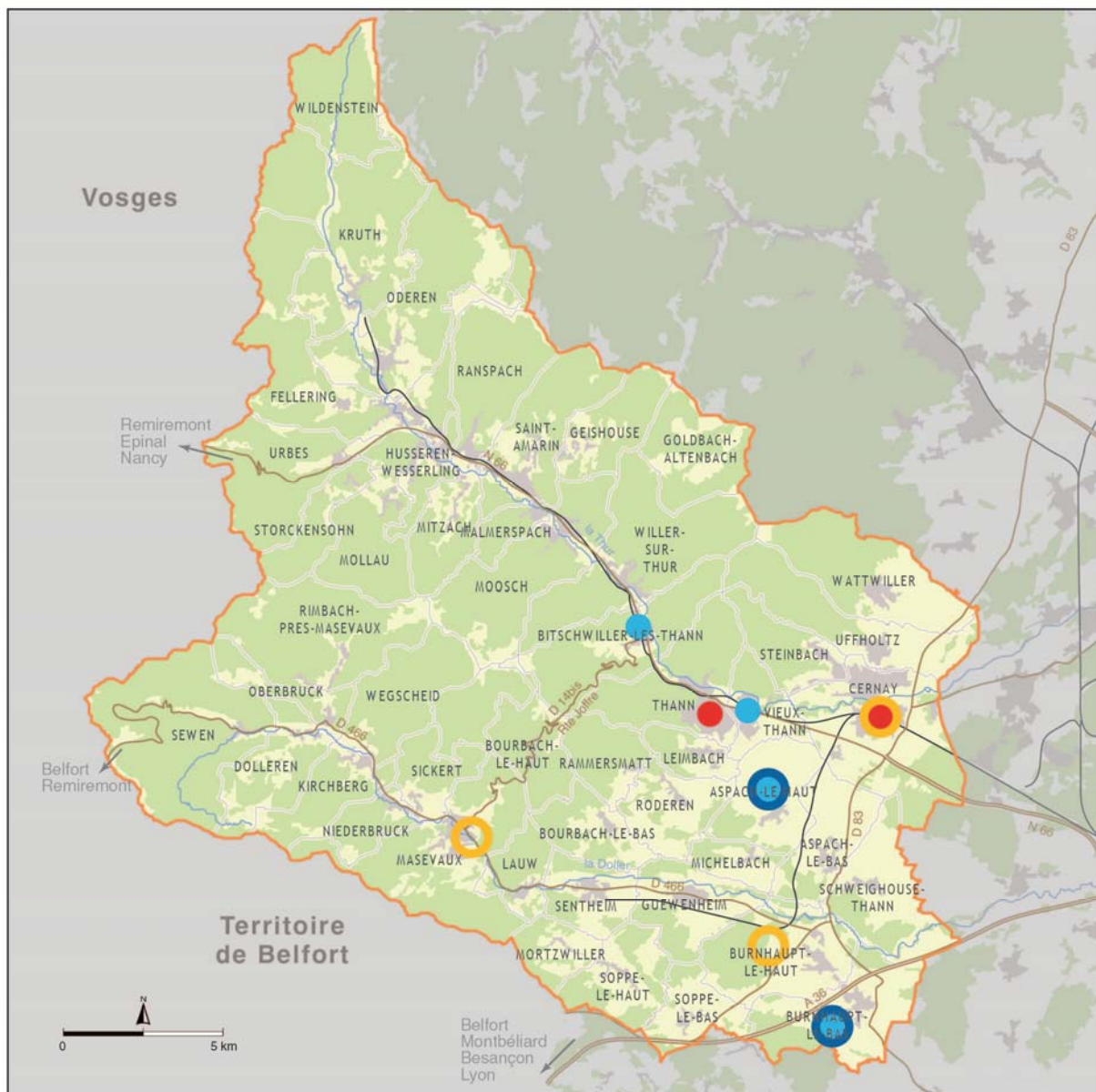
³⁷ La base SITADEL permet de disposer des données en m² par type de construction (agricole, industrielle, bureaux, commerces, autres). Les données de travail sont les surfaces cumulées de locaux commencés entre 1999 et 2007.

³⁸ Voir annexe 5.9

Une construction diffuse de locaux à vocation agricole

La construction de bâtiments à vocation agricole est plus diffuse. Il faut cumuler les constructions de 5 communes pour aboutir à plus de 50% des constructions (Aspach-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas, Cernay, Oderen et Roderen) et de 11 communes pour arriver à 75% des constructions agricoles. Par ailleurs, ces constructions sont majoritairement présentes dans le piémont. Seules 4 communes de la haute vallée figurent parmi ces 11 communes, et elles sont toutes situées dans la vallée de la Thur.

LA CONCENTRATION DES CONSTRUCTIONS À VOCATION INDUSTRIELLE ET DE BUREAU ENTRE 2002 ET 2009



Infrastructure de transport

- Route principale
- Autoroute et voie rapide
- Voie ferrée

Concentrations principales

- Industrie
- Bureau

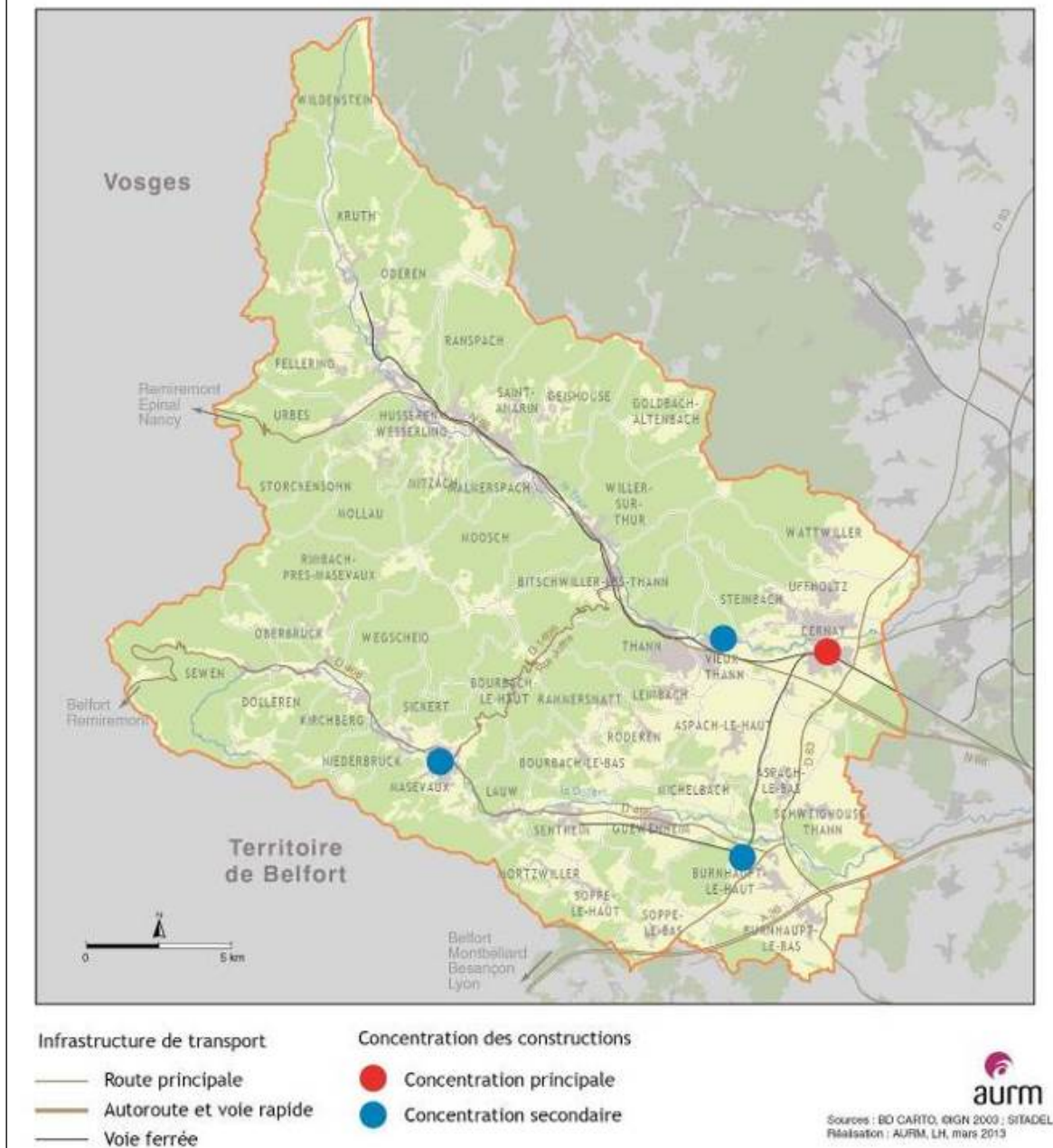
Concentrations secondaires

- Industrie
- Bureau



Sources : BD CARTO, ©IGN 2003 ; SITADEL
Réalisation : AURM, LH, mars 2014

LA CONCENTRATION DES CONSTRUCTIONS À VOCATION COMMERCIALE ENTRE 2002 et 2009



Des constructions à vocation commerciale concentrées sur le piémont

Les communes de Cernay et de Masevaux représentent 53,4% des constructions à vocation commerciale. Avec les communes de Vieux-Thann et Burnhaupt-le-Haut, on arrive à 78% des constructions. On a donc une très forte concentration des constructions commerciales dans le piémont, mais Masevaux semble remplir son rôle de bourg-centre.

Des constructions à vocation industrielle à Cernay et Burnhaupt-le-Haut

Concernant les constructions industrielles, 2 communes se distinguent : Cernay et Burnhaupt-le-Haut. Elles représentent à elles seules 52,2% des constructions. Viennent ensuite Saint-Amarin et Vieux-Thann avec chacune un peu plus de 10%

3.3.B Un tissu économique qui se modifie

Le territoire se montre dynamique et le nombre d'établissements présents augmente. Mais les dynamiques sont différentes d'une communauté de communes à une autre, et d'un secteur d'activité à un autre.

Un nombre d'établissements en hausse sur l'ensemble du territoire

De 2003 à 2012, le nombre d'établissements sur le territoire Thur Doller est passé de 3 217 à 4 843. La progression est de 1626 établissements, soit +50%³⁹ (du notamment aux auto-entrepreneurs).

Tous les EPCI sont concernés par cette évolution positive. Les communautés de communes du Pays de Thann et de Saint-Amarin connaissent une croissance moindre. Concernant la ville de Thann proprement dite, il faut rappeler que l'implantation de nouvelles activités est limitée, par le foncier disponible mais surtout par le fait que deux usines chimiques sont classées Seveso. A noter que le Plan de Prévention des Risques Technologiques est en cours de redéfinition⁴⁰.

La communauté de communes du Pays de Thann reste cependant prépondérante en nombre d'établissements avec 32% des établissements en 2012. Viennent ensuite les communautés de communes de Cernay et Environs et de la vallée de la Doller et du Soultzbach avec 24,3% et 25,3%, puis la communauté de communes de Saint-Amarin avec 18,4% des établissements⁴¹.



>Un accueil adapté pour les activités économiques de taille modeste, qui sont en plein essor (Wattwiller et Vieux-Thann).

Des secteurs d'activité en développement

Quatre secteurs ont particulièrement progressé : les activités financières, d'assurance et immobilières et d'enseignement⁴². Viennent ensuite les activités de soutien, l'agriculture, les commerces, les services et la construction qui ont des taux de croissance de l'ordre de 20% chacune.

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques, l'hébergement et la restauration et les industries se maintiennent ou croissent nettement moins. Pour l'industrie c'est attendu, mais la faible croissance des activités spécialisées pose le problème de l'attractivité d'activités à fort contenu intellectuel.

Les activités de transports et les arts, spectacles et activités récréatives voient leur nombre d'établissements baisser. Le nombre d'hôtels et restaurants stagne. L'évolution de ces catégories d'activités pose la question du développement d'une politique touristique sur le territoire.

Une tertiarisation de l'économie

La structure du tissu économique est modifiée⁴³. Le commerce, la construction, l'enseignement, les activités financières et certains services gagnent en poids, pendant que l'industrie, le transport, la santé et l'action sociale, l'hébergement, les services spécialisés (essentiellement aux entreprises), les activités récréatives perdent du poids.

³⁹ Voir annexe 5.10

⁴⁰ Le Conseil départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques a émis un avis favorable aux :

- projet d'arrêté imposant à la Société PPC à Thann l'avis d'un tiers expert sur les études de dangers PPRT n°2 et PPRT n°3 remises le 6 octobre 2009
- projet d'arrêté portant sur des prescriptions complémentaires pour le rejet de substances dangereuses dans l'eau à la société Millenium à Thann.

⁴¹ Voir annexe 5.11

⁴² Voir annexe 5.12

⁴³ Voir annexe 5.13

On assiste à un mouvement de tertiarisation de l'économie locale mais on doit noter que certaines activités correspondant à des aménités territoriales (santé, loisirs, administrations publiques, hôtels et restaurants) régressent.

De même, il est à noter que les activités techniques spécialisées ne progressent quasiment pas. Il s'agit généralement d'activités à forte composante intellectuelle, « d'emplois métropolitains supérieurs », qui génèrent de la valeur ajoutée, et qui correspondent à des CSP élevées, et qui sont nécessaires aux entreprises industrielles.

Les tailles d'entreprises changent : de plus en plus de PME et TPE

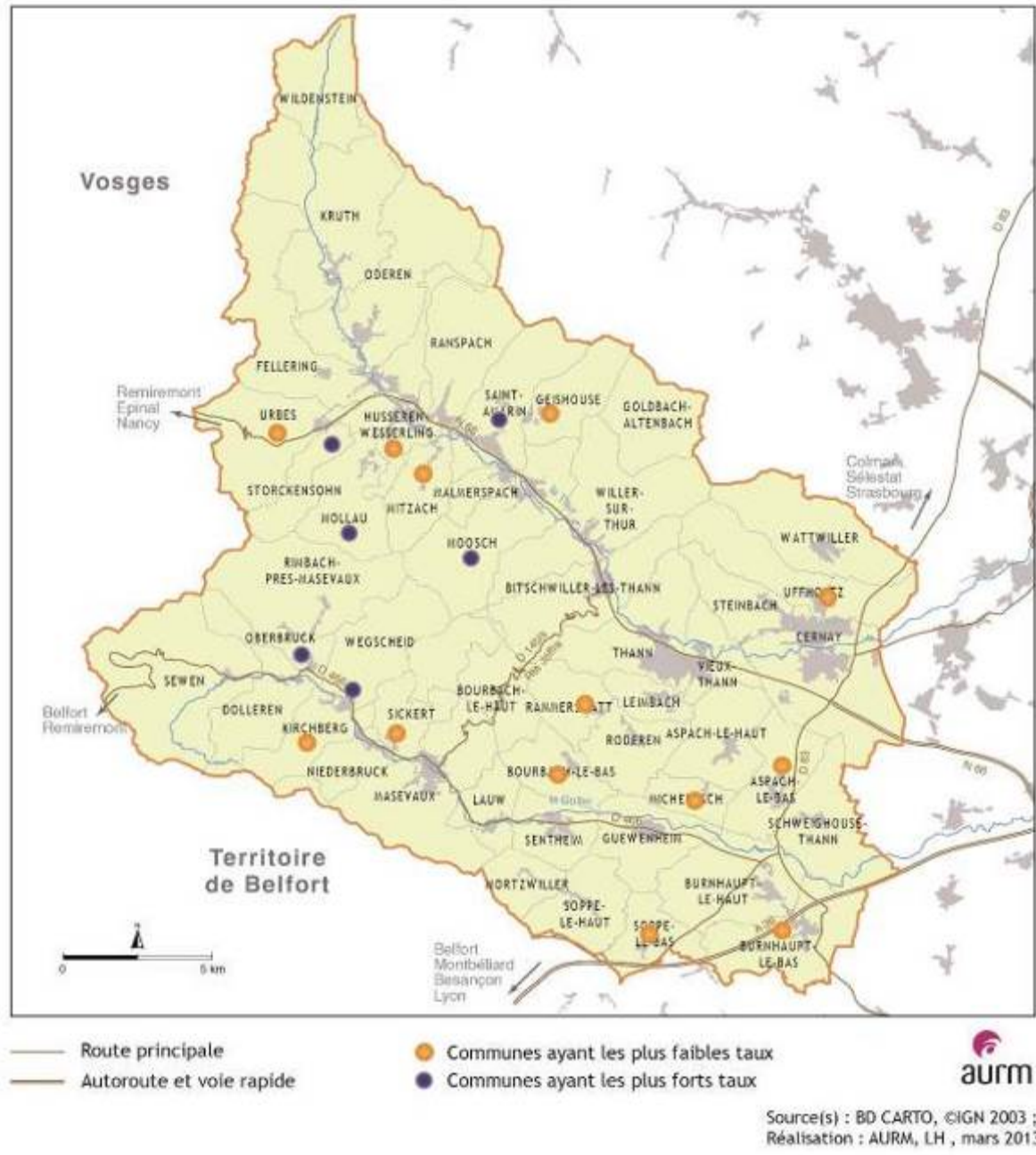
En 2012, 58% des établissements du territoire n'ont aucun salarié et 88% ont moins de 10 salariés⁴⁴. Les entreprises de 10 salariés et plus se maintiennent tout juste. On compte 34 établissements de plus de 100 salariés. C'est un mouvement d'ensemble. Le développement économique est porté par les petites entreprises. Ce qui pose la question du foncier et de l'immobilier d'entreprises nécessaires à l'implantation de ces Petites et Moyennes Entreprises (PME) voire Très Petites Entreprises (TPE).



>Des activités artisanales prennent place dans le tissu urbain mixte des communes (Ranspach, Leimbach).

⁴⁴ Voir annexe 5.14

TAUX DE CROISSANCE DES ETABLISSEMENTS PAR COMMUNE ENTRE 2003 ET 2012



3.3.C Les dynamiques communales : des taux de croissance des établissements variables

La carte ci-dessus repose sur l'évolution du nombre d'établissements entre 2003 et 2012. Elle montre qu'il n'y a pas forcément de fatalité et qu'on peut être en haut de vallée (Urbès, Wildenstein, Kirchberg) et avoir une dynamique économique intéressante. A l'inverse, être située dans le piémont (Aspach-le-Bas, Senheim, Guewenheim...) ne garantit pas à la commune un développement automatique de ses activités. Les arbitrages entre activités (et notamment entre activités agricoles et autres activités) doivent être pris en compte.

3.3.D Des dynamiques intercommunales différenciées

Les communautés de communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach se différencient par rapport à celles du Pays de Thann et de Cernay et Environs. Les dynamiques commerciales, mesurées en nombre d'établissement présents sur les territoires des hautes vallées de la Thur et de la Doller, y sont supérieures, les activités d'hôtellerie/restauration se maintiennent, et les activités spécialisées scientifiques et techniques y progressent. On constate l'inverse sur les deux communautés du Pays de Thann et de Cernay et Environs. On peut faire l'hypothèse que ces communautés offrent un environnement naturel ou des équipements (tel le parc de Wesserling) qui les rendent attractifs pour des activités à forte composante immatérielle, moins dépendantes des voies de communication mais plus demandeuses de haut débit.

Trois secteurs ressortent tout particulièrement sur la période 2007-2012 sur l'ensemble du territoire SCoT Thur Doller : les activités de l'information et de la communication connaissent une croissance de l'ordre de +66%. Elles sont suivies par les autres activités de service (+64,6%) puis par les activités spécialisées, scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien (+56,8%).

La communauté de communes de Cernay et Environs : une économie résidentielle qui se renforce, mais reste fragile.

Entre 2003 et 2012, la communauté de communes de Cernay et Environs a gagné 434 établissements (+58%)⁴⁵. Les activités économiques sont très concentrées : la commune de Cernay accueille à elle seule 72% des établissements de la communauté.

Trois secteurs ressortent tout particulièrement sur la période 2007-2012 : les activités de l'information et de la communication connaissent une très forte croissance de l'ordre de +110%. Elles sont suivies de près par les autres activités de service (+91,5%) puis par les activités immobilières (+52,4%).

Enjeux principaux

Le premier enjeu porte sur la sauvegarde des espaces agricoles face à l'urbanisation. La communauté soutient en effet le développement de la filière agroalimentaire basée sur la valorisation des productions locales. Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) s'est récemment créée. Elle rencontre un certain succès (elle regroupe 130 personnes) et les vergers sont repris en main. Pour que la dynamique suive son cours et se développe, les espaces concernés doivent impérativement être préservés de l'urbanisation.

Le second enjeu est celui du devenir des réserves foncières (environ 33 ha sur Uffholtz), sachant que des projets existent à proximité (Wittelsheim ?) qui visent à accueillir des entreprises consommatrices d'espace (logistique). Quelle identité donner à cet espace ? Quel type d'entreprises rechercher ? qui ne soit pas en contradiction avec la philosophie globale de l'aménagement, axée sur les énergies renouvelables, la filière bois, la préservation de l'environnement...

La communauté de communes du Pays de Thann : une économie industrielle prédominante à diversifier.

La communauté de communes du Pays de Thann a gagné 490 établissements entre 2003 et 2012 (+46%)⁴⁶. Ces établissements sont concentrés à Thann et Vieux-Thann (55% des établissements), ainsi qu'à Aspach-le-Haut et Bitchwiller-lès-Thann. Cela s'explique par l'existence de parcs d'activités importants. Le principal projet porté

⁴⁵ Voir annexe 5.16

⁴⁶ Voir annexe 5.17

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

par la communauté de communes consiste en le développement de la zone d'activités d'Aspach-le-Haut pour une superficie de 50 ha, dont 21 déjà commercialisés.

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques, de services administratifs et de soutien (+74%) arrivent en tête pour leur taux de croissance. Les autres activités de service et le secteur de la construction ont connu une forte expansion : respectivement +60,7% et +46,2%.

Enjeux principaux

L'un des enjeux est le développement d'activités diversifiées. En effet, cette communauté accueille deux entreprises historiques (200 ans en 2009), du secteur de la chimie, qui emploient plus de 500 personnes.

Un autre enjeu relève de la pérennité du commerce dans la ville centre de Thann, qui pourrait être absorbé par le développement commercial de Cernay. On notera à ce propos qu'un diagnostic a été réalisé dans le cadre d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services.



>Les activités anciennes ont parfois engendré des friches ou une sous-occupation de bâtiments, dans des secteurs stratégiquement plus ou moins bien placés, au regard de nos préoccupations contemporaines (Masevaux en cœur de ville, Bourbach-le-Bas en légère rupture d'urbanisation).

La communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : une vallée connectée et attrayante

Le taux de croissance des établissements de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach s'établit à 52,6%⁴⁷. Le nombre d'établissements est de 1 227 en 2012 contre 804 en 2003 (+423 établissements).

Les activités économiques sont relativement diffuses sur le territoire de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Il faut six communes pour obtenir 70% des établissements, à ceci près que ces communes sont toutes situées dans le piémont. Ce qui témoigne de dynamiques très différentes en entrée de vallée et dans la haute vallée.

Les plus forts taux de croissance des établissements se retrouvent dans les activités de services : activités de l'information et de la communication (+8 établissements, soit un doublement de ces établissements depuis 2007), activités spécialisées, scientifiques et techniques, de service administratif et de soutien (+50), les autres activités de service (+55).

Enjeux principaux

La problématique est triple dans cette vallée :

- d'une part, il s'agit de profiter de la proximité des infrastructures routières dans le piémont. Ce qui est fait avec l'extension de la zone industrielle de la Doller, implantée sur la commune de Burnhaupt-le-Haut, et maintenant sur celle de Guewenheim. Par contre la question du développement de la zone industrielle sur les hauts de Masevaux pourrait être posée ;
- d'autre part, un des enjeux est de conforter le rôle de bourg-centre de Masevaux, par le maintien du commerce et des services de proximité. Une réflexion est en cours sur l'opportunité de réaliser une OCM ;
- enfin, la question se pose du maintien d'un minimum d'activités et services dans les villages et notamment ceux de la haute vallée. Des efforts importants ont été consentis par les collectivités pour développer des services notamment en direction de l'enfance (crèches etc.) et des personnes âgées. Le fait que la vallée de la Doller soit câblée constitue sans aucun doute un atout et explique en partie que certaines activités de services aux entreprises (activités scientifiques et techniques) s'y

⁴⁷ Voir annexe 5.18

implantent. Pour valoriser cet atout, la communauté de communes porte un projet dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural. Il s'agit de proposer, à Dolleren, des box de télétravail à la demande, une salle de réunion-conférence incluant l'ensemble des équipements informatiques et de vidéoconférence, et cinq bureaux à la location pour des entreprises. Le tout étant hébergé dans un bâtiment en cœur de village, totalement réhabilité et doté d'une gestion domotique innovante.

La communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : une économie dynamique et diffuse.

La communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a gagné 279 établissements entre 2003 et 2012 (+46%)⁴⁸. Les établissements sont relativement diffus sur le territoire de la communauté. Saint-Amarin ne concentre pas l'activité économique. Il faut sommer six communes pour obtenir 70% des établissements.

Les activités qui ont le plus gagné d'établissements sont les activités de l'information et de la communication (+100%), les activités immobilières (+50%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques, de service administratif et de soutien (+50%), les autres activités de service (49,2%) et l'agriculture, la sylviculture et la pêche (+43,8%).

La réalisation phare de ces dernières années est sans conteste le parc du Wesserling, qui a su tirer profit d'une conjonction favorable : château, jardin, musée, immobilier... et produire une offre intéressante (surfaces à vendre et/ou louer de 240m² minimum), à bas prix, axée sur le design, la création d'art, le textile haut de gamme... qui lui donne son identité. Occupé à 85%, ce parc contribue à la création endogène d'activités et au maintien dans la vallée d'activités et de services de proximité qui auraient pu être créés sur le piémont.

Enjeux principaux

Les principales problématiques dans cette vallée sont : le traitement des friches, la poursuite d'une politique d'offre foncière et immobilière à vocation économique, le maintien des activités agricoles et agro-touristiques, et le maintien du rôle de bourg-centre pour Saint-Amarin.

Projets

Le projet porté par la communauté de communes y répond assez bien. Il s'agit d'une part, de densifier le tissu économique (plutôt que de l'étaler dans de nouvelles zones), ce qui pourrait être fait, entre autres, avec le rachat d'une partie du foncier de l'entreprise SAIC Velcorex (à Saint-Amarin), pour lequel la communauté a reçu une aide de la part de la Région.

D'autre part, la zone industrielle de Malmerspach va faire l'objet d'un réaménagement complet. On y trouve : ruines, friches, dents creuses... Les bâtiments auront vocation à accueillir un hôtel d'entreprises et des petites entreprises de services avec des surfaces adaptées (100 m²) pour lesquelles il y a carence d'offre dans la vallée. Le projet inclut également du logement haut de gamme et un volet environnemental, autour du canal usinier. La Thur sera le fil conducteur, ainsi que la trame verte qui reliera les zones d'activités de Saint-Amarin et de Malmerspach.

L'articulation entre la zone d'activité de Saint-Amarin et le bourg-centre est incluse dans ce projet, qui propose un passage sous la route nationale, pour créer des synergies entre les activités du bourg (hôtellerie, restauration...) et les activités présentes dans la zone industrielle. Une OCM est également en projet.

Concernant les activités agricoles, l'objectif est de contenir l'étalement urbain, pour maintenir les surfaces de pâturage et d'herbage absolument nécessaires à une agriculture de montagne. 700 ha ont été reconquis (cf. GERPLAN) et une action est en cours, visant à supprimer les bosquets et autres foisonnements ligneux intempestifs.

⁴⁸ Voir annexe 5.19

3.4 Les zones d'activités spécialisées

L'économie du territoire s'appuie sur ses zones d'activités spécialisées d'intérêt communal, intercommunal voire départemental, et ses pépinières d'entreprises. Les zones d'activités occupent de grandes emprises foncières. En outre des projets d'extension ou de réhabilitation de zones existantes sont en réflexion.

3.4.A Des zones consommatrices de foncier et peu denses⁵⁵

Le territoire compte 17 zones d'activités en 2009. D'intérêts communal, intercommunal voire départemental, à vocation artisanale ou industrielle, elles sont de tailles diverses. Elles recouvrent plus de 400 hectares, soit 12 % de la tache urbaine (tache urbaine de 3381 ha en 2007).

Entre 1982 et 2009, les zones d'activités se sont développées sur le territoire, et plus particulièrement sur le piémont-plaine. Les plus grandes zones d'activités se sont développées le long des principaux axes de communication et sur les grands pôles urbains. Ainsi Cernay compte plus de 150 hectares de zones d'activités. Dans la vallée de la Thur, les zones d'activités, bien que de tailles moyennes, sont nombreuses et témoignent de l'important développement de la vallée. Par ailleurs, sur la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, les communes situées dans la plaine comptent presque toute une zone d'activités.

Sur l'ensemble des zones d'activités du territoire, 186 entreprises employant plus de 4 600 personnes ont été recensées. Ainsi les densités sont faibles : 11 emplois/ha et 0,4 entreprise/ha.

Le poids des zones d'activités en 2009

Source : communautés de communes

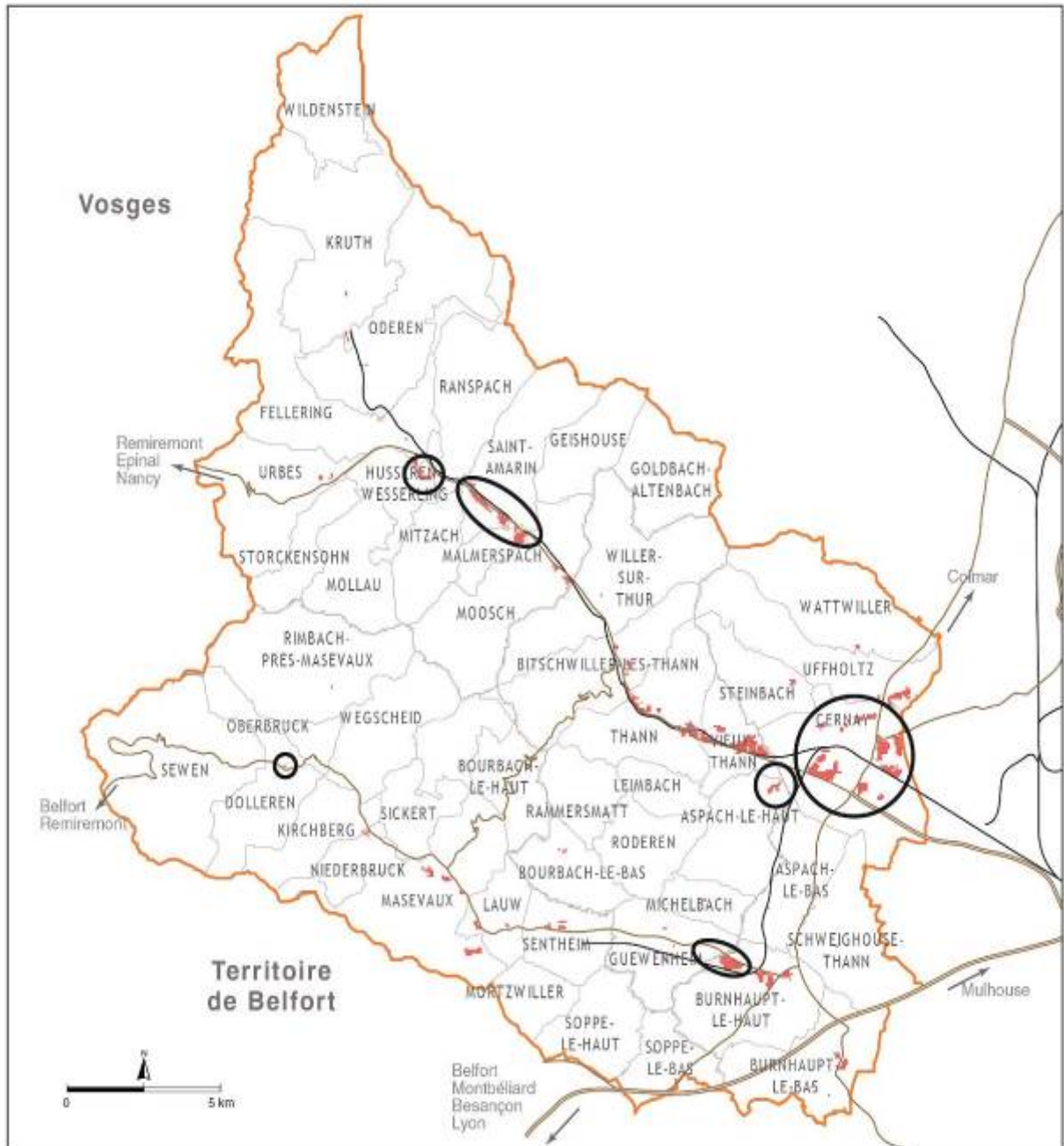
	Nombre de zones d'activités	Surface (ha)	Nombre entreprises	Nombre emplois	Nombre de zones restant à urbaniser	Surface restant à urbaniser
CC Cernay et environs	8	228,6	66	2376	2	25,34
CC Pays de Thann	2	71	38	1379	1	29
CC Vallée de Saint Amarin	5	53,21	80	523	2	2 ha au minimum*
CC Vallée de la Doller et du Soultzbach **	2	58	2	400	2	12,5
TERRITOIRE DU SCoT	17	410,8	186	4678	7	68,84

* La ZA de Malmerspach présente encore des disponibilités foncières dont les surfaces n'ont pas été communiquées.

** Recensement non exhaustif de l'ensemble des zones d'activités et des données qui leur sont afférentes

⁵⁵ L'ensemble de cette partie a été rédigée à partir des données disponibles et communiquées par les communautés de communes. Les données chiffrées sont non exhaustives : il faut donc rester prudent dans leur interprétation et considérer ces chiffres a minima.

LES ZONES D'ACTIVITES ET LES PRINCIPAUX PROJETS DU TERRITOIRE THUR DOLLER EN 2009



- Zone d'activités
- Zone de projet intercommunal

Source(s) : BD CARTO, ©IGN 2003, InfoGéo 68 ;
Réalisation : AURM, E.H, janvier 2010



Les zones de projet intercommunal

- *Parc de Wesserling*

Projet phare de ces dernières années, le taux de remplissage du parc avoisine les 85%. Le projet combine musée, artisanat, commerces et services... orientés vers le design, le textile de pointe et la création d'art. Le parc offre des locaux à partir de 240 m² mais peu sont encore disponibles. Les voies de circulation et la signalétique devraient faire l'objet d'améliorations à l'avenir.

- *Saint-Amarin et Malmerspach*

Le projet consiste à réhabiliter la zone d'activités de Malmerspach et de dédier l'un des bâtiments à un hôtel d'entreprises, et un autre à des petites cellules de 100 m² pour des petites entreprises de services pour lesquelles il y a carence d'offre.

Une coulée verte le long de la Thur fera le lien avec la zone d'activités de Saint-Amarin qui pourrait accueillir des logements haut de gamme et des activités de pédagogie liées à l'environnement.

La zone d'activités de Saint-Amarin proprement dite devrait trouver de nouveaux liens avec le bourg et être densifiée grâce au rachat (en projet, soutenu par la Région) de 15 000 m² à la SAIC Velcorex.

- *Aspach-le-Haut*

Le Parc d'activités d'Aspach-le-Haut est porté par la communauté de communes. 50 ha sont à commercialiser.

Une première tranche de 21 ha est déjà mise en vente, la moitié des lots est partie en 2 ans. Une deuxième tranche de 15 ha sera aménagée d'ici fin 2010. Les cibles visées sont en priorité des entreprises locales qui recherchent plus d'espace ou des sorties de pépinière.

- *Cernay*

Le Pays Thur Doller soutient le développement des activités liées aux énergies renouvelables et aux bâtiments basses consommations. Ce projet prend appui sur les entreprises locales mais aussi sur les savoir-faire riches, nombreux et variés du lycée du bâtiment.

- *Dolleren*

Un hôtel d'entreprises à la gestion domotique très innovante est projeté. Il offrira à la location des bureaux pour des TPE de haute technologie, des salles équipées en informatique et visioconférence pour les entreprises locales, pouvant accueillir des séminaires, et des box de télétravail en location à la demande. Le tout s'intégrerait dans le contexte touristique, agro-touristique et environnemental local.

- *Burnhaupt-le-Haut et Guewenheim*

La zone industrielle de la Doller sera étendue avec 9 parcelles disponibles pour des entreprises à vocation industrielle. L'atout majeur de cette zone est sa proximité avec l'autoroute.

Une gestion plus économe et cohérente du foncier selon les besoins réels est fortement souhaitable de manière générale. Plusieurs pistes peuvent être avancées pour densifier le tissu économique. Le rachat des réserves foncières des entreprises est une possibilité, qui se heurte au bon vouloir des entreprises (voir l'exemple de SAIC Velcorex à Saint-Amarin). Une autre piste est l'examen minutieux des dossiers des candidats à l'achat, pour établir un rapport entre foncier et surface construite (réflexion en cours dans la communauté de communes du Pays de Thann).

En 2009, 68 hectares sont encore disponibles à l'urbanisation au sein des zones d'activités, des choix stratégiques d'urbanisation doivent donc se faire en conséquence.

3.4.B Deux sites majeurs d'activités économiques

Sur le territoire, deux zones d'intérêt départemental ont été retenues par le Conseil Général dans le cadre de son Plan de Revitalisation Economique⁵⁶ :

- la Zone d'Activités d'Intérêt Départemental d'Aspach-le-Haut, sur les communes d'Aspach-le-Haut et de Vieux-Thann ;
- la Zone d'Activités du Pont d'Aspach, sur les communes de Burnhaupt-le-Haut et de Guewenheim.

Ces deux zones représentent un potentiel foncier d'une centaine d'hectares, à proximité immédiate de la RD 83, et sont situées dans le secteur de potentiel de développement d'activités économiques majeures dit « débouché de vallées ».

Le renforcement de ces pôles économiques ne sera pas sans conséquences en termes de polarisation de bassin d'emplois, de déplacements domicile-travail et de pressions immobilières sur le plan local.



>L'accueil d'entreprises s'effectue aussi dans les zones d'activités créées à l'initiative des communautés de communes (Malmerspach).

>Deux Zones d'Activités d'Intérêt Départemental sur le territoire attirent de grandes entreprises aux besoins spécifiques. L'approche qualitative de ces zones est prise en compte, néanmoins, elles sont grandes consommatrices de foncier (ZAID d'Aspach-le-Haut).

>Certains secteurs sont cependant peu valorisés (secteur nord de la ZAID d'Aspach-le-Haut).

3.4.C Des pépinières d'entreprises

Les pépinières d'entreprises sont des structures d'appui et d'accueil des jeunes créateurs d'entreprise. Initiées par les collectivités locales, elles assurent hébergement, accompagnement et services aux nouveaux entrepreneurs. Plusieurs de ces structures sont recensées sur le territoire :

- à Dolleren : le Pôle d'Excellence Rural « pôle numérique de Haute Alsace », qui comprend une pépinière d'entreprises et un centre de formation ;
- à Thann : la pépinière d'entreprise « L'Embarcadère » avec le centre de formation « la Plateforme ». Il reste très peu de places disponibles dans cette pépinière ;
- à Wesserling : le site comprend de nombreux équipements (un pavillon et un bureau des créateurs, trois hôtels d'entreprises, un centre des métiers d'art et de commerce touristique, un atelier

⁵⁶ L'objectif du Plan de Revitalisation Economique (PRE) est d'apporter une offre diversifiée et une réponse adaptée aux besoins des différents types d'activités, mais également d'accompagner la reconversion de bassins en grande difficulté.

d'artisans, un hall de stockage et un bureau « pépinière d'entreprise »). Ce site est intégralement occupé. En conséquence, un projet de réhabilitation de friche « espace patrimonial d'entreprise » sur 7 300 m² est en cours de réalisation ;

- la communauté de communes de Cernay et Environs développe avec le soutien du Conseil Général du Haut-Rhin, un pôle « Energie Renouvelable » à Cernay ;
- un hôtel d'entreprises est inclus dans le projet de restructuration de la ZA de Malmerspach.

3.5 Focus sur différentes activités

Le territoire concentre différentes activités économiques aux dynamiques et structures diverses : un tissu dense d'activités artisanales de services aux entreprises, d'activités industrielles et de commerces ; un tissu commercial en développement et principalement concentré sur Cernay, et un nombre d'exploitations agricoles en hausse suite à une diversification des productions.

3.5.A Les activités artisanales en croissance

Les activités artisanales sont nombreuses sur le territoire Thur Doller : 1 662 établissements sont recensés. Pour analyser leur développement, les activités ont été regroupées en quatre types : entreprises du bâtiment et des travaux publics, activités de type industriel, services destinés prioritairement aux entreprises et enfin activités commerciales et services destinés essentiellement aux particuliers.

Les activités artisanales ont vu leur nombre d'établissements augmenter de 12% entre 2003 et 2012. La dynamique est soutenue mais inégale.

Nombre d'établissements par activité (2003-2013) source : Chambre de Métiers

Activités	CC Cernay et environs			CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach			CC de la Vallée de Saint Amarin			CC Pays de Thann			Total général		
	2003	2012	Evol.	2003	2012	Evol.	2003	2012	Evol.	2003	2012	Evol.	2003	2012	Evol.
Agriculture					1		1	1	0%	1			2	2	0%
Commerce	30	24	-20%	36	36	0%	25	23	-8%	43	38	12%	134	121	10%
Construction	71	84	18%	95	100	5%	63	69	10%	75	96	28%	304	349	15%
Industrie	58	62	7%	79	77	-3%	41	51	24%	91	78	14%	269	268	0%
Services	24	56	133%	28	42	50%	20	26	30%	46	66	43%	118	190	61%
Total	183	226	23%	238	256	8%	150	170	13%	256	278	9%	827	930	12%

Les activités de services en hausse

Ce sont celles qui ont le plus fort taux de croissance : 61%, même s'il faut préciser qu'on part d'un faible volume : 72 établissements. La communauté de communes de Cernay et environs bat les records avec un taux de croissance de 130%. Elle présente donc une certaine attractivité pour ces activités tertiaires et spécialisées. A l'opposé, la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin ne voit croître ses établissements « que » de 30%. Entre les deux, les communautés de communes de la Vallée de la Doller et du Pays de Thann ont un taux compris entre 40 et 50%.

Un taux de croissance de 15% pour le BTP

Les établissements ont été créés préférentiellement dans la communauté de communes du Pays de Thann (28% de croissance) et dans une moindre mesure dans la communauté de communes de Vallée de la Doller et du Soultzbach (18%). Cela s'explique sans doute par des marchés de proximité plus forts dans un cas comme dans l'autre et par le fait que ces activités étaient déjà fortement représentées en 2003 (95 établissements soit 31% du total).

Une croissance stable des activités de nature industrielle

Elles décroissent même pour la communauté de communes du Pays de Thann (-14%). Le nombre d'établissements augmente de 24% pour la Vallée de Saint-Amarin, qui opère un rattrapage dans la mesure où elle avait très peu d'établissements de ce type en 2003 : 41.



>Des activités de services en forte expansion ayant fait l'objet d'une politique volontariste d'accueil (Parc d'entreprises de Husseren-Wesserling).

Au final, si toutes les communautés gagnent des établissements, tous secteurs confondus, les communautés de communes de Cernay et Environs et de la Vallée de Saint-Amarin ont des taux de croissance beaucoup plus forts que les communautés de communes du Pays de Thann et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach qui voient de ce fait leur poids dans l'ensemble des activités artisanales se réduire.

Evolution des établissements artisanaux - source : Chambre de Métiers

Ets artisanaux	CC Cernay		C Thann		CC Doller		CC St Amarin		SCoT	
années	2003	2008	2003	2008	2003	2008	2003	2008	2003	2008
évol en Nb	183	227	256	304	238	282	150	185	827	998
Part du total en 2003	22,1	22,7	31	30,5	28,8	28,3	18,1	18,5	100	100
% d'évol 2003/2008	24		18,7		18,5		23,3		20,7	

3.5.B Les activités commerciales concentrées

Le cumul des mètres carrés commencés de 1999 à 2007 montre qu'il existe une forte concentration de la construction commerciale dans les communes de Cernay, Masevaux, Vieux-Thann et Burnhaupt-le-Haut⁵⁷.

Evolution des commerces de plus de 1 000 m² - source : DGCCRF⁵⁸

Commerces de plus de 1000m2	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008
BITSCHWILLER-LES-THANN	2	2	2	2	2	2	2
BURNHAUPT-LE-HAUT	1	1	1	1	1	1	1
CERNAY	3	4	4	3	4	5	5
MASEVAUX	1	1	3	3	3	3	3
SAINT-AMARIN	1	1	1	1	1	1	1
THANN	3	3	3	3	3	3	3
UFFHOLTZ			1	1	1	1	1
VIEUX-THANN	1	1	1	1	1	1	1
Pays Thur Doller	12	13	16	15	16	17	17

⁵⁷ Pour aborder la question du commerce, plusieurs approches et bases de données peuvent être mobilisées. Celles-ci ne se recoupent que très partiellement. La prudence est alors de mise dans l'analyse des données. La base DGCCRF nous renseigne sur les commerces de plus de 1000 m², alors que la base SITADEL nous informe sur la construction de locaux à vocation économique.

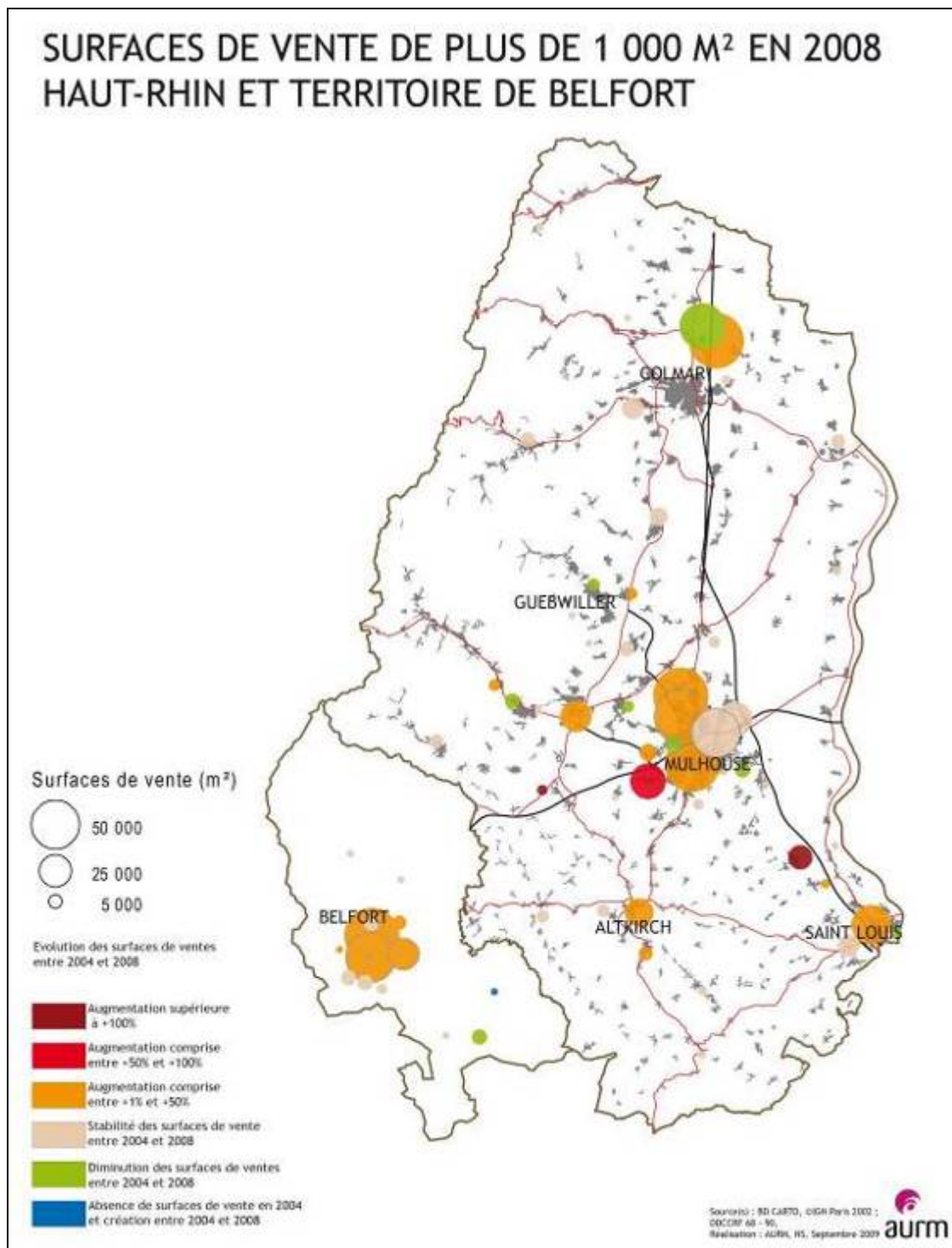
⁵⁸ La base de données DGCCRF comptabilise les surfaces commerciales et permet de positionner le territoire Thur Doller dans son environnement commercial régional. Le problème étant que, pour l'ensemble de ce territoire, nous ne disposons que des données pour les commerces de plus de 1 000 m².

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

Avec « seulement » 17 établissements de plus de 1 000 m², le territoire Thur Doller ne saurait concurrencer le site mulhousien. Mais il est bien placé et notamment Cernay, pour capter une partie de la clientèle sur les axes nord/sud aussi bien qu'est/ouest.



- >La zone commerciale de la Croisière : un pôle à l'échelle du territoire (Cernay)
- >Des moyennes surfaces commerciales ponctuent le territoire (Bitschwiller-lès-Thann)
- >Une centralité commerciale à Masevaux avec quelques activités spécialisées
- > Des implantations plus récentes de "hard discounters" (Willers-sur-Thur)



L'offre commerciale de surfaces de vente de plus de 1000 m² du territoire est relativement faible avec 35 791 m², au regard de l'offre commerciale de la région mulhousienne, du territoire de Belfort et de la région de Colmar (plus de 155 000 m² à minima pour chacun de ces pôles commerciaux). Toutefois, les surfaces de vente de plus de 1 000 m² tendent à se développer sur le piémont dans les communes de Cernay et Burnhaupt-le-Bas.

En 2008 : le poids de Cernay⁶⁰Les commerces de plus de 300 m² - source : DGCCRF

Les commerces de +300m ² en juillet 2008	CC Cernay		CC Pays Thann		CC Vallée Doller et Soultzbach		CC Vallée Saint-Amarin		Pays Thur Doller	
	Surfaces	Nombre	Surfaces	Nombre	Surfaces	Nombre	Surfaces	Nombre	Surfaces	Nombre
Articles-sport-et-loisirs			600	1			300	1	900	2
Autres-surfaces-du-Centre-Comm	473	1							473	1
Bricolage-avec-jardinerie	4000	1	1000	1	1233	1	900	1	7133	4
Chaussures	490	1							490	1
Electroménager-Hifi-TV	905	1			500	1			1405	2
Equipt-auto-neuf-occasion	500	1							500	1
Equipt-foyer-sauf-luminaires	400	1							400	1
Fleurs-jardinerie	860	1	2491	1	645	1			3996	3
Fruits-légumes	820	1							820	1
Habillement	900	1							900	1
Hypermarché	7000	1							7000	1
Mag-non-spéc-non-alim	1800	2							1800	2
Meubles	4000	1	1150	1					5150	2
Puériculture	850	1							850	1
Revêtements-sols-murs	500	1							500	1
Supérette			350	1			320	1	670	2
Supermarché	2480	3	5186	4	6100	4	1000	1	14766	12
Surgelés	300	1							300	1
Vte-carav-autocarav-remorques	1000	1							1000	1
Total général	27278	20	10777	9	8478	7	2520	4	49053	40

La suprématie de la communauté de Cernay et Environs ressort largement. Ce territoire abrite 20 des 40 établissements concernés et a au moins un commerce dans chaque catégorie. A l’opposé, la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin est la moins dotée avec seulement 4 établissements. Les communautés de communes du Pays de Thann et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach sont en situation intermédiaire avec 9 et 7 établissements. Et plus le nombre de commerces est faible, plus leur surface est petite. Ainsi dans la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, la surface moyenne est de 630 m², quand elle est de 1 363 à Cernay et environs.

Les spécialisations commerciales⁶¹

Les données concernant les 4 communautés de communes montrent qu’il y a 348 commerces qui emploient 2 624 salariés. La répartition des établissements par communautés de communes est très inégale puisque la communauté de communes de Cernay accueille 113 établissements soit près d’un tiers. Le canton de Thann vient ensuite avec 91 établissements puis Saint-Amarin et Masevaux avec 58 et 86 établissements. La taille des commerces est nettement plus importante dans la communauté de communes de Cernay : 10 salariés par établissements ce qui s’explique par la présence d’hypermarchés. Les 3 autres communautés de communes ont 235 établissements qui emploient 1 523 salariés soit seulement 6 salariés par établissement. De ce fait la répartition des effectifs est encore plus inégale que celle des établissements. La communauté de communes de Cernay représente 43% des effectifs, suivi par celles de la Doller et du Soultzbach (24%), de Thann (22%) et de Saint Amarin (10%).

⁶⁰ Pour 2008 et uniquement pour le Haut-Rhin, nous disposons des données concernant les commerces de plus de 300 m².

⁶¹ Utilisation de la source Acoess (emplois salariés privés).



>Des commerces de proximité dans le cœur des communes (Dolleren et Fellingring)



>Des commerces de « niches » (Oderen)

La couverture en spécialités commerciales est donc très différente d'un canton à l'autre. 46 activités relèvent du commerce de détail.

- Cernay 30 activités sur 46 domaines
- Thann 27 activités sur 46 domaines
- Saint-Amarin 19 activités sur 46 domaines
- Masevaux 19 activités sur 46 domaines

Malgré sa proximité avec Cernay, Thann fait figure de centre commercial avec un nombre de spécialités important. A Saint-Amarin et Masevaux, la couverture est nettement moindre même si l'on doit noter que 11 spécialités absentes le sont également dans les autres (sans oublier la spécificité de la base utilisée : ces activités peuvent être présentes, sans salariés).

L'évolution des emplois salariés privés 2007-2011 - Source ACOSS

	2007	2008	2009	2010	2011
CC Cernay et environs	6 214	6 331	6 143	6 307	6 304
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	3 799	3 748	3 601	3 733	3 786
CC de la Vallée de Saint Amarin	2 297	1 990	2 000	1 838	1 683
CC Pays de Thann	5 333	5 285	5 242	5 195	5 091
Pays Thur Doller	17 643	17 354	16 986	17 073	16 864

Le nombre d'emplois salariés privés a globalement diminué entre 2007 et 2011, passant de 17 643 à 16 864, soit une baisse de 4,4% (-779 emplois). Cette baisse a été plus marquée dans la communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin à hauteur de -26,7%.



>Quelques friches commerciales, parfois de dimensions conséquentes, ont été repérées (Masevaux).

3.5.C Les activités agricoles

Evolution : une diminution du nombre d'exploitations⁶⁵ ?!

Le nombre d'établissements agricoles s'établit à 274 établissements en 2010. Ils se consacrent essentiellement à de la culture céréalière (73), à de l'exploitation forestière (75⁶⁶) à de l'élevage bovin (65). En 10 ans, ce sont près de 100 établissements qui ont disparus sur le territoire.

Les exploitations céréalières régressent fortement (ce qui ne signifie pas automatiquement que les surfaces exploitées aient diminué). Trois activités croissent fortement⁶⁷ :

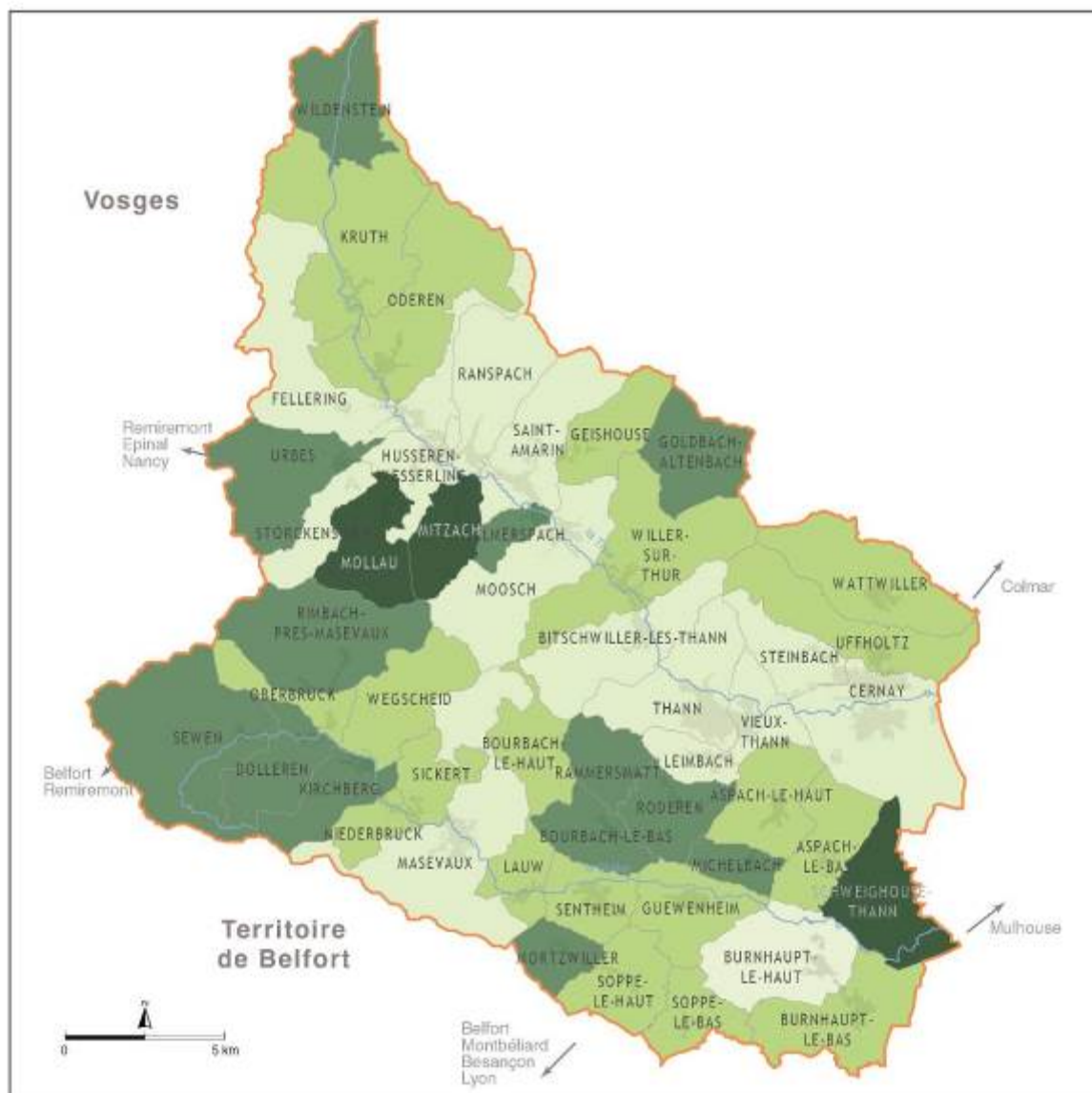
- élevage bovin et tout particulièrement de vaches laitières, ce qui est paradoxal mais s'explique sans doute par la fabrication fromagère locale ;
- élevage de chevaux, porté par une « mode » et une pratique équestre en expansion ;
- élevage d'autres animaux : il peut s'agir d'animaux de boucherie comme les lapins, mais surtout des animaux domestiques (chiens...).

⁶⁵ Données issues du Recensement Général Agricole de 2010 à prendre avec précaution car les secrets statistiques (communaux) ne sont pas pris en compte.

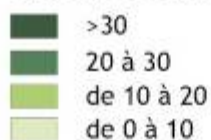
⁶⁶ Attention, la base SIRENE recense tous les établissements déclarés. Parmi les 75 exploitations forestières, figurent les 49 services forestiers municipaux. L'économie marchande de la forêt est beaucoup plus réduite.

⁶⁷ Aucune donnée sur le cheptel n'est disponible. Le dernier recensement agricole date de 2000, le prochain sera réalisé en 2010.

L'ECONOMIE AGRICOLE DES COMMUNES



Part des exploitations agricoles par rapport au nombre total d'établissements (%)



Source(s) : BD CARTO, ©IGN 2003 ; INSEE SIRENE
Réalisation : AURM, LH, mars 2013

L'activité agricole est inégalement représentée sur l'ensemble du territoire. Les exploitations sont bien présentes sur le secteur de la vallée de la Doller et la plaine d'Alsace. A l'inverse, elles sont peu nombreuses sur les pôles urbains principaux (Thann, Cernay, Masevaux) et sur les communes de la vallée de la Thur qui ont connu une importante industrialisation.

Le succès des fermes-auberges et des stratégies agrotouristiques mises en œuvre localement sont également de nature à expliquer la croissance constatée du nombre d'établissements.



- >Une économie agricole de plaine et de vallée nécessaire à l'agriculture de haute-montagne (Masevaux).
- >La question de la localisation des bâtiments agricoles est fréquente par le phénomène de « sortie d'exploitation ».

Evolution des exploitations agricoles⁶⁸ et des Surfaces Agricoles Utiles (SAU)- Source RGA

	SAU		Nombre d'exploitations	
	2000	2010	2000	2010
Grandes cultures	1 655	1 526	56	46
Maraîchage et horticulture	6	6	8	6
Viticulture	128	141	18	18
Fruits et autres cultures permanentes	0	0	0	0
Bovins lait	468	517	20	7
Bovins viande	406	904	7	20
Bovins mixte	76	0	3	0
Ovins et autre herbivore	96	193	27	9
Elevages hors sol	0	0	0	0
Polyculture, polyélevage	830	65	35	11
Total	8 944	8 633	376	274

La Surface Agricole Utile (SAU)

En 2010, la SAU est de 9 275 ha sur le territoire du SCoT Thur Doller, soit une augmentation de 1,8% par rapport à 2000. Ces surfaces sont principalement utilisées pour les grandes cultures, l'élevage de bovins (lait, viande) d'ovins et autres herbivores. Cela ne traduit pas une augmentation effective des terres agricoles sur le territoire, ce chiffre est la résultante d'une augmentation des déclarations et de la consommation sur la même période.

L'économie agricole

Une répartition inégale des établissements

⁶⁸ Attention, les secrets statistiques (communaux) ne sont pas pris en compte.

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

La communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach regroupe 35% des établissements agricoles, devant les communautés de communes du Pays de Thann (29%), de la Vallée de Saint-Amarin (21%) et Cernay et Environs (15%).

Pour mieux rendre compte de l'économie agricole, et de son importance, il faut descendre à l'échelle de la commune. On voit alors que 12 communes concentrent 50% des établissements agricoles. C'est pourquoi le nombre d'établissements agricoles a été rapporté au nombre total d'établissements. Cernay a certes un nombre importants d'établissements agricoles (22 soit 6,1% du total) mais l'agriculture pèse peu dans l'économie locale (3% des établissements).

Diverses filières de distribution, ventes à la ferme et autres sont développées sur le territoire⁷⁰, dont il faudra tenir compte dans les enjeux de maintien des espaces agricoles.

La carte précédente fait apparaître les communes qui ont une économie très centrée sur les activités agricoles et pour lesquelles l'enjeu réside dans le maintien de ces activités, tout autant que dans la diversification des activités.

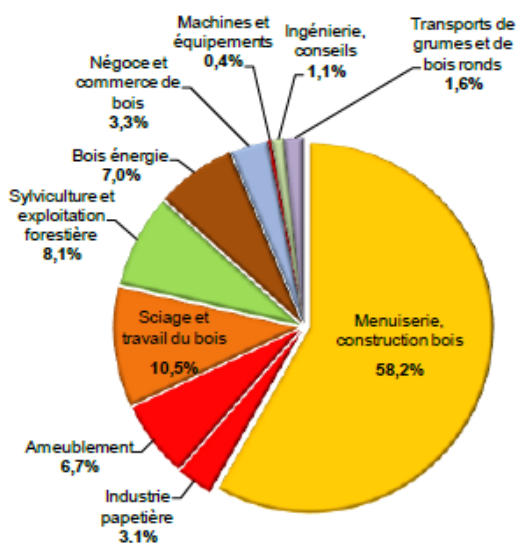
L'agrotourisme en développement

La mise en place du Pôle d'Excellence Rural dans la vallée de la Doller va dans ce sens, tout comme le projet porté par le Pays de réseau de gîtes d'étape de montagne. Le travail est pour l'heure engagé avec 12 établissements qui bénéficieront d'une réhabilitation visant à accroître la qualité du service rendu et à commercialiser l'offre de façon davantage professionnelle (site centralisé). Les travaux sont estimés à 3 millions d'euros. A terme, l'objectif est de développer un circuit, autour du GR5.

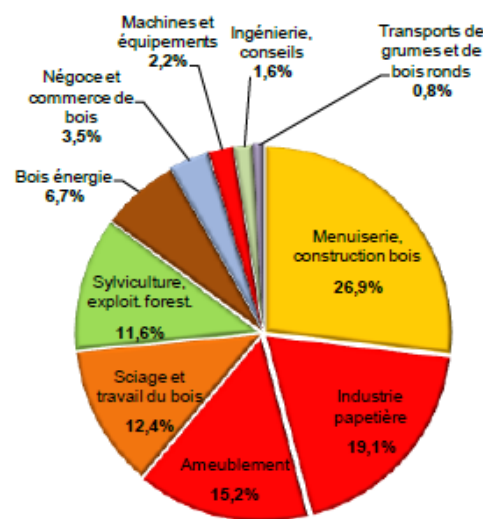
3.5.D L'économie sylvicole

En 2006, la filière forêt-bois représente en Alsace près de 19500 emplois⁷¹ répartis dans différents secteurs d'activités. Cela représente 2,7 % de l'emploi régional

[2] Répartition des établissements par type d'activité



[3] Répartition des effectifs par type d'activité



Extrait du document OREF Alsace : « Eléments d'une réflexion sur la filière forêt-bois » n°41 juillet 2013

Les secteurs d'activités sont les travaux sylvicoles, exploitations forestières, la première transformation du bois, la construction bois, la menuiserie et ameublement mais aussi la papeterie.

Les données disponibles ne sont pas territorialisées, l'ensemble des réflexions menées par notamment l'interprofession « Fibois Alsace » est à l'échelle de la région.

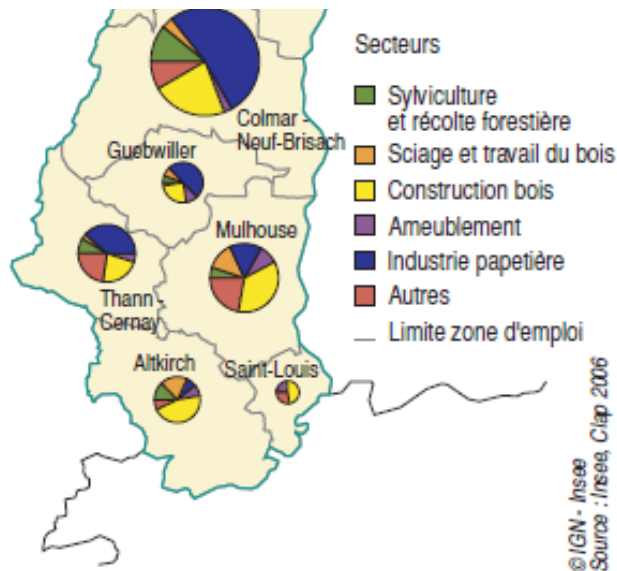
⁷⁰ Les GERPLANS par intercommunalité incluent un diagnostic agricole sur lequel le diagnostic peut s'appuyer

⁷¹ Données issues du document OREF Alsace : « Eléments d'une réflexion sur la filière forêt-bois » n°41 juillet 2013

Il est à noter que le territoire Thur doller ne se distingue pas par rapport aux autres en terme de secteur d'activités, les emplois se répartissent dans le secteur de construction. Celui-ci est le premier de la filière forêt-bois en terme d'emplois et de nombre d'établissements. Elle rassemble notamment les activités de menuiserie, de charpente et de constructions bois. C'est aussi le secteur le plus jeune avec près de 40 % des salariés ont moins de 30 ans.

Salariés par zone d'emploi en 2006

Extrait du document Les chiffres d'Alsace « La filière forêt-bois : panorama des secteurs d'activité forêt-bois » de février 2009



Une filière bois énergie ?

A la frontière entre l'agricole et l'industriel, une réflexion est également engagée au niveau du Pays pour développer la filière bois énergie. L'usage du bois pourrait être développé pour la chaufferie des bâtiments publics, mais des industriels utilisant des chaudières fioul se montrent également intéressés.

La question est donc triple :

- d'un côté, elle est de savoir si la ressource locale peut être exploitée davantage. Une étude est en cours qui devrait se prononcer sur la faisabilité de la mise en place d'une filière ;
- d'un autre côté, la question sera celle des transports car les besoins en bois d'une chaufferie industrielle peuvent correspondre à une dizaine de semi-remorques par jour. La réouverture des gares bois pourrait être une alternative à la route (*voir le chapitre 4.3.E Un réseau ferroviaire en apparence riche mais présentant des faiblesses*) ;
- enfin la question, toujours dans l'hypothèse d'un développement de l'énergie bois dans l'industrie, sera celle des capacités de stockage du bois. Un stock est inévitable, qui est peu esthétique (donc où le situer ?) et très gourmand en espace

3.6 L'économie touristique

Les vallées de la Doller et de la Thur présentent de réels atouts touristiques liés aux paysages, aux possibilités d'activités de nature et au patrimoine. Les collectivités font de gros efforts pour accroître cette attractivité par des aménagements et des animations. Les capacités d'hébergements ne sont pourtant pas au niveau de la fréquentation constatée, et se situent quantitativement en-dessous de celles d'espaces comparables de la montagne vosgienne. Près d'un visiteur sur deux est un excursionniste qui ne passe pas la nuit dans le territoire.



>Un territoire aux attraits touristiques mais qui ne profite que modestement des retombées économiques (Chapelle Saint-Nicolas à Oderen).

3.6.A Les facteurs d'attractivité touristique : le plein-air et le patrimoine

Du fait du relief, le paysage du territoire Thur Doller se caractérise par la visibilité d'espaces de pleine nature à partir de tous les points des deux vallées. L'inscription de sites patrimoniaux, de lieux de mémoire et de quelques ensembles urbains intéressants dans ce paysage complète une image qui est favorable à l'activité touristique. Celle-ci est pourtant moins développée que dans d'autres territoires de la région en raison probablement d'une ambiance résiduelle de « vallée industrielle », peu attirante lorsqu'elle n'est pas valorisée, et de transit routier pour la vallée de la Thur. Alors que la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin semble avoir franchi un seuil en termes d'activité touristique, les autres territoires, les communautés de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, du Pays de Thann et de Cernay et Environs restent en deçà, malgré des atouts.



>Des communes ont réellement organisé l'accueil touristique... elles sont trop peu nombreuses (Rimbach : entrée de village).

Activités de plein-air

Un des facteurs forts d'attractivité du territoire est le patrimoine naturel. Il permet la pratique des activités de plein-air. Plus de la moitié des pratiquants sont des excursionnistes à la journée venant du territoire lui-même ou de la proche région.

Ces activités de nature constituent pour la population du territoire un remarquable terrain de jeu sportif et de loisirs et contribuent à l'offre de services du territoire.



>Des itinéraires de randonnées appréciés et utilisés... mais quelques ruptures (Rimbach).

Randonnée pédestre : une qualité des itinéraires

Une activité développée de longue date

La randonnée pédestre est de longue date l'activité la plus pratiquée, grâce notamment à l'exceptionnel réseau de sentiers entretenus et balisés par le Club Vosgien. Le balisage s'étend aux chemins entretenus par d'autres acteurs (communes, ONF...). Ainsi, 450km de chemins sont balisés dans la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, 400km dans la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. Le public attiré par la randonnée est à la fois un public local, issu du territoire, un public de voisinage, de l'agglomération mulhousienne, du Territoire de Belfort et de la région. Le territoire attire aussi des randonneurs touristes. Les différents secteurs ont un esprit un peu différent : pleine nature très tranquille du côté Thannerhubel, plus fréquenté du côté des Crêtes. Le Markstein est un site particulièrement fréquenté en été. Pour les « marcheurs au long cours », il faut noter que le Ballon d'Alsace est à la croisée de deux grands parcours pédestres européens : la GR5 (E2), nord/sud qui va de la Mer du Nord à la Méditerranée et le GR7 (E5) qui va de la Pointe du Raz à Venise. La qualité des itinéraires dans le territoire Thur Doller est reconnue. Un audit récent entre le Donon et le Ballon d'Alsace le signale. On considère qu'un tiers des usagers est constitué de randonneurs, et deux tiers de promeneurs. Une initiative récente du Pays, le réseau de gîtes, est un produit touristique qui permet un cheminement de gîte en gîte, adhérents au dispositif. Ce produit touristique s'inscrit dans l'un des thèmes du Schéma Départemental du tourisme et des loisirs du Haut-Rhin. La restauration dans les fermes auberges (voir plus loin) est très liée à l'activité de randonnée. Une fraction croissante de ces randonneurs est également naturaliste : l'observation de la faune et de la flore constitue alors une motivation.

Les conditions du développement de la randonnée

Les activités de randonnée sous toutes leurs formes sont en grande partie à l'abri de la plupart des atteintes en raison de la domanialité des espaces parcourus : forêts domaniales, espaces propriétés des collectivités ou de l'Etat sur les crêtes... Pourtant, un enjeu peut porter dans certains secteurs sur la domanialité des chemins ou du moins l'accessibilité publique des chemins et sentiers (forêts privées, espaces agricoles en fond de vallée et sur les chaumes). La question posée est le maintien des continuités d'itinéraires au fil des mutations patrimoniales et d'usages de ces terrains. Le mode d'exploitation forestière pose des questions connexes avec le bouleversement des chemins par des engins puissants. Le Club Vosgien est très attentif à ces atteintes : des conventions tripartites ont été signées avec des collectivités et l'ONF. La perte de biodiversité due à certains modes d'exploitation forestière ou agricole s'inscrit dans des perspectives beaucoup plus vastes que l'atteinte à l'économie touristique, mais il ne faut cependant pas les perdre de vue pour ce domaine : bon nombre de randonneurs viennent dans ces paysages pour observer une nature riche et préservée.

L'enjeu est ici l'accès aux sites de pleine nature. La fréquentation, notamment lorsqu'elle s'accroît, ce qui est le cas, porte atteinte à la biodiversité et fragilise les biotopes, entraînent piétinements et érosion en marge des chemins, déchets et dégradation des espaces. L'activité « raquettes » est de ce point de vue particulièrement dommageable lorsqu'elle s'exerce massivement en dehors d'itinéraires balisés en forêt (ce qui est particulièrement facile en raquettes) : la faune est plus fragile en hiver et est dérangée. C'est nettement moins le cas pour le ski nordique hors piste et le ski d'alpinisme qui se pratiquent sur itinéraire en forêt. Ces activités plus exigeantes physiquement et techniquement sont pratiquées par moins d'adeptes souvent plus au fait des enjeux de la montagne. Les autres formes de randonnée, randonnée équestre et VTT, posent la question de la compatibilité des différents usages sur les chemins (la question des sentiers en principe ne se pose pas, ils sont réservés aux marcheurs). Cette compatibilité relève des travaux de la Commission Des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports nature (CDESI), de même que la compatibilité des activités de randonnée avec la chasse est posée de longue date.



>Domanialité des itinéraires, compatibilité des formes de randonnées : les enjeux sont multiples (signalétique à Lauw).

Ski : des pratiques multiples

Une clientèle locale

En hiver, le ski de piste et le ski de fond attirent un public familial dans divers sites.

Le Ballon d'Alsace (500 000 visiteurs hiver-été) dispose d'un accès routier privilégié côté Belfort et attire notamment une clientèle belfortaine. Un programme d'investissement vient d'être lancé avec une restructuration du site, et l'équipement en canons à neige sur les trois/quarts du site. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appui du Conseil Général aux équipements structurants. Elle entre dans ce cas dans un accord interdépartemental qui se met en œuvre dans le cadre du Syndicat Mixte du Ballon d'Alsace (SMIBA). En effet, la plupart des pistes se situent du côté du Territoire de Belfort ou du côté du département des Vosges, à l'exception du domaine du Langenberg qui domine la vallée de la Doller.

Le Grand Ballon et le Markstein dominent la vallée de Saint-Amarin. Les deux sites sont gérés par un unique syndicat mixte regroupant des collectivités de la vallée de Saint-Amarin et de la vallée de Guebwiller. Les pistes du Markstein, bien que situées versant nord, sont dans le territoire du SCoT (communes d'Oderen et Felling). Celles du Grand Ballon de même que le site proprement dit sont pour l'essentiel situées sur des communes hors SCoT Thur Doller. Elles offrent plusieurs pistes de ski de descente et un réseau de pistes de ski de fond. Dans le cadre de la politique du Département, le site du Markstein fait l'objet d'investissements importants sur les remontées, le remodelage des pistes, la neige de production (qui existe déjà mais sera encore développée à court terme), l'éclairage nocturne, le réaménagement du domaine nordique, le développement d'activités d'été, la valorisation de l'environnement et la réhabilitation du bâti. L'optique des réaménagements envisagés porte sur l'usage hiver-été. Le site du Grand Ballon a été fermé pendant la saison 2008-2009. Il a fait également l'objet d'un programme du Département. Il y a cependant à l'heure actuelle une difficulté de conformité pour la neige de production au Grand Ballon. Par ailleurs, les pistes se situent en dehors du périmètre du SCoT sur le versant Guebwiller.

La fréquentation des pistes de ski du Markstein est liée à la durée de l'enneigement et aux conditions pendant les vacances scolaires. Elle se situe selon les années entre 54000 et 66000 forfaits par hiver. A ces usagers s'ajoutent les skieurs de fond (entre 6000 et 13000 cartes vendues par hiver), les randonneurs raquettes et accompagnants. Il y a parfois 5 000 personnes sur le site un beau dimanche d'hiver, alors que la capacité de restauration est limitée à 730 places. Entre Grand Ballon et Markstein, existent des aménagements de loisirs hiver-été : pistes de ski de fond, VTT, raquettes et randonnée.

Les hypothèses de réaménagement des sites portent sur le périmètre existant (pas d'extension du domaine skiable). A noter que les sites offrent - particulièrement en été - une image qui gagnerait encore à être améliorée, même si des efforts ont été faits : les parkings, assez importants, sont peu aménagés, les équipements et établissements s'échelonnent le long de la route. Au Markstein une importante friche touristique marque le paysage. Un Schéma Directeur d'Aménagement Durable du Markstein a été adopté par le Syndicat Mixte Markstein-Grand Ballon le 26 novembre 2010. Il vise à porter remède à ces défauts par des aménagements progressivement mis en œuvre.

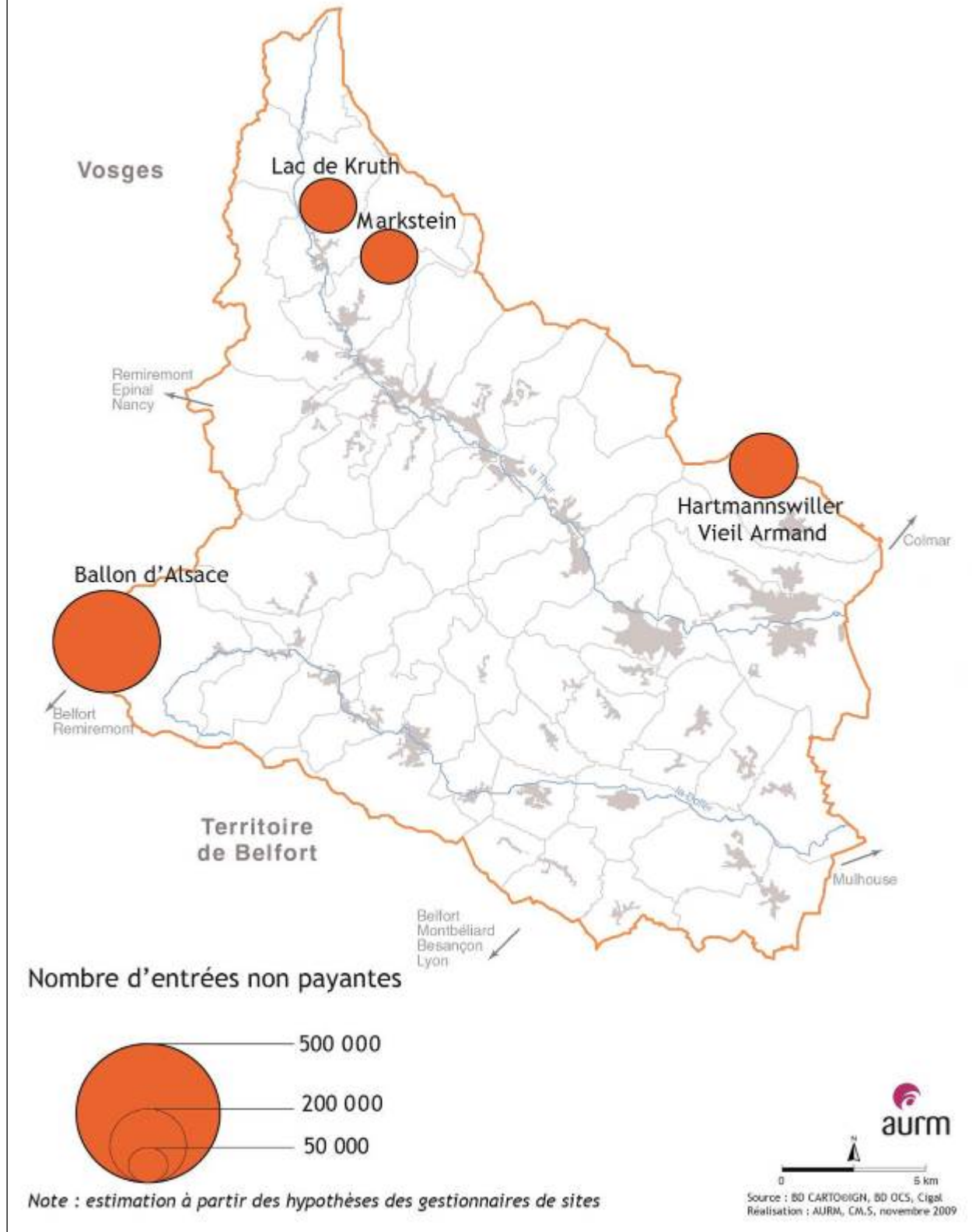
Le positionnement est pour l'essentiel celui du ski de proximité pour la clientèle régionale, et pour une petite part d'un public venu d'un peu plus loin : Lorraine, Franche-Comté, voire Belgique/Luxembourg ou région parisienne. Le ski de fond qui a connu ces dernières années une perte d'intérêt du public jeune, connaît un regain d'attractivité notamment avec le développement du skating.

Ces sites subissent la concurrence notamment de la Bresse, du Ventron et du Feldberg en Forêt-Noire.

Des « petits » sites se sont développés ou maintenus et s'orientent vers un ski plus « nature » sans neige de culture, et ont une clientèle d'habités, souvent de proximité :

- le Frenz sur la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, maître d'ouvrage, qui propose aussi un itinéraire de nordic walking en été. L'objectif de la collectivité est d'aller vers des loisirs 4 saisons et de démonter pour partie la remontée ;
- le Schlumpf dans la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach avec une des plus longues pistes des Vosges !
- le Thannerhubel, avec une petite remontée confidentielle au dessus de Willer-sur-Thur.

ESTIMATION DE LA FREQUENTATION ANNUELLE DES SITES TOURISTIQUES LES PLUS ATTRACTIFS NON PAYANTS



La randonnée en raquettes sur des itinéraires balisés se pratique dans tous les sites.

Des randonneurs à ski (randonnée nordique ou alpine) ou en raquettes, nettement moins nombreux, fréquentent le massif hors site. Ces randonneurs quittent les itinéraires balisés et ont en général, pour ce qui concerne les skieurs, une pratique de la montagne. Le recrutement est quasiment exclusivement régional.



>Des sites plus confidentiels, aux atouts certains (le Schumpf et le Frenz).

La question de la pérennité des activités

Pour le développement du ski de piste et du ski de fond, la question régulièrement posée est la pérennité de ces activités de moyenne montagne dans la perspective du réchauffement climatique. Le nombre de semaines « skiables » se réduit (sauf l'hiver 2008-2009!). La question que se sont posées les stations depuis plusieurs années est le développement de la neige de production, d'autant plus justifié par la modification des cycles météorologiques : les perturbations d'hiver s'accompagnent de plus en plus souvent de températures clémentes, la limite pluie/neige est de plus en plus élevée. Pourtant, le nombre de jours de gel reste important du côté des crêtes vosgiennes, mais ce sont des journées sèches de haute pression. La neige de production est donc la réponse indiquée, mais pose des questions d'environnement et des questions économiques. Elle permet en tout état de cause de prolonger la saison de ski et de protéger le sol des atteintes du ski.

Pour la neige de production, les questions d'environnement concernent des enjeux localisés : site de la retenue d'eau, lieu de prélèvement de l'eau (pour éviter de toucher aux tourbières ou autres sites de grande valeur), gestion de l'évacuation des eaux de fonte en fin de saison. La Mission Interservices sur l'Eau (MISE) est concernée. Les enjeux économiques sont assez lourds : quelle durée d'amortissement des équipements pour quel nombre de semaines d'utilisation annuelle ?

Il ne semble pas y avoir de nouveaux projets d'équipements de neige de production dans le territoire, mais plutôt une amélioration et mise aux normes des installations existantes.

La question de l'extension du domaine skiable ne semble pas se poser selon les acteurs concernés : le domaine existant des différents sites permet des améliorations conséquentes sans sortir de leur périmètre.

Les autres activités de plein-air

Cyclisme

Différentes formes de cyclisme sont pratiquées :

- le cyclisme sur route, avec des événements sportifs comme chaque année la dernière étape du Tour d'Alsace vers le Ballon d'Alsace par la Vallée de la Doller et aussi une forte fréquentation « amateur » sur route,
- le cyclotourisme qui préfère les itinéraires dédiés comme la piste cyclable de la vallée de la Doller,
- le VTT sur des parcours dédiés ou sur des chemins banalisés.

L'Escalade

L'escalade est pratiquée dans plusieurs sites dont les falaises au-dessus du lac de Kruth et sous le lac d'Alfeld. Les nouveaux sites d'escalade ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique, ce qui garantit une certaine pérennité des sites. C'est une activité soumise à des modes. Elle compte des limites : lorsque certains rochers sont moins fréquentés l'entretien n'est plus assuré par le gestionnaire associatif : les arbres poussent, la mousse s'installe et à terme le site est rendu à l'espace naturel avec parfois des protections instaurées. Le territoire devra déterminer quels sites doivent rester des sites d'escalade, et lesquels doivent revenir au milieu naturel. C'est aussi une des missions de la Commission Des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports nature (CDESI).

Les randonnées équestres

Différentes formes de randonnée équestre se pratiquent. Quelques gîtes sont équipés pour l'accueil des chevaux.

Le vol libre

Le vol libre (essentiellement parapente) dispose dans le secteur des crêtes côté Markstein de plusieurs sites de qualité et de deux écoles qui attirent des pratiquants de tout l'est de la France, de la région parisienne, d'Allemagne et du Bénélux. C'est le plus grand site en France en dehors des Alpes. La pratique est libre ou encadrée dans des stages. Des vols biplaces payants sont également proposés. On estime que 300 à 400 pratiquants sont présents une belle journée d'été, et 200 à 300 accompagnants. C'est une activité très emblématique et esthétique qui contribue à l'ambiance de loisirs nature du territoire.

L'activité de vol libre est liée à des sites de décollage et de posé : notamment les sites le long de la Route des Crêtes (le Treh, le Batteriekopf notamment), quelques sites intermédiaires comme celui de Fellingring et des posés en fond de vallée (à Oderen à l'Aérothèque par exemple). Le maintien de ces sites est indispensable à l'activité, y compris leur débroussaillage qui doit être facilité. Une autre question est la limitation en altitude de l'espace aérien : si la limite descend en-dessous de l'altitude autorisée de 1 800m, l'activité vol libre sera en danger. La fermeture de la base de Meyenheim est de ce point de vue une amélioration de la sécurité de l'activité car les avions militaires ne sont pas soumis aux mêmes restrictions que l'aviation civile.

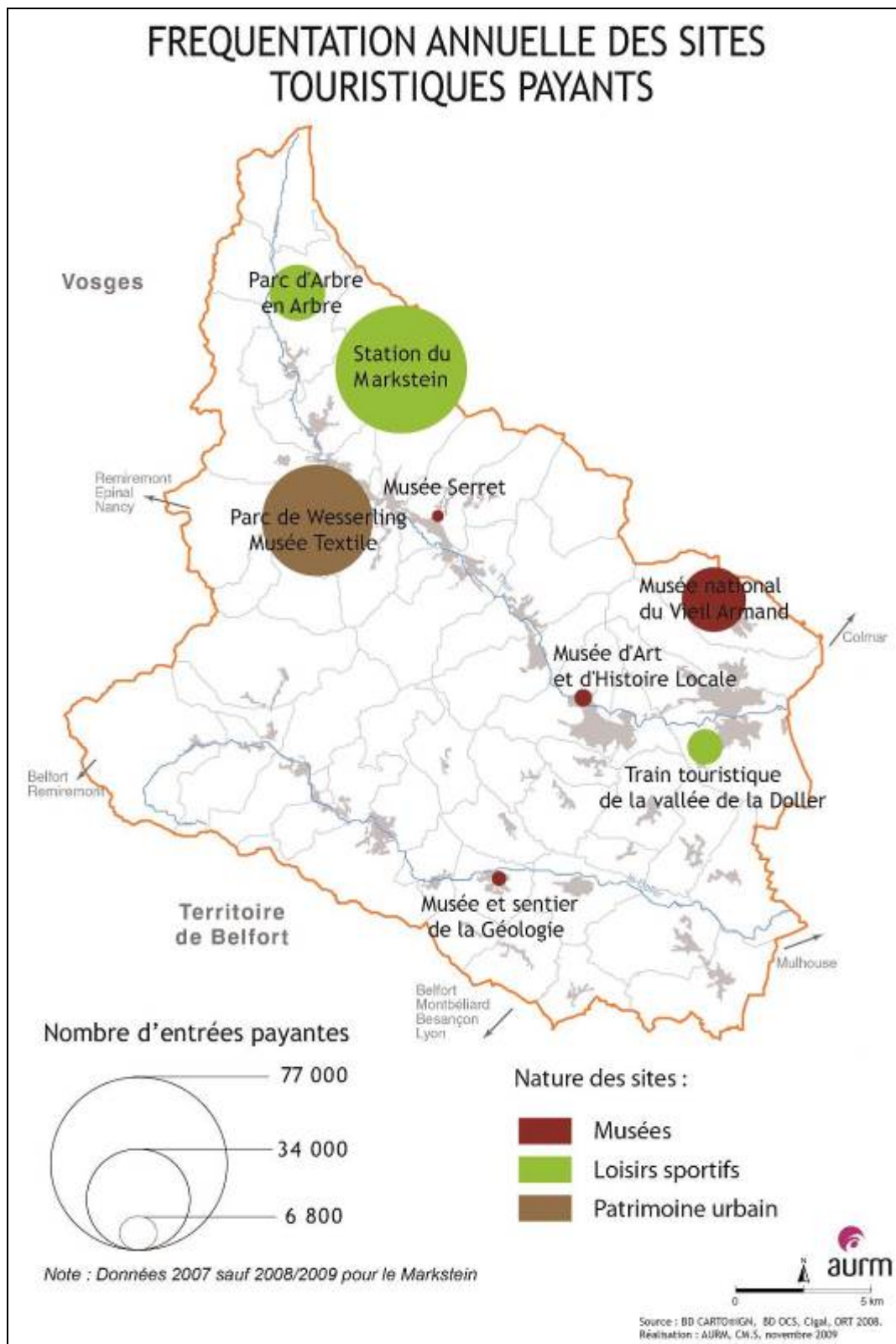


>Le vol libre : un site de rayonnement international (Fellingring).

La pêche

Différentes formes de pêche (dont la pêche à la mouche) sont pratiquées le long de la Thur et la Doller et sur les plans d'eau. La chasse en forêt et sur les bords communaux hors forêt domaniale est traditionnellement pratiquée de longue date par des locataires de chasse aisés issus pour la plupart d'autres régions ou de Suisse.

La pêche est une activité en développement. Or, l'urbanisation notamment le long des rivières, et plus généralement la privatisation des espaces risquent de rendre les accès à la rivière difficiles pour les pêcheurs, avec des négociations délicates pour les Associations de Pêche et de Pisciculture (APP et APPMA). Les GERPLAN envisagent des mesures en ce sens. Ce risque n'existe pas pour la pêche dans les lacs et plans d'eau dont l'aménagement a dans l'ensemble d'emblée intégré l'activité. Bien entendu la pêche, particulièrement celle de la truite, est tributaire de la qualité des eaux.



Parcours dans les arbres

Le premier parcours sportif dans les arbres créé à Kruth compte 20 000 entrées par an en 2007. Un autre parc de moindre ampleur s'est installé au Ballon d'Alsace. Ces activités sont commerciales et attirent un important public familial à la belle saison.

Aérodromes

Deux petits aérodromes, à Oberbruck et à Uffholtz, sont gérés par des aéro-clubs.

Baignade site naturel

Les plans d'eau du territoire accueillent un public nombreux. Baignade, canotage, pédalos, plongée, planche à voile, canoë-kayak ou tout simplement barbecue sont pratiqués dans et autour des plans d'eau (voir plus loin l'aménagement du lac de Kruth), avec cependant des restrictions d'usage pour certains d'entre eux.

En conclusion, les possibilités d'activités de plein air du territoire pour les habitants comme pour les touristes sont remarquables.

Le patrimoine culturel et historique

C'est le deuxième facteur d'attractivité touristique du territoire. Il s'organise autour de trois thématiques.

Le patrimoine architectural, culturel et religieux, les centres-villes anciens

La Collégiale Saint-Thiebaut de Thann est un point d'attraction majeur. Les centres-villes de Thann, Masevaux, et dans une moindre mesure Cernay et les plus beaux villages attirent une clientèle touristique (touristes séjournant dans le territoire ou ailleurs en Alsace). Les châteaux comme l'Engelbourg, le Musée Serret à Saint-Amarin, le Musée des Amis de Thann attirent un public. Les collectivités ont fait de gros efforts de mise en valeur de ces sites.

La culture industrielle, artisanale et paysanne



En particulier le Parc de Wesserling avec les Jardins Métissés, le Musée du textile, les nombreuses animations qui s'y déroulent permettent d'accueillir 94 700 entrées payantes en 2011. D'autres sites de moindre ampleur mettent en valeur le passé industriel, minier avec le musée de la géologie à Sentheim et les mines de Steinbach, artisanal ou paysan comme le Moulin de Storckensohn...

>Des investissements touristiques en cours (les mines de Steinbach)

La mémoire de l'histoire récente

Le Vieil Armand-Hartmannswillerkopf accueille chaque année 250 000 visiteurs dans un site emblématique de la première guerre mondiale. La crypte (entrée payante) accueille en moyenne annuelle 25 500 visiteurs. D'importants travaux sont en cours en 2012/2013 sur le site. L'abri-mémoire à Uffholtz a été réalisé récemment. Un sentier des bunkers a été aménagé à Burnhaupt-le-Haut.

La question de la mise en valeur des sites

La question du respect du paysage est là encore centrale. Les sites importants font tous l'objet d'une protection à un titre ou un autre, et ne risquent guère de déclassement. La question par contre de l'entretien de ces sites et de leur mise en valeur est posée : les collectivités et les associations font des efforts considérables et les investissements sont lourds. Dans le même registre, et en dehors des enjeux du domaine du SCoT, la création de manifestations et toute l'infrastructure de valorisation touristique (par les Offices de Tourisme et les Syndicats d'Initiative) sont largement portées par les acteurs publics (avec cependant une taxe de séjour instaurée dans les quatre communautés de communes).

3.6.B Les aménagements et équipements

La route des crêtes : une forte fréquentation estivale

Une partie de la Route des Crêtes concerne le territoire du SCoT (entre le col du Bramont et le Grand Ballon). Elle constitue un aménagement touristique majeur qui draine un trafic important en été. Fermée pendant la saison hivernale, cette route permet l'accès des crêtes et des établissements touristiques qui les jalonnent (fermes-auberges, hôtels et restaurants). Les comptages donnent entre 1 500 et 2 500 véhicules/jour selon les segments, et surtout selon la météo. On peut parler de surfréquentation de cette route 15 à 20 journées par an. Même en dehors des périodes très fréquentées, la question de la sécurité est posée sur certains segments de la route (près des points de vue et des départs de sentiers).

Les lacs : point de focalisation touristique

Le lac de Kruth, retenue hydraulique créée au début des années 60, a fait l'objet de remarquables aménagements respectueux du site. Il draine une fréquentation de 200 000 visiteurs par an. C'est un point de focalisation des activités de pleine nature : randonnée, pêche, canotage, baignade, plongée, escalade, accrobranche, de nombreuses possibilités sont offertes à un public constitué des habitants du territoire du SCoT, de la région mulhousienne, et des touristes de séjour logeant à proximité, dans le périmètre du SCoT ou ailleurs. Une piste multiactivités est en voie d'aménagement autour du lac et doit permettre la promenade à vélo ou à pieds, en rollers ou fauteuil roulant, ainsi qu'un « petit train touristique » jusqu'à la gare de Kruth par le tracé de la piste cyclable.



>Des lacs et des plans d'eau dont les stratégies de (non) développement sont à intégrer à une échelle du grand territoire : un site très fréquenté (Kruth), un lac plus confidentiel (Sewen) et une ancienne gravière investie spontanément en été (Burnhaupt-le-Bas)...

D'autres plans d'eau ont une vocation de loisirs. C'est le cas du lac d'Alfeld, où le réaménagement de l'auberge à l'entrée du site est lancé. Le plan d'eau de Michelbach, retenue destinée à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de l'agglomération de Mulhouse accueille un public important, notamment de proximité, malgré les contraintes d'usage (pas de baignade, pas de canotage motorisé...). Le plan d'eau du Nonnenbruch à Cernay accueille aussi le public local et les touristes des campings à proximité. Le lac de Burnhaupt est un espace de nature. Le lac de la Seigneurie, situé dans le Territoire de Belfort à proximité immédiate de Masevaux, accueille un important public de proximité en partie issu du territoire du SCoT.

Le train touristique de la Doller : un réel succès

Le train touristique de la Vallée de la Doller, qui circule les week-ends d'été entre Cernay-Saint-André (au-delà de la RN 66) et Sentheim rencontre un réel succès auprès du grand public et dans les milieux des passionnés du ferroviaire, attirés dans la vallée du Rhin par les sites de mémoire ferroviaire comme le Musée des Chemins de Fer de Mulhouse. Il utilise la voie ferrée déclassée de la vallée de la Doller. Entre 8 et 9 000 passagers prennent ce train pour une cinquantaine de circulations par an.

La question spécifique de la valorisation de la voie ferrée en termes de déplacements (branche du tram-train) et de fret se pose. Elle va au-delà de la problématique du tourisme, sachant aussi que la seule activité touristique ne peut guère supporter la maintenance de la voie à long terme.

Un e-touriste

Equipements indispensables à l'attractivité touristique et au fonctionnement des entreprises de tourisme, dans des zones mal desservies, la desserte par wi-max par DSP du Conseil Général semble peiner à se mettre en place dans certaines parties hautes. Cependant, les gîtes d'étape disposeront du haut-débit, et le Markstein bénéficie du haut débit et sur une partie du site de la 3G.

En termes de téléphonie mobile subsistent également quelques zones blanches ou grises préjudiciables à la fréquentation touristique. En parallèle, une implantation d'antennes peut avoir des conséquences sur le paysage.

Autres sites

D'autres aménagements touristiques existent comme le démarrage de la Route du Vin d'Alsace à partir de Leimbach, c'est-à-dire au-delà de la RN 66. Cet itinéraire est peu valorisé sur ces quelques kilomètres alors

qu'il s'agit d'un important site touristique attractif en Alsace. Pourtant, le vignoble du Rangen à Thann est un de ces terroirs exceptionnels producteurs de Grand Cru dont la renommée attire les amateurs.

Equipement et gestion : un lien à élargir.

De nombreux sites d'attractivité ont une « balance économique » négative, si on s'en tient à une stricte approche comptable. Certes, quelques sites permettent de percevoir des droits d'entrée, mais à l'exception d'opérations privées, la plupart des sites atteint au mieux le « petit équilibre » de gestion. Ce raisonnement vaut également pour les transports collectifs vers les sites touristiques où le fonctionnement est déficitaire, de même que pour l'entretien des infrastructures routières à vocation quasi exclusivement touristique comme la Route des Crêtes.

L'investissement de développement, les dépenses de gros entretiens, sont bien souvent couvertes par des acteurs publics, collectivités du territoire, Conseil Général, Région et marginalement Etat et Union Européenne.

Certes, ces facteurs d'attractivité créent en eux-mêmes un certain nombre d'emplois, de même que les travaux qui y sont effectués sont bénéfiques aux entreprises essentiellement locales. Il est naturel qu'ils ne génèrent pas en eux-mêmes des retombées fortes, qui devraient être trouvées dans l'hébergement et la restauration.

Tourisme et paysage

L'enjeu paysager va bien au-delà de l'économie touristique puisqu'il touche au cadre de vie des habitants. Le respect du paysage est néanmoins une condition de l'attractivité touristique. Un effet de barrière ou de goulet est défavorable: certaines parties de la RN 66 entre Thann et Moosch présentent des caractéristiques « décourageantes » pour l'excursionniste ou le touriste. La banalisation du paysage par une urbanisation discontinue et hétéroclite, par l'accumulation de panneaux publicitaires, d'enseignes et de totems, par la présence de parkings commerciaux en front de voirie signalent un territoire « non-touristique » d'emblée. L'influence porte sur le tourisme de pleine nature et plus encore sur le tourisme à caractère patrimonial. Plus ciblée sur l'attractivité touristique, la lutte contre la fermeture de points de vue par la croissance des arbres, le développement de la forêt dans des espaces libres, et la croissance des friches et taillis est considérée de longue date comme un enjeu, notamment pour la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin qui a pris des mesures dans son GERPLAN pour les contrer.

3.6.C Les déplacements touristiques

La grande majorité des déplacements touristiques et de loisirs de proximité se fait en véhicule individuel.

Les cars de tourisme : une clientèle limitée

Les déplacements en cars de tourisme concernent un segment de clientèle assez limité compte tenu des faibles capacités d'accueil pour ce type de tourisme (voir plus loin). Ce sont principalement des excursions à la journée.



>Les cars de la navette des Crêtes.

Les transports collectifs : une ampleur limitée

Les transports collectifs représentent une part assez faible des déplacements touristiques. En revanche, les loisirs de proximité bénéficient du TER et du tram-train dans la vallée de la Thur. L'un des enjeux porte sur le haut de la vallée de la Thur pour limiter les encombrements d'accès au lac de Kruth.

Des offres de transport en commun par cars avaient été développées les week-ends d'été en bout de réseau. Cette « navette des Crêtes » a été suspendue en raison de sa fréquentation limitée. Des réflexions sont en cours en vue d'une relance. Dans la vallée de la Doller ces problématiques sont plus lointaines, l'attractivité du lac d'Alfeld peut théoriquement poser les mêmes questions, mais il ne comporte pas d'aménagement.

Les motos : une sur-fréquentation dénoncée

La fréquentation par les motos pose une question particulière : dans ce cas, le véhicule est une activité en soi, autant que les sites visités. La sur-fréquentation par des groupes de motards, parfois importants, est notable. Elle concerne l'ensemble du massif vosgien mais, plus particulièrement dans le territoire du SCoT, la Route des Crêtes et quelques « montées » pittoresques comme la Route Joffre, la montée au Ballon d'Alsace et la montée au Vieil Armand. Il est difficile de connaître dans ce public la part de tourisme de séjour et celle de la visite à

la journée. Cette dernière est probablement importante au vu des immatriculations, notamment dans la clientèle allemande issue de la grande région rhénane, avec un report lié aux interdictions qui touchent les groupes de motards sur la Schwarzwaldhochstrasse.



>Une moto présente et parfois mal supportée, mais une manne localement (Wegscheid).

Une remarque générale sur les activités de pleine nature, qui concerne paradoxalement aussi l'activité « moto » sur les routes du territoire : le caractère très règlementé de ces activités en Allemagne et marginalement en Suisse attire dans le massif des pratiquants persuadés qu'il n'y a pas règles dans l'espace naturel français. Le nombre d'accidents de parapente pour des pratiquants allemands est un témoignage de cette situation (avec des améliorations récentes), qui se retrouve en escalade. Pour la moto, ce sont les déplacements en groupes nombreux et constitués, interdits en Forêt Noire qui se sont reportés dans le massif vosgien.

La place de la voiture, notamment sur les crêtes.

L'un des enjeux délicats est la sécurité et l'encombrement lors de l'ouverture estivale de la Route des Crêtes. Les nuisances générées par un fort trafic automobile, de motos et de cars de tourisme dans un espace peu occupé (à la notoire exception des fermes-auberges) ne sont pas sans influence sur le type même de tourisme attiré par ces sites. La sécurité de l'aménagement routier mérite analyse. Quelle vitesse garantit la sécurité considérant le niveau de l'infrastructure et la fréquentation ?

L'un des enjeux est la question du stationnement : parkings toujours insuffisants en hiver dans les sites de ski, peu ou mal aménagés et souvent vides hors période hivernale, en été manque de sites de stationnement au départ des chemins et près des points de vue. Pour le lac de Kruth, le choix a été fait de réduire le parking, pour inciter à l'usage d'autres modes de transport. Un enjeu central est le maintien ou non de l'ouverture estivale de la Route des Crêtes pour les différents types de trafic.

3.6.D L'hébergement touristique

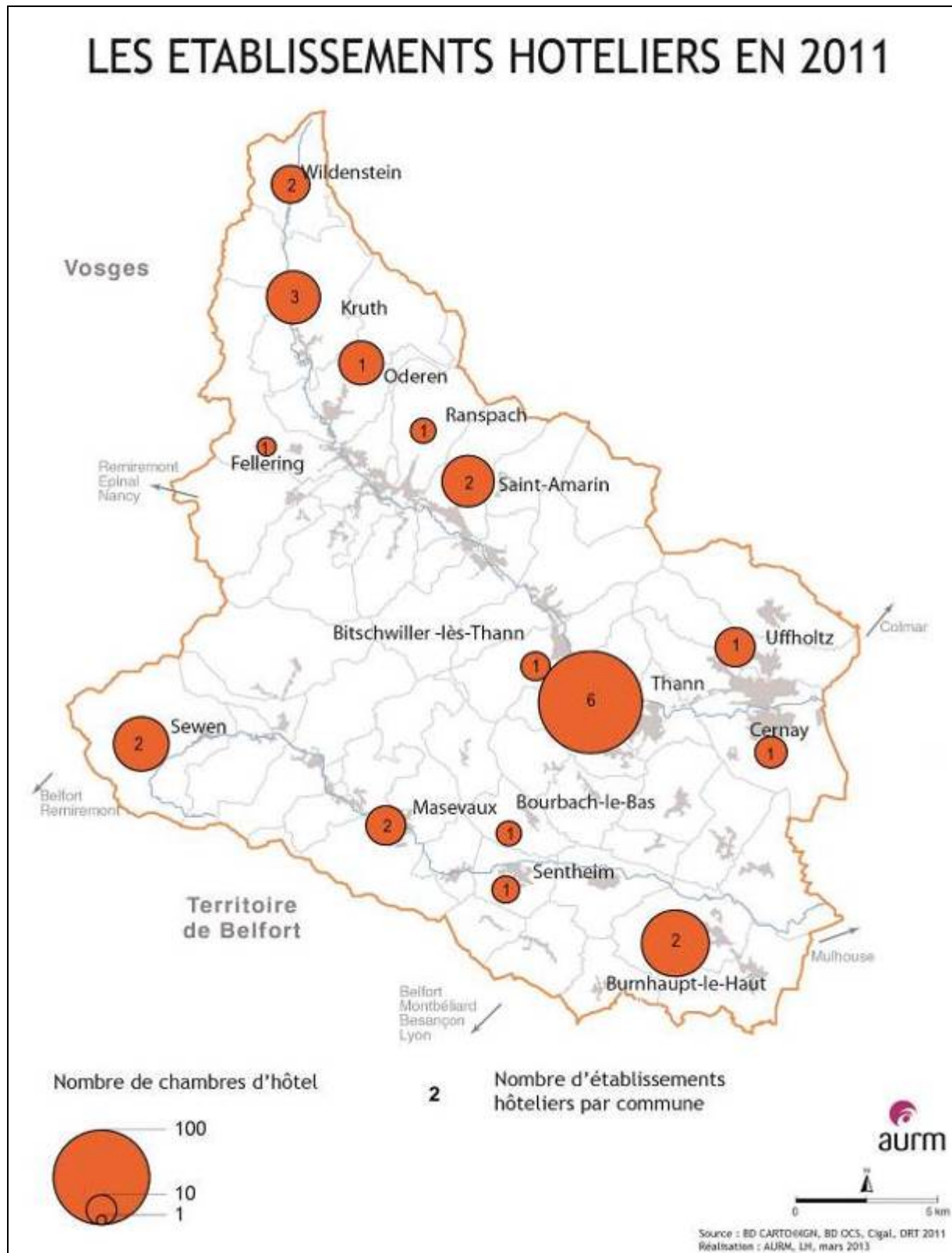
Selon l'Office Régional du Tourisme, 9 000 « lits marchands » touristiques dans le territoire Thur Doller représentent 7,5% des lits en Alsace, soit environ le double du ratio de la population (3,6% de la population régionale). Par rapport à la situation de la Région, le poids relatif du nombre de lits marchands est donc deux fois plus important pour le territoire Thur Doller que ce que l'on pouvait attendre au regard du ratio de population par rapport à la Région. Ce chiffre est atteint en raison du nombre de campings (1 424 emplacements). Pour l'hôtellerie par contre, qui représente au plan régional 40% des lits marchands, et dans le territoire 750 lits, on se situe bien en-dessous des ratios régionaux : 2% des lits en hôtel en Alsace.

Selon l'Observatoire Régional du Tourisme, 8920 « lits marchands » touristiques dans le territoire Thur Doller représentent 7,5% des lits en Alsace, soit environ le double du ratio de la population (3,6% de la population régionale). Par rapport à la situation de la Région, le poids relatif du nombre de lits marchands est donc deux fois plus important pour le territoire Thur Doller que ce que l'on pouvait attendre au regard du ratio de population par rapport à la Région. Ce chiffre est atteint en raison du nombre de campings (emplacements : 1 200 et 447 lits en habitation légère de loisir (HLL) soit 4930 lits. Pour l'hôtellerie par contre, qui représente au plan régional 40% des lits marchands, et dans le territoire 750 lits, on se situe bien en-dessous des ratios régionaux : 1,8% des lits en hôtel en Alsace, et ce ratio se dégrade. L'indice de « touristicité »⁷³ marque des différences entre les diverses composantes du SCoT. La communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a un indice de touristicité nettement plus important que les autres territoires.

⁷³ Il s'agit de la fréquentation effective touristique des hébergements et de la restauration par rapport au nombre total de clients (déplacements professionnels et autres).

En hôtel : de moyenne gamme

Il faut noter que l'hôtellerie de type familial de petite capacité est majoritairement de moyenne gamme (2 étoiles, exceptionnellement 3). La tendance est à une relative contraction de l'offre ces dernières années. Cela confirme le fait que les segments qui croissent dans l'hôtellerie au plan national sont absents du territoire : entrée de gamme et haut de gamme. Pour des questions de capacité, l'accueil de cars de tourisme n'est pas possible dans des établissements de 3*, alors qu'il s'agit d'un standard minimum généralement demandé, et difficile dans les catégories en-dessous (un ou deux établissements).



La localisation des hôtels est caractéristique de leur vocation. Souvent le long de la route (sur la RN 66 par exemple) dans les centres-villes à Cernay et à Thann, traduisant une vocation d'affaires, les sites d'implantation sont en revanche plus franchement touristiques dans la vallée de Saint-Amarin et avec des localisations plutôt dans des secteurs pittoresques et tranquilles, alors que la situation est intermédiaire dans la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, avec très peu d'établissements en haut de vallée.

Le taux de fréquentation du territoire du SCoT s'établit autour de 50%. L'enjeu majeur de l'économie touristique du territoire est le contraste entre la qualité des facteurs d'attractivité aussi bien dans l'espace naturel que dans les sites historiques et patrimoniaux et les retombées économiques du tourisme. C'est en particulier la faible capacité d'hébergement hôtelier et le niveau de gamme de cet hébergement qui ne permet pas de valoriser en terme d'emploi et de retombées de fiscalité locale l'investissement touristique des collectivités.

En camping

Pour les campings, une offre importante existe. Deux logiques de fréquentation sont à noter : en basse vallée de la Doller (Burnhaupt-le-Haut et Guewenheim) et à Cernay, et dans une certaine mesure à Wattwiller où un grand camping est implanté, la localisation permet aux usagers de rayonner rapidement dans toute la région. Les autres localisations (Masevaux, Moosch, Urbès, Kruth) sont plus retirées, dans des sites agréables, pour un tourisme plutôt de séjour. L'immobilier léger de loisir a fait une percée. La communauté de communes du Pays de Thann n'a plus de camping, alors que le niveau de son attractivité touristique le justifierait. Un site accueille les camping-cars en ville. Elle cherche à développer un projet de camping. La gamme de campings est variée et plutôt de bon niveau avec 2 campings 4 étoiles qui constitue le standard de la clientèle internationale et 6 à 3 étoiles, et des 2 étoiles. Cette répartition est conforme aux tendances régionales.



>Une gamme de camping plutôt de haut niveau (Wattwiller)

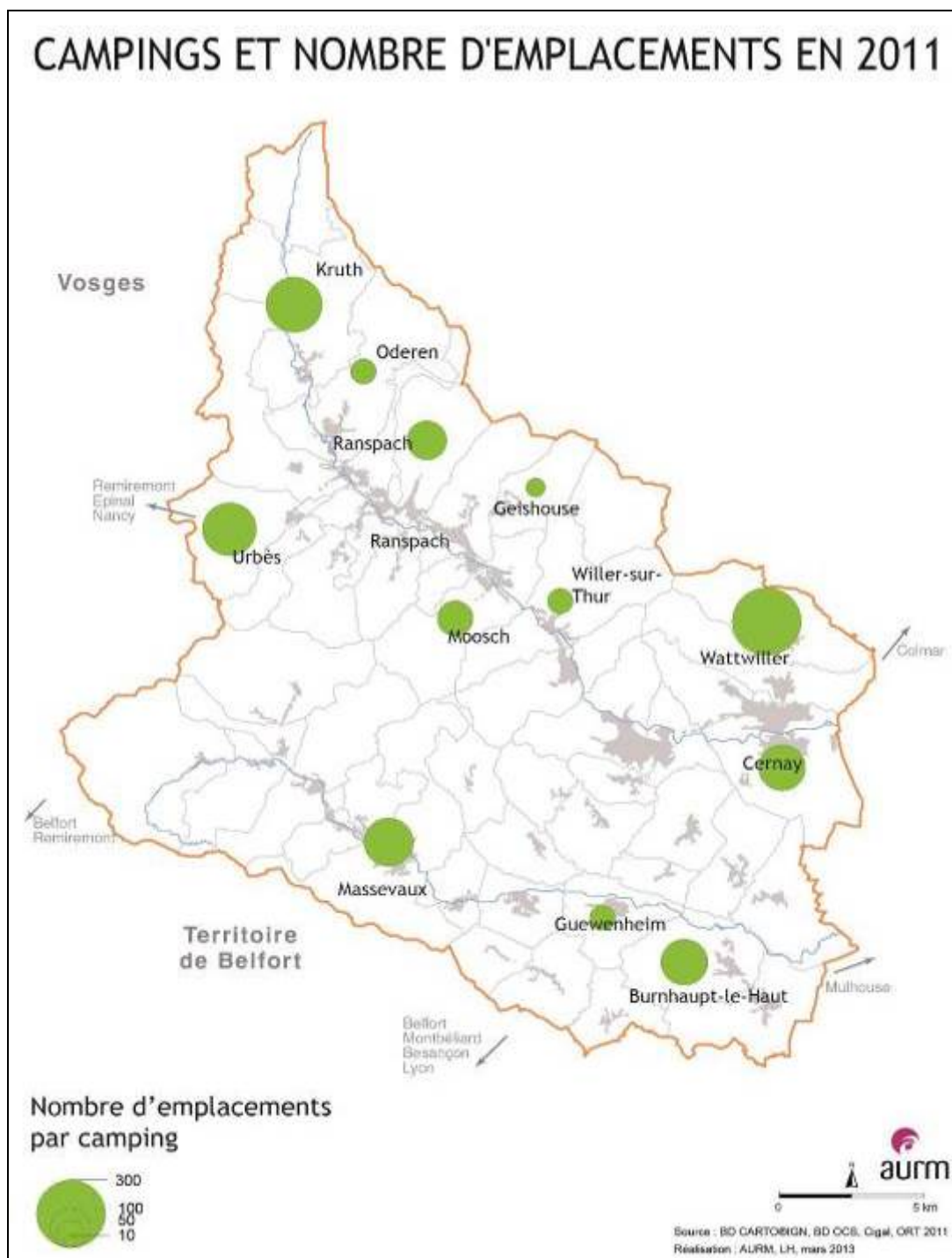
En gîtes et autres formes d'hébergement

L'hébergement en gîtes a pris une réelle ampleur avec une centaine de gîtes proposés, dont 10% de gîtes classés 4 et 5*, notamment dans la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. Certains gîtes se sont engagés dans des démarches de développement durable pour viser un éco-tourisme. L'offre pour les personnes handicapées est limitée, des accueils en chambre d'hôte complètent l'offre. La gamme des prix en gîte et en chambre d'hôte est moyenne à basse (avec quelques exceptions).

On retrouve dans le territoire comme dans tout le massif des équipements d'hébergement collectif à caractère associatif ou parapublics : refuges, chalets-skieurs, gîtes d'étape, maisons familiales de vacances, centres d'accueil vacances... On estime cette composante importante de l'offre à 1 730 lits. Le niveau de fréquentation et en corollaire le niveau d'entretien est très variable. Très positif pour certains refuges, il tombe à 30% pour la plupart d'entre eux.



>Encore des créations de gîtes touristiques (gîtes roulotte à Husseren-Wesserling)



L'agri-tourisme porte sur un segment de clientèle attiré par les fermes-auberges et le camping à la ferme (un site). La vallée de la Doller et la vallée de Saint-Amarin sont plus particulièrement concernées par cet agrotourisme qui s'appuie par ailleurs sur des manifestations, des marchés paysans, des sites de mémoire de la paysannerie et de l'artisanat rural (Moulin de Storckensohn). Le principe d'un certain nombre de ces fermes-auberges (notamment dans la vallée de la Doller), qui proposent parfois des chambres ou des dortoirs, est un accès non motorisé, à pieds ou éventuellement en VTT. Des accès pour les véhicules ont été aménagés pour les familles exploitantes. Cette activité touristique complémentaire à l'activité agricole permet le maintien d'une agriculture de montagne tournée vers l'élevage. Les critères permettant la dénomination de « ferme-auberge » qui comporte aussi un statut fiscal de la restauration, sont assez restrictifs. Le nombre de fermes-auberges officiellement enregistrées varie ainsi au fil des années. On dénombre entre 18 et 20 fermes-auberges et un certain nombre d'autres établissements proposant des services proches.

Le territoire comporte entre 1000 et 1100 résidences secondaires⁷⁵, pour sans doute environ 4500 à 5000 lits. Ces résidences secondaires sont parfois louées en saison. Cependant, le phénomène dominant les concernant est l'effet de « remontée » des résidences principales vers les hauts de vallées au fil des mutations, à mesure que se développe la pression urbaine de la plaine. Les constructions qui datent souvent des années 70 ou 80 sont progressivement reprises et aménagées en résidences principales. Dans la vallée de Saint-Amarin, des hameaux ou plus exactement des lotissements entiers étaient constitués de résidences secondaires. En tout état de cause, l'intérêt économique des résidences secondaires est relativement limité pour les communes d'accueil : un peu d'activité commerciale, des travaux pour des artisans...

Enfin, une caractéristique du territoire dans la partie montagne, comme ailleurs dans le massif vosgien, est la présence de friches touristiques, hôtels, centres de vacances à l'abandon depuis de nombreuses années. La reconquête de ces sites est un enjeu du territoire.

3.6.E Les emplois dans le secteur du tourisme⁷⁶

On peut évaluer, en 2010, à 850/870 le nombre d'emplois dits touristiques, dont 25 % sont dans l'hôtellerie et 50% dans la restauration⁷⁷. Les ratios annoncés sont ceux du massif vosgien. En 2011, 842 établissements dans l'hébergement - restauration. La difficulté est l'évaluation de la part proprement touristique des emplois de la restauration chiffrés à 437. Une partie de ce dernier chiffre ne concerne pas cependant la fréquentation touristique, mais la clientèle locale (par exemple la restauration en zone d'activités qui concerne les salariés).

Compte tenu du ratio important d'offre d'emplacements de camping par rapport aux chambres d'hôtel, le taux d'emploi dans la partie « hébergement » est proportionnellement plus faible qu'ailleurs en Alsace en raison de la moindre densité d'emploi par lit dans les campings. De même, le fait que les hôtels se situent dans une gamme moyenne implique une proportion plus faible d'emplois par lit.

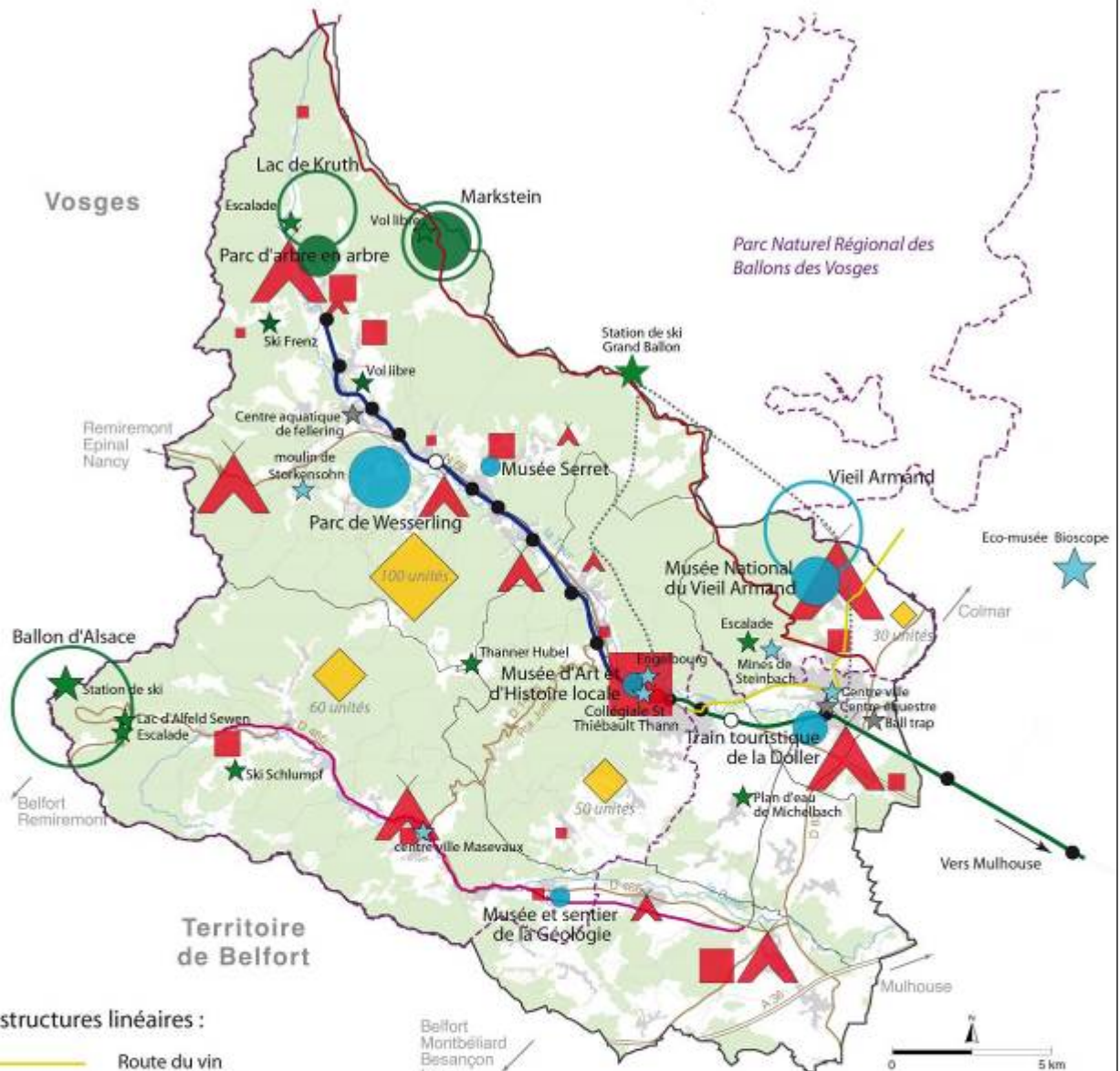
En dehors de l'hôtellerie-restauration, de nombreux emplois du secteur du tourisme concernent des agents publics ou financés par le public (Offices du Tourisme, musées, manifestations d'animation...). Quelques emplois saisonniers salariés ou libéraux existent dans les activités sportives et d'animation, dans les transports ainsi que des emplois dans le commerce. Ces emplois sont pour partie saisonniers (entre 20 et 25%). Le pourcentage d'emplois féminins est important dans des emplois à temps partiel, avec une qualification faible.

⁷⁵ Voir annexe 5.20

⁷⁶ La notion d'emploi touristique n'est pas directement accessible dans les données INSEE : il faut une étude spécifique assez lourde pour avancer un chiffre précis.

⁷⁷ Source : étude INSEE ORT sur l'emploi dans le secteur touristique en 2010

CARTE DE SYNTHESE : ECONOMIE TOURISTIQUE



Infrastructures linéaires :

- Route du vin
- Route des crêtes
- - - Navette des crêtes
- Tram-Train
- Ter
- Gare existante
- Gare nouvelle
- Voie ferrée
- Itinéraire cyclable de la vallée de la Doller

Facteurs d'attractivité :

Nombre d'entrées



Nature des sites

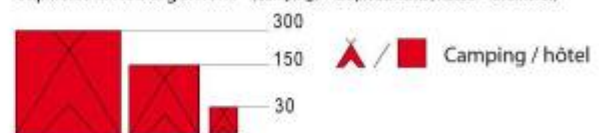
- Site culturel, touristique et de mémoire
- Site de plein nature
- Equipement sportif attractif

☆ Sites dont la fréquentation touristique ne peut être évaluée

- Sites touristiques payants
- Sites touristiques non payants

Hébergement :

Capacité d'hébergement (Camping = emplacements ; hôtels = chambres)



◆ Gîte, chambre d'hôtes et meublé (ordre de grandeur proportionnels aux capacités à l'échelle des communautés de communes)

Source : BD CARTOGRAPH, BD DCS, Cigal, DRT 2011
Réalisation : AURM, LH, mars 2013



3.7 Les enjeux économiques

Adapter les structures d'accueil des entreprises

La structure économique se modifie. La tendance est à la création de petites entreprises et d'entreprises hybrides, de services (technologiques) aux entreprises. Il doit en être tenu compte dans les projets d'aménagement de zones d'activités (taille des parcelles...) mais aussi dans les projets urbains dans la mesure où il est souvent possible de réinscrire ces petites entreprises (surtout de services) dans la ville.

Aussi, il s'est construit, ces dernières années, beaucoup de locaux industriels, qui ont notamment accompagné la croissance de l'industrie automobile. Peut-on encore escompter voir ce genre d'établissements s'implanter ? Quels sont les besoins en immobilier d'entreprises ?

L'équilibre territorial de l'accueil économique

Les activités se sont récemment concentrées dans quelques villes du piémont, ce qui est normal compte tenu du relief et de la proximité des réseaux routiers. Le maintien de l'activité dans le reste des vallées constitue un enjeu fort d'aménagement de ce territoire.

L'attractivité du territoire en question

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques tendent à désertifier le territoire, surtout le piémont. Or ces activités sont des activités à forte valeur ajoutée, avec du personnel qualifié et généralement à des niveaux de revenu important. Le maintien de ces activités et personnels « stratégiques » est mis en débat. Les hautes vallées seraient attractives pour ces activités, comment renforcer leur attractivité ?

Certaines aménités territoriales tendent à régresser sur le territoire, or elles constituent des facteurs d'attractivité pour la population. Les questions sont relatives à l'offre de services à envisager pour mieux satisfaire les besoins de la population, sachant de plus, et notamment dans les hautes vallées, que la composition socioprofessionnelle de la population change (moins d'ouvriers et davantage de professions intermédiaires et cadres, qui ont des demandes spécifiques).

Un territoire au plus près des besoins de main d'œuvre

Les entreprises vont avoir un besoin croissant d'une main d'œuvre spécifique, plus qualifiée, et ont aussi un besoin croissant en services spécialisés, scientifiques et techniques. Or ces services ont tendance à désertifier le territoire. Les conditions à mettre en œuvre pour attirer et retenir ces services sur le territoire SCoT constituent un enjeu économique fort. Le chômage ne devrait pas baisser à court terme, sauf par départ de la population dans certaines communes. Le territoire s'est doté de plateformes et d'outils permettant la formation à distance, qui peuvent résoudre le problème de la faible mobilité des demandeurs d'emploi. En marge du SCoT, il convient de réfléchir aux contenus de formations à privilégier (demandeurs d'emploi et service à la formation continue des entreprises).

Le devenir du site historique de Thann/Vieux-Thann

Thann accueille en tissu urbain deux sites SEVESO. Les périmètres de protection sont en cours d'examen. De nouveaux lieux d'accueil d'éventuelles entreprises qui se créeraient autour de la chimie seraient à rechercher. Peut-on envisager un « pôle chimie » autour des établissements existant à Cernay ?

La mobilisation des friches industrielles

La crise de l'industrie textile a laissé de nombreuses friches ou de locaux sous-utilisés. Le Conseil Régional d'Alsace soutient déjà des opérations de réhabilitation. La Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin va ainsi bénéficier d'une aide de 200.000 € afin de réhabiliter le site de l'usine textile SAIC Velcorex, restructurée en raison du surdimensionnement de l'outil industriel. Toutefois en quoi le SCoT peut-il inciter à la requalification de bâtiments qui défigurent la vallée de la Thur notamment ? (*Voir le chapitre 1.5.A Le renouvellement urbain : un gisement sous-exploité*).

La localisation des extensions commerciales

Les activités commerciales se concentrent autour de Cernay, avec une taille croissante des établissements. Les enjeux portent sur le maintien voire le développement et l'accessibilité du petit commerce de proximité dans les hautes vallées et le renforcement du rôle des bourgs-centres.

Une clientèle touristique en « transit »

La visibilité des services touristiques est faible, les hôtels et restaurants tendent à régresser sur le territoire, de même que les activités de loisirs. Le choix de retenir la clientèle touristique peut-être un enjeu du SCoT. Au-delà de la valorisation des sites pour cette clientèle, c'est toute la population locale qui est concernée. Elle profite des atouts nombreux du territoire dans les domaines des équipements et des produits nature. Des questions sont à mettre en débat :

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

- Comment rendre plus visible l'offre de services touristiques ? (gîtes, fermes auberges...)
- Comment faire pour que le tourisme de journalier, de passage, soit plus résident ?
- Comment aménager certains sites pour y développer une offre de services compatible avec le développement d'une économie touristique et respectueuse des sites ?

Le foncier agricole

L'agriculture semble se maintenir (voire plus) et constitue une partie non négligeable de l'activité, notamment dans la vallée de la Doller. La préservation du système agricole local est au cœur des réflexions relatives au foncier. Comment maintenir les activités agricoles qui participent aussi à l'attractivité résidentielle des territoires ? La sauvegarde des qualités paysagères est une piste. Peut-on chercher à développer des synergies entre activités touristiques et activités agricoles ? Aussi, il existe un groupement de producteurs de produits biologiques dans le parc de Wesserling. Quelle est, au-delà de ces producteurs, l'offre agro-alimentaire du territoire ? Ces producteurs sont-ils structurés ? Sinon, quelle organisation est-elle possible ?

4. MOBILITES ET TRANSPORTS

4.1. Des déplacements influencés par la géographie

Entre montagne et plaine, les déplacements sont structurés par le relief et sont principalement centrée sur les vallées de la Thur et de la Doller et la plaine d'Alsace vers Mulhouse. Ils s'effectuent depuis et vers les pôles urbains attracteurs du territoire et l'agglomération mulhousienne.

4.1.A Des déplacements locaux et de transit

Les flux de transit dans la vallée de la Thur et en plaine

Le territoire Thur Doller se situe au cœur du sillon Rhin/Rhône, axe majeur de communication pour l'Europe de l'Ouest. Les déplacements en transit sont effectués en voiture ou en camion pour les marchandises. Pour les marchandises, une distinction est à opérer entre :

- le transit interrégional.
- le transit national et international.

En amont de l'échangeur entre la RN 66 et la RD 83 à Cernay, la RN 66 combine à la fois un rôle de desserte locale et de transit interrégional entre Alsace et Lorraine. Entre Cernay et Mulhouse, elle peut également supporter un trafic poids-lourds national voire international tout comme pour l'A 36 et la RD 83. Le territoire Thur Doller est donc idéalement positionné au croisement d'un axe est-ouest (RN 66) et d'un axe nord-sud (RD 83 et A 36). La vallée de la Doller, quant à elle, supporte principalement des déplacements locaux ou touristiques.

Les déplacements locaux influencés par le relief

Les déplacements générés par le territoire sont fortement influencés par le relief. Ils sont canalisés dans les deux vallées. Elles communiquent peu sauf à leur débouché en plaine. En effet, c'est dans le piémont et en plaine que sont implantés la plupart des pôles générateurs de flux : lycées, collèges, établissements de santé à Thann et de Cernay, grandes entreprises : usines chimique de Thann et Cernay, équipementiers automobile dans la zone d'activité de Burnhaupt-le-Haut etc. Ce secteur présente une dynamique démographique et économique importante. Par exemple, on peut noter que le pôle de Cernay a vu son nombre d'emplois salariés privés passer de 4 800 à 5 400 sur la période 1999-2007.

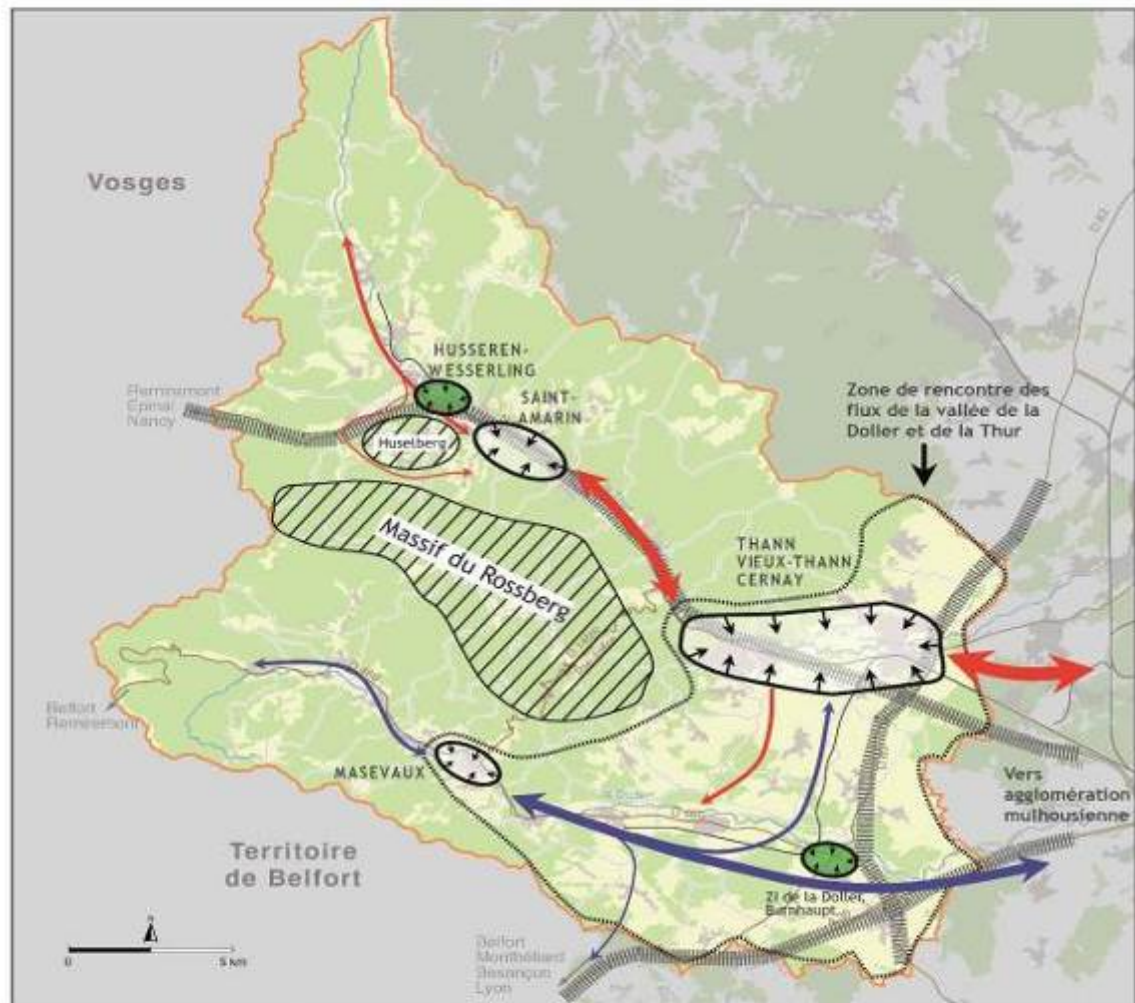
4.1.B Un territoire polarisé

Des comportements différents suivant les communautés de communes

- 47 % des 34 217 navettes⁷⁹ domicile-travail du territoire Thur Doller s'effectuent au sein même du territoire. Les flux de sorties pèsent 34 %, les flux d'entrées 19 %. Le territoire est donc plus polarisé que polarisant. Toutefois, des disparités existent entre les différentes intercommunalités.
- Communauté de communes de Cernay et Environs : un important pôle attracteur de flux pour le sud Alsace.

⁷⁹ D'après l'INSEE, on appelle "navettes" les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail.

DES DEPLACEMENTS CANALISES PAR LES VALLEES



Infrastructure de transport

- Route principale
- Autoroute, voie rapide
- Voie ferrée

Pôle générateur de flux

- ↔ Déplacements générés par la vallée de la Thur
- ↔ Déplacements générés par la vallée de la Doller
- ▨ Flux routier de marchandise en transit

Déplacements

- Pôle attracteur
- Pôle d'attraction en développement

Source(s) : BD CARTO, ©IGN 2003 ;
Réalisation : AURM, C.M.S, février 2010.



Les déplacements du territoire sont conditionnés par le relief. Ils sont canalisés par les vallées de la Thur et de la Doller.

La RN 66 est l'axe principal du territoire de circulation de marchandises de transit et de personnes : elle relie d'est en ouest les villes de Mulhouse et d'Epinal et traverse une dizaine de communes sur le territoire du SCoT. Infrastructure structurante du territoire, elle conditionne également le développement urbain et économique du territoire.

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

- Communauté de communes du Pays de Thann : des flux de sorties majoritaires, orientés vers la CC de Cernay et l'agglomération mulhousienne.
- Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : des flux de sorties majoritaires, principalement orientés vers l'agglomération mulhousienne.
- Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin : des flux de sorties majoritaires, principalement orientés vers la communauté de communes du Pays de Thann et l'agglomération mulhousienne.

Les navettes domicile / travail - Source : INSEE RP 2009.

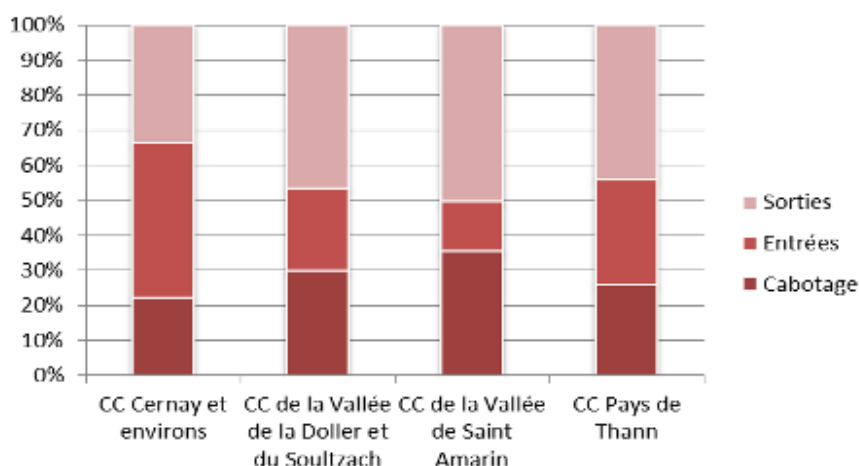
Territoires	Cabotage		Entrées		Sorties	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CC Cernay et environs	2 590	22,3%	5 111	43,9%	3 932	33,8%
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2 721	29,8%	2 144	23,5%	4 271	46,8%
CC de la Vallée de Saint Amarin	2 144	35,5%	850	14,1%	3 038	50,4%
CC Pays de Thann	3 468	25,8%	4 033	30,0%	5 933	44,2%
Pays Thur Doller	15 814	44,7%	7 247	20,5%	12 284	34,8%

L'agglomération mulhousienne constitue un pôle puissant qui n'empêche pas nombre de mulhousiens de venir travailler dans le territoire, surtout à Thann et Cernay.

Le territoire de Belfort et le nord du département du Doubs, avec ses grands établissements comme Alstom et les usines PSA de Montbéliard, attirent plus de 350 navettes chaque jour. Plus de la moitié proviennent de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Peu de déplacements domicile - travail s'effectuent entre le territoire Thur Doller et les Vosges. Par contre les flux à destination de la Suisse sont massifs. Depuis les 4 communautés de communes, plus de 1 000 navettes s'opèrent chaque jour entre le territoire Thur Doller et la Suisse. Dans une moindre mesure, moins de 150 navettes entre le périmètre du SCoT et l'Allemagne sont effectuées quotidiennement⁸⁰.

Répartition du cabotage⁸¹, des entrées et des sorties des 4 communautés de communes - Source : INSEE RP 2009.



⁸⁰ Voir annexe 6.1

⁸¹ Le cabotage correspond au nombre de navettes domicile-travail à l'intérieur même du territoire.

4.2. Les infrastructures routières : une réelle ossature

Le territoire Thur Doller présente un important réseau routier notamment en plaine. La RN 66 traverse d'est en ouest le territoire. Le territoire du SCoT est traversé par d'autres routes, notamment touristiques, comme le tronçon de la Route des Crêtes entre le Grand Ballon et le Markstein ou la Route Joffre⁸² et la Route des Vins d'Alsace avec Thann pour départ.

4.2.A En plaine : un réseau routier maillé

Une voie expresse nord-sud : la RD 83

La RD 83, route à 2 x 2 voies, traverse la partie est du territoire. Cette route passe à proximité de Cernay, où elle croise la RN 66, et se connecte à l'A 36 à la hauteur de Burnaupt-le-Haut. Vers le nord, elle se prolonge jusqu'à Strasbourg en passant par Colmar. Elle dessert les principaux pôles démographiques du piémont : Cernay, Aspach-le-Haut, Aspach-le-Bas, Uffohltz, Wattwiller etc. Elle passe à proximité des zones d'activités du Pont d'Aspach et de la Croisière à Cernay. Elle était, dans les années 1980-1990, avant la construction de l'A 35, le principal axe routier nord-sud alsacien.

L'A36 tangente le sud-est du territoire

L'A 36, maillon de l'axe routier Barcelone - Lyon - Mulhouse - Francfort, passe par le sud-est du territoire. Pour les habitants de la vallée de la Doller, elle permet un parcours rapide et gratuit vers Mulhouse et l'Euroairport Bâle-Mulhouse-Fribourg et payant vers Belfort ou Montbéliard (péage de Fontaine). Elle facilite, avec l'A 35, l'accès aux pôles d'emplois de Bâle en Suisse.

4.2.B La RD 466 et la RN 66 : des axes aux fonctions différentes

La RD 466 : un axe de desserte locale.

La RD 466, route à 2 x 1 voie, dessert la vallée de la Doller en partant du Ballon d'Alsace, et se raccorde à la RD 83 à la hauteur de la zone d'activités de Pont d'Aspach. Elle supporte essentiellement un trafic de desserte locale qui va en augmentant d'amont en aval : moins de 1 000 véhicules par jour en amont de Sewen, à plus de 10 000 en plaine.



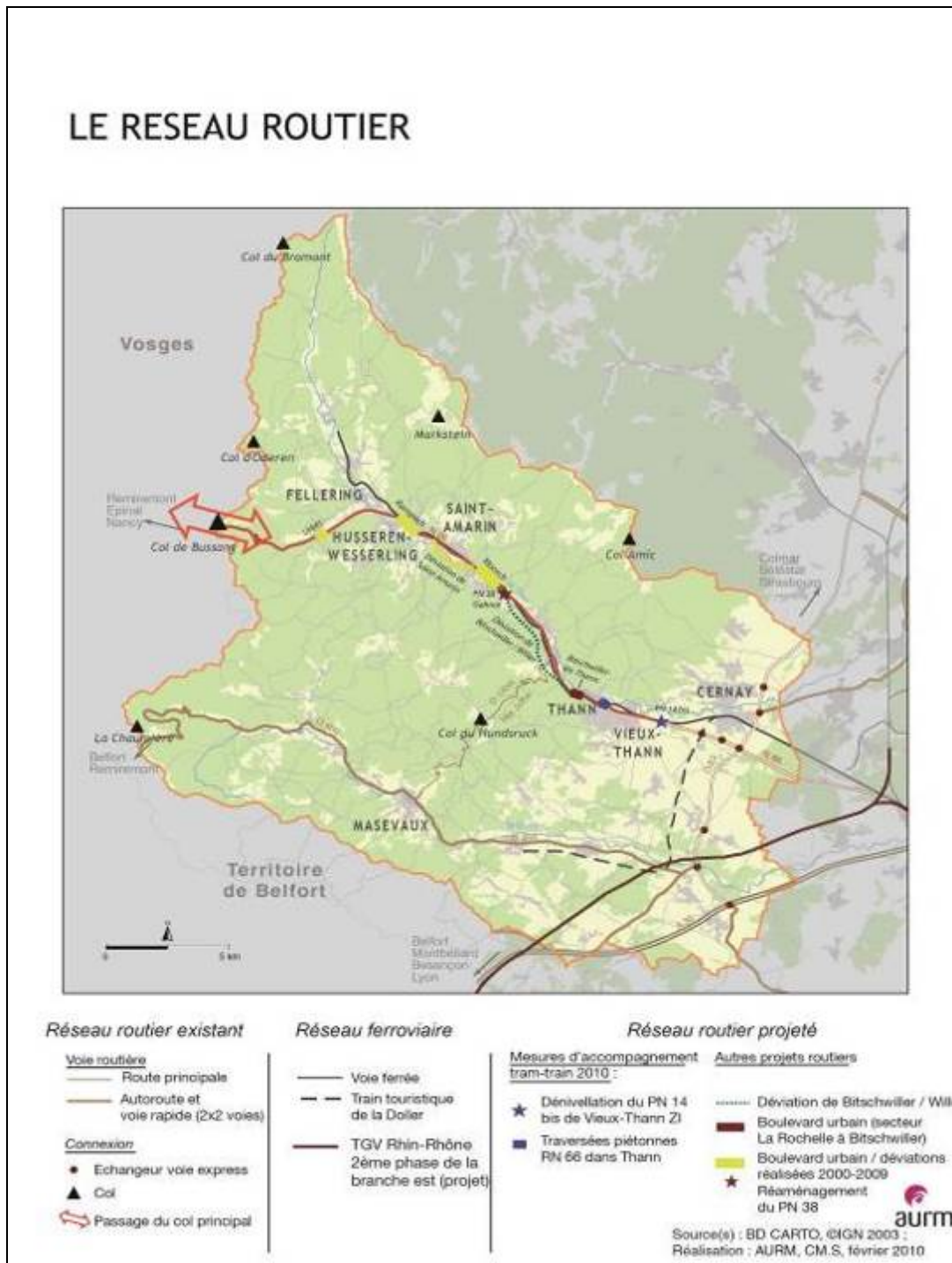
>La RD 466 : axe structurant de la vallée de la Doller.

La RN 66 : un axe de desserte locale et de transit

Une route aux différents visages et usages

La RN 66 relie Mulhouse à la Lorraine en passant par la vallée de la Thur et le col de Bussang. Elle est à 2 x 2 voies entre Vieux-Thann et Mulhouse. De Thann au plan d'eau du Nonnenbruch, sa fonction s'apparente à celle d'une voie urbaine avec de nombreuses entrées/sorties et un trafic routier fort : 25 à 30 000 véhicules par jour. Elle dessert la zone d'activités de la Croisière qui est en plein développement. De Thann à Urbès, elle irrigue la conurbation de la vallée avec une forte concentration d'habitants le long de son tracé.

⁸² La Route Joffre fait la liaison entre la vallée de la Thur et la vallée de la Doller.



Une histoire singulière

Un axe de transit international

Au début des années 90, une grande déviation de la RN 66 dans la vallée de la Thur a été projetée. Elle consistait à éviter le centre des communes, en faisant passer la nationale à flanc de coteaux par une succession de viaducs et de tunnels avec une grande boucle pour descendre depuis le col de Bussang jusqu'au carrefour de St André - Cernay. L'objectif était de réaliser une continuité à 2 x 2 voies entre le Benelux et le Nord de l'Italie. Le chemin le plus court passe par la vallée de la Thur. Le coût du projet s'élevait à 1 milliard de Francs à l'époque. Par la suite, la Déclaration d'Utilité Publique a été annulée.

Une route de desserte locale et de transit interrégional

Le projet de grande déviation abandonné, les arrêtés préfectoraux pris au début des années 2000 limitant le transit des poids-lourds à travers le massif Vosgien, et le projet de tram-train ont changé la donne pour la RN

66. Elle draine désormais un trafic poids-lourds local et interrégional. Sur cet axe, on constate que les flux de véhicules sont à 80 % du trafic local : 4 000 véhicules par jour au Col de Bussang, 21 000 véhicules par jour à Thann⁸³. Une politique d'adaptation de la RN 66 a été entreprise.

L'adaptation de la RN 66 depuis 2000

Des aménagements ponctuels

Différentes réalisations ont eu lieu sur la période 2000-2009 :

- adaptation de la RN 66 dans la traversée de Ranspach et de Moosch en boulevard urbain ;
- déviation de Saint-Amarin ;
- mise en sécurité du carrefour de Saint-André à Cernay avec la réalisation d'un passage piéton sous la RN 66 pour les pensionnaires du centre pour adultes handicapés et d'un rond-point au croisement de la RN 66 et de la RD 34.

Les projets en lien avec l'arrivée du tram-train fin 2010 sont en cours de réalisation :

- à Vieux-Thann : dénivellation du passage à niveau n°14 bis dans la zone industrielle ;
- à Thann : aménagements de sécurité à hauteur du passage à niveau n°22 et sécurisation des traversées piétonnes sur la RN 66, notamment pour accéder à la gare tram-train de Thann.

D'autres projets sont à l'étude :

- étude pour adapter la RN 66 en boulevard urbain dans le secteur de La Rochelle (situé à l'est de Bitschwiller-lès-Thann et à l'ouest de Thann) ;
- projet de grande déviation Bitschwiller-Willer, déclaré d'utilité publique. La construction d'un rond-point est projetée à Bitschwiller-lès-Thann dont la géométrie sera capable de permettre l'embranchement avec la future déviation ;
- étude portant sur le réaménagement du passage à niveau n°38 du Gehren à Moosch, car il fait partie de la liste nationale des passages à niveau préoccupants.



>La RN66 : une forte variation dans le traitement de cet axe (boulevard urbain à Moosch et plateforme de bitume à Vieux-Thann).

Des projets pas forcément cohérents entre eux

La RN 66 présente un caractère décousu : tantôt boulevard urbain, tantôt déviation. C'est pourquoi, le Service Maîtrise d'Ouvrage de la DRE va faire réaliser une étude globale sur la RN 66. Elle comprendra un volet diagnostic et un volet propositions. Elle est réalisée par un bureau d'études spécialisé, un avant-projet a été entériné, sans pour l'instant de Déclaration d'Utilité Publique. L'objectif principal est de déboucher sur des propositions d'aménagements donnant plus de cohérence aux démarches d'aménagement sur la RN 66.

Il est à noter également un projet routier Altkirch- Mulhouse - Burnhaupt-le-Bas, dont un avant-projet a été entériné, mais ne bénéficie pas pour l'instant d'une Déclaration d'Utilité Publique. Il devrait passer au sud du territoire du ScoT. Il porte sur la création d'une nouvelle liaison routière du réseau structurant principal du Département, assurant une jonction directe, hors agglomération, entre :

- la Rode Oest de MULHOUSE (RD 68) ;
- la RD 466, point de raccordement établi entre le Nord de la déviation d'ASPACH et SPECHBACH-LE-BAS ;
- et la RD 466 à hauteur de BURNHAUPT-LE-BAS.

Ce projet aura une incidence à hauteur de l'échangeur avec l'A36.

⁸³ Voir annexe 6.2

4.3. Le rail : la principale alternative à la voiture individuelle

L'offre ferroviaire est relativement bien développée sur le territoire et vouée à se renforcer : l'offre TER est couplée à partir de décembre 2010 à une offre tram-train sur la ligne Mulhouse-Thann-Kruth, puis à une offre TGV en gare de Mulhouse en 2011. Toutefois, le réseau ferré présente quelques faiblesses (sécurité, capacités des lignes...).

4.3.A L'atout ferroviaire

Le territoire Thur Doller disposera à long terme de toutes les offres ferroviaires possibles en Alsace : TER, tram-train, TGV, train touristique, train de fret. Après avoir été menacée de fermeture dans les années 80 sur sa section Thann-Kruth, la ligne Mulhouse-Thann-Kruth, l'une des plus anciennes lignes ferroviaires de France (1839), a connu et va connaître des modernisations successives. La modernisation de la ligne Mulhouse-Thann-Kruth de décembre 2000 a été un succès.

Des travaux ont été effectués sur l'infrastructure ferroviaire (signalisation, voies, évitement, longs rails soudés etc.). La vitesse maximale autorisée a été portée à 140 km/h sur le tronçon Cernay-Lutterbach. Les performances de la ligne ont donc été considérablement accrues. Les gares ont toutes été rénovées : quais, système d'information des voyageurs, aménagement de parkings voitures et d'abris sécurisés pour les vélos. Les gares sont donc devenues plus attractives. Ainsi, en décembre 2000, l'offre TER a quasiment été multipliée par 2 en passant de 26 à de 46 circulations par jour⁸⁴. Il s'agit d'une première étape. Fin 2010, l'offre de service est doublée entre Thann et Mulhouse avec le tram-train : 100 circulations par jour. Dans la vallée, elle est renforcée avec la mise en place d'un cadencement à 30 min des TER.

Entre 1997 et 2008, grâce au doublement de l'offre TER en décembre 2000, le nombre de voyages a fortement augmenté sur la ligne : de 670 000 à plus de 1 000 000 voyages par an (+ 70%). La corrélation est donc forte entre offre et fréquentation. Toutefois, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur le développement à l'échelle des deux vallées mais aussi en fond de vallée où le ressenti est différent des chiffres observés.

Les gares peuvent être des gares de desserte locale ou à la fois des gares de desserte locale et de rabattement⁸⁵.

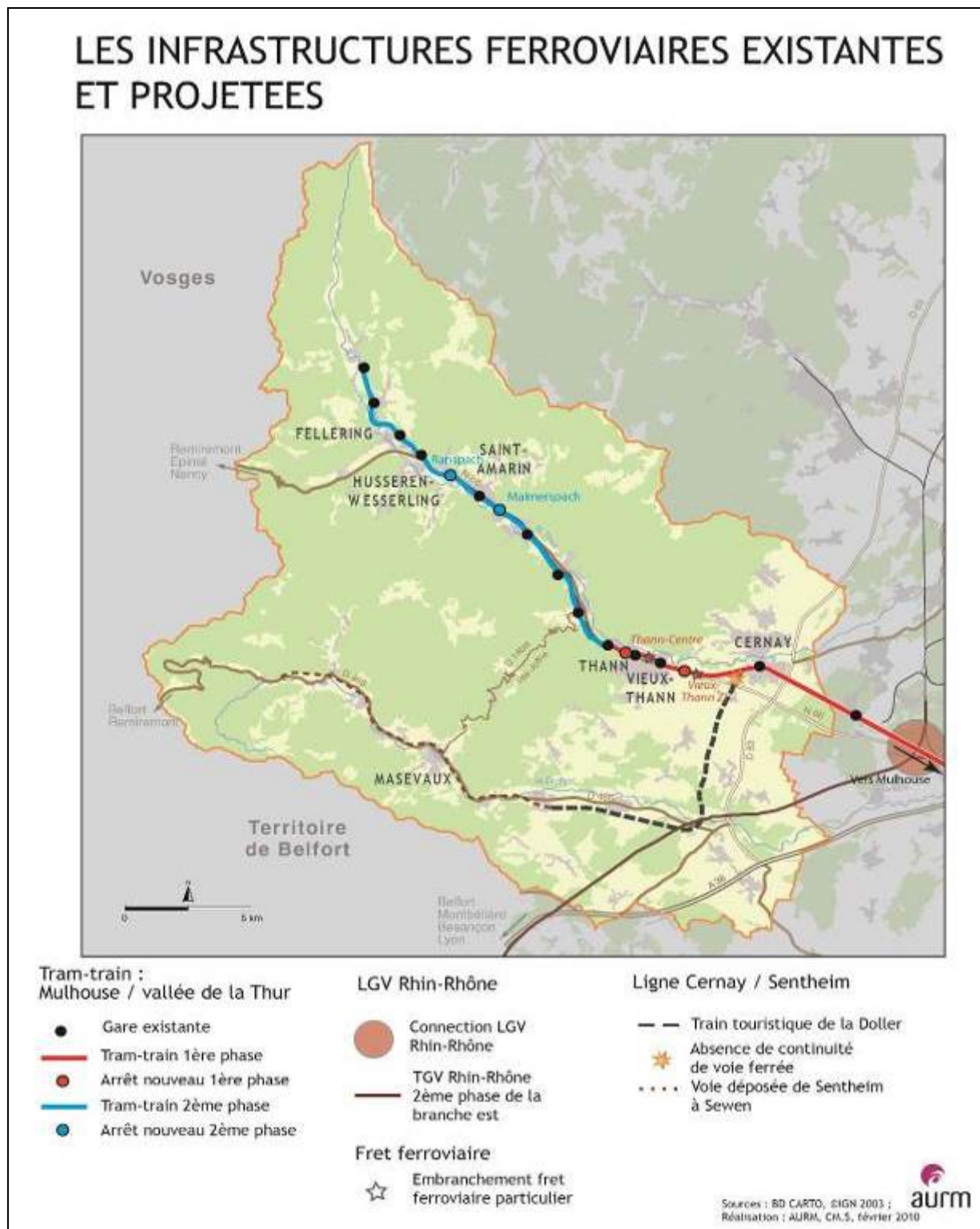
Des études sont en cours pour créer une gare nouvelle à Ranspach. Ainsi la gare pourra être opérationnelle avant la mise en service de la deuxième phase du projet tram-train.



>La modernisation de la ligne et du service en 2000 a permis de multiplier le nombre des TER par deux, d'augmenter la fréquentation de 70 %.

⁸⁴ Voir annexe 6.3

⁸⁵ Voir annexe 6.4



4.3.B Décembre 2010 : l'arrivée du tram-train

Le tram-train permet depuis décembre 2010, de relier directement l'entrée de la vallée de la Thur au centre-ville de Mulhouse sans rupture de charge. Les rames trams-trains peuvent circuler aussi bien sur le réseau RFF-SNCF que sur le réseau tramway urbain de Soléa. Le tram-train Mulhouse-Vallée de la Thur constitue une innovation majeure car il est le premier tram-train interconnecté de France.

2 gares nouvelles, un cadencement de 20 mn.

Dans un premier temps, le tram-train a son terminus en gare de Thann Saint-Jacques. Parallèlement, la section de ligne Thann Saint-Jacques/Kruth bénéficie d'une importante amélioration de sa desserte. Elle est assurée par des trains classiques TER.

Le prolongement du tram-train jusqu'à Kruth est prévu dans une deuxième phase ni planifiés ni financés à ce jour. La ligne serait électrifiée et deux gares nouvelles seraient créées : Malmerspach et Ranspach. La commune de Cernay souhaite disposer d'un arrêt supplémentaire dans la zone industrielle.

Entre l'agglomération mulhousienne, la gare de Thann Saint-Jacques et la gare de Kruth, il a été mis en place un cadencement des circulations dans les 2 sens dès 2010. L'offre se décompose de la façon suivante pour une heure normale de journée :

Tronçon rond-point Stricker (Mulhouse)-Thann

- 1 train classique TER "Kruth/Gare Centrale de Mulhouse".
- 2 trams-trains "Thann Saint-Jacques/Mulhouse Place de la gare" en passant par le centre-ville (via Porte Jeune).

L'ensemble des points d'arrêt situés sur ce tronçon bénéficiera d'un cadencement des circulations toutes les 20 min dans les 2 sens.

Tronçon Thann-Kruth

- 1 TER en navette entre Kruth et Thann Saint-Jacques, où il est en correspondance quai à quai avec des trams-trains en gare de Thann Saint-Jacques.
- 1 TER reliant Kruth à la gare centrale de Mulhouse (sans passer par le centre-ville à la différence des trams-trains).

L'ensemble des points d'arrêts situés sur ce tronçon bénéficie d'un cadencement des circulations toutes les 30 min dans les 2 sens.

4.3.C La LGV Rhin-Rhône déclarée d'utilité publique

La première phase de la branche en 2011

Le TGV Rhin-Rhône est une étoile ferroviaire à 3 branches totalisant environ 400 km. L'intégralité de la branche Est du TGV Rhin-Rhône a été déclarée d'utilité publique. Fin 2009, le tronçon Genlis (21)-Petit-Croix (90) de 140 km est en travaux. Il est entré en service en décembre 2011. La gare centrale de Mulhouse sera desservie par des TGV Rhin-Rhône.

Une deuxième phase à l'étude

La deuxième phase de la branche Est située entre Petit-Croix et Lutterbach a également été déclarée d'utilité publique. Des discussions sont en cours concernant son financement. Cette LGV pourrait permettre la création d'une gare dans le grand shunt de Mulhouse, à hauteur de Lutterbach. Les réflexions en cours pourraient faire émerger la création d'une nouvelle gare TGV dans ce grand shunt. Elle pourrait être en correspondance avec les tram-trains et les TER en provenance du territoire Thur Doller à condition qu'une nouvelle station tram-train soit créée au droit de la future gare TGV. Dans ce cas, la gare de rabattement TGV privilégiée pour le territoire Thur Doller serait la nouvelle gare TGV de Lutterbach.

Les communes du secteur de la plaine seront impactées par le passage de la LGV.

4.3.D La ligne Cernay/Sentheim à vocation touristique

Avant 1967, des trains de voyageurs assuraient la liaison de la vallée de la Doller (Sewen, Masevaux) à Cernay. Le trafic voyageur s'est arrêté en 1967. La ligne fut déclassée en août 1973. Les rails ont été déposés sur le tronçon Sentheim-Sewen. Une piste cyclable a été aménagée sur l'ancienne plateforme ferroviaire. Certaines anciennes gares sont encore visibles comme à Masevaux.

En 2009, le train touristique de la Doller circule du lieu-dit Saint-André (commune de Cernay) à Sentheim. Il a été inauguré le 20 juin 1976. Depuis la modernisation de 2000, il ne peut plus se raccorder à la ligne Mulhouse-Thann-Kruth. L'aiguillage connectant les 2 lignes en gare de Cernay n'a pas été reposé.

4.3.E Un réseau ferroviaire en apparence riche mais présentant des faiblesses



Deux voies ferrées ne communiquant pas

Depuis la modernisation de la ligne Mulhouse-Thann-Kruth de 2000 et la sécurisation du carrefour de Saint-André au sud de Cernay, le train touristique de la Doller n'est plus relié au reste du réseau ferroviaire.

>Une rupture de l'itinéraire à Cernay (RN 66 à Cernay)

Quelle place pour le fret ?

De moins en moins d'embranchements particuliers actifs

- Sur la section Mulhouse-Thann : seuls deux embranchements fret sont encore actifs : Vieux-Thann (embranchement de l'usine BRAUN dans la zone industrielle) et Thann (usines chimiques). D'autres embranchements existent physiquement mais ne sont plus actifs : Wittelsheim (Stockamine, plus actif depuis la fermeture du site) et Cernay (usine chimique)
- Du Pont De Nemours : marchandises transportées par la route ; usine chimique BIMA : usage exceptionnel ; ferrailleur de la gare : rails déposés ; chemin de fer de la Doller : aiguillage déposé). Il y a quelques décennies encore, des embranchements étaient actifs à Malmerspach et Wesserling pour desservir les usines textiles.

Plus aucune gare pour le transport du bois

Le transport du bois pouvait s'effectuer il y a quelques décennies depuis les gares bois de Kruth, Wesserling, Bitschwiller, Thann et Cernay. Aujourd'hui, le transport du bois s'effectue par la route. Toutefois, la gare bois de Wesserling avait été réactivée suite à la tempête de décembre 1999.

Un intérêt fort

Le Pays Thur Doller a fait réaliser une étude portant sur le potentiel fret de la voie ferrée Cernay-Sentheim. Elle avait pour objectif d'évaluer la faisabilité de la réactivation du fret et son coût et de connaître les potentiels de desserte.

Même si certaines données ont changé depuis, avec notamment l'abandon du projet d'incinérateur de déchets à Aspach-le-Haut, la démarche a montré les potentialités du fret ferroviaire notamment sur les zones d'activités du Pont d'Aspach, de Burnhaupt-le-Haut et de Cernay. Une entreprise voulant s'implanter dans la zone d'activité du Pont d'Aspach a demandé s'il y avait une possibilité de raccordement au réseau ferroviaire.

Le fret ferroviaire est actuellement peu dynamique. A long terme, il deviendra incontournable comme cela a été le cas pour la desserte voyageur TER qui, après un long déclin des années 60 aux années 80, a retrouvé un nouvel élan.

La capacité des lignes

Le mixage de l'offre TER-tram-train-fret jusqu'à Thann sur une ligne à voie unique est une première en France et permet de répondre à l'ensemble des besoins : desserte sans correspondance dans le centre-ville de Mulhouse avec le tram-train, desserte sans passer par le centre-ville avec le TER.

Par conséquent, augmentation de l'offre ferroviaire voyageur TER et tram-train et du renforcement de l'offre de fret, le SCoT doit être l'occasion de s'interroger sur l'augmentation de la capacité de la ligne Mulhouse-Thann-Kruth.

4.4. Un réseau d'autocars

Le réseau d'autocars dessert quasiment toutes les communes mais principalement les équipements scolaires. En complément, une offre de transport flexible et adaptée aux espaces ruraux peu denses a été mise en place par les communautés de communes : covoiturage et transport à la demande.

4.4.A Un maillage apparent

Une offre de services modeste et essentiellement scolaire

L'offre de service des lignes autocars est d'environ 20 dessertes par jour mais les écarts peuvent être importants d'une ligne à l'autre. Aucune ligne autocar n'est vraiment à proprement parler structurante. La plupart des lignes combinent offre scolaire et annuelle. Toutefois l'offre permanente toute l'année, est limitée à quelques circulations. Les lignes assurent principalement une fonction de transport scolaire. Les quatre pôles d'enseignement secondaire du territoire sont desservis par le réseau autocar du Conseil Général du Haut-Rhin : les lycées et/ou les collèges de Cernay, Thann, Saint-Amarin, Burnhaupt-le-Haut et Masevaux.

Sept lignes

Le réseau d'autocars dessert quasiment toutes les communes du territoire Thur Doller. Toutefois, les communes de Geishouse et de Goldbach-Altenbach ne sont pas desservies en période hors scolaire par le réseau autocar.

Sept lignes fonctionnent en période scolaire et/ou annuelle : Wildenstein-Thann ; Thann-Reiningue-Mulhouse ; Cernay-Guebwiller ; Thann-Wittelsheim-Mulhouse ; Sewen-Masevaux-Thann ; Mortzwiller-Mulhouse ; Sewen-Masevaux-Mulhouse.

On peut relever l'existence d'une ligne autocar TER assurant du lundi au vendredi un aller/retour par jour entre Sewen et le lycée Gustave Eiffel de Cernay. L'autorité organisatrice est, comme pour le réseau TER, la Région Alsace.

Absence de liaisons avec les départements limitrophes

Aucune ligne ne se dirige vers le territoire de Belfort ou le département des Vosges. Le Conseil Général du Haut-Rhin, qui est l'autorité organisatrice de transport, gère uniquement les dessertes autocars au niveau du département.



4.4.B Les navettes locales et le covoiturage

La communauté de communes de Cernay et Environs a mis en place un service de transport appelé « point à point » (Boug'en bus). L'utilisateur est transporté de l'arrêt de départ à l'arrêt d'arrivée souhaité sans contrainte horaire. La communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a lancé une étude pour monter un Transport à la Demande (TAD). Celle-ci s'est avérée peu concluante. Une étude est également en cours sur la communauté de communes du Pays de Thann pour la réalisation d'un TAD.



Le Pays Thur Doller a mis en place une centrale de covoiturage. La personne peut s'inscrire et ainsi trouver des partenaires pour se déplacer à plusieurs et partager les coûts.

> Boug'en bus : une réponse à une demande locale de mobilité, une connexion au TER.

4.5. Les modes doux

Les déplacements quotidiens à pied et à vélos sont restreints : les aménagements autres que des itinéraires touristiques sont peu développés et sont segmentés. Les problèmes de sécurité et de partage de la rue sont fréquents. Toutefois les déplacements doux sont favorisés dans les vallées du fait d'une urbanisation dense.

4.4.A Les aménagements cyclables segmentés

D'une façon générale, les aménagements cyclables sont trop souvent présentés comme utiles pour les déplacements de loisir. Ils ont aussi vocation à être utilisés pour des déplacements quotidiens type domicile-travail ou domicile-étude.



>Le vélo utilitaire : l'organisation du stationnement est nécessaire mais parfois insuffisante (gare de Cernay).

>Le vélo loisirs : des itinéraires balisés mais parfois interrompus (Sewen).

>L'éducation cycliste : un préalable pour une pratique renforcée (Bourbach-le-Haut).

Des itinéraires cyclables continus

Les territoires sont desservis par trois itinéraires cyclables :

- voie verte de la vallée de la Doller,
- itinéraires cyclables de la vallée de la Thur,
- itinéraires du bassin potassique.

Ces itinéraires ont principalement une vocation ludique et touristique. Cela n'implique pas forcément une continuité dans les aménagements cyclables.

Des aménagements cyclables trop segmentés

Les aménagements cyclables sont encore trop segmentés dans le territoire, à l'écart des zones densément habitées.

A cela s'ajoute l'obstacle que constitue la RN 66 qui rend parfois difficile la création d'aménagements cyclables. Le confort d'utilisation est aussi dégradé par des tronçons de circulation sur trottoir (ex : Ranspach) où la progression est rythmée par le franchissement des trottoirs-bateaux au droit des sorties de véhicules.

Mais des efforts réguliers sont réalisés pour améliorer la continuité. Des travaux, financés dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, ont été menés dans ce but, à hauteur de Malmerspach.

Une amorce d'intermodalité avec les gares TER

L'arrivée du tram-train constitue un enjeu fort pour la structuration des aménagements cyclables, notamment en lien avec le train et pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens. Depuis la modernisation de 2000, des abris vélos sécurisés et des arceaux libres d'accès ont été installés progressivement dans l'ensemble des gares. L'intermodalité vélos-TER progresse.

Une configuration particulièrement favorable dans les vallées

L'urbanisation particulièrement dense et continue de la vallée de la Thur, et dans une moindre mesure de la vallée de la Doller, constitue une force pour le développement des aménagements cyclables. Les lieux d'habitations sont proches des écoles, des administrations, des entreprises. Cela constitue une configuration particulièrement propice au développement de modes alternatifs à la voiture pour les trajets courts. Avec l'augmentation de l'offre ferroviaire, les gares deviendront d'importants pôles générateurs de flux pour lesquels les solutions vélos et piétons seront incontournables...

4.5.B Les aménagements piétons

Les difficultés rencontrées pour les déplacements quotidiens

Aujourd'hui les principales voies routières comme la RN 66, l'A 36, la RD 466 sont difficiles à traverser par les piétons. Des aménagements ont été réalisés sur les principaux points noirs comme le carrefour Saint-André à Cernay.

La voie ferrée offre également peu de franchissements aux piétons. La plupart des communes de la vallée de la Thur sont coupées par la voie ferrée, la route et la rivière. Cette configuration oblige les cheminements piétons et modes doux à se dévier vers des points de franchissements aménagés.



>Le déplacement du piéton est facilité par des trajets courts, sécurisés et indetifiables... (Bourbach-le-Haut, Rimbach et Lauw).

Des aménagements de loisirs de qualité

Le club vosgien aménage et met en place des aménagements destinés à la randonnée pédestre. L'arrivée du tram-train constitue une opportunité forte pour intégrer cette démarche. Un jalonnement est déjà en place depuis les gares de Kruth, d'Oderen, de Wesserling. Des outils comme les zones 30, les zones de rencontre, améliorent la cohabitation entre les modes de déplacements doux et la voiture. Les communes ont réalisé des aménagements dans ce sens (Cernay, Thann...).



>Les aménagements pour piétons ne sont pas nécessaires partout. Néanmoins, quand ils doivent l'être, un simple coup de peinture est insuffisant (Oderen, Steinbach).

4.6. La desserte et l'urbanisation : un lien ténu à renforcer

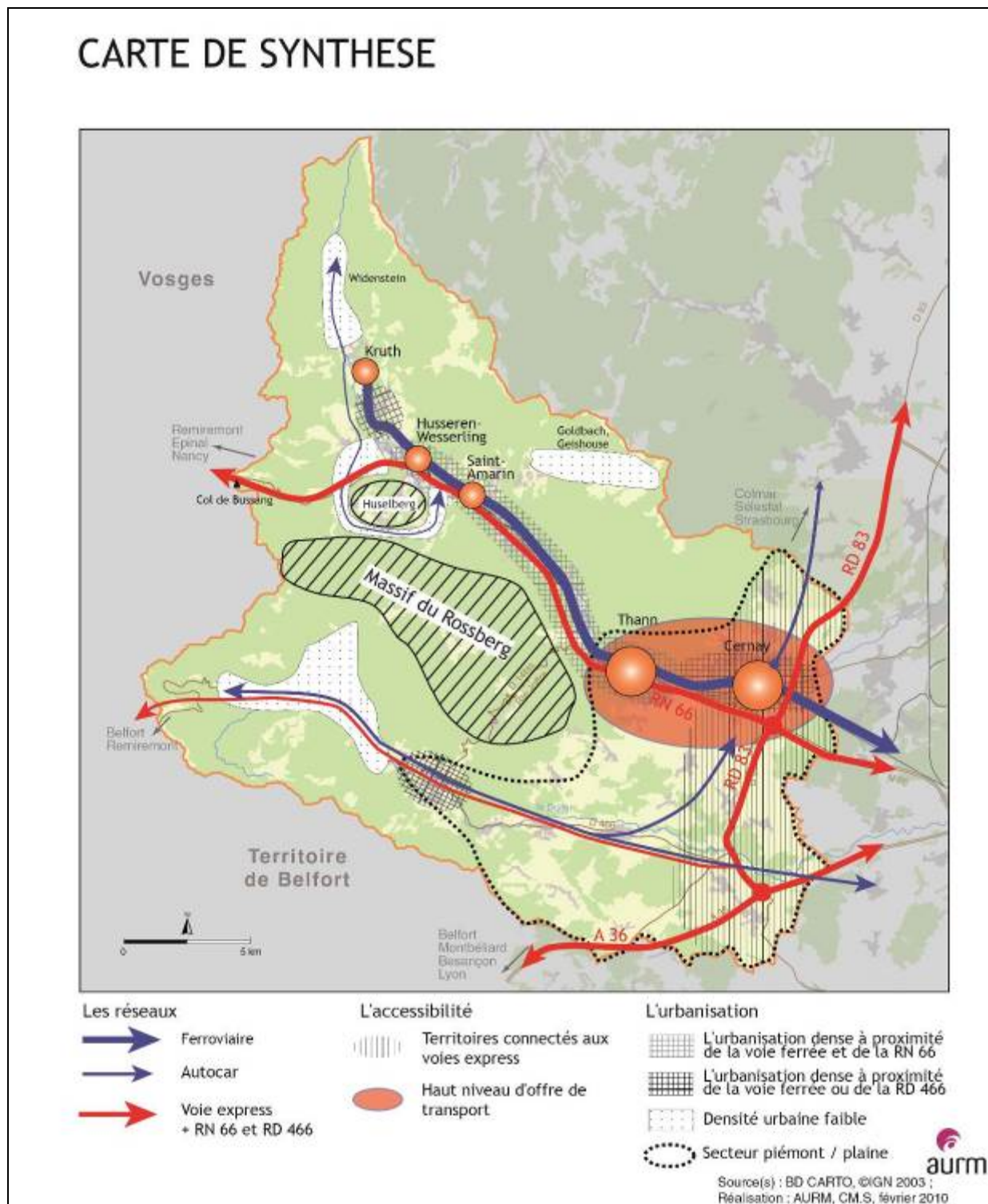
L'ensemble des communes aux structures urbaines plus ou moins denses dispose a minima d'infrastructure routière : le routier est prédominant, mais les transports en commun sont également bien développés même s'ils sont de natures diverses. Dans l'optique d'un développement durable des territoires, la densification est une des conditions sine qua non à la pertinence d'une desserte en transports en commun, comme le tram-train.

4.6.A Des territoires aux fonctionnements bien différents

Secteurs géographiques		Urbanisation		Réseau routier			Transport en commun					Transport de marchandises	
		Dense	Peu dense	Local	Transit Inter régional	Transit inter régional, national.	Ferroviaire (TER)	Ferroviaire (TGV)	Autocar	TAD	Offre touri.	Route	Rail
Vallée de la Thur	Fond de vallée : Wildenstein, Urbès, Storckensohn, Mollau				(A)								
	Coteaux : Goldbach, Geishouse												
	Section : Kruth / Fellinging									(B)			
	Section : Wesserling / Bitschwiller								(C)	(B)			
Vallée de la Doller	Fond de la vallée Doller : section Sewen / Rimbach / Sickert												
Piémont des Vosges / plaine	Section : Thann / Vieux-Thann / Cernay								(D)	(B) + (E)		(F)	
	Section : Wattwiller / Uffholtz / Aspach-le-Haut et le Bas / Burnhaupt-le-Haut et le Bas / Soppe-le-Haut et le Bas									(E)		(F)	
	Secteur : Masevaux / Mortzwiller / Guewenheim / Leimbach / Boubach-le-Bas									(E)			
(A)	Seules les communes d'Urbès et de Storckensohn sont concernées.												
(B)	Navette des Crêtes.												
(C)	Etude lancée par la CC de Saint-Amarin sur l'opportunité de mettre en place un TAD.												
(D)	Boug'en bus : service de CC de Cernay.												
(E)	Train touristique de la Doller : Saint-André (Cernay) à Senthem.												
(F)	Etude réalisée en 2004 sur la réactivation de l'activité Fret sur voie Cernay / Saint-André / Senthem.												

4.6.B Le tram-train, un véritable tramway urbain pour le territoire

Depuis décembre 2010, le secteur de Thann, Vieux-Thann, Cernay dispose de 6 gares reliées entre elles toutes les 20 min dans chaque sens. Pour les gares de la vallée, la fréquence sera de 30 min. De plus, 80 % des habitants de la vallée de la Thur habitent à moins d'un kilomètre d'une gare. On se rapproche quasiment d'une configuration urbaine où les transports urbains sont en osmose avec l'urbanisation, avec des niveaux d'offre de services importants. Cela sera l'occasion de recentrer le développement urbain des communes en lien avec le tram-train.



4.7 Les enjeux de la mobilité

Saisir l'atout tram-train

L'arrivée du tram-train constitue une chance historique pour le territoire Thur Doller. Le tram-train constitue un véritable moyen de transport alternatif à la voiture particulière dans un contexte de croissance du coût de l'énergie. Quelle politique d'intermodalité en lien avec le tram-train serait à mener ?

Comment gérer le rabattement vers les stations de tram-train ?

Les logiques de rabattement piétons, vélos et motorisés sont à organiser à proximité des stations de tram-train. Mais faut-il privilégier tous les modes de rabattement ? Les rabattements existants sont-ils suffisants ou d'autres sont-ils nécessaires ? Sont-ils à aménager au niveau de chaque station ? La logique doit-elle être la

même dans la vallée de la Thur que sur le piémont (au Sud de Thann) ? Quel type d'infrastructure faudrait-il développer pour le rabattement automobile : silo ou parking de surface ?

Connecter la vallée de la Doller

La vallée de la Doller ne propose quasiment aucune alternative à la voiture individuelle. Faire profiter ce territoire au mieux de l'arrivée du tram-train est un enjeu, mais le principal réside dans une réelle offre de transport collectif cadencé.

La cohésion des vallées

Peu de déplacements s'effectuent entre la vallée de la Thur et celle de la Doller. La zone d'échange et d'interaction entre ces deux territoires se situe dans le piémont des Vosges et en plaine. Comment connecter ces deux territoires ?

Un urbanisme des déplacements

Des outils pour favoriser une alternative à la voiture particulière existent :

- l'élaboration de plans de mobilité pour les collectivités et les entreprises ;
- la mise en place d'une tarification intégrée pour l'ensemble des déplacements (bus, cars, trains...) ;
- la densification de l'urbanisation à proximité des axes de transports en commun en site propre.

La section Wesserling-Thann présente des enjeux et des contraintes fortes : urbanisation dense autour de la RN 66 et de la voie ferrée. Comment combiner urbanisme, déplacements modes doux et une offre de transport ferroviaire performante ? Enfin, le bipôle Thann-Cernay peut-il devenir un pôle d'échanges multimodaux ?



>A l'avenir, urbanisme et déplacements seront des notions intimement liées. Actuellement, l'urbanisation est parfois lâche à proximité des gares (Kruth, Cernay et Willer-sur-Thur).



Les modes doux

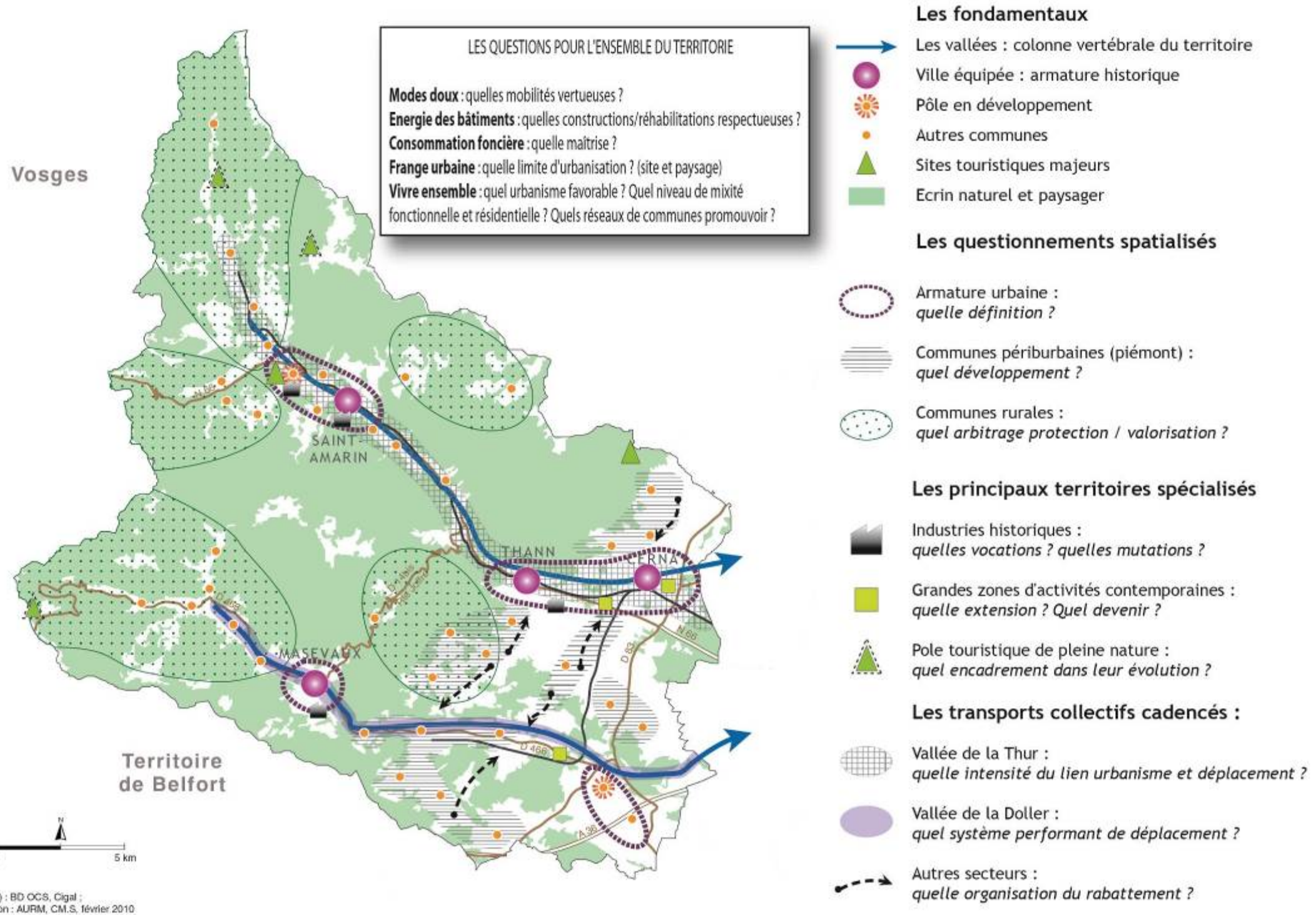
La marche à pied et le vélo sont peu favorisés par le relief et un urbanisme des longues distances. Un distingué entre les déplacements fonctionnels et touristiques est également à faire. Quelle place faut-il laisser et/ou donner aux piétons et aux cyclistes dans la ville ? Comment encourager les déplacements doux quotidiennement ? Un réseau intercommunal de cheminements modes doux est-il envisageable ? Comment peut-on partager la rue avec les autres modes de transport motorisés ?

Le transport des marchandises

Le transport ferroviaire de marchandises est une alternative possible à la route. Une réflexion est menée dans ce territoire industrialisé. Le fret est-il à (re)développer ? Est-ce une opportunité à saisir ? Si oui, dans quelle mesure ?

5. Le Questionnement en carte

LES QUESTIONS POSEES PAR LE DIAGNOSTIC



6. Les enjeux transversaux

Energie

💣 Dysfonctionnements :

Des déplacements qui s'allongent, un tram-train trop peu dans les esprits (et dans l'urbanisme !), un parc immobilier ancien dégradé et délaissé.

➡ **Objectif** : Déplacements et bâtiments vertueux.

👍 **Moyens** : > Pratiquer une autre mobilité (personnes et biens) ?

> La ville des courtes distances, rapprocher les habitants de leurs lieux d'activités, de loisirs ?

> Construire et réhabiliter durablement ?

Foncier

💣 Dysfonctionnements :

Une consommation qui s'accélère, des densités urbaines souvent faibles, des communes distendues, des friches industrielles ...

➡ **Objectif** : Maîtriser l'étalement urbain.

👍 **Moyens** : L'intensité urbaine

> Une localisation de l'accueil : extension (avec parcimonie, en pente ?)

> Du renouvellement urbain : les friches à réinvestir en priorité, activités, habitat ?

> La compacité foncière : tendre vers une densité raisonnable.

Des dysfonctionnements à enrayer... En s'appuyant sur les atouts (écran paysager et patrimonial, colonne vertébrale des deux vallées, bon équipement, tradition économique ancienne, potentiel de renouvellement urbain, structuration des déplacements...) pour :

Aménager et construire pour l'accueil d'habitants, d'entreprises, de touristes, de commerces, d'équipements, de services....

Structuration du territoire

💣 Dysfonctionnements :

Des populations fragilisées en quelques secteurs sous-équipés, des réseaux de communes peu optimisés, des implantations économiques et résidentielles parfois mal « fléchées »...

➡ **Objectif** : Positionner le curseur entre polarité/ruralité/territoire de loisirs.

👍 **Moyens** :

> Une mutation économique à anticiper ?

> Polarisation et renforcement des villes ?

> Evolution des commerces et services à « calquer » au regard de l'armature urbaine ?

> Une plus-value touristique à améliorer ?

La société/Cadre de vie

💣 Dysfonctionnements :

Une moindre présence et qualité des espaces publics, un patrimoine et un paysage menacés, une nature en ville malmenée, encore un cloisonnement des fonctions urbaines ...

➡ **Objectif** : Mieux vivre ensemble.

👍 **Moyens** :

> Enrayer la dégradation de l'urbanisme et de l'urbanité ?

> Création de repères et affirmation de l'identité locale ?

> Réapprendre à faire cohabiter les usages.

Des dysfonctionnements à enrayer... en s'appuyant sur des atouts (écran paysager et patrimonial, colonne vertébrale des deux vallées, bon équipement, tradition économique ancienne, potentiel de renouvellement urbain, structuration des déplacements...) pour :

Aménager et construire pour l'accueil d'habitants, d'entreprises, de touristes, de commerces, d'équipements, de services...

6.1 Des dysfonctionnements à enrayer

Le rôle du SCoT est d'enrayer les dysfonctionnements territoriaux au regard du diagnostic et du projet politique de territoire. Son but est de favoriser et de « flécher » des aménagements et constructions en vue d'accueillir des habitants, des entreprises, commerces, équipements, mais aussi touristes et « excursionniste » de proximité :

Combien de logements ? Quelle densité ? Quelles surfaces consommées à destination des activités ? Où construire : en ville ? dans les villages ? en extension ou au sein de la ville constituée ? Qui accueillir : des habitants interne et/ou externe au territoire ? Dans quelle mesure ?

6.1.A Les atouts du territoire

Les facteurs d'attraction sont un des corollaires de l'accueil multiple décrits ci-dessus. C'est pourquoi, s'appuyer sur les atouts du territoire peut-être un des fondements du projet de territoire. Lesquels sont-ils ?

>un écran paysager et patrimonial ;

>une colonne vertébrale pour chacune des deux vallées bien identifiée et formant une ossature d'appui des services et propice à la mutualisation des efforts (transports, équipements...) ;

>un bon niveau d'équipement ;

>une économie de tradition ancienne et encore très dynamique et innovante ;

>un potentiel de renouvellement urbain permettant de tisser « la ville sur la ville » sans empiètement fort sur les espaces naturels et agricoles et avec l'apport d'une qualité de vie ;

>des infrastructures et des services de transport fortement structurants ;

>une proximité des grands pôles urbains régionaux.

6.1.B Quatre sujets transversaux

Les problématiques transversales posées par ce territoire peuvent se décomposer en quatre grands sujets : Energie, Foncier, Structuration du territoire et Société/Cadre de vie.

Sur cette base, les réponses données par le projet de territoire seront de nature à enrayer les dysfonctionnements.

Quelles sont les questions posées pour ces quatre sujets ?

6.2 Energie


6.2.A Dysfonctionnements : transport et bâtiments « énergivores »


Le diagnostic a montré que la prise en compte de la problématique énergie n'est pas optimale. Le questionnement porte essentiellement sur les deux volets suivants, pour lequel le SCoT a plus ou moins réglementairement prise :

Energie

Dysfonctionnements :

Des déplacements qui s'allongent, un tram-train trop peu dans les esprits (et dans l'urbanisme !), un parc immobilier ancien dégradé et délaissé...

 **Objectif** : Déplacements et bâtiments vertueux.

 **Moyens** : >Pratiquer une autre mobilité (personnes et biens) ?

>La ville des courtes distances, rapprocher les habitants de leurs lieux d'activités, de loisirs ?

>Construire et réhabiliter durablement ?

>**Parc immobilier** : un véritable effort est mené sur le volet immobilier, notamment la construction neuve. Néanmoins, le parc ancien est particulièrement important sur ce territoire, dont les enjeux d'évolution thermique sont très forts.

>**Déplacements** : les distances entre lieux d'habitat et lieux d'activité (travail, loisirs...) augmentent. La place de la voiture individuelle est largement dominante, même pour des trajets de courtes distances. Le territoire est pourtant doté d'une offre de transports collectifs ou partagés (TER, Boug'en Bus, Covoiturage...). Une évolution serait à attendre avec l'arrivée du tram-train. Les signes n'en sont que trop discrets.

6.2.B Objectifs : déplacements et bâtiments vertueux ?

Dans quelles proportions le projet de territoire doit-il prendre en compte la question énergétique sachant que ses fondements sont réels (pôle énergie, tram-train Mulhouse-Vallée de la Thur, Vallée numérique de la Doller...) ?

6.2.C Moyens : les questions posées

Quels sont les facteurs de la pratique d'une autre mobilité ?

Comment œuvrer pour la ville des courtes distances (réflexion de la ville à l'échelle du vélo et du piéton) ?

Comment arrêter cette distorsion entre lieux d'habitat et lieux d'activités ?

Comment optimiser l'outil SCoT au regard de la problématique énergie des bâtiments ?

6.3 Foncier


6.3.A Dysfonctionnements : une consommation foncière non optimisée

Foncier

Dysfonctionnements :

Une consommation qui s'accélère, des densités urbaines souvent faibles, des communes distendues, des friches industrielles ...

 **Objectif** : Maîtriser l'étalement urbain.

 **Moyens** : L'intensité urbaine

>Une localisation de l'accueil : extension (avec parcimonie, en pente ?)

>Du renouvellement urbain : les friches à réinvestir en priorité, activités, habitat ?

>La compacité foncière : tendre vers une densité raisonnable.

L'urbanisation au sein du territoire Thur Doller consomme de plus en plus de foncier. Les densités bâties tendent à être de plus en plus lâches. L'urbanisme des communes est finalement peu resserré. Le phénomène de conurbation se généralise plus particulièrement dans la vallée de la Thur et au débouché de la vallée de la Doller.

Cette consommation foncière se fait au détriment des espaces naturels et agricoles, vitaux pour l'équilibre local (aussi au regard de la spécificité de l'agriculture de montagne). Cette dilution foncière porte aussi atteinte aux paysages, donnée capitale du cadre de vie du territoire Thur Doller.

En parallèle, de nombreux espaces urbains délaissés du territoire mériteraient une reconquête (friches industrielles des milieux et débouchés de vallées).

6.3.B Objectifs : un étalement urbain à maîtriser ?

Comment le projet de SCoT du territoire peut-il se saisir de la question de la surconsommation foncière ?

6.3.C Moyens : les questions posées

Quels sont les secteurs à protéger ? Ou accueillir l'urbanisation nouvelle de demain (secteurs en pente) ? Dans quelle proportion ? Pour quels usages ?

Comment tendre vers un développement de la « ville sur la ville » (réinvestissement des friches, optimisation des « dents creuses », intensité urbaine, régulation des zones d'activités spécialisées...) ?

Comment urbaniser différemment pour permettre une densité « raisonnable » ?


6.4 Structuration du territoire

6.4.A Dysfonctionnements : une composition territoriale affaiblie

Structuration du territoire

Dysfonctionnements :

Des populations fragilisées en quelques secteurs sous-équipés, des réseaux de communes peu optimisés, des implantations économiques et résidentielles parfois mal « fléchées » ...

 **Objectif** : Positionner le curseur entre polarité/ruralité/territoire de loisirs.

Moyens :

- >Une mutation économique à anticiper ?
- >Polarisation et renforcement des villes ?
- >Evolution des commerces et services à « calquer » au regard de l'armature urbaine ?
- >Une plus-value touristique à améliorer ?

Par un développement fort sur certaines parties du territoire (piémont, quelques villages...), ce dernier a perdu en cohérence : les implantations économiques et résidentielles ont parfois été insuffisamment régulées ; l'étalement urbain ne permettant pas l'optimisation des équipements de transports, de culture... ; quelques secteurs moins équipés captent une population plus fragilisée (haut de vallée), les réseaux des communes ne sont pas systématiquement le support de réflexions communes (équipements, urbanisation, commerces, accueil touristique). Le saupoudrage des sites d'accueil rend difficile l'optimisation et les économies d'échelle, voire la genèse de fonctions urbaines vitales et nécessaires au territoire.

6.4.B Objectifs : une polarisation à renforcer ?

L'objectif est de construire un projet de territoire en répondant à la question centrale de son armature urbaine : comment la définir ? Quelles vocations des espaces ruraux, de tourisme et de loisirs ?

6.4.C Moyens : les questions posées

Comment anticiper au mieux les mutations économiques (micro-entreprises, économie résidentielle...) et optimiser les localisations (foncier renouvelé...) ?

Quelle polarisation du territoire ? Quelle place (re)donner aux villes (Thann, Cernay, Saint-Amarin, Masevaux) et aux polarités émergentes (Wesserling et Burnhaupt-le-Haut) ? Quelle évolution des villages ? Comment y insérer les fonctions touristiques et de loisirs ? Quels seraient les réseaux de communes supports du projet de territoire ?

Faut-il caler l'évolution commerciale et de services sur l'armature urbaine ?

6.5 Société/Cadre de vie

6.5.A Dysfonctionnements : un territoire en perte de caractère

La société/Cadre de vie

Dysfonctionnements :

Une moindre présence et qualité des espaces publics, un patrimoine et un paysage menacés, une nature en ville malmenée, encore un cloisonnement des fonctions urbaines ...

Objectif : Mieux vivre ensemble.

Moyens :

- >Enrayer la dégradation de l'urbanisme et de l'urbanité ?
- >Création de repères et affirmation de l'identité locale ?
- >Réapprendre à faire cohabiter les usages.

Le diagnostic urbain et paysager a mis en évidence une dérive dans l'urbanisation des 30 dernières années ; dérive qui tend par endroit à s'accroître sur la dernière décennie.

Les espaces publics ne font que très rarement l'objet d'une réflexion préalable à tout développement urbain. Dans le même cadre, le thème de la nature en ville est aussi peu traité excepté quelques bons exemples urbains. Le patrimoine bâti et paysager subit des attaques irréversibles (transformation du bâti de caractère, urbanisation au coup par coup, notamment sur les pentes...).

L'urbanisme récent engendre des cloisonnements entre fonctions à l'échelle de la ville (activités, typologie résidentielle...) et entre voisins au niveau du quartier (construction en second rang, grande parcelle, ville voiture...).

6.5.B Objectifs : une vie collective à retrouver ?

Comment mieux vivre ensemble au travers d'un projet commun de territoire et sa déclinaison locale à l'échelle de l'homme ?

6.5.C Moyens : les questions posées

Comment enrayer durablement la dégradation de l'urbanité engendrée par un urbanisme du repli sur soi ?

Comment redonner du sens et des repères à la ville et aux villages (cadre de vie, adhésion et identités collectives...) ?

Dans quelle mesure le SCoT, par son application locale, est-il en capacité de réapprendre aux habitants du territoire à vivre ensemble ? Comment favorisera-t-il la cohabitation des usages ?

ANNEXES

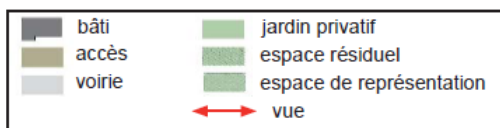
Annexe 1 : Règles d'urbanisme, densité et taille d'un jardin

Les règles d'urbanisme actuelles des documents d'urbanisme tendent à favoriser le modèle pavillonnaire. Pourtant elles sont un facteur clef de la consommation foncière. Par une réglementation spécifique, l'implantation d'une maison sur les 2 limites séparatives latérales est moins consommatrice d'espaces qu'une maison en milieu de parcelle. Le jardin privatif situé à l'arrière est aussi grand que celui d'une maison isolée en milieu de parcelle.

TPOLOGIES D'HABITAT INDIVIDUEL

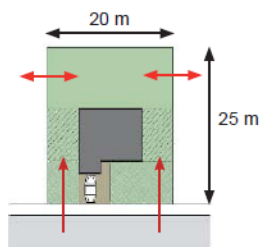
LE ROLE DETERMINANT DES ARTICLES RELATIFS AUX IMPLANTATIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES

Pour une même superficie de jardin privatif réellement appropriable (200 m²) et une même surface au sol de bâti (90 m²), les configurations parcellaires accompagnées des implantations suivantes sont envisageables :



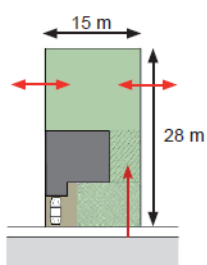
CAS N°1 :

Maison isolée en milieu de parcelle
Surface parcelle : 500 m²



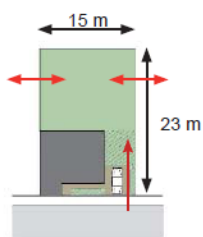
CAS N°2 :

Maison sur limite séparative
Surface parcelle : 420 m²



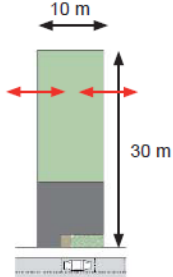
CAS N°3 :

Maison sur limite séparative et à l'alignement
Surface parcelle : 345 m²



CAS N°4 :

Maison sur les 2 limites séparatives latérales et à l'alignement de rue.
Surface parcelle : 300 m²



Pour un même jardin privatif de 200m²... des lots de 300 à 500m². (Source : « PLU et densités » AURM)

Annexe 2 : Les communes des vallées et du piémont/plaine

Classement des communes secteurs vallée et piémont/plaine

Communes	Zones d'études	Communes	Zones d'études
CERNAY	Partie cernéenne	ASPACH-LE-BAS	Piémont
STEINBACH	Partie cernéenne	ASPACH-LE-HAUT	Piémont
UFFHOLTZ	Partie cernéenne	BITSCHWILLER-LES-THANN	Partie thannoise
WATTWILLER	Partie cernéenne	BOURBACH-LE-BAS	Piémont
BURNHAUPT-LE-BAS	Piémont	BOURBACH-LE-HAUT	Piémont
BURNHAUPT-LE-HAUT	Piémont	LEIMBACH	Piémont
DOLLEREN	Montagne	MICHELBAACH	Piémont
GUEWENHEIM	Piémont	RAMMERSMATT	Piémont
KIRCHBERG	Montagne	RODEREN	Piémont
LAUW	Montagne	SCHWEIGHOUSE-THANN	Piémont
MASEVAUX	Montagne	THANN	Partie thannoise
MORTZWILLER	Piémont	VIEUX-THANN	Partie thannoise
NIEDERBRUCK	Montagne	WILLER-SUR-THUR	Partie thannoise
OBERBRUCK	Montagne		
RIMBACH-PRES-MASEVAUX	Montagne		
SENTHEIM	Piémont		
SEWEN	Montagne		
SICKERT	Montagne		
SOPPE-LE-BAS	Piémont		
SOPPE-LE-HAUT	Piémont		
WEGSCHEID	Montagne		
FELLERING	Montagne		
GEISHOUSE	Montagne		
GOLDBACH-ALTENBACH	Montagne		
HUSSEREN-WESSERLING	Montagne		
KRUTH	Montagne		
MALMERSPACH	Montagne		
MITZACH	Montagne		
MOLLAU	Montagne		
MOOSCH	Montagne		
ODEREN	Montagne		
RANSPACH	Montagne		
SAINT-AMARIN	Montagne		
STORCKENSOHN	Montagne		
URBES	Montagne		
WILDENSTEIN	Montagne		

Pour base au calcul chapitre 1.3.A Consommation foncière

Annexe 3 : La question foncière dans les documents locaux de programmation

Les documents supracommunaux pris en compte :

- la charte du Pays
- les chartes d'aménagement et de développement des 3 communautés des communes
- les GERPLAN des 3 communautés des communes
- le Programme Local de l'Habitat Thur Doller

Mémo des besoins recensés :

- l'évaluation de l'offre foncière (qualitative & quantitative)
- la planification : élaboration/révision, cohérence des documents
- l'acquisition et le portage de réserves foncières pour l'habitat & l'agriculture
- une qualité des opérations
- la prospective foncière : évaluation des besoins, objectifs à atteindre

Chartes et/ou le PLH : les actions foncières

- qui ciblent des sites : les terrains industriels, les friches à réhabiliter, la proximité de la gare de Cernay,
- qui définissent des moyens :
 - o outils d'intervention foncière (ex : droit de préemption)
 - o partenariats financiers avec des opérateurs privés
 - o cahier des charges pour l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme
 - o création de fonds d'aide communautaires pour l'acquisition de terrains et le montage d'opération
 - o concours de la SAFER
 - o élaboration d'une charte de qualité urbaine et de lotissement
- des objectifs à atteindre dans le PLH : le Plan d'Action Foncière
 - o nombre moyen de logements à l'hectare,
 - o besoins fonciers,
 - o réserves foncières existantes et à constituer.

Les points à améliorer et limites :

- approche foncière principalement résidentielle : peu d'actions en faveur d'une restriction de la consommation du foncier à vocation économique
- approche inégale des questions foncières entre les communautés de communes (différents niveaux de réflexions)
- des objectifs indicatifs en termes de densité et de typologie urbaine (PLH)
- absence d'obligation légale des GERPLAN : approche davantage qualitative que quantitative

Annexe 4 : Habitat

Annexe 4.1 - Evolution du nombre d'habitants (Source : Recensements de la population, INSEE)

Communes	1968	1982	1990	1999	2009	solde naturel	solde migratoire apparent
ASPACH-LE-BAS	518	746	869	1079	1343	66	198
ASPACH-LE-HAUT	562	592	871	1123	1469	84	262
BITSCHWILLER-LES-THANN	2169	1922	2052	2121	2073	-54	6
BOURBACH-LE-BAS	475	487	508	562	620	23	35
BOURBACH-LE-HAUT	183	231	257	324	421	26	71
BURNHAUPT-LE-BAS	778	894	1018	1187	1708	109	412
BURNHAUPT-LE-HAUT	977	1296	1426	1503	1596	96	-3
CERNAY	8563	10208	10313	10443	11288	414	431
DOLLEREN	390	345	343	397	450	17	36
FELLERING	1401	1454	1501	1547	1714	64	103
GEISHOUSE	402	376	423	473	484	4	7
GOLDBACH-ALTENBACH	231	177	210	252	293	8	33
GUEWENHEIM	778	877	1140	1174	1256	9	73
HUSSEREN-WESSERLING	1130	947	919	971	1008	24	13
KIRCHBERG	685	709	802	843	824	26	-45
KRUTH	1094	1002	976	1009	1029	-19	39
LAUW	768	933	948	922	977	25	30
LEIMBACH	554	716	734	740	833	10	83
MALMERSPACH	616	500	537	557	521	3	-39
MASEVAUX	3385	3328	3267	3326	3278	-56	8
MICHELBACH	146	247	232	233	354	24	97
MITZACH	431	360	378	419	429	3	7
MOLLAU	480	397	397	419	422	5	-2
MOOSCH	2016	1897	1906	1913	1764	-123	-26
MORTZWILLER	126	170	194	252	321	24	45
NIEDERBRUCK	275	352	364	369	454	21	64
OBERBRUCK	548	439	462	475	439	1	-37
ODEREN	1254	1331	1340	1318	1310	-148	140
RAMMERSMATT	134	166	169	180	227	11	36
RANSPACH	964	844	907	892	852	10	-50
RIMBACH-PRES-MASEVAUX	477	435	456	503	497	2	-8
RODEREN	644	769	817	863	885	-2	24
SAINT-AMARIN	2013	2305	2400	2443	2421	113	-135
SCHWEIGHOUSE-THANN	509	601	658	680	716	40	-4
SENTHEIM	1018	1042	1162	1376	1581	56	149
SEWEN	604	516	539	530	533	10	-7

SICKERT	254	311	308	317	327	-4	14
SOPPE-LE-BAS	284	348	378	589	700	41	70
SOPPE-LE-HAUT	259	336	442	517	563	30	16
STEINBACH	904	1186	1149	1269	1275	19	-13
STORCKENSOHN	240	248	239	228	248	-7	27
THANN	8318	7788	7751	8028	7985	274	-317
UFFHOLTZ	1169	1327	1303	1385	1581	44	152
URBES	562	493	502	486	467	16	-35
VIEUX-THANN	3083	2770	2864	2975	2872	120	-223
WATTWILLER	1020	1186	1506	1593	1734	49	92
WEGSCHEID	286	282	299	304	336	1	31
WILDENSTEIN	241	205	189	211	193	2	-20
WILLER-SUR-THUR	1828	2019	1947	1875	1900	36	-11

Annexe 4.2 - Le parc de logements et son évolution (Source : RP INSEE)

communes	Logements 1982	Logements 1990	Logements 1999	Logements 2009
Cernay	3 410	3 727	3 903	4 739
Steinbach	428	466	525	594
Uffholtz	494	523	579	738
Wattwiller	476	555	638	752
Burnhaupt-le-Bas	303	349	437	727
Burnhaupt-le-Haut	390	463	541	666
Dolleren	162	171	194	244
Guewenheim	329	409	444	528
Kirchberg	285	309	350	355
Lauw	311	345	357	405
Masevaux	1 286	1 315	1 426	1 640
Mortzwiller	73	80	99	127
Niederbruck	130	149	150	185
Oberbruck	177	190	198	218
Rimbach-près-Masevaux	188	184	207	235
Sentheim	373	431	507	617
Sewen	192	211	216	239
Sickert	110	116	128	150
Soppe-le-Bas	121	133	203	298
Soppe-le-Haut	133	174	192	225
Wegscheid	131	137	134	161
Felling	660	731	738	874
Geishouse	236	251	271	301
Goldbach-Altenbach	148	155	160	182
Husseren-Wesserling	441	472	441	507
Kruth	488	491	519	538
Malmerspach	208	218	217	221
Mitzach	147	172	180	205

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

Mollau	188	185	192	208
Moosch	735	742	784	825
Oderen	564	620	606	632
Ranspach	379	388	400	406
Saint-Amarin	872	956	1 070	1 212
Storckensohn	102	111	118	124
Urbès	198	195	204	223
Wildenstein	120	114	117	128
Aspach-le-Bas	237	282	364	540
Aspach-le-Haut	218	282	376	540
Bitschwiller-lès-Thann	758	799	869	918
Bourbach-le-Bas	193	193	241	269
Bourbach-le-Haut	152	167	169	227
Leimbach	259	276	305	354
Michelbach	73	79	93	140
Rammersmatt	76	84	89	116
Roderen	264	295	322	370
Schweighouse-Thann	184	207	235	282
Thann	2 968	3 187	3 498	4 083
Vieux-Thann	990	1 066	1 204	1 261
Willer-sur-Thur	761	779	809	889

	1982	1990	1999	2009
CC Cernay et environs	4 808	5 271	5 645	6 823
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	4 694	5 166	5 783	7 021
CC de la Vallée de Saint Amarin	5 486	5 801	6 017	6 585
CC Pays de Thann	7 133	7 696	8 574	9 989
Thur Doller	22 121	23 934	26 019	30 417

Annexe 4.3 - Evolution du parc de logements vacants (Source : Recensements de la population, INSEE)

communes	Logements vacants 1982	Logements vacants 1990	Logements vacants 1999	Logements vacants 2009
Aspach-le-Bas	10	6	5	40
Aspach-le-Haut	11	7	11	27
Bitschwiller-lès-Thann	57	38	35	52
Bourbach-le-Bas	18	5	23	22
Bourbach-le-Haut	7	11	5	10
Burnhaupt-le-Bas	20	15	18	75
Burnhaupt-le-Haut	21	16	16	44
Cernay	192	166	195	344
Dolleren	8	16	12	33

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

Felling	36	51	46	86
Geishouse	8	10	11	10
Goldbach-Altenbach	10	6	6	3
Guewenheim	21	31	18	30
Husseren-Wesserling	28	65	22	34
Kirchberg	13	11	17	18
Kruth	42	40	55	38
Lauw	4	13	12	20
Leimbach	15	6	17	14
Malmerspach	16	19	8	10
Masevaux	94	93	100	183
Michelbach	2	4	4	3
Mitzach	6	13	16	14
Mollau	12	11	7	13
Moosch	62	46	36	59
Mortzwiller	4	4	5	6
Niederbruck	5	11	8	13
Oberbruck	17	12	12	25
Oderen	39	66	39	39
Rammersmatt	6	4	6	13
Ranspach	45	32	33	38
Rimbach-près-Masevaux	4	14	3	12
Roderen	15	19	10	24
Saint-Amarin	46	55	71	107
Schweighouse-Thann	8	5	3	10
Sentheim	34	32	14	31
Sewen	17	9	8	21
Sickert	9	2	6	6
Soppe-le-Bas	7	4	4	39
Soppe-le-Haut	14	12	10	13
Steinbach	14	26	15	45
Storckensohn	3	5	8	10
Thann	191	135	149	451
Uffholtz	24	34	32	59
Urbès	12	20	11	16
Vieux-Thann	26	29	67	67
Wattwiller	17	8	31	41
Wegscheid	7	11	5	5
Wildenstein	8	6	8	18
Willer-sur-Thur	35	30	28	58

Annexe 4.4 - Age du parc de logements (Source : DREAL Filocom)

	RP construction avant 1948	RP construction de 1949 à 1974	RP construction de 1975 à 1981	RP construction de 1982 à 1989	RP construction de 1990 à 1999	RP construction après 2000	Résidences principales
CC Cernay et environs	1 896	1 792	559	450	583	1 327	6 607
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2 118	1 049	665	550	744	1 324	6 450
CC de la Vallée de Saint Amarin	2 518	894	677	453	407	556	5 505
CC Pays de Thann	2 868	2 253	712	716	1 020	1 376	8 945
Pays Thur Doller (sans nd)	9 400	5 988	2 613	2 169	2 754	4 583	27 507
Pays Thur Doller (avec nd)	9 400	6 116	2 635	2 207	2 781	4 589	28 215

Annexe 4.5 : Evolution du contingent de la construction de logements neufs
(Source : fichier Sitadel en date réelle d'ouverture de chantier, DREAL)

Communes	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ASPACH-LE-BAS	12	8	12	9	19	5	6	4	1	5
ASPACH-LE-HAUT	35	15	17	12	13	7	3	1	14	5
BITSCHWILLER-LES-THANN	4	3	5	4	4	6		7		2
BOURBACH-LE-BAS	1	13	2		2	2	1	1		
BOURBACH-LE-HAUT	3	11	12	7	3		4	1	1	1
BURNHAUPT-LE-BAS	32	17	13	73	40	48	31		2	14
BURNHAUPT-LE-HAUT	6	14	16	14	4	9	3	3	16	15
CERNAY	37	166	143	105	153	103	84	42	47	64
DOLLEREN	1	1	1	1	1	14		1	1	
FELLERING	8	4	11	13	27	15	5	4		
GEISHOUSE	4	2	3		2	1			1	2
GOLDBACH-ALTENBACH	1	3	2	3	1	2	1	1	1	1
GUEWENHEIM	6	11	19		18	8	32	5	5	3
HUSSEREN-WESSERLING	6	3	7	2	10			5	4	1
KIRCHBERG		4	5		2	4	2		1	1
KRUTH	12	3	5	2	6	4	5	2	2	2

Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

LAUW	3	2	7	6	2	4	4	1	1	
LEIMBACH	5		4	5	7	4			2	3
MALMERSPACH		1			2		4	1	1	
MASEVAUX	33	10	17	30	49	13	6	5	7	3
MICHELBACH	1	2	14	8	2	2	1	1		
MITZACH	1	1	1	1	3	5	1			1
MOLLAU	1			1	2					
MOOSCH	6	3	10	3	1	2		2		15
MORTZWILLER	6	4	4	2	1	4		5	1	1
NIEDERBRUCK	4		3	2	3	4	2	10		
OBERBRUCK	1			2	1		1	1		
ODEREN	4	3	2		11	5	5		2	
RAMMERSMATT			1	2	1	1	2			2
RANSPACH	1		1	2	1	3	2		2	1
RIMBACH-PRES-MASEVAUX	3	3	1	3	1	2	2	2	1	1
RODEREN	7	4	5	4		1	7	3		6
SAINT-AMARIN	28	9	16	9	5	4		7	2	1
SCHWEIGHOUSE-THANN	5	7	2	3	6	5	3	1	4	11
SENTHEIM	3	6	2	12	7	8	33	5	1	6
SEWEN	3	1	1		3	1	1	1	1	2
SICKERT	1	2		1	3	1	1	3	1	
SOPPE-LE-BAS	7	24	5	5	5	6	5	8	19	5
SOPPE-LE-HAUT	4	5	4	2	3	2	1	2	3	2
STEINBACH	9	8	8	5	3	8	47	1	10	2
STORCKENSOHN	1			1	2					1
THANN	22	32	158	13	70	57	70		3	3
UFFHOLTZ	1	5	10	15	57	7	5	6	11	4
URBES	3	3	1		3	2	1			
VIEUX-THANN	4	2	2	2	3	33	4	14	38	1
WATTWILLER	13	14	9	4	11	9	5	5	4	3
WEGSCHEID	2		4		1	4	4			
WILDENSTEIN					2	1		1		2
WILLER-SUR-THUR	8	4	6	2	4	4		7	2	5

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
CC Cernay	60	193	170	129	224	127	141	54	72	73		
CC Pays Thann	107	101	240	71	134	127	101	40	65	44		
CC Vallée Doller et Soultzbach	115	104	102	153	144	132	128	52	60	53		
CC Vallée Saint-Amarin	76	35	59	37	78	44	24	23	15	27		
Pays Thur Doller	358	433	571	390	580	430	394	169	212	197		
Haut-Rhin	3 556	4 088	4 693	4	893	5 470	4 821	3	799	2 781	2 997	3 297

Annexe 4.6 - Evolution du parc des statuts d'occupation des résidences principales
(Source : Recensements de la population, INSEE)

Annexe 4.7 : Evolution du contingent de logements locatifs sociaux (Source : fichier EPLS, DREAL)

Communes	EPCI	2011	2012
ASPACH-LE-BAS	CC Pays de Thann	4	4
ASPACH-LE-HAUT	CC Pays de Thann	5	5
BITSCHWILLER-LES-THANN	CC Pays de Thann	156	156
BOURBACH-LE-BAS	CC Pays de Thann	18	18
BOURBACH-LE-HAUT	CC Pays de Thann	3	3
CERNAY	CC Cernay et environs	920	1031
FELLERING	CC de la Vallée de Saint Amarin	72	72
GEISHOUSE	CC de la Vallée de Saint Amarin	4	4
HUSSEREN-WESSERLING	CC de la Vallée de Saint Amarin	24	24
KIRCHBERG	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	25	25
KRUTH	CC de la Vallée de Saint Amarin	13	13
MALMERSPACH	CC de la Vallée de Saint Amarin	9	9
MASEVAUX	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	203	202
MOOSCH	CC de la Vallée de Saint Amarin	99	95
NIEDERBRUCK	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	22	22
ODEREN	CC de la Vallée de Saint Amarin	40	78
RANSPACH	CC de la Vallée de Saint Amarin	7	7
RODEREN	CC Pays de Thann	6	6
SAINT-AMARIN	CC de la Vallée de Saint Amarin	153	153
SENTHEIM	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach		3
SICKERT	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	8	8
STEINBACH	CC Cernay et environs	45	45
THANN	CC Pays de Thann	902	873
VIEUX-THANN	CC Pays de Thann	226	218
WATTWILLER	CC Cernay et environs	12	12
WILDENSTEIN	CC de la Vallée de Saint Amarin	1	1
WILLER-SUR-THUR	CC Pays de Thann	72	72

	2011	2012
CC Masevaux	258	260
CC Thann	1 392	1 355
CC Cernay	977	1 088
CC St Amarin	422	456
Total Pays	3 049	3 159

Annexe 4.8 : Pression de la demande externe de logements sociaux (Source : ADIL)

Territoires	Nombre de demandeurs	Délai moyen 2008 (en mois)	Évolution du délai moyen d'attribution 2005-2008	Nombre de demandeurs externes*	Délai moyen externe 2008 (en mois)	Évolution du délai moyen d'attribution externe 2005-2008	Ratio nombre de demandeurs externes / Nombre de logements loués	Taux de mobilité	Taux de vacance > 3 mois en 2008
Colmar	3726	8,6	0,4	1695	10,5	0,5	0,15	14	0,7%
Dannemarie-Altkirch	440	4,6	-0,5	400	4,6	-0,5	0,45	15,3	2,2%
Ferrette	15	3,3	-1,5	15	3,3	-1,5	0,15	ND**	ND
Fessenheim-Ensisheim	159	4,7	-2,3	147	7,9	0,2	0,2	13,6	1,1%
Lapoutroie-Kaysersberg	47	6,9	1,8	41	7,0	2	0,15	13,8	0,3%
Masevaux	42	4,5	-10,1	38	7,2	-12,4	0,18	ND	ND
Mulhouse	5917	6,4	-0,2	4338	5,3	0,2	0,22	10,5	2,4%
Munster	93	5,6	0,8	81	6,4	-0,1	0,16	10	0,8%
Neuf-Brisach	212	5	0	174	4,8	0,4	0,21	13,8	1,7%
Ribeauvillé	115	6,4	2,3	101	5,2	2,6	0,19	12	0,4%
Rouffach-Guebwiller	580	7,2	-0,1	528	6,5	-0,3	0,2	9,3	0,6%
Saint-Amarin	43	4,6	-1,1	41	4,9	-1,1	0,09	ND	ND
Sainte-Marie-aux-Mines	77	5,8	2,8	49	6,0	1,7	0,06	11,2	5,9%
Saint-Louis	947	5,9	-0,8	737	4,3	-0,6	0,2	11,6	1,7%
Thann-Cernay	508	12,1	2,1	435	12,3	1,2	0,19	10,6	0,8%
Total	12921	7,2	0,1	8820	6,4	-0,7	0,18	11,6	1,7%

Source : DDE - Exploitation du fichier du numéro unique - Extraction au 1er janvier 2009

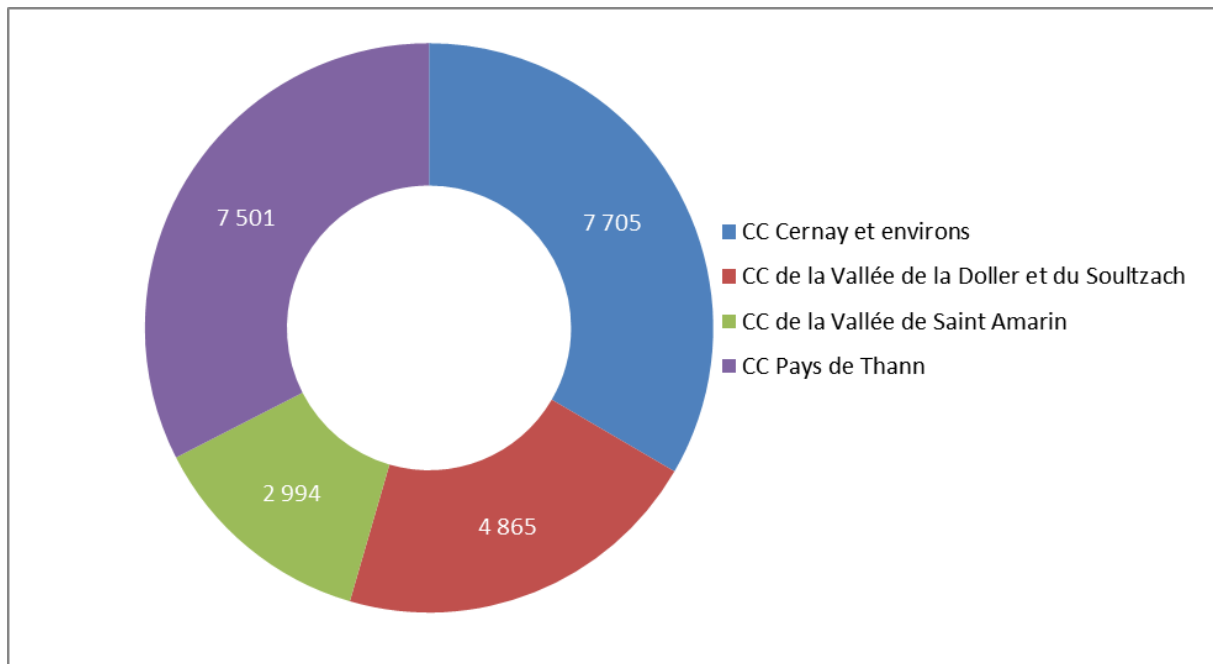
* Une demande est dite externe quand elle est formulée par un demandeur qui n'est pas logé dans le parc public au moment où il formule sa demande

** Données non disponibles

Annexe 5 : Economie**Annexe 5.1 : Evolution de l'emploi au lieu de travail par CSP (Source : INSEE, RP)**

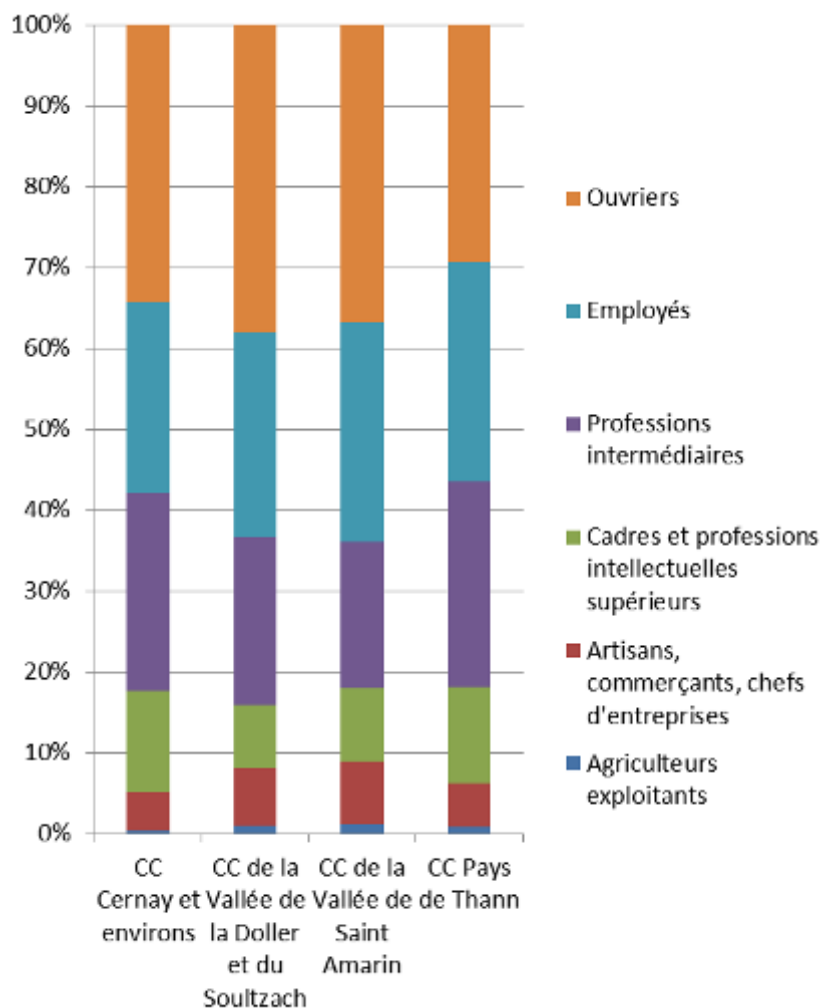
	Pays Thur Doller			Haut-Rhin		
	1999	2009	Evolution	1999	2009	Evolution
Agriculteurs exploitants	168	164	-2,1%	4 063	3 320	-18,3%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1 382	1 347	-2,6%	14 693	14 882	1,3%
Cadres et professions intellectuelles supérieurs	2 003	2 522	25,9%	26 525	33 857	27,6%
Professions intermédiaires	4 592	5 333	16,1%	61 993	73 519	18,6%
Employés	5 441	5 900	8,4%	73 788	80 874	9,6%
Ouvriers	9 096	7 798	-14,3%	89 622	80 262	-10,4%
Total	22 682	23 065	1,7%	270 684	286 714	5,9%

Annexe 5.2 : L'emploi (2009) dans les communautés de communes (Source : INSEE, RP)



Annexe 5.3 : L'emploi par CSP et par EPCI en 2006 et leur évolution entre 1999 et 2006 (Source : INSEE, RP)

(Source : INSEE, RP)



Annexe 5.4 : Evolutions de l'emploi par commune (Source : INSEE, RP)

code insee	commune	1999	2009	Evol 1999-2009
68011	Aspach-le-Bas	110	136	23,8%
68012	Aspach-le-Haut	178	321	80,2%
68040	Bitschwiller-lès-Thann	609	589	-3,3%
68045	Bourbach-le-Bas	133	80	-39,5%
68046	Bourbach-le-Haut	32	56	75,0%
68059	Burnhaupt-le-Bas	240	465	93,5%
68060	Burnhaupt-le-Haut	1 102	1 215	10,2%
68063	Cernay	5 924	7 091	19,7%
68073	Dolleren	64	42	-35,0%
68089	Fellering	264	402	52,2%
68102	Geishouse	56	52	-7,2%
68106	Goldbach-Altenbach	12	8	-33,3%
68115	Guewenheim	283	266	-6,0%
68151	Husseren-Wesserling	346	234	-32,3%
68167	Kirchberg	84	109	29,3%
68171	Kruth	152	141	-7,3%
68179	Lauw	100	135	35,0%
68180	Leimbach	24	60	150,3%
68199	Malmerspach	294	140	-52,3%
68201	Masevaux	1 619	1 504	-7,1%
68206	Michelbach	28	40	43,6%
68211	Mitzach	42	50	17,9%
68213	Mollau	45	28	-38,2%
68217	Moosch	693	457	-34,1%
68219	Mortzwiller	32	29	-8,6%
68233	Niederbruck	253	268	6,0%
68239	Oberbruck	76	36	-52,6%
68247	Oderen	370	297	-19,7%
68261	Rammersmatt	16	24	51,2%
68262	Ranspach	132	64	-51,3%
68275	Rimbach-près-Masevaux	28	24	-13,8%
68279	Roderen	64	54	-15,5%
68292	Saint-Amarin	1 234	981	-20,5%
68302	Schweighouse-Thann	40	91	127,9%
68304	Sentheim	288	474	64,5%
68307	Sewen	76	48	-36,7%
68308	Sickert	4	24	493,1%
68313	Soppe-le-Bas	67	162	142,4%
68314	Soppe-le-Haut	36	45	25,1%
68322	Steinbach	382	138	-63,9%
68328	Storckensohn	24	21	-10,9%
68334	Thann	4 386	4 077	-7,0%
68342	Uffholtz	233	270	15,9%
68344	Urbès	140	90	-35,9%
68348	Vieux-Thann	1 826	1 794	-1,8%
68359	Wattwiller	152	206	35,6%
68361	Wegscheid	36	20	-45,4%
68370	Wildenstein	44	29	-33,7%
68372	Willers-sur-Thur	309	178	-42,3%

Annexe 5.5 : Concentration de l'emploi dans les communes (Source : INSEE, RP)

code insee	commune	Nb emplois	Nb actifs	Concentration de l'emploi
68011	Aspach-le-Bas	136	709	19
68012	Aspach-le-Haut	321	781	41
68040	Bitschwiller-lès-Thann	589	958	61
68045	Bourbach-le-Bas	80	299	27
68046	Bourbach-le-Haut	56	224	25
68059	Burnhaupt-le-Bas	465	915	51
68060	Burnhaupt-le-Haut	1 215	792	153
68063	Cernay	7 091	5213	136
68073	Dolleren	42	222	19
68089	Felling	402	803	50
68102	Geishouse	52	217	24
68106	Goldbach-Altenbach	8	152	5
68115	Guewenheim	266	635	42
68151	Husseren-Wesserling	234	502	47
68167	Kirchberg	109	410	26
68171	Kruth	141	496	28
68179	Lauw	135	459	29
68180	Leimbach	60	384	16
68199	Malmerspach	140	219	64
68201	Masevaux	1 504	1529	98
68206	Michelbach	40	188	21
68211	Mitzach	50	200	25
68213	Mollau	28	209	13
68217	Moosch	457	789	58
68219	Mortzwiller	29	166	18
68233	Niederbruck	268	227	118
68239	Oberbruck	36	200	18
68247	Oderen	297	547	54
68261	Rammersmatt	24	120	20
68262	Ranspach	64	381	17
68275	Rimbach-près-Masevaux	24	239	10
68279	Roderen	54	406	13
68292	Saint-Amarin	981	1132	87
68302	Schweighouse-Thann	91	358	25
68304	Sentheim	474	728	65
68307	Sewen	48	273	18
68308	Sickert	24	161	15
68313	Soppe-le-Bas	162	358	45
68314	Soppe-le-Haut	45	284	16
68322	Steinbach	138	610	23
68328	Storckensohn	21	111	19

68334	Thann	4 077	3805	107
68342	Uffholtz	270	814	33
68344	Urbès	90	208	43
68348	Vieux-Thann	1 794	1333	135
68359	Wattwiller	206	857	24
68361	Wegscheid	20	155	13
68370	Wildenstein	29	83	35
68372	Willer-sur-Thur	178	878	20

Annexe 5.7 : Evolution des établissements des industries historiques (Source : ACOSS)

	2007	2008	2009	2010	2011
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	19	18	18	19	17
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	20	21	20	20	20
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8	7	6	6	6
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	37	35	41	40	41
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	15	17	17	14	14
Fabrication d'équipements électriques	5	5	5	6	6
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	4	3	3	3	3
Industrie automobile	7	6	6	5	5
Industrie chimique	7	7	7	7	8
Industrie du papier et du carton	3	3	2	2	2
Métallurgie	2	2	2	2	2
Réparation et installation de machines et d'équipements	25	25	21	22	21

Annexe 5.8 : Evolutions des effectifs des industries historiques (Source : ACOSS)

	2007	2008	2009	2010	2011
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	893	928	888	893	886
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	440	700	671	649	551
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	343	301	282	298	315
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	663	642	635	648	647
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	956	782	791	625	518
Fabrication d'équipements électriques	115	119	108	102	99

Imprimerie et reproduction d'enregistrements	223	214	206	195	200
Industrie automobile	837	765	748	568	578
Industrie chimique	925	969	958	943	976
Industrie du papier et du carton	367	324	316	305	286
Métallurgie	152	167	153	157	171
Réparation et installation de machines et d'équipements	278	294	265	275	286

Annexe 5.9 : La construction de locaux à vocation économique

(Source : DREAL, Sitadel)

Code Insee	Communes	Bureaux	Commerces	Industriels	Agricoles	Autres
68011	ASPACH-LE-BAS	0	0	0	384	0
68012	ASPACH-LE-HAUT	3183	592	10465	161	823
68040	BITSCHWILLER-LES-THANN	1046	952	112	49	1002
68045	BOURBACH-LE-BAS	0	0	96	148	133
68046	BOURBACH-LE-HAUT	0	0	48	0	77
68059	BURNHAUPT-LE-BAS	1464	710	13835	1007	1418
68060	BURNHAUPT-LE-HAUT	670	5292	30467	160	11263
68063	CERNAY	9257	38355	57593	3556	26263
68073	DOLLEREN	0	116	0	94	43
68089	FELLERING	68	3629	24	624	529
68106	GOLDBACH-ALTENBACH	0	0	0	52	76
68115	GUEWENHEIM	0	0	0	0	337
68151	HUSSEREN-WESSERLING	0	216	0	90	10
68167	KIRCHBERG	0	0	0	0	395
68171	KRUTH	0	0	294	406	238
68179	LAUW	0	125	3352	0	629
68180	LEIMBACH	0	48	0	0	486
68199	MALMERSPACH	0	370	0	453	189
68201	MASEVAUX	281	5898	1096	87	7214
68206	MICHELBACH	0	0	0	48	746
68211	MITZACH	0	0	0	441	38
68217	MOOSCH	0	120	20	0	1705
68219	MORTZWILLER	220	0	30	0	0
68233	NIEDERBRUCK	0	0	0	60	0
68239	OBERBRUCK	0	0	0	70	0
68247	ODEREN	0	140	106	36	80
68261	RAMMERSMATT	0	0	0	0	149
68262	RANSPACH	70	0	250	45	0
68279	RODEREN	112	0	0	2941	40
68292	SAINT-AMARIN	74	347	1286	0	1800
68304	SENTHEIM	0	0	1401	0	2981
68307	SEWEN	0	0	0	283	112

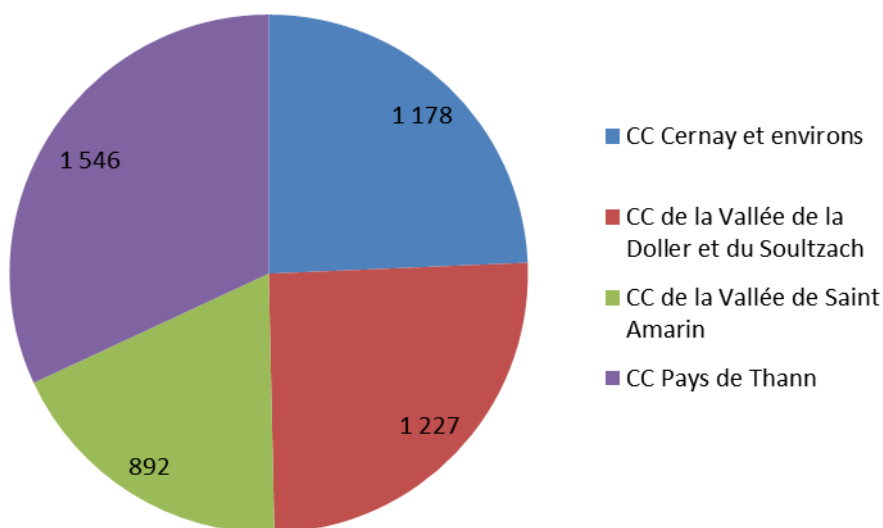
Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

68308	SICKERT	0	0	0	0	65
68313	SOPPE-LE-BAS	0	640	4077	498	514
68314	SOPPE-LE-HAUT	0	305	84	75	40
68322	STEINBACH	0	0	10	0	0
68334	THANN	5015	2114	2729	0	1333
68342	UFFHOLTZ	0	916	694	0	138
68344	URBES	0	0	801	0	95
68348	VIEUX-THANN	1795	3076	1919	0	807
68359	WATTWILLER	243	228	31	0	1297
68370	WILDENSTEIN	0	0	0	0	285
68372	WILLER-SUR-THUR	0	0	0	0	619

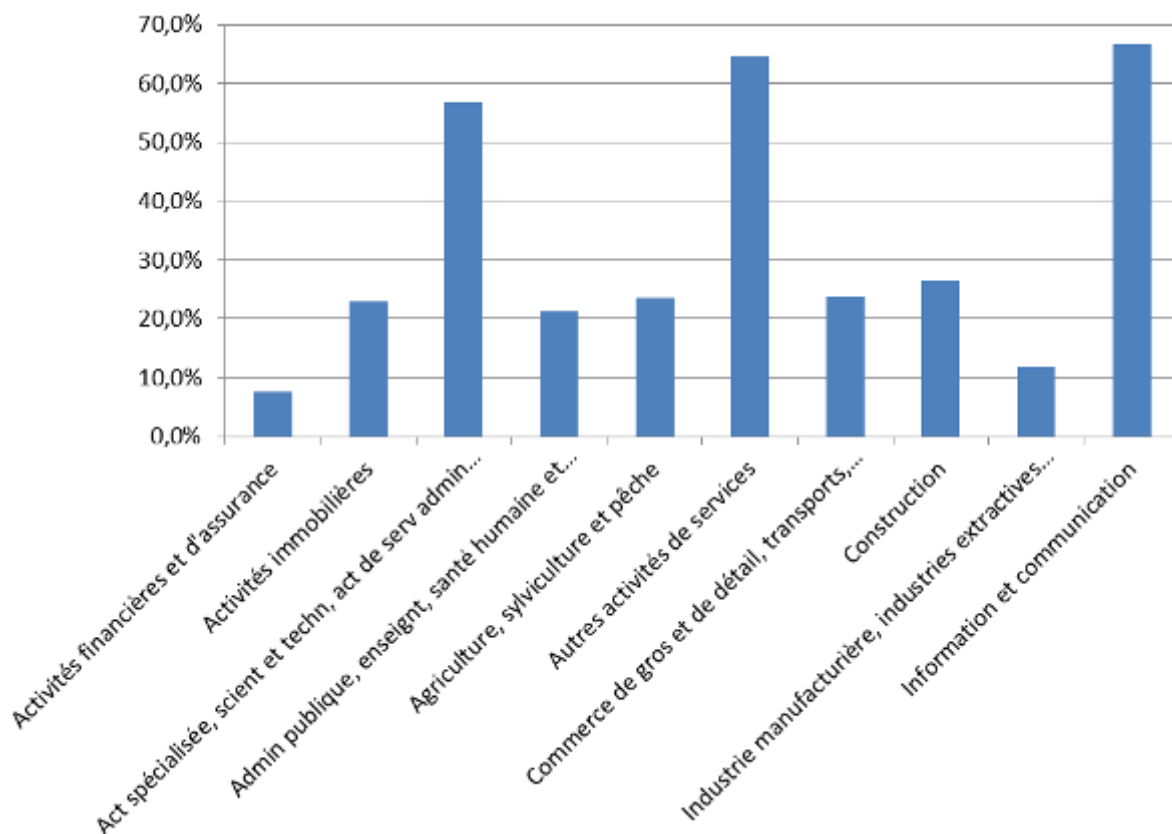
Annexe 5.10 : Evolution des établissements par EPCI (Source : SIRENE)

	2003	2012	Evolution
CC Cernay et environs	744	1 178	58,3%
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	804	1 227	52,6%
CC de la Vallée de Saint Amarin	613	892	45,5%
CC Pays de Thann	1 056	1 546	46,4%
Total	3 217	4 843	50,5%

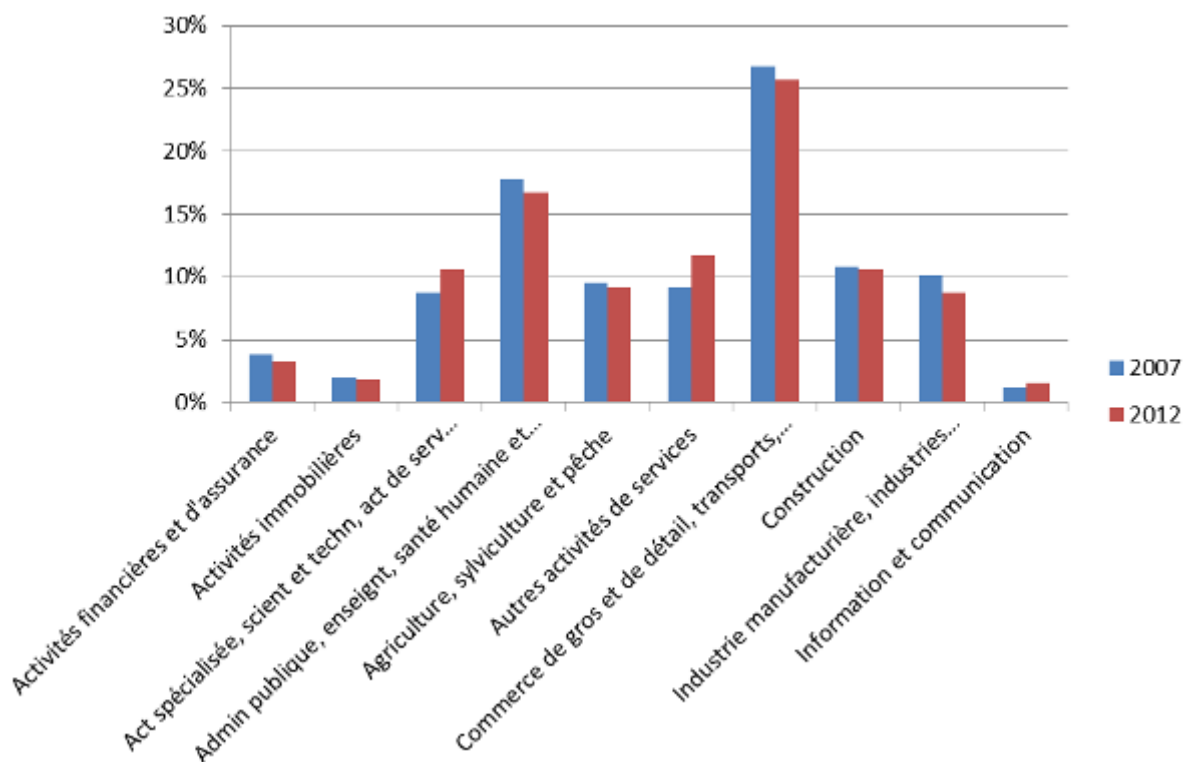
Annexe 5.11 : Répartition des établissements par EPCI 2012 (Source : SIRENE)



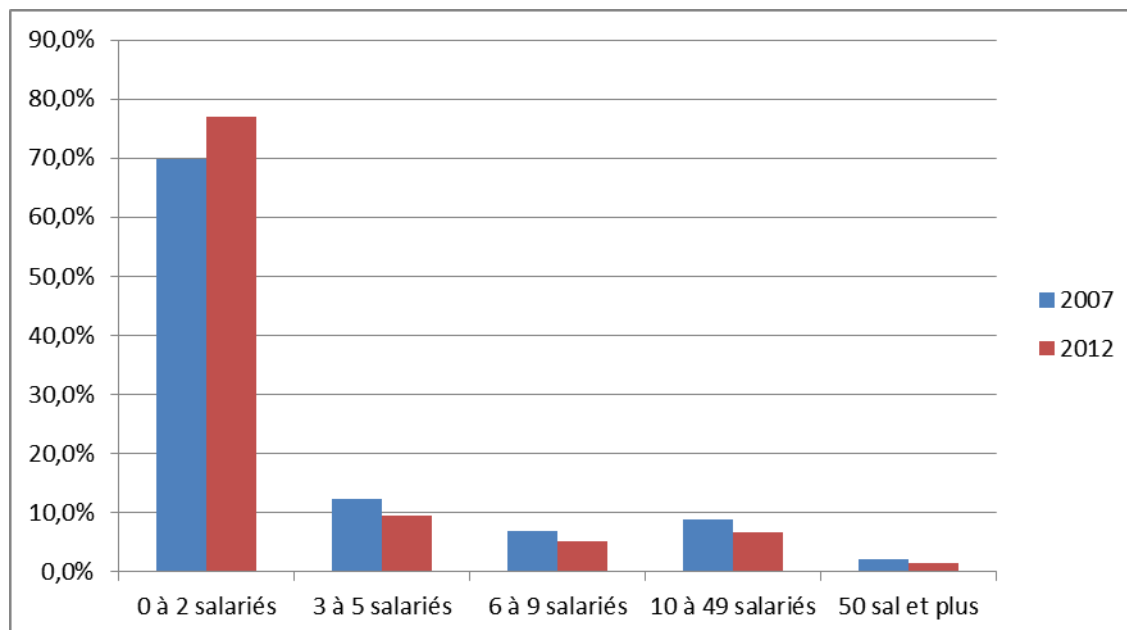
Annexe 5.12 : Evolution en % des différents secteurs d'activité (Source : SIRENE)



Annexe 5.13 : Evolution de la structure économique du territoire (Source : SIRENE)



Annexe 5.14 : Evolution de la taille des établissements (Source : SIRENE)



Annexe 5.15 : Les dynamiques communales (Source : SIRENE)

Code INSEE	Communes	2003	2012
68011	ASPACH-LE-BAS	57	105
68012	ASPACH-LE-HAUT	48	101
68040	BITSCHWILLER-LES-THANN	96	133
68045	BOURBACH-LE-BAS	26	49
68046	BOURBACH-LE-HAUT	18	32
68059	BURNHAUPT-LE-BAS	66	131
68060	BURNHAUPT-LE-HAUT	106	172
68063	CERNAY	563	851
68073	DOLLEREN	26	37
68089	FELLERING	87	147
68102	GEISHOUSE	14	26
68106	GOLDBACH-ALTENBACH	12	21
68115	GUEWENHEIM	53	86
68151	HUSSEREN-WESSERLING	40	96
68167	KIRCHBERG	21	41
68171	KRUTH	54	76
68179	LAUW	36	53
68180	LEIMBACH	23	36
68199	MALMERSPACH	16	23
68201	MASEVAUX	217	283
68206	MICHELBACH	13	24

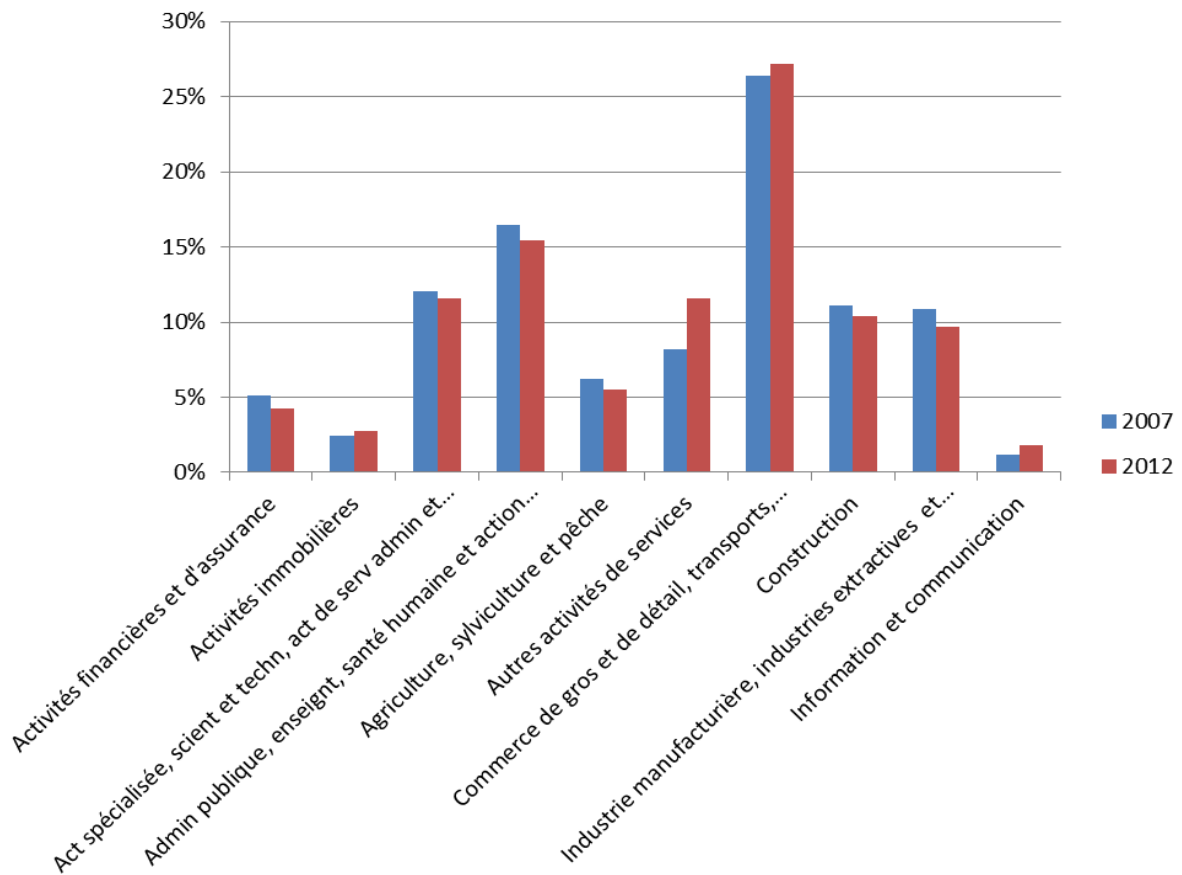
Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller

68211	MITZACH	14	29
68213	MOLLAU	19	19
68217	MOOSCH	81	89
68219	MORTZWILLER	17	24
68233	NIEDERBRUCK	18	30
68239	OBERBRUCK	31	32
68247	ODEREN	67	91
68261	RAMMERSMATT	11	21
68262	RANSPACH	34	48
68275	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	17	23
68279	RODEREN	36	49
68292	SAINT-AMARIN	126	152
68302	SCHWEIGHOUSE-THANN	40	51
68304	SENTHEIM	72	94
68307	SEWEN	28	49
68308	SICKERT	10	22
68313	SOPPE-LE-BAS	39	86
68314	SOPPE-LE-HAUT	28	42
68322	STEINBACH	47	77
68328	STORCKENSOHN	12	14
68334	THANN	468	625
68342	UFFHOLTZ	72	141
68344	URBES	20	38
68348	VIEUX-THANN	154	225
68359	WATTWILLER	62	109
68361	WEGSCHEID	19	22
68370	WILDENSTEIN	17	23
68372	WILLER-SUR-THUR	66	95

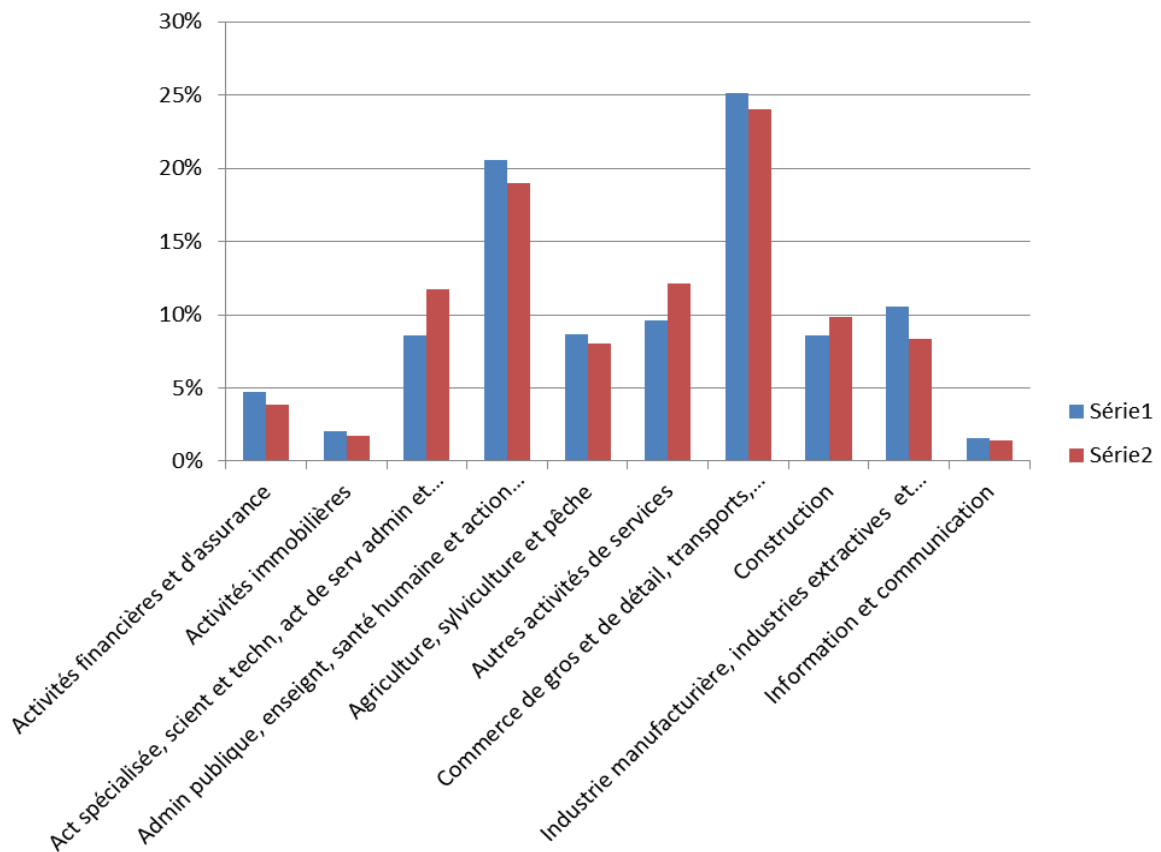
	2003	2012	Evolution
CC Cernay et environs	744	1 178	58,3%
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	804	1 227	52,6%
CC de la Vallée de Saint Amarin	613	892	45,5%
CC Pays de Thann	1 056	1 546	46,4%
Total	3 217	4 843	50,5%

Annexe 5.16 : Profil de la communauté de communes de Cernay et Environs (Source : SIRENE)

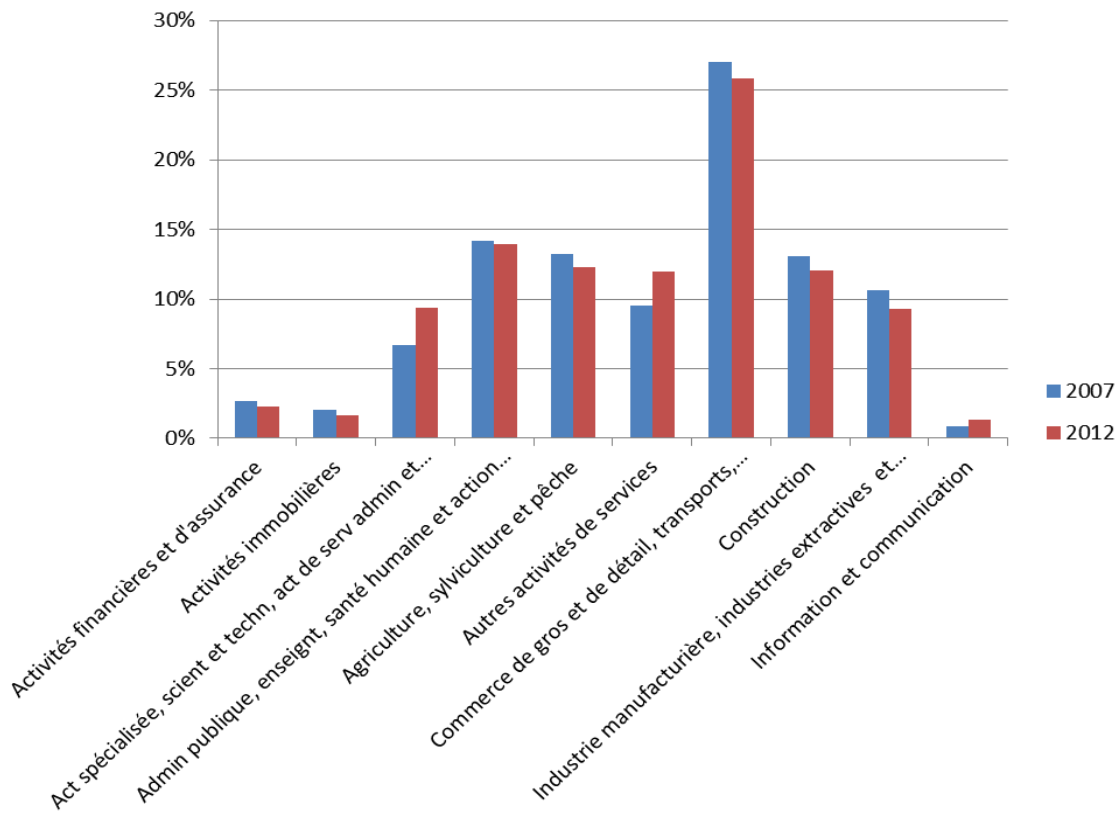
Schéma de Cohérence Territoriale Thur Doller



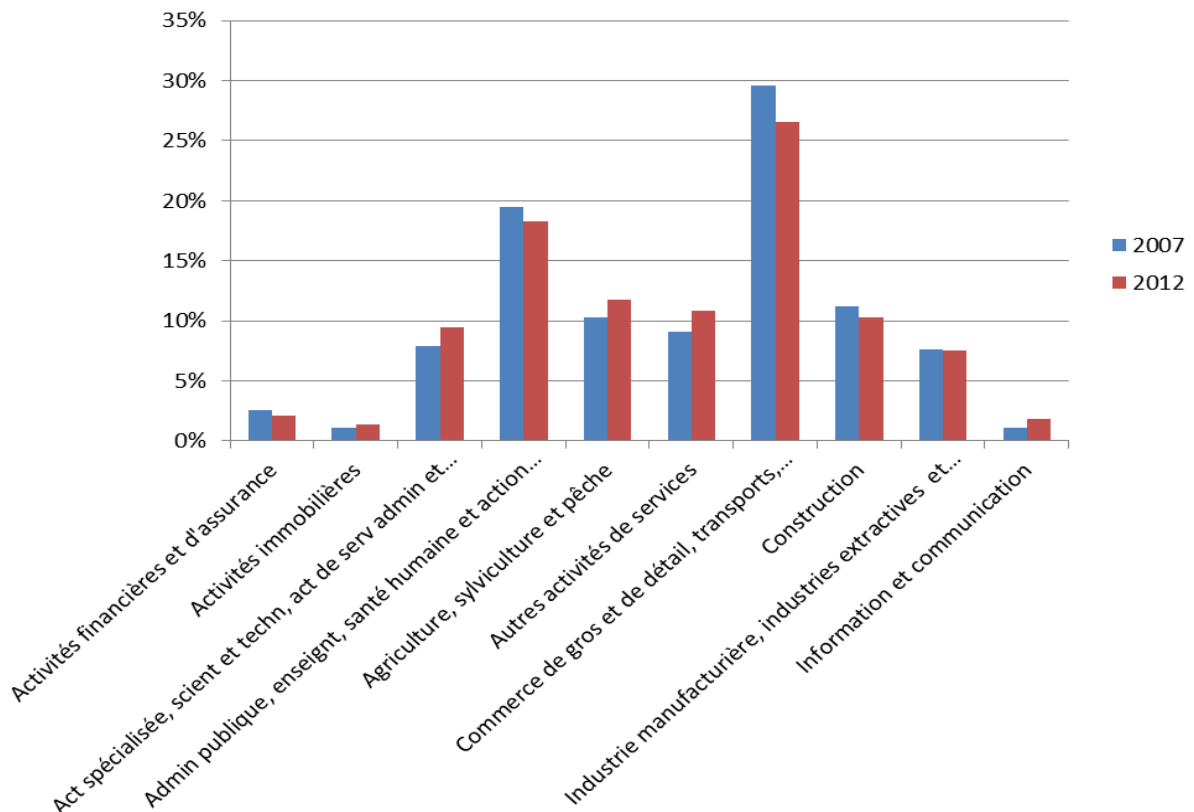
Annexe 5.17 : Profil de la communauté de communes du Pays de Thann (Source : SIRENE)



Annexe 5.18 : Profil de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (Source : SIRENE)



Annexe 5.19 : Profil de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (Source : SIRENE)



Annexe 5.20 - Evolution du parc de résidences secondaires (Source : Recensements de la population, INSEE)

Communes	1982	1990	1999	2009
Aspach-le-Bas	2	10	3	4
Aspach-le-Haut	6	2	3	1
Bitschwiller-lès-Thann	26	12	19	13
Bourbach-le-Bas	7	8	13	7
Bourbach-le-Haut	65	61	44	41
Burnhaupt-le-Bas	1	4	4	3
Burnhaupt-le-Haut	8	4	5	6
Cernay	40	45	36	19
Dolleren	34	29	35	35
Felling	96	117	90	76
Geishouse	92	84	78	84
Goldbach-Altenbach	73	70	61	57
Guewenheim	5	3	7	5
Husseren-Wesserling	59	58	56	47
Kirchberg	38	44	33	27
Kruth	79	77	73	85
Lauw	6	15	9	4
Leimbach	3	6	5	6
Malmerspach	5	6	5	2
Masevaux	28	48	31	38
Michelbach	0	5	5	4
Mitzach	17	18	10	17
Mollau	33	30	23	20
Moosch	13	19	10	12
Mortzwiller	12	12	12	4
Niederbruck	20	15	14	5
Oberbruck	9	13	9	7
Oderen	72	52	58	69
Rammersmatt	16	19	13	11
Ranspach	26	17	15	23
Rimbach-près-Masevaux	50	25	31	30
Roderen	3	5	6	6
Saint-Amarin	54	40	48	44
Schweighouse-Thann	0	0	2	3
Sentheim	2	6	2	2
Sewen	13	25	24	17
Sickert	8	7	7	7
Soppe-le-Bas	7	6	6	8
Soppe-le-Haut	14	19	8	4
Steinbach	8	10	8	3
Storckensohn	18	15	15	12
Thann	24	67	68	68
Uffholtz	11	7	19	5

Urbès	20	12	9	5
Vieux-Thann	18	19	17	4
Wattwiller	42	23	27	31
Wegscheid	24	21	14	20
Wildenstein	45	37	25	27
Willer-sur-Thur	44	43	42	34

	1982	1990	1999	2009
CC Cernay et environs	101	85	90	58
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	279	296	251	222
CC de la Vallée de Saint Amarin	702	652	576	579
CC Pays de Thann	214	257	240	203
Pays Thur Doller	1 296	1 290	1 157	1 062

Annexe 6 : Les déplacements

Annexe 6.1- Les navettes domicile-travail (Source : INSEE, RP)

Territoire de résidence	Territoire de travail				
	CC Cernay et environs	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	CC de la Vallée de Saint Amarin	CC Pays de Thann	Hors Pays Thur Doller
CC Cernay et environs	2 590	107	70	604	3 151
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	301	2 721	28	415	3 527
CC de la Vallée de Saint Amarin	416	73	2 144	965	1 584
CC Pays de Thann	1 166	391	354	3 468	4 021
Hors Pays Thur Doller	3 227	1 573	398	2 048	

Territoires	Cabotage		Entrées		Sorties	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CC Cernay et environs	2 590	22,3%	5 111	43,9%	3 932	33,8%
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	2 721	29,8%	2 144	23,5%	4 271	46,8%
CC de la Vallée de Saint Amarin	2 144	35,5%	850	14,1%	3 038	50,4%
CC Pays de Thann	3 468	25,8%	4 033	30,0%	5 933	44,2%
Pays Thur Doller	15 814	44,7%	7 247	20,5%	12 284	34,8%

Annexe 6.2 - Evolution du trafic routier sur les principaux axes du territoire Thur Doller 2000-2008

Le trafic moyen journalier tous type de véhicules sur la RD 466 en nombre moyen de véhicules/jour (Source des données : Conseil Général du Haut-Rhin)

Section / année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2000-2008
Ballon d'Alsace <> Sewen	1 154	1 184	1 137	1 271	1 248	1 148	919	872	855	-25,9%
Dolleren <> Oberbruck	2 322	2 414	2 462	2 772	2 760	2 730	2 727	2 773	2 411	3,8%
Oberbruck <> Niederbruck	6 422	4 141	4 224	4 254	4 267	4 190	4 148	4 460	4 394	-31,6%
Niederbruck <> Masevaux	6 398	6 023	6 143	6 186	6 205	6 093	6 047	6 150	6 058	-5,3%
Masevaux <> Lauw	7 808	8 120	8 371	8 430	8 455	8 303	8 378	8 520	8 393	7,5%
Lauw <> Sentheim	8 169	8 495	8 665	8 729	8 755	8 597	8 674	8 821	8 690	6,4%
Sentheim <> Guewenheim	9 362	9 511	9 701	9 987	10 017	9 837	9 926	10 095	9 945	6,2%
Guewenheim <> Pont d'Aspach	8 935	9 295	9 481	9 549	9 578	9 406	9 495	9 660	9 516	6,5%
Déviation Burhaupt-le Bas	8 350	8 483	10 053	10 003	10 033	10 013	10 337	10 471	10 312	23,5%
Burnhaupt-le Bas <> Bernwiller	4 963	4 837	4 876	4 852	4 925	4 915	4 733	4 686	4 733	-4,6%

Le trafic moyen journalier tous type de véhicules sur la RD 83 en nombre moyen de véhicules/jour (Source des données : Conseil Général du Haut-Rhin)

Section / année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2000-2008
A 36 <> Pont d'Aspach	19 830	20 300	20 909	22 101	22 499	22 432	21 679	21 029	21 119	6,5%
Pont d'Aspach <> Cernay	12 998	13 560	13 964	14 758	14 849	14 803	14 972	15 343	15 409	18,5%
Cernay Sud<> Cernay Nord	18 858	19 348	21 829	24 623	24 451	25 890	25 553	25 520	25 538	35,4%
Cernay Nord <> RD 51	16 858	17 327	17 814	19 164	19 330	19 535	19 266	19 661	19 675	16,7%

Le trafic moyen journalier tous type de véhicules sur la RN 66 en nombre moyen de véhicules/jour (Source des données : DIR-Est)

Section / année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2000-2008
Col de Bussang <> Urbeis	4 661	4 531	4 433	4 448	4 376	4 373	4 119	4 101	4 025	-13,6%
Urbeis<> Wesserling (giratoire)	6 117	6 031	5 914	5 918	5 926	5 908	5 427	5 563	5 459	-10,8%
Bitschwiller-les-Thann <> La Rochelle	22 611	22 753	22 655	22 684	22 507	22 321	21 704	21 458	21 613	-4,4%
RD 103 <> RD 83 Cernay	26 399	28 096	28 081	27 185	26 324	25 579	24 073	24 627	24 485	-7,3%
RD 83 <> RD 19 Wittelsheim	27 646	28 266	28 544	28 627	29 569	29 097	29 302	29 888	28 150	1,8%

Le trafic moyen journalier tous type de véhicules sur l'A35 en nombre moyen de véhicules/jour (Source des données : DIR-Est)

Section / année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2000-2008
RN 466 <> RN 66			39 162	39 653	40 788	40 763	41 323	40 828	40 892	
RN 466 <> Territoire de Belfort			26 518	26 700	27 356	27 064	27 504	28 307	27 399	

Annexe 6.3 - L'offre et la fréquentation ferroviaire de la ligne Mulhouse-Thann-Kruth

L'évolution de l'offre ferroviaire 1996-2008 en nombre de circulation TER sur la ligne (Source : observatoire du TER de l'ADEUS, fiches horaires SNCF (*))

	1996	2004	2008*	Evolution 1997-2008
Jour de semaine	26	46	48	84,6%
Samedi	18	20	19	5,6%
Dimanche	8	18	16	100,0%

L'évolution de la fréquentation 1997-2010 en nombre de voyages TER sur la ligne (Source : Direction Déléguée TER SNCF de Strasbourg)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
dont abonnements étudiants et scolaires	391 051	408 656	393 113	404 953	406 352	432 034	456 931
dont abonnements travail	156 582	160 811	161 531	180 763	223 388	241 919	276 029
dont occasionnels	75 933	65 375	75 513	86 632	131 543	167 595	186 382
Total	623 566	634 842	630 157	672 348	761 285	841 551	919 345

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
dont abonnements étudiants et scolaires	464 598	488 410	508 193	507 573	497 814	501 895	508 224
dont abonnements travail	297 061	303 772	320 711	334 133	369 462	359 646	335 839
dont occasionnels	210 782	227 538	226 032	204 811	220 918	219 312	206 821
Total	972 441	1 019 720	1 054 936	1 048 516	1 088 195	1 080 853	1 024 198

Annexe 6.4 - La carte d'identité des gares TER

(Sources des données : Observatoire du TER de l'ADEUS, fiches horaires SNCF, Direction Déléguée TER SNCF de Strasbourg, relevés de terrains SNCF/AURM)

Gare	Offre TER (en nb de TER / jour)			Fréquentation (en nb. de voy. TER / an)			Intermodalité 2007		Remarques, commentaires
	1996	2008	Evol 1996-2008	2000	2008	Evol 1996-2008	Nb. de places VP	Nb. de places vélos	
Bitschwiller	17	32	88%	30 866	48 241	56,3%	8	8	Desserte locale Kruth + rabattement Wildenstein
Cernay	26	47	81%	260 510	403 000	54,7%	28	28	Desserte locale Cernay + rabattement Wattwiller, Uffoltz, Steinbach, Aspach-le-Haut et Aspach-le-Bas.
Fellering	16	27	69%	8 423	38 268	354,3%	7	7	Desserte locale Fellingering
Kruth	16	30	88%	13 425	28 092	109,3%	19	19	Desserte locale Kruth + rabattement Wildenstein
Moosch	18	33	83%	44 877	50 941	13,5%	12	12	Desserte locale + rabattement Geishouse
Oderen	16	27	69%	19 034	29 359	54,2%	10	0	Desserte locale
St-Amarin	18	34	89%	53 751	88 498	64,6%	29	10	Desserte locale + rabattement Ranspach et Mitzach (situation avant création gare de Ranspach).
Thann	25	48	92%	101 487	204 558	101,6%	40	29	Desserte locale (+ rabattement potentiel des communes de Leimbach et Roderen)
Thann-Saint-Jacques	13	25	92%	111 318	120 554	8,3%	0	40	Desserte locale, notamment du lycée professionnel
Vieux-Thann	25	46	84%	102 238	173 858	70,1%	26	0	Desserte locale
Wesserling	18	34	89%	25 880	59 861	131,3%	15	26	Desserte locale + rabattement Urbès, Storckensohn, Mollau
Willer-sur-Thur	18	32	78%	21 161	38 348	81,2%	22	15	Desserte locale + rabattement Goldbach-Altenbach